

les généalogies des diverses familles de la paroisse. Cet œuvre gigantesque fut achevé par un de ses successeurs, Mr. l'abbé Michaud. Il collabora étroitement avec les abbés Têtu pour préparer l'histoire des familles Têtu, Casgrain, Perrault, Bonenfant, etc...

Mais son œuvre la plus remarquable fut sans doute d'avoir su ramener la paix et l'harmonie dans le bercail. En d'autres mots, il sut séparer l'Église de la Politique, le clergé paroissial des politiciens locaux. L'abbé Têtu dit de ce curé: *«Ce qui distingua la conduite de Mr. Dion de celle de son prédécesseur, fut qu'il marcha avec la majorité de ses ouailles, au lieu de lutter contre elle. Un groupe peu nombreux, mais remuant entretenait une opposition aussi mesquine que peu intelligente à tout ce que voulait ou approuvait la majorité, d'accord avec le curé...»* En fait, l'abbé Têtu se trompe, quand il croit que le curé avait un parti pris «rouge»; ses lettres prouvent plutôt sa grande impartialité et son esprit pacifique.

L'église de 1877:

Deux tremblements de terre, l'un en 1860, le 17 octobre et l'autre en 1870, le 20 octobre, avaient fortement ébranlé l'église de Rivière-Ouelle. A ce propos, les chroniques racontent qu'il y eut des tremblements aux dates suivantes:

- en mai 1831, de violentes secousses qui firent danser les meubles; le fleuve avait été saisi d'un bouillonnement général.
- en juillet 1853, de faibles secousses.
- en septembre 1858, une secousse qui dura le temps de marcher un arpent.
- en 1860, la secousse se produisit à 6 heures du matin. Un grand bruit se fit entendre avec quoi l'on sentit les vibrations du sol. Une lettre de Rivière-Ouelle au journal *«L'événement»* raconte ainsi les dégâts: *«Ce matin, 3 fortes secousses de tremblement de terre sont venues jeter la terreur parmi nos populations. Les bâtisses situées de chaque côté de notre rivière ont souffert généralement. Une cheminée chez M. Charles Têtu, deux chez Mr. Casgrain, une chez Mme François Casgrain et une chez une dizaine d'autres personnes ont été renversées. La croix de notre église et le coq qui la surmontait sont à terre; les murs de notre belle église sont lézardés. Les secousses étaient effrayantes. La première, la plus violente a commencé à 6 heures et un quart et a duré 4 minutes et 40 secondes très violentes durant 10 secondes et s'affaiblissant graduellement; la secousse la plus faible, à 6 heures vingt a duré 3 secondes. C'était une chose saccadée, faisant danser les meubles, décrochant les cadres, les horloges. Les secousses ont été plus faibles sur les hauteurs que dans les plaines, de sorte que mes bâtisses se sont trouvées à l'abri des accidents...»*
- en 1870, le tremblement de terre eut lieu à 11 heures et quinze du matin. Les secousses venaient du nord-ouest. Les dégâts matériels furent considérables. Église, presbytère, couvent ont beaucoup souffert.

Les secousses durèrent quelques jours. Le ciel s'assombrit; les animaux effrayés tournaient en tout sens; la terre frémissait et le sol s'est fendillé...

— en 1877, le 4 novembre, fortes secousses. (62)

Ainsi, après la secousse de 1860, le curé Bégin fit faire une expertise des murs de l'église. Le 15 juillet 1862, Mr Delâge, aidé de deux experts, Mr. Pampalon et Gaboury disent dans leur rapport que *«les murs sont dans un état de délabrement complet et menacent ruine...»*

Cependant, le curé aurait refusé de reconstruire. L'évêque avisa les paroissiens *«de ne faire aucune réparation considérable à la dite église, mais de se borner à faire celles qui sont absolument nécessaires pour la tenir close et couverte en attendant le temps peu éloigné où ils devront en construire une nouvelle...»* (63)

A la suite du second tremblement, celui de 1870, on fit faire une seconde expertise, et on en vint à la conclusion que l'église pouvait facilement être réparée. (63) C'était en 1873. Quelques paroissiens, et particulièrement, M. C. Dionne et M. Adélarde Boucher demandent une expertise finale.

Le 4 mai 1873, Mgr. écrivait au curé Fortin:

«Je prévois que cette affaire du presbytère et de l'église va donner lieu à bien des difficultés. J'ai reçu le 23 avril une requête signée Mr. Boucher, notaire et de 102 autres noms demandant que l'église soit bâtie dans un endroit plus central et plus solide... J'ai examiné le rapport expertise de 1862. Le cher Mr. Bégin, continue l'évêque, qui avait provoqué cette expertise dans l'espérance qu'elle confirmerait ses projets, n'en a pas moins persisté à dire que les murailles étaient d'une solidité à toute épreuve...»

«Il me paraît donc nécessaire de rebâtir l'église, et je crois qu'il n'y aura pas beaucoup de divergences d'opinions la-dessus. La grande difficulté sera de savoir si elle restera au même endroit ou non. Ceux qui m'ont présenté la requête sus-dite doivent me fournir des plans de la paroisse pour démontrer leur thèse. Il paraît que l'autre parti va aussi amener ses preuves. J'ignore quelles lumières jailliront de ces chocs d'opinion...» (64)

Les lumières ont jailli le 22 juin 1873; ce jour-là, dans sa visite paroissiale. Mgr. Taschereau décide que l'église resterait où elle était. Il écartait du coup toute idée de transporter l'église, et ses dépendances, presbytère, cimetière, sur les Côteaux, tout près du Foyer (pour personnes retraitées) Thérèse-Martin actuel.

Mr. Fortin, alors curé, aurait désiré reloger le presbytère en même temps que l'église; pour prouver la nécessité d'un presbytère neuf, il fit envoyer à l'évêque les deux témoignages suivants:

(62) Société Hist. de la Côte Sud, Dossier 254.

(63) Archives du presbytère.

(64) Ces documents et ceux qui suivent sont tous tirés des archives du presbytère de Rivière-Quelle, et de l'évêché de Ste-Anne.

— 10 juillet 1873 — «... Nous soussignés, certifions que nous avons eu l'occasion de constater à plusieurs reprises que le presbytère actuel de Rivière-Ouelle est froid et malsain. Il vient beaucoup d'air par les ouvertures, et l'étage inférieur surtout est tellement humide que l'on y sent toujours une odeur de moisi, et que le linge s'y gâte...» Hébert et Potvin, prêtres. (64)

— 21 juillet 1873 — «Vous me demandez, ce matin, ce que je pense du presbytère de Rivière-Ouelle... Je l'ai trouvé très froid et très humide, et j'y ai souffert beaucoup. Il est vrai que le voisinage du fameux chemin couvert et d'un hangar pourri plein de saletés pouvait contribuer à le rendre malsain, surtout dans la saison où je l'ai habité...» J-Oct. Faucher, ptre.

Ces affirmations se passent de commentaires; mais entre-temps les opposants au site de l'église ne démordent pas; ils envoient une «*humble requête*», signée de 65 noms et faisant les observations suivantes:

1 — que vos pétitionnaires se soumettent très respectueusement à la décision de Votre Grandeur, quant au site de l'église, mais prennent néanmoins la liberté de Lui exposer l'embarras où ils se trouvent en face des travaux que nécessitent les réparations à l'église.

2 — qu'il est incontestable que le terrain sur lequel est assise la dite église est peu solide et que Mgrs. Signay et Baillargeon le constatèrent dans deux de leurs visites, puisqu'ils suggérèrent aux fabriciens de cette paroisse de travailler à empêcher les éboulements.

3 — les murs sont sur pilotis, et on devrait vérifier leur solidité

4 — il y eut deux expertises, en 1862 et 1873.

Nous demandons une autre expertise.

Le document est signé de 65 noms dont en particulier celui de Mr. Adélarde Boucher, notaire, leader du mouvement de contestation.

Mgr. répond au curé Fortin, le 12 mai 1874, disant qu'il a reçu la requête en question pour une troisième expertise, et il ajoute qu'il «*faudra permettre aux experts de percer les murs et de découvrir le lambris... Il est bien entendu que, si on s'objecte à la nouvelle expertise, je ne permettrai pas qu'on fasse la moindre réparation notable à l'église actuelle. Convoquez rapidement une assemblée de marguilliers...*»

Il y aura donc une troisième expertise, finale et aux frais des requérants, si les marguilliers en décident ainsi. Or, entre-temps, Mr. Fortin offre sa démission de la cure de Rivière-Ouelle, et Mr. Dion le remplace. Le 17 décembre 1874, Mgr. prévenait le nouveau curé que «... l'église ne devant pas être transférée dans une autre partie de la paroisse, rien n'empêche de faire au presbytère les réparations nécessaires; et, de fait, j'ai du montrer un peu mes griffes pour faire avancer ces réparations...»

L'assemblée des marguilliers se tint, et, à l'unanimité, «*sans une seule voix discordante*», on décida que l'expertise aurait lieu. Le curé Dion,

heureux, prévenait son supérieur: «... tout le monde était dans la joie, après l'assemblée. On aimait à répéter que la paroisse de Rivière-Ouelle venait de faire en ce 29 décembre, un grand pas dans la voie de l'union, et qu'elle réparait par le bien, ses peccadilles du temps passé... Puisse cette union, objet de tous mes vœux, se maintenir...»

Non moins heureux, Mgr. lui répondait le 24 février 1875, et en avril, le 11: «Je suis très heureux d'apprendre que vos braves paroissiens tendent de plus en plus à s'unir toutes les fois qu'il y a quelque œuvre de charité à faire. Ce qui vient d'avoir lieu pour secourir la malheureuse famille dont la maison a été incendiée...» «... Nous déclarons que nous ne permettrons point de faire moins que ce qui est recommandé dans ce rapport, tout en manifestant le désir que l'on fasse beaucoup plus, afin que l'église de Rivière-Ouelle ne soit pas en arrière de ses voisines. Nous vous invitons à considérer s'il ne vaudrait pas mieux reconstruire tout à neuf. Nous profitons de cette occasion pour renouveler ici un avis que nous avons donné lors de notre visite pastorale et plus tard, savoir que l'église ne doit pas être remplacée, et que la seule question est: Réparer ou Reconstruire à neuf. Dans cette discussion, chacun sera bien libre de dire son sentiment en observant les règles de la charité et de la modération chrétienne...»

L'atmosphère est à l'optimisme, en ce printemps 1875. Mais attention! Il y a anguille sous roche!!! En effet, le curé sentait une opposition sourde, mais tenace; il écrivait le 18 mai:

«Après avoir étudié sans parti pris et sans préjugé l'esprit des gens, leurs dispositions, leurs intentions et leur manière de voir sur ce qui regarde l'éternelle question de l'église, j'en suis venu à conclure ce qui va suivre:

1 — Bien que Votre Grâce ait fixé définitivement la place de l'église, je crois assurer que ceux qui ont signé une requête pour demander à transporter l'église sur les Côteaux manifestent encore une lueur d'espoir... Je puis affirmer, sans hésiter, que Mr. les commissaires et les experts ne devront écouter les criaileries ou les requêtes de ces gens-là. Ce serait tout gâter. C'est mon opinion.

2 — Je ne serais pas surpris si quelques-uns demandaient un démembrement de la paroisse même si le site actuel est conservé... ce qui résulterait d'un démembrement actuel de la paroisse: elle perdrait 30 à 40 habitants qui iraient à Saint-Pacôme... Les habitants les plus à l'aise sont ceux du Haut de la Rivière, du Sud de la Rivière et des Petites-Côtes... Il ne faut pas oublier qu'il y a 110 à 115 emplacitaires et locataires qui resteraient à la charge de la paroisse, puisque les $\frac{2}{3}$ de ces locataires ne seraient pas capables de donner \$25.00 aucun par année. Je défie qui que ce soit de nier ces faits.

3 — Quelques-uns m'ont dit que Votre Grâce s'était informé si l'église actuelle serait assez grande, supposé que les murs seraient trouvés bons. Tout le monde s'accorde à dire qu'elle serait assez grande même en faisant disparaître les anciens bancs... La population de Rivière-Ouelle est diminuée de près de la moitié, sinon plus, par la formation des paroisses de Saint-

Pacôme, Saint-Philippe, Mont-Carmel et l'annexion de quelques habitants de Saint-Denis. L'église de Kamouraska, bâtie la même année que celle de Rivière-Ouelle (1792) suffit à la population puisqu'elle est plus courte que la nôtre.

4 — S'il était possible que Mr. les Commissaires et les experts fissent et terminassent leur expertise le même jour que leur arrivée, ce serait une superbe affaire. Personne ne pourrait dire ce qu'ils ont dit de ceux de l'année dernière: qu'ils avaient été cabalés et payés pour faire tel rapport plutôt que tel autre...»

Or, l'expertise a lieu en juin 1875. Les experts, Mr. Audet prêtre, aumônier du couvent de Sillery, et Mr. Peachy, architecte de Québec, en arrivent à la conclusion (sans avoir été cabalés!!!) qu'il faudra de grandes réparations: portail, murs, clocher, sacristie, et ils suggèrent même un estimé du coût des travaux: \$2,716.00. Ils étaient loin de la réalité, pour ce qui est des dépenses.

Le curé Dion notait le 8 juin: *«L'expertise s'est faite au milieu d'un calme complet... Il était mieux de ne pas agiter officiellement et publiquement la question de l'examen du presbytère; c'est de réveiller inutilement certaines susceptibilités, et probablement de fournir l'occasion à quelques mécontents de blâmer ce que Votre Grâce avait permis...»*

En août, le 22, une assemblée des paroissiens a lieu. L'unanimité règne encore, mais *«l'anguille est encore sous roche»*: *«Mgr. Voici encore une bonne note gagnée par les habitants de Rivière-Ouelle... Toutes les*



(Photo Société Historique de la Côte du Sud.)

Eglise en 1890; Vieux clocher, perron de bois, presbytère sans sa véranda.

résolutions ont été adoptées unanimement, mais les habitants de la Petite-Anse et des Côteaux, et un couple d'ailleurs n'ont pu s'empêcher de dire qu'ils n'entreprendraient pas les travaux sans faire de nouvelles réclamations, suggestions et démarches auprès de Votre Grandeur... Je ne serais pas surpris si Votre Grandeur recevait dans peu une requête des gens de la Petite-Anse et des Côteaux, pour demander quelque démembrement. Oh! je dors tranquille sur ce sujet, car je sais ce que Votre Grandeur pense du démembrement nouveau de la Rivière-Ouelle, qui a déjà été tant démembrée et tenaillée en tout sens. Il est temps qu'elle se tienne en repos la pauvre Rivière-Ouelle, si elle ne veut pas se recruter au nombre des paroisses pauvres et nécessiteuses...»

C'est le 12 septembre 1875 que la décision est prise de réparer. Au prône de ce jour, avant l'assemblée, Mr. Dion avait fait le souhait suivant: *«Demandez, mes frères, pendant la messe les lumières du Saint-Esprit, en union avec moi afin que dans votre décision, vous mettiez de coté tout préjugé et passion, pour ne songer qu'à la gloire de Dieu, le bonheur dans vos familles, l'honneur de la religion et celui de la paroisse qui est en jeu, la conservation et le maintien de cet esprit de paix et de concorde que je me suis efforcé de vous inspirer, depuis que je suis votre curé...»*

Lors de l'assemblée, une requête en ce sens préparée par Luc Letellier, Charles Letellier, le docteur Ludger Têtu et Charles-Clément Casgrain, portant 130 noms (39 signatures, 91 marques) est adoptée. *«le beau de l'affaire, note le curé Dion, c'est que les principaux chefs du parti qui jusqu'à ces derniers temps nourrissaient encore l'espoir de déplacer l'église, ou du moins le donnaient à entendre à leurs partisans, ces chefs, dis-je, sont venus signer la requête sans réclamation. J'en conclus que l'éternelle question du déplacement de l'église est morte.»* Une vingtaine de franc-tenanciers ont refusé de signer cependant ou de donner leur nom dans l'assemblée. L'abbé Dion ajoutait cette remarque: *«Bien que la majorité ait signé une requête pour réparer, cependant des personnes influentes m'ont assuré que la même majorité sera prête à reconstruire à neuf!»*

En novembre (le 16) et décembre (le 18) paraissent les décrets canoniques et les autorisations civiles pour l'élection des syndics. Tout est prêt. mais les opposants décident de frapper un dernier coup: *«Un certain nombre d'habitants, écrivait Mr. Dion à son évêque, le 27 décembre 1875, ont toujours travaillé quelquefois ouvertement et à face découverte, mais le plus souvent sournoisement et en cachette, à paralyser les bonnes dispositions de ceux qui veulent marcher de l'avant et faire le plus tôt possible les réparations urgentes de l'église et de la sacristie.»*

Voulant frapper un dernier coup, voilà, m'assure-t-on, que ces gens désirent (ou font courir les bruits) (ce sont quelques habitants du Haut de la Rivière et du Sud de la Rivière) de l'annexer à Saint-Pacôme, (les autres, ce sont quelques habitants de la Petite-Anse et des Côteaux) veulent s'annexer à Saint-Denis, ou demander à Votre Grandeur la séparation de Rivière-Ouelle pour faire une paroisse qui serait comprise d'une vingtaine d'habitants et d'autant d'emplacements de quêteux... (Hum!!!)

Voici maintenant les conséquences de ces bruits plus ou moins fondés, de ces menaces de la part des rebelles à l'autorité de Votre Grandeur: les habitants disposés à bâtir, mais toujours craintifs et pusillanimes, lorsqu'il s'agit de débarrasser disent que s'il y a démembrement, c'est bien inutile d'élire des syndics, car nous ne serions plus capables d'entreprendre des travaux considérables...

Donnez-moi une réponse à ces deux questions...»

La réponse de Mgr. est catégorique et ne se fait pas attendre: *«Je ne me sens nullement disposé à écouter de pareilles demandes...»* (28 décembre 1875).

Le 3 janvier, une réunion des paroissiens est tenue pour l'élection des syndics; avant la réunion, Mr. Dion fait aux gens les recommandations suivantes: *«Mettez de côté l'esprit de parti politique. (Est-ce possible à Rivière-Ouelle???) S'il est une question où la politique n'a rien à faire, c'est celle-ci. Le temple du Seigneur doit recevoir tous les partis. C'est la maison paternelle. Tachez d'être unanimes. Donnez encore une fois le beau spectacle que vous avez donné plusieurs fois depuis un an... Il serait pénible de voir de braves citoyens faire de l'opposition rien que pour le plaisir de contredire tel et tel qui ne pense pas comme eux en politique...»*

L'élection, *«pacifique et sans difficultés»*, note Mr. Dion donne les résultats suivants: 7 syndics sont choisis: Mr. Dion, Joseph Pelletier, Prudent Picard, Frédéric Gagnon, le docteur Ludger Têtu, Pierre Garon, Octave Langlais. Mais, après l'élection, les opposants réussissent à faire signer une requête par 103 habitants, dont entre autres: Mr. Adélard Boucher, notaire, Louis D'Auteuil, Louis Lévesque, Bruno Hudon, marguillier en charge, Octave Langlais, un des syndics, ... etc, ... En somme la plupart des habitants de la Petite-Anse et des Grands-Côteaux. Ils font observer à Mgr: *«... que vu la crise financière qui règne depuis un an et qui menace de durer encore plusieurs années, vos suppliants prient Votre Grandeur de remettre à temps meilleurs la confection des travaux à faire à l'église...»*

En même temps que la requête est envoyée, Mr. Dion écrit à Mgr. dans les termes suivants: *«Ce que je redoutais, la semaine dernière est arrivé; c'est-à-dire que le parti de la Petite-Anse, et un certain nombre d'habitants des Côteaux est venu à l'assemblée, ayant à leur tête M. Adélard Boucher, notaire, dans l'intention de faire manquer l'élection. C'est dans ce dessein qu'un parti de criards, des jeunes gens, pour la plupart échauffés par la boisson, a envahi la sacristie dans l'intention d'embrouiller les électeurs...»*

Tout ceci se passait le 3 janvier. Le 14 janvier (1876), Mgr. répond qu'il a reçu la requête portée par un habitant de la Petite-Anse (Mr. D'auteuil), qu'il lui a répondu verbalement que l'urgence oblige à commencer les travaux, et que des démembrements, il n'y en aurait point. Ce refus ne décourage pas les opposants qui présentent une deuxième requête à Mgr. Ce dernier avise son curé de ces démarches:

«Je viens de recevoir la visite de Mm. Chapais et D'auteuil, qui m'ont présenté la requête de certains propriétaires de Rivière-Ouelle demandant à être annexés à la paroisse de Saint-Denis.

Mr. Chapais m'a fait un tableau lamentable de l'état de cette dernière paroisse, qui a été privée de presque la moitié de ses habitants par l'exécution de Saint-Philippe et dont l'église, trop vaste, est presque déserte, privée de revenus suffisants.

Mr. D'auteuil a exposé la proximité de Saint-Denis, le meilleur état des chemins, l'espoir aujourd'hui déçu d'avoir un jour l'église sur les Côteaux.

Je leur ai répondu que je trouvais singulier qu'on ne se fut aperçu de tout cela que juste au moment où il faut contribuer pour l'église. La Petite-Anse a refusé jadis de s'annexer à Saint-Denis, dans la crainte d'avoir à contribuer pour les édifices à construire; aujourd'hui elle veut s'y annexer à toute force, pour échapper aux réparations de la Rivière-Ouelle. Poissons qui nagent entre deux eaux!!!

Bref, nous nous sommes séparés sans rancune et bons amis; mais j'ai déclaré que je ne pouvais accorder la requête que je considérais comme venant dans la plus mauvaise circonstance possible. La Petite-Anse a eu tant de temps et d'occasions depuis ma dernière visite pour demander ce qui amènerait une perturbation dans toute l'entreprise de la paroisse.

Ils m'ont fait le compliment de me dire qu'ils avaient toujours nourri l'espoir de voir l'église changée de place, malgré la déclaration formelle que j'en ai donné lors de ma dernière visite, après mur examen. Je leur ai ôté cet espoir, si toutefois il lui en restait encore.»

Mr. le curé Dion remercie son supérieur dans ces termes:

«Mille remerciements pour la réponse ferme et énergique que vous avez faite à Mr. Chapais, à l'occasion de la présentation de leur requête. Je n'ai pas été surpris d'apprendre que le père D'auteuil se soit encore une fois présenté auprès de Votre Grandeur, avec sa requête, car ce vaillant brave homme d'ailleurs surprend tous ses amis par son obstination depuis quelques mois surtout. (Hum! Remarquez la tournure diplomatique de cette phrase!) D'ailleurs, l'esprit de parti qui est au fond de toutes les difficultés qui ont surgi depuis quelques années, lorsqu'il s'est agi des affaires de l'église, et cet esprit de parti, dis-je, fait faire des extravagances partout où il se trouve et surtout à Rivière-Ouelle.

Mais ce qui m'étonne et me surpasse, c'est de voir Mr. Chapais venir se mêler de nos affaires, brouiller nos affaires d'église juste au moment où elles sont en si bonne voie, à la dernière heure. Cette démarche, ce pas que vient de faire Mr. Chapais ne lui fait certainement pas honneur... et je ne puis m'empêcher de la blâmer fortement.

Il se prépare une autre requête qu'un autre «brouillon» de la Rivière-Ouelle veut présenter à Votre Grandeur, demandant à s'annexer à Saint-Pacôme.»

Cet autre esprit brouillon (!) c'est M. Bruno Desjardins, habitant du Haut-de-la-Rivière. Mgr. lui écrit le 31 janvier 1876: «*Lors de l'érection canonique et civile de la paroisse de Saint-Pacôme, les habitants de la concession du Haut-de-la-Rivière, quoiqu'ils connussent parfaitement qu'ils étaient plus rapprochés de l'église de Saint-Pacôme que de celle de la Rivière-Ouelle, n'ont pas demandé à faire partie de la nouvelle paroisse, et même s'y sont opposés, comme le prouve la correspondance échangée dans le temps entre l'autorité ecclésiastique et les curés de Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme...*»

Toujours des poissons qui nagent entre deux eaux! L'anguille «*sous roche*» est sortie de sa cachette. Mais ces «*poissons*» et ces esprits brouillons vont gagner quand même quelques points; par exemple, ils réussissent à obtenir «*de retarder certains travaux à l'an prochain.*» (Lettre de Mgr. à Mr. Dion, 25 avril 1876)

Sans doute encouragés par ces maigres succès, les opposants récidivent en 1877. Mr. Dion rapporte l'incident: «*Des opposants criards ont tenté d'empêcher la démolition du rond-point de l'église...*» Mais ce fut peine perdue, car une ordonnance de l'évêque ordonna l'exécution de ce travail.

En 1878, il s'agit de payer les frais de l'expertise. La Fabrique qui reçoit la facture la remet au notaire Boucher et celui-ci refuse de payer les \$35.00 de frais. L'évêque prévenu ordonne à la Fabrique de payer les frais, mais de réclamer à «*ces messieurs*» le remboursement.

En 1879, il faut procéder par une requête afin d'obtenir l'autorisation d'entrer des «*bancs neufs, au coût de \$175.00 dans l'église.*»

Donc, en 1877, une nouvelle église est érigée, à la suite de quelques difficultés finalement résorbées sans trop de mal. C'est la quatrième église. (Si on compte la première chapelle comme étant une église) Bâtie sur pilotis et les fondations de l'église précédente, qui furent jugés assez solides pour supporter les nouveaux murs, l'église fut entreprise par Mr. François Soucy de Saint-Antonin, pour la maçonnerie et la charpente, par Mr. Joseph Dion de Sainte-Hénédine, pour la menuiserie intérieure, la peinture et la dorure. L'architecte fut Mr. David Ouellet de Québec.

Les syndics fixèrent le nombre des cotisés à 378. Parmi les plus haut cotés pour la souscription on trouve: Félix Lévesque (Bazin), \$10,000.; Luc Letellier, \$9,200.; la Plaine évaluée à \$5,000.; la propriété de la Cie de la pêche à marsouins à \$10,400.; etc,... Tous les noms des cotisés sont aux archives du presbytère.

On fit également des emprunts, entre 1873 et 1887. Le 6 décembre 1873, les individus suivants avaient prêté les sommes suivantes: Thomas Bernier, \$3,000. à 6%; Nazaire Bélanger, \$700. à 6%; Louis Leclerc, \$1,000. à 6%; Eugène Giasson, \$900. à 6%; De 1873 à 1880, une somme de \$14,281. fut empruntée. En 1881, on avait remboursé: \$9,191. Il y eut plusieurs autres prêts pour des sommes de \$500. à \$100 ou \$50. dollars.

«Le dimanche, 28 avril, raconte l'abbé Têtu, on chante pour la dernière fois la grand-messe paroissiale dans la vieille église. Le lendemain on y chante une messe d'action de grâces pour les bienfaits accordés dans ce temple; il avait servi au culte pendant 83 ans. Pauvre vieille église! Elle n'était pas belle, tant s'en faut, avec ses arcades, jubées, (depuis 1843, au temps de Mr. Bégin, il y avait 2 jubées superposés!) et son air d'abandon et de négligé; ses bancs en forme de boîtes, qui n'avaient jamais reçu une couche de peinture. Elle n'en avait pas moins pour moi et pour tant d'autres, des souvenirs attachants. C'était l'église de mon baptême, de ma première communion, de ma confirmation. Dans cette église, mes deux frères aînés, Ludger et Henri (Têtu) avaient été ordonnés prêtres, par Mgr. Taschereau, le 22 juin 1873, et Ludger, inhumé le 26 juillet 1876...» (Celui-ci était mort noyé!) (65)

L'église terminée, Mr. Dion s'attaqua au presbytère. Le décret de l'évêque obtenu le 17 janvier 1881, le même entrepreneur qui avait élevé l'église, François Soucy, se vit confier la démolition et la reconstruction du presbytère. Il est probable que les boiseries de l'église qui étaient encore utilisables, ont dû servir à la charpente du presbytère. En 1883, le presbytère était terminé. Au greffe du notaire Ernest Gagnon de Rivière-Ouelle, on trouve deux quittances à François Soucy, une de \$14,853.25 pour les frais de travaux à l'église; l'autre au montant de \$1,747.30 pour le presbytère. (66)

Entre-temps, on s'attaquait à la salle publique. En effet la démolition du vieux presbytère, et la reconstruction d'un neuf plus modeste, avait fait disparaître la salle publique, qui depuis 1771, était aménagée dans la partie sud du presbytère. On décida de la transporter en 1882 dans la maison d'école de la Fabrique (école-modèle datant de 1838). L'entrepreneur fut Joseph Corbin, menuisier de Rivière-Ouelle. On redressa la vieille maison qui commençait à incliner de la tête, à l'aide de bonnes lambourdes, et elle continua à servir généreusement aussi bien les enfants de la paroisse, assoiffés de haut savoir, que les adultes (mâles seulement) friands de grande politique! Cet aménagement de la salle publique dans la maison d'école a coûté \$255.00, telle que nous l'indique la quittance déposée au greffe du notaire Ernest Gagnon. (66)

C'est vers 1910-20, qu'on cessa de faire l'école à cet endroit, alors que Mr. le curé Delisle échangea de concert avec la Fabrique et les Commissaires d'école un terrain avec Mr. Jean-Baptiste Plourde. Mr. Plourde laissait pour la construction d'une école sa propriété acquise de Charles Letellier, (aujourd'hui le site de la Caisse Populaire!) et acquérait le terrain où se trouve la coopérative «La Riveraine», aujourd'hui. Le terrain de La Riveraine était une propriété de la Fabrique; celui de Mr. Plourde avait successivement appartenu à la société Pierre-Th. Casgrain-Charles-H. Têtu, où était construit un magasin; puis à Mr. Têtu, à Charles Letellier, à une demoiselle Têtu, et enfin à Mr. Plourde.

(65) Soc. Hist. de la côte du Sud; Notes sur R.Ouelle, B-4.

(66) Notaire Ant. Ern. Gagnon, 10 janvier 1881, 6 novembre 1882, 10 janvier 1883.



N. D. de Liesse, patronne de la paroisse.
(Photo abbé Armand Dubé)

C'est en 1882 également que les premières orgues sont entrées dans l'église, pour remplacer le vieil harmonium de Mr Bégin. Acheté chez Bolton et Fils de Montréal, pour \$1,000., cet orgue fut déménagé en 1926 dans la salle publique, et on acheta à Saint-Hyacinthe en 1927, l'orgue actuel au prix de \$4,500.

Le 20 août de la même année (1882) fut organisé un grand pèlerinage à Sainte-Anne de Beupré; 500 pèlerins de Rivière-Ouelle et des paroisses environnantes y participèrent. En 1885, on renouvelle, le 19 août, ce pèlerinage. C'était pour célébrer le 200ème anniversaire de la construction de la première chapelle; 300 pèlerins y participèrent. Voici en quels termes Mr Têtu raconte ce voyage: *«Le «Clyde», bateau à vapeur, qui transportait les pèlerins était chargé à sa capacité. A minuit, le 19 août, il laissait le quai de la Pointe-aux-Orignaux. Pendant le trajet, deux messes furent célébrées à bord, par les pères prédicateurs. (Ce pèlerinage clôturait une retraite paroissiale). Vers les 6 heures du 20, les pèlerins débarquaient à Sainte-Anne. Une grand'messe fut célébrée au sanctuaire suivie des autres cérémonies d'usage, et retour à la maison par le même bateau. Une température idéale nous avait favorisés. Ce pèlerinage, le seul de ce genre dans l'histoire de Rivière-Ouelle, fit longtemps le sujet des conversations de ceux qui y prirent part...»* (67)

De mars à août 1885, David Ouellet, architecte de Québec, travaille à la réparation et à la dorure du maître-autel. Cet autel tout en chêne et d'une sculpture admirable aurait été fabriqué en France. Cette rénovation était aussi un projet du bicentenaire.

(67) Soc. Historique de la Côte du Sud, Dossier 88 et Notes sur Rivière-Ouelle B-4.

Le 14 janvier 1880, une chapelle des morts qui se trouvait entre l'église et le couvent, à l'entrée du vieux cimetière (le deuxième) fut vendue. A cette époque, on avait commencé vraisemblablement à inhumér les morts dans le cimetière actuel (le troisième) à l'ouest de l'église. Le 29 octobre 1882, une requête est envoyée à Mgr. Tascherau par Charles Letellier et le curé Dion, déclarant *«qu'il devenait urgent d'agrandir le cimetière et de l'entourer par une clôture solide et convenable; il est à propos de profiter de la circonstance pour faire l'exhumation des corps qui ont été inhumés dans la partie de l'autre cimetière par le chemin couvert qui conduit du couvent à l'église... que les corps qui doivent être inhumés, ont été inhumés il y a au delà de 3 ans,... qu'aucune des personnes dont les corps reposent dans cette partie du cimetière n'est morte d'une maladie contagieuse...»* (Archives du presbytère)

Le permis d'exhumer est accordé le 4 novembre 1882. Et une autre requête d'exhumation est présentée le 1^{er} Octobre 1897, par Louis Lévesque, marguillier en chef, et acceptée peu après, à la condition *«qu'aucun corps de personnes mortes de maladie contagieuse ne soit exhumé avant 5 ans de leur inhumation, ni qu'une exhumation ne soit faite entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre.»* Cette date doit marquer la fermeture vraisemblable du vieux cimetière à l'est de l'église. (Arch. du presbyt.)

En 1880, Mr. le curé Dion fait installer, on l'a vu, un nouveau chemin de croix. Le vieux fut donné à la paroisse Saint-Adrien de Mégantic. En 1893, la Fabrique faisait un don à la paroisse Saint-Germain de Kamouraska de: une ancienne lampe du sanctuaire, et une ancienne statue de Notre-Dame de la Pitié.

Le 25 janvier 1885, la Fabrique loue un terrain de la Fabrique à Mr. Ernest Casgrain, marchand, pour 9 ans, afin d'y établir une boulangerie.

Il y avait environ 70 ans que la Fabrique avait échangé avec le seigneur Pierre Casgrain un terrain contre le droit de passage gratuit sur le pont installé sur ce terrain. Or, le 18 avril 1889, les héritiers du seigneur Casgrain vendent à la municipalité ce terrain, sans que la Fabrique le sache. Il y avait sur ce terrain, le bureau de poste, la terrasse, ou culée du pont, une maison de commerce logée à l'endroit où se trouvait autrefois le gardien du pont; et toutes ces bâtisses payaient loyer au seigneur. Mais, maintenant, demande Mr. Dion à Mgr. à qui sont ces terres et ces bâtisses? On lui répondit que la Fabrique devait réclamer tout ce que la loi accorde, et surtout *«de tenir à la clause qui défend toute auberge ou maison de débits de liqueur sur le terrain.»*

C'est églament au temps de Mr. Dion que la municipalité et la Fabrique demandèrent à l'évêque l'autorisation de construire le pont (pont Gagnon) sur le terrain de la Fabrique, le 15 mai 1889. Ce qui fut accordé. On avait demandé cependant, en 1892, l'autorisation de placer des poteaux, des chaînes et des barres pour retenir les chevaux pendant les offices; mais

ce fut refusé, «*parce que la Fabrique est déjà endettée de plus de \$4,000. et paie \$201.00 d'intérêt,*» le 5 juillet 1892. (68)

Par souci d'éducation, et aidé dans son entreprise par l'abbé Raymond Casgrain et les «*professionnels*» de la paroisse, Mr. le curé Dion avait annoncé aux prônes, les dimanches du mois de janvier 1879, la création d'un Institut à Rivière-Ouelle. Cet Institut avait pour but «*l'avantage spirituel, moral et temporel de la paroisse; les séances seront gratuites, et il y aura des sujets de conférence.*» Il avertissait cependant les promoteurs et les intéressés que «*la politique n'y aura pas de place!!!*» (69)

La première séance de cet Institut se tint le 9 février 1879. Il prit le nom de «*Institut de la Bouteillerie; mis sous le patronage de Saint-Jean-Baptiste, son motto était: Religion et Patrie. (religion: saint Jean-Baptiste; patrie: Jean-Baptiste Deschamps). Aucune constitution ne fut exigée; l'abbé Henri-Raymond Casgrain fut choisi président honoraire. Tous les sujets seront traités, utiles moraux ou agréables; les conférences devaient être soumises au préalable à Mr. le curé...*»

Parmi les sujets que l'on suggérait, il y avait: «*L'histoire de notre pays, l'agriculture, la colonisation, les souvenirs de la paroisse, l'étude des Archives, des notices biographiques des anciens curés de Rivière-Ouelle et des principaux citoyens, l'économie domestique, l'hygiène, l'art vétérinaire, la législation rurale, enfin: tout sujet propre à instruire et à intéresser...*»

Le programme de la première séance était le suivant:

- Ouverture, lecture des règlements.
- conférence par le Dr. Têtu
- chanson.
- conférence par l'abbé Henri-Raymond Casgrain
- éloge de Jean-Baptiste Deschamps par le président
- chanson
- clôture... (70)

L'Institut de la Bouteillerie aurait duré environ un an et demie. Mr. Dion a même laissé le commentaire suivant au dos d'une des archives de l'Institut: «*Il a avorté au bout de 6 mois,... pour le mieux!!!*»

Que s'est-il produit? on devine qu'il est arrivé ce qui arrive toujours à Rivière-Ouelle: ou bien l'indifférence des gens, ou bien une infiltration politique. On a dû dire: «*Encore les mêmes qui se mettent en évidence!!!*»

On a vu qu'au temps du curé Dion, et sous l'initiative de celui-ci, la paroisse de Rivière-Ouelle avait souligné le bicentenaire de la création de la paroisse «*religieuse*», en 1885. On fit certaines rénovations dans l'église; on organisa un pèlerinage, et peut-être même autre chose qu'on ignore. Mais la même année 1885 ne devait pas qu'être joyeuse; il y eut cette

(68) ARCH. DU PRESBYT. DE RIV.-O. SOC. HIST. Dossier 88.

(69) Archives du presbytère, Cahier de prône, année 1879.

(70) Archives du presbytère; Mgr. Henri Têtu: HISTOIRE DES FAMILLES TÊTU,.... p. 279. Soc. Hist. de la Côte Sud, Dossier 32. Lettre à Mgr. Taschereau, 21 janvier 1879.

année-là quelques secousses de tremblements de terre; mais pire que ce tremblement, il y eut dans l'hiver de 1885 à 1886 une épidémie de picotte; dès la nouvelle de la propagation de l'épidémie, dans toutes les paroisses, on organisa des moyens de prévention. A Rivière-Ouelle, le Bureau de Santé de la paroisse adopta le 26 décembre 1885 et le 11 janvier 1886 divers règlements:

«Règlements concernant la contagion de la picotte:

A— concernant l'entrée et la sortie de la paroisse:

— L'entrée dans la municipalité est défendue aux mendiants de la paroisse de Sainte-Anne ou de tout autre endroit où la picotte existe.

— Défense aux mendiants de la paroisse d'aller mendier dans la paroisse de Sainte-Anne, ou tout autre endroit où la picotte existe.

— entrée aussi interdite aux colporteurs, commerçants, boulangers et porte-cassettes de la paroisse de Sainte-Anne, ou qui auront passé par Sainte-Anne.

— A ces fins, des gardes avec barrières seront placées sur les chemins qui conduisent à Sainte-Anne...»

«... Attendu que dans certaines municipalités, le fléau de la picotte s'est grandement propagé par l'incurie, la négligence et même par la complaisance coupable de certains chefs de famille, qui s'y sont volontairement exposés, (!) eux et leur famille, afin de se faire soutenir par les bureaux locaux de santé,... le bureau ordonne:

— chaque fois que ce bureau, ses membres ou ses officiers auront cru devoir ordonner l'isolement d'une famille ou d'une maison, ... les fournitures fournies à ces cas le seront au compte de tel chef de maison...

— Les membres de ce bureau feront une recherche minutieuse des circonstances et de la manière dont la picotte aura été introduite...

— Chaque fois qu'une infraction aux règlements sera constatée, il sera du devoir de ce bureau de poursuivre les contrevenants...» (71)

En somme, il s'agit d'une quarantaine en règle de toute la paroisse; Même plus, certaines familles devaient être isolées complètement; on leur demandait d'afficher à la porte, bien en vue, un drap noir, indiquant clairement que telle maison était interdite à tout visiteur, sauf le médecin; on prit des mesures d'hygiène, telle celle de jeter les eaux sales et les ordures ménagères, (restes de nourriture, linge ou autre) dans des trous éloignés de la maison, ou de les brûler.

En dépit de ces mesures sévères, la contagion fit quand même quelques victimes. Les décès à Rivière-Ouelle sont au nombre suivant:

— 1883;	28
— 1884;	33
— 1885;	33
— 1886;	41
— 1887;	25...

(71) Archives du presbytère.

Quarante et un décès sur une moyenne de 31 annuellement en 1886, c'est relativement peu. Au Cap Saint-Ignace, il y a eu 113 sépultures, dont 73 sépultures d'enfants au-dessous de 7 ans. (72)

L'épidémie de diphtérie, en 1896, fit cependant des ravages beaucoup plus prononcés; les registres du couvent parlent de 30 élèves atteints, dont 8 décès. Les registres de la paroisse dénombrent: (73)

– 1895,	46	décès	pour	64	naissances.
– 1896,	86	”	”	76	“
– 1897,	63	“	“	62	“
– 1898,	25	“	“	64	“

Parmi les 86 décès, il y eut 57 enfants en bas de 7 ans et 13 adultes morts précisément de la diphtérie. L'année suivante, sur les 63, il y eut 31 adultes et 32 enfants. Ces deux années-là, de même que 1918, l'année de la grippe espagnole, il y eut dans la paroisse plus de morts que de naissances. Ce sont des années exceptionnelles. (1918: 41 naissances; 47 décès, dont environ une vingtaine attribuable à la grippe proprement dite.)

Mr. le curé Dion exerça une surveillance discrète mais soutenue sur la vente de boissons alcooliques dans la paroisse.

En 1879, un résident de la paroisse avait demandé une licence pour la vente de liqueurs spiritueuses; le 29 mars, Mr. Dion écrivait au Conseil Municipal: *«Le besoin d'une telle licence ne se fait pas sentir dans la paroisse,... mais ce serait l'occasion pour un trop grand nombre de faire de folles dépenses, etc... J'ai donc la confiance que votre honorable conseil, au lieu d'accorder une licence se fera un devoir de maintenir les sages règlements qu'il a passés les années dernières pour prohiber les liqueurs spiritueuses...»* (74)

A ce propos, l'historien Lavoie a relevé les noms de plusieurs hôteliers et taverniers de Rivière-Ouelle au cours du XIX^{ème} siècle:

«Tavernes:

Pierre Bouchard, 1826 à 1829 et 1836 à 1841.

Henri Garon, 1836.

Henri Boucher, 1823 à 1836.

Pierre Boucher, 1830.

Raphael Lévesque, 1820-1821.

Pierre Florence, (?) 1821-1822.

Louis Clermont, 1836.

Louis Anctil dit St-Jean, 1838.

Jean-Baptiste Garon, 1828-1833.

Félix Gauvreau, 1824-1825.

Alexandre Ross, 1823-1824.

Joseph Roussel, 1826.

(72) Abbé Arthur Richard, CAP SAINT-IGNACE, page 346.

(73) Archives du presbytère et Soc Hist. de la Côte Sud, Dossier 86.

(74) Archives du presbytère.

«Hôteliers:

Pierre Lévesque, 1826.
Raphael Lévesque, 1821.
Narcisse Lemieux, 1916.
Lambert Gagnon, dit Belzile, 1818.
Léandre D'anjou, 1889.
Wilfrid Dubé (quai)
Aime Bourgeois (quai)
Mme Ferdinand Fraser (quai)
Auguste Alexandre (quai)
Auguste Meunier, (Station)
Joseph Lebel, (Station)...» (75)

Cette liste n'est pas complète, et peut comporter des erreurs.

Le 24 juin 1889, toujours au temps de Mr. Dion, un mandement de Mgr Taschereau établissait la capitation à Rivière-Ouelle; désormais, la dime, au lieu d'être payée en nature, c'est-à-dire d'après les récoltes des habitants, pouvait l'être en argent.

Mr. L'abbé Alphonse Têtu, un contemporain du curé Dion en a laissé le portrait suivant: «*Mr. Dion avait une bien belle voix; souvent il se rendait au jubé de l'orgue et s'y faisait entendre. Il avait le goût de la lecture et je crois qu'il aurait pu écrire fort convenablement s'il s'était mis en peine (de le faire). Il collabora activement avec l'abbé Raymond Casgrain à la publication d'«Une Paroisse Canadienne au XVIIème siècle», ...*

Mr. Dion a laissé des registres d'une très belle calligraphie. Sous prétexte de les laisser dans toute leur beauté, il négligeait de faire signer les témoins des actes qu'il rédigeait; ce dont je le blâme, car il donnait à penser que ses paroissiens étaient des ignorants qui ne savaient pas même signer leurs noms. Mr. Dion, aux premières années de son ministère à Rivière-Ouelle était assez bon prédicateur; il aimait à parler et ne s'en privait pas. Malheureusement, il vieillit de bonne heure et sa prédication s'en ressentit; son humeur aussi. Il était devenu plus impatient et grognon. Une difficulté qu'il eut avec les chantes amena leur sortie du chœur et, pendant quelques dimanches, les fidèles durent se contenter d'une messe basse. M. l'abbé Pagé, alors vicaire, se dévoua pour ramener l'harmonie au jubé de l'orgue. Le bon curé dut se féliciter, pour une fois, d'avoir un vicaire, ce qu'il ne faisait pas souvent. Pour un travers d'esprit inexplicable chez un homme de bon sens, il ne pouvait se faire à la présence de ce coadjuteur bien utile et souvent nécessaire.

Mr. Dion était le plus désintéressé des hommes. Il ignorait ce que pouvait bien contenir son grenier en fait de dime, son poulailler ou sa grange. Tous ces soins matériels étaient laissés entre les mains du petit François Richard, qui faisait honnêtement de son mieux, mais qui ne pouvait toujours pas faire rentrer la dime quand on négligeait de la payer.

(75) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 36.

Madame Dion, la mère du curé et sa sœur Françoise, qui vivaient avec lui, ne s'occupaient pas plus de la conduite intérieure du presbytère que si elles eussent été en visite à la maison. Aussi on y faisait maigre chère; les vicaires s'en plaignaient. Quand Mr. Dion prit sa retraite en 1892, il était d'une pauvreté à faire pitié. Son pastorat de 18 ans avait été fécond et bien rempli: reconstruction de l'église, du presbytère, achat de l'orgue, etc,... Lui qui soignait si peu ses affaires personnelles s'occupait fort bien des affaires de sa Fabrique...» (76)

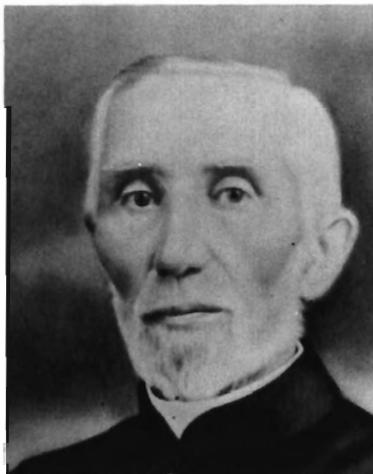
M. Jos-Edouard Pagé, 1892-1895:

Mr. Pagé, depuis un an vicaire de Mr Dion fut nommé pour le remplacer. *«Succédant, dit l'abbé Têtu, à un vieillard devenu impopulaire, il fut,... fort bien accueilli. Malgré celà, dès la deuxième année de son pastorat, il demanda son changement. Il trouvait les revenus de sa cure insuffisants, et surtout, il avait chez lui une inconstance chronique qui l'empêcha toujours de rester longtemps au même endroit...» (77)*

Voyant le départ du curé approcher, et désirant le garder à Rivière-Ouelle, quelques paroissiens entreprirent des démarches auprès de l'évêque pour le garder. Mais ce fut inutile. L'abbé Adolphe Michaud devait le remplacer.

M. Adolphe Michaud, 1895-1902:

Mr. Adolphe Michaud passa 7 ans à Rivière-Ouelle. Ce fut une cure brève, mais quand même novatrice sous certains aspects. C'est à lui que



Abbé Adolphe Michaud, curé et généalogiste.

(Photo abbé Armand Dubé).

(76) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Notes sur R.-Ouelle, B-4.

(77) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Notes sur R.-Ouelle, B-4.

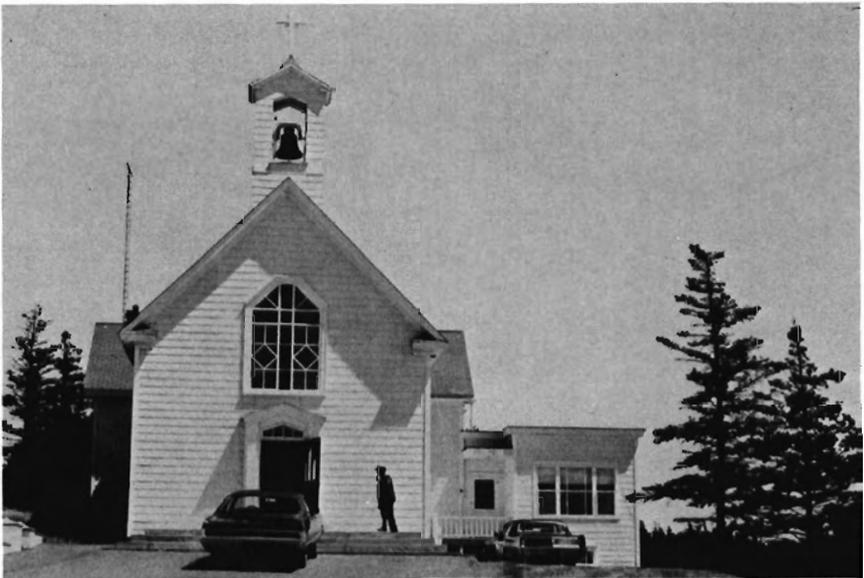
l'on doit le livre unique en son genre dans la région: «*GÉNÉALOGIE DES FAMILLES DE LA RIVIÈRE-OUELLE*». Cette œuvre impressionnante est d'une valeur inestimable pour la paroisse d'autant plus que ce manuel, de plus en plus rare n'est plus en vente; il nécessiterait une nouvelle édition, qui serait fort coûteuse aujourd'hui. Chanceuses sont les familles de Rivière-Ouelle qui en détiennent encore un exemplaire!

C'est Mr. Michaud qui fit boiser l'intérieur du presbytère dont les murs étaient encore «*crépis*». Sauf erreur, cette boiserie est restée la même jusqu'au temps du curé Bernier, qui fit retoucher l'intérieur du deuxième étage tout au moins.

C'est sous son initiative que la beurrerie coopérative fut construite. On en voit encore la bâtisse, aujourd'hui désaffectée, à l'ouest de la route nationale, dans le village.

Mr. Michaud également encouragea les résidents du quai de la Rivière-Ouelle à construire la Chapelle du Quai, en 1898. Il obtint la permission de l'évêque de célébrer une messe tout l'été. Le propriétaire de l'hôtel «*Laurentides*», Mr. Gregory, s'était offert à garder et nourrir le desservant tout l'été. (78)

C'est ce Mr. Grégory, agent du département de la Marine et des Pêcheries à Québec, et propriétaire de l'Hôtel, qui avait pris l'initiative de



Chapelle du quai, 1970.

(Photo Jean-Guy Mignault).

(78) Lettre de Mr Michaud à Mgr. 28 mai 1898.

la construction de cette minuscule chapelle... A son décès, Mr. John Grégory laissa par testament la chapelle le 23 septembre 1912 à ses héritiers, Harry Walel (?) et Esther Odelle. Mr. Narcisse Lemieux aurait ensuite acheté et la chapelle et l'hôtel du quai le 28 octobre 1915; enfin, Mr. Antoine-C. Taschereau, frère du premier ministre de ce nom et juge, résidant tout à côté de la dite chapelle, l'aurait acheté le 7 mai 1920 pour la somme de \$650.00.

Cette chapelle, plus tard, fut donnée à l'œuvre des Loisirs du diocèse, c'est-à-dire aux Mouvements d'Action Catholique qui firent l'acquisition d'un terrain sur la grève, plusieurs arpents au nord-est de la chapelle actuelle. La petite chapelle fut déménagée là, où on peut encore la voir. (79)

Au dire de l'abbé Têtu, Mr. Michaud était un personnage complexe et difficile à saisir; très changeant: il occupa jusqu'à 14 postes. Plutôt renfermé et détestant toute publicité; il avait répondu à Mme Croft, qui lui avait soumis le manuscrit de son œuvre: «*NOS ANCÊTRES À L'ŒUVRE À RIVIÈRE-OUELLE*», qu'il ne voulait aucune louange. Plus, il refuse que son nom paraisse comme collaborateur de Mme Croft à son livre; et lui dicta lui-même la courte et humble biographie qu'on trouve dans son livre. (80) En politique, il se serait affiché comme «*bleu*». Un dimanche, d'après une tradition conservée dans la paroisse, il aurait parlé en faveur d'un candidat au cours du prône. A sa grande surprise, lorsqu'il leva les yeux, l'église s'était vidée de plusieurs de ses occupants! Et au soir de la votation, les marguilliers organisèrent un «*triomphe*» à leur curé, joignant aux feux de joie, coups de fusil et même coups de canon que possédait Mr. Casgrain!!! La tradition rapporte que Mr. Michaud ne parla plus jamais en faveur du candidat «*bleu*» dans l'église. (81)

Mr. Michaud termine ce siècle de prêtres engagés en politique; il ne semble pas qu'après lui, on eut à se plaindre de «*l'influence indue*» des curés de Rivière-Ouelle en politique.

L'abbé Alphonse Casgrain a raconté quelques souvenirs personnels de la vie religieuse à Rivière-Ouelle. Cet abbé Casgrain, on le sait, est le fils du seigneur Pierre-Thomas, et il fut un certain temps héritier de la seigneurie, avant de la céder à son frère Charles-Clément. Il raconte que ce ne fut pas sans difficulté que l'on changea la dîme en capitation: «*On croyait autrefois, que ce serait un grand crime que d'abattre la dîme; la nécessité a forcé, raconte-t-il, les habitants à pourvoir à la subsistance du prêtre qui leur est confié pour les besoins de leurs âmes. Et l'on ne critique plus le système qui a prévalu aujourd'hui, la capitation fixée par l'évêque du diocèse, et tout le monde s'y conforme de bonnes grâces. Quant à ceux qui cultivent encore comme dans les temps anciens, rien n'est changé, ils*

(79) Société Hist. de la Côte Sud, Dossier 88, et notaires: J. Allaire, 23 septembre 1912, 28 octobre 1915; L. Lebrun, 7 mai 1920.

(80) Soc. Hist. de la Côte Sud, Document 32.

(81) Cette tradition m'a été rapportée par Mr. Amédée Richard.

paient encore leur dîme (en blé), au lieu de la capitaton. Il faut avouer que le changement n'était pas facile, si habitué qu'on l'était à l'ancien système...» (82)

Quant à l'abbé Bégin, il rapporte que ce dernier «fit inhumer sa bonne et sainte sœur dans l'église par reconnaissance alors des services qu'elle avait rendus à l'église, avec des décorations faites de ses mains, de bouquets, et mille autres petites bagatelles, pour les autels. La paroisse, c'est-à-dire les fabriciens, ne s'y prêtèrent pas; Mr. le curé n'avait pas plus de droit qu'un autre...» Et que fit-on lorsque Mr. Bégin, le même, fit inhumer également dans la crypte nulle autre que Claire Chapais, la sœur de Jean-Charles Chapais? On n'en parle pas nulle part!!! Est-ce exact??? (83)

A propos d'inhumation honorifique, Mr. l'abbé Alphonse Casgrain continue: «Un des premiers seigneurs,... a aussi été inhumé dans l'ancienne première église de pierre,... où l'on voit encore aujourd'hui une planche avec ses noms et prénoms, posée là, en présence d'un de ses descendants, par l'abbé Casgrain et Mr. le curé Dion. Ce descendant devait y faire élever un superbe monument à son aïeul; il est encore à venir; il paraît que l'individu n'était pas cousu d'or et d'argent, et les abbés Casgrain et Dion en furent quittes pour les frais de la planche et du voyage de Québec à la Rivière-Ouelle, du pauvre comte...

La grande dame de feu l'honorable C.E. Casgrain n'a pas eu ces honneurs d'être (enterrée) aux côtés de son bien-aimé; ses enfants trouvaient que ça coûtait trop cher, \$100.00, pour cette sépulture dans l'église!!!

...C'est ainsi que sont disparus bien de nos anciens souvenirs: nos emblèmes symboliques de la voûte; la barque de St-Pierre, nos gros anges soutenant le jubé, les belles étoiles du firmament de la voûte; nos beaux lustres, pupitres, avec les gros verres (?), avec les grands livres de chant à notes grosses comme des mouches, le St-Esprit, la colombe suspendue au milieu; et le trône de Mgr. Panet avec tous ses insignes; c'était si beau. Ça rappelait et devait rappeler aux générations futures la présence d'un évêque à la Rivière-Ouelle. Les abbés Raymond (Casgrain) et Têtu, ces fortes têtes, toujours prêts à contredire ont tout laisser faire sans protestations. En voilà-t-il des Messieurs qui tenaient aux grands et beaux souvenirs de leur paroisse natale? On a vu, par leur silence, qu'ils n'y tenaient pas énormément, tous; aussi n'ont-ils pas quitté leur paroisse, et jusqu'à leur toit paternel? Ah! Les Vandales! Détruisez! Notre ancienne cloche, à la forme française; et notre coq, que le tonnerre frappa une fois, et envoya visiter les poules du poulailler du couvent, il n'est jamais remonté le pauvre coq. Disons à la louange de Mr. Delisle qu'il y a un bel orgue, trois belles cloches, des ornements d'église de première classe...

Et les camails du Rev. Mr. Bégin! Mode sulpicienne dont il se servait les jours de pluie, de neige et de froid. Qu'on avait du plaisir à voir Mr. Bégin,

(82) Abbé Alph Casgrain, MÉMOIRES, p. 256.

(83) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 293.

MÉMOIRES CHAPAIS, Tome I, p. 277. août 1848.

qui n'était pas la beauté même, affublé de son Camail. Ce n'est pas celà; il ne fallait pas rire; et on riait malgré le Lieu Saint. C'était un habit fait comme une collerette, en drap noir, avec un capuchon au dedans duquel se trouvait une broche ou morceau de cercle pour lui donner une forme de demi-cercle, qui lui passait au dessus de la tête. Mais que veux-tu? Les enfants qui n'avaient jamais rien vu de pareil, n'en pouvaient résister, et ça porte tant à rire; la moindre singularité fait rire dans une église, même les gens plus sérieux. On était bien grondé à la maison, mais on ne pouvait s'en empêcher.

Même devenu prêtre, bien des années après Mr. Bégin m'ayant fait présent d'un de ses camails, quand je m'en servais à Ste-Louise, à mon tour, je faisais bien rire les enfants de chœur; je ne les grondais pas, car je savais, je me souvenais de ce qui m'était arrivé dans mon jeune âge...

... l'enfant de chœur allait faire la quête à tous les bancs, commençant par le banc d'œuvre; messieurs les marguilliers y déposaient les premiers, leurs offrandes modestes, c'est-à-dire un sou chaque, rarement plus, si ce n'est (pour) la première fois qu'un marguillier paraissait dans un banc d'œuvre. On dit, en ces derniers temps, que l'enfant de chœur revient parfois avec sa petite tasse à quêter, avec les trois sous des marguilliers, qui les mettent sous clef dans un tiroir du banc d'œuvre pour le dimanche suivant... Au bout de l'année, cette quête aurait donc produit:... trois sous!!! Farce de Quête!» (84)

Cahiers de prônes:

Avant d'aborder l'histoire plus contemporaine, nous allons jeter un coup d'œil sur quelques cahiers de prônes laissés par certains curés de Rivière-Ouelle. Les Archives du presbytère contiennent les cahiers des années 1878 à 1883, 1892 à 1900, de 1902 à 1908 et enfin de 1938 à 1948. Ce sont ceux que nous avons consultés.

Nous avons cherché dans ces prônes des détails qui nous éclairent à la fois sur la vie spirituelle et sociale des gens de Rivière-Ouelle. Ces cahiers constituent un indice très important de la qualité de la pratique religieuse, si on prend soin bien sûr de chercher au delà des commentaires réguliers sur les Saints du jour, les recommandations aux prières, les messes de la semaine ou les publications de bans. Effectivement nous avons relevé nombre de menus détails; nous en avons retenu quelques-uns que nous reproduisons, sans y ajouter des commentaires:

Dimanche de l'Épiphanie, 1878:

«Je vous invite à unir vos prières aux miennes pour arrêter un fléau qui tombe sur la paroisse et sur tout le comté; des poursuites nombreuses à propos des élections de l'année dernière; fléau qui aurait pour conséquence désastreuse entre autres des sommes énormes d'argent gaspillées, du temps perdu, des haines, des vengeances, des faux serments, par conséquent la malédiction du Bon Dieu...» (Dion)

(84) Abbé Alph. Casgrain. MÉMOIRES. p. 294 à 296.

Dimanche, 5 mai 1878:

«Mercredi, par les associés de la pêche à marsouins, 13 marsouins ont déjà été pris. Depuis 4 ans, on en a pas pris. Une pensée m'est venue, quand j'ai appris cette nouvelle: Il y a 3 ans et demie, 4 ans, que la paroisse est en frais de construire son église; agitations, troubles dans les esprits! Aujourd'hui le calme est revenu à peu près... Eh bien! dans une seule journée le Bon Dieu a enrichi la paroisse de \$500. à \$600. dollars au moins...» (Dion)

Dimanche, 23 juin 1878:

«Mardi, messe en l'honneur de Sainte-Anne pour les biens de la terre et la destruction des insectes malfaisantes, par les habitants de la Petite-Anse...» (Dion)

Dimanche le 13 Octobre 1878:

*«... il y eut une assemblée pour «assurer» l'église. Incompréhension des fidèles. Pour s'instruire, il faut écouter. Et tout le monde parlait à la fois, lorsqu'on a voulu expliquer la chose. Au reste, ce n'est pas surprenant, vous êtes malheureusement si accoutumés de vieille date à mal vous conduire dans votre salle publique, lieu de bruit, tapage, désordre, malpropreté,... murs bariolés, souillés et couverts d'inscriptions plus ou moins grossières...»
«... on a fait une tempête dans un verre d'eau...»*



M. Magloire Laboissonnière, célèbre «bedeau», avec sa redingote et son «sceptre», en 1899.

(Photo Société Historique de la Côte du Sud).

Novembre 1878:

«Aux assemblées de syndics (pour la construction de l'église), les francs-tenanciers seuls seront admis. Q'on se le tienne pour dit! ... les jeunes gens n'ont pas plus raison de se trouver à cette assemblée que les femmes et les filles. Chacun à sa place!»

Janvier 1879:

«Il y a beaucoup de misère dans la paroisse et aussi un trop grand nombre de désœuvrés. Je suis vraiment inquiet pour l'avenir de la paroisse, lorsque je vois tant de gens qui ne gagnent rien, ne travaillent pas, surtout pendant l'hiver, et vivent aux dépens des autres, sans rien apporter à la société...»

Février 1879:

«... pendant la neuvaine dans les confession, attention spéciale, examen particulier, sur les sujets suivants:

- 1 – injustice dans les ventes, marchés, transactions.*
 - 2 – malhonnêteté des serviteurs,... pareillement plusieurs enfants qui pillent leurs parents, en soustrayant de l'argent à volonté, du grain et des effets, et les vendant pour amusements, achats de boisson et de toilettes (filles).*
 - 3 – les voleurs de bois, de pieux; deux cantons surtout sont sujets à celà; tout le monde les connaît!*
 - 4 – les parents qui laissent faire des fréquentations longues dans leurs maisons.*
 - 5 – certains hommes mariés, entre autres, qui manquent à la fidélité conjugale. O dolor! (Quelle douleur!)*
 - 6 – un certain nombre qui ne vient pas à la messe, le dimanche, et qui trouve le moyen d'aller cà et là.*
 - 7 – quelques buveurs, qui, sans être des ivrognes, font de folles dépenses et causent de la peine à leurs familles.*
 - 8 – certaines familles, toujours les mêmes, font souvent des veillées, des assemblées et danses...*
- 11 – encore une fois, ceux qui font des injustices. Hélas! Que les résolutions sont rares! Cependant que de plaintes de toutes parts contre les vols, malhonnêteté, injustice.»*

Août 1879:

«... pêche abondante d'anguilles l'automne dernier. Bonne récolte l'année dernière. Pêche extraordinaire de marsouins ce printemps. Récolte magnifique de foin cette année: Prières de reconnaissance.»

Mars 1879:

«Un vendeur de tracts a passé dans la paroisse et a laissé dans plusieurs maisons des petits livres et brochures. Jetez tout celà au feu. Vous ne pouvez pas garder ces livres en conscience... ces livres qui paraissent inoffensifs, qui portent même quelquefois des titres tout à fait pieux, renferment un venin mortel: Exemple: «Comment il faut vivre pour bien mourir». C'est-à-dire,

qu'il faut vivre protestant!! Qu'en pensez-vous? «La Chapelle de Marie». «Le Salut par la Foi».

Au reste, je suis heureux d'apprendre que cet individu a été reçu comme il le méritait: on lui a signifié son congé!»

Août 1879:

«A propos de l'Assemblée de dimanche dernier pour la vente des bancs du jubé, voici ce que j'ai à vous dire: C'est une honte pour les instigateurs et les fauteurs de cette pénible affaire. Qu'ils se hâtent d'effacer si possible la tache qu'ils se sont mise au front! Je reviendrai sur ce sujet, lorsque les esprits troublés, montés, fascinés et trompés seront revenus dans le calme.»

Septembre 1879:

«A propos des billets que l'on vient me demander à tout instant pour avoir du bois de Mr. King, de même que des billets pour quêter: On m'a tant trompé; on s'est montré si malhonnête à ce sujet que je me crois obligé de refuser de donner ces billets! On les a passés à d'autres, prêtés, recopiés, en y ajoutant,...»

Novembre 1879:

«Un charlatan est dans la paroisse depuis une couple de semaines... Il prétend avoir d'excellents certificats. Voici celui que je lui donne publiquement: C'est un misérable que vous devez chasser de vos foyers. Qu'on se le dise, et qu'on lui dise, s'il est encore dans la paroisse!»

Octobre 1881:

«Je recommande à vos prières: Peter Donelly, troisième second à bord du navire «Red Jacket», en chargement de bois ici; tué accidentellement, en tombant du haut du mât. Inhumé hier. Il était irlandais et catholique.»

Novembre 1881:

«... Prenez garde de perdre ces grâces, cette semaine, pendant des jours de distraction, d'excitation peut-être, à l'occasion de l'élection! N'oubliez pas que mercredi et vendredi, jours de votation sont jours de jeûne d'obligation. Il est défendu de faire des discours politiques à la porte de l'église! Le sermon portera sur le parjure à l'occasion de l'élection prochaine.»

Décembre 1881:

«Bon ordre observé le jour de la votation! Le seul fait de deux malheureux qui se sont présentés dans chacun des deux «polls» en état pénible d'ivresse a été pour tous un sujet de dégoût, plutôt qu'une occasion et une tentation de les imiter. Laissons ces malheureux à leurs remords et à leur honte! Autant est honorable l'action de voter librement, guidé dans l'accomplissement de ce devoir par sa raison, son intelligence et sa conscience, autant est ignoble, déplorable et indigne l'acte de celui qui se présente au «poll» dans un triste état d'ivresse. A part ces deux pénibles incidents, je suis heureux de rendre à la paroisse le témoignage qu'elle s'est fait honneur par sa bonne conduite, pour les heures consacrées à la votation...» (Dion)

Janvier 1900:

«Ce qui est arrivé cette semaine est bien regrettable. Il est plus facile de vous diviser et de vous désunir que de vous unir. Je ne vous dis pas de ne pas vous intéresser à vos affaires municipales ou autres, mais il faut que ce soit de manière à ne pas causer des divisions regrettables entre vous. Les moyens extrêmes sont toujours dangereux.» (Michaud)

Novembre 1900:

«Je n'ai pas de remarques désagréables à faire sur les événements derniers (élections). Je ne pense pas qu'il y ait eu de désordres graves par la boisson. Je vous engage à continuer cette excellente coutume de ne pas triompher près de l'église.»

Décembre 1900:

«Encore une élection cette semaine! Les mêmes recommandations qu'il y a quelques jours: éviter parjure, ivrognerie et corruption. L'ignorance n'y fait rien. Acheter et vendre (des votes?) également défendu!

Je n'ajoute pas d'autre chose. On vous dirait peut-être le contraire. Ou vous pourriez peut-être encore l'approuver et l'applaudir. Ce serait donc sans profit!»

Ce sont là quelques exemples, parmi bien d'autres, de recommandations aux prônes. On aurait pu en reproduire beaucoup qui décrivent aussi bien l'état d'esprit dans la paroisse à certaine date.

Nous avons noté au hasard, des choses comme ceci: Il y a des quêtes faites en 1893 et 1894 (d'autres années également), le premier de l'an, pour *«l'abolition de l'esclavage»!* En réalité on se demande où était versé le profit de ces quêtes? En quel pays? Pour quelle œuvre? Mais en y regardant de plus près, on découvre que ces quêtes rapportaient la somme dérisoire de \$4.43, en 1893. Au temps de Mr Théberge, on quête également pour l'*«Œuvre des Berceaux»!* Était-ce quelque institution pour enfants abandonnés, ou pour des Crèches?

En mai 1946, on lit au cahier des prônes que l'abbé Armand Dubé, un enfant de la paroisse, actuel curé de Kamouraska, a fait venir les plaques historiques du *«fait d'armes de 1690»* et du premier seigneur Deschamps. Sont-ce les plaques que l'on peut encore lire de chaque côté du pont, le long du chemin, du côté nord-est de la rivière? Faut dire qu'aujourd'hui ces plaques sont situées dans l'endroit où on peut justement le moins les admirer. Souhaitons qu'un jour, quelqu'un les remarque et ait la bonne grâce de les loger ailleurs.

Lorsque la guerre éclate, la seconde guerre mondiale, l'événement ne paraît pas avoir bouleversé la paroisse. Une courte mention est faite au prône du dimanche, 3 septembre 1939: *«Procession du Rosaire; prières pour la paix demandées par Son Éminence...»*

Chiniquy:

C'est ce siècle de pratique intense de la religion qui voit surgir dans la région un prêtre apostat: l'abbé Chiniquy; Après avoir cru longtemps qu'il était natif de Rivière-Ouelle, on sait maintenant que tel n'est pas le cas. Cette croyance était sans doute venue du fait que la mère de Chiniquy était une dame Perrault, fille du seigneur Michel Perrault, et instituteur à Cap Saint-Ignace. Michel Perrault fut deux ans seigneur en co-propriété de Rivière-Ouelle; une autre de ses filles épouse Amable Dionne; ainsi, l'abbé Chiniquy était le neveu du grand et honorable Dionne.

L'abbé Chiniquy fut, comme Mr. l'abbé Quertier de St-Denis, un apôtre de la tempérance; il était réputé pour ses excellents dons de prédicateur; il reçut même l'abjuration d'un citoyen de Rivière-Ouelle John Bowthrop, garçon de ferme de l'Honorable Charles-Eusèbe Casgrain, qui se convertit au catholicisme.

On sait que finalement, il versa dans l'hérésie, gagna les États-Unis, la région des Illinois, où se retira nombre de Canadiens qui désiraient le suivre; parmi les citoyens de sa paroisse de Kankakee, et ceux des paroisses voisines, nous trouvons des noms de gens «*bien de chez nous*», des Lévesque, des Beaulieu, etc,... (85)

(85) Trudel Marcel, CHINIQUY, Trois-Rivières, 1955, Édition du Bien Public, 339 p.
L'AVENIR, nos de 1847 et suivants, particulièrement, 4 déc. 1856, 1 déc et 22 déc 1857,
25 mai 1858, 2 nov. 1857, etc, ...

VIE SOCIALE ET SEIGNEURIALE:

La société de Rivière-Ouelle brille au cours de ce siècle d'un éclat exceptionnel.

Ceci est dû aux faits suivants: D'abord les seigneurs, qui habitent de nouveau leur seigneurie. L'un d'eux surtout, Pierre Casgrain, sera au cœur d'une bourgeoisie locale particulièrement influente.

Nous savons que ce seigneur Casgrain est le PÈRE du seigneur de Rivière-Ouelle, Pierre-Thomas Casgrain, du seigneur de l'Islet, Olivier-Eugène Casgrain, du notaire et Conseiller Exécutif, l'Honorable Charles-Eusèbe Casgrain.

Nous savons qu'il est le BEAU-PÈRE du notaire François Letellier de Rivière-Ouelle; du juge Philippe Panet de Québec, (Ce dernier est le neveu de Mgr. Panet); de sieur Pierre Beaubien de Montréal (ancêtre des De-Gaspé-Beaubien actuels);

Il est le BEAU-FRÈRE de Mr. John Johnston, instituteur de Rivière-Ouelle; de même que du sieur François Têtu, père du Dr. Ludger Têtu et du marchand, Charles Têtu, de Rivière-Ouelle. (Cette seconde alliance vient du côté de leurs épouses, des Bonenfant). A leur tour les Têtu sont apparentés à la famille du seigneur Amable Dionne de Kamouraska. Une fille Têtu va épouser Hector Langevin, un des pères de la Confédération.

Pierre Casgrain est le GRAND-PÈRE de Luc Letellier, député, ministre et Lieutenant-Gouverneur; du Dr. Alphonse Letellier; du marchand et seigneur de Rivière-Ouelle, Charles Letellier; du sénateur Charles-Eusèbe Casgrain; de l'écrivain et historien, l'abbé Henri-Raymond Casgrain, de René-Édouard Casgrain, de Georges Casgrain, et de Alphonse Casgrain, tous trois prêtres; de Charles-Clément Casgrain, seigneur de Rivière-Ouelle;

Pierre Casgrain est aussi GRAND-PÈRE PAR ALLIANCE de Sir C.A.P. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la Province; et donc arrière-grand-père du lieutenant-colonel Oscar Pelletier;

Pierre Casgrain est l'ancêtre de Thomas-Chase Casgrain, du juge Léon Casgrain; et, en faisant une étude plus approfondie, peut-être y trouverions-nous une parenté avec les célébrités politiques actuelles: Mme Thérèse Casgrain, leader de nombreux mouvements féministes et philanthropiques; de même que le ministre, Mme Claire Kirkland-Casgrain;

Le seigneur de Rivière-Ouelle est de plus en relation d'affaires avec Amable Dionne, marchand à Rivière-Ouelle, seigneur de Saint-Roch et de Sainte-Anne; ils exploitaient un commerce en société; les filles du seigneur Dionne seront apparentées aux Chapais (Jean-Charles Chapais épouse Georgina Dionne), aux Casgrain (Olivier-Eugène, seigneur de l'Islet, épouse Hortense Dionne) et aux Têtu (Ludger Têtu, médecin, épouse Clémentine Dionne). Deux autres sœurs Dionne font des mariages brillants; l'une s'apparente aux Desbarats; l'autre aux Taschereau.



M. Pierre Casgrain, seigneur: d'après
une peinture de Dulongpré.
(Photo M. abbé Armand Dubé).

Les Casgrain sont également en relation d'affaires avec Charles Têtu, avec Jean-Baptiste Bonenfant, et ils poursuivent un commerce considérable avec des marchands de Québec, tant anglais que français.

Pierre Casgrain fait figure de patriarche, qui préside une cour rassemblant tout ce qui se trouve de sommités et d'élites locales: députés, ministres, pères de la Confédération, lieutenants-gouverneurs, seigneurs, commerçants, avocats, notaires, prêtres, évêques, médecins, commerçants, écrivains; en somme les Casgrain, les Têtu, les Letellier, autant que les Dionne et les Chapais, ou que les Pelletier ou les Gagnon forment une bourgeoisie locale qui «*tire du grand*», et pousse ses influences jusque dans les Parlements et les cours de justice.

Deuxièmement, la présence d'une élite locale est favorisée par l'émergence d'un village. En effet, durant une bonne centaine d'années au moins, il n'y avait pas de village comme tel; Rivière-Ouelle était formé de rangs et c'est dans les rangs seuls que se trouvait la population; dans ce qui forme aujourd'hui le village, on ne trouvait alors que l'église et le presbytère, puis s'ajouta un couvent, l'école de la Fabrique; ensuite un seigneur et quelques marchands, enfin des hommes de métier et des «*professionnels*».

On a vu que les marchands Duperré, Florence, Mailloux et Besançon furent des pionniers dans ce secteur à Rivière-Ouelle; Il y eut ensuite Quinn, Bonenfant, Casgrain, Dionne, Têtu, Letellier, et d'autres sûrement moins connus. Durant le XIXème siècle, des professionnels en grand

nombre s'installent à Rivière-Ouelle; on connaît: les Docteurs O'Leary, Piuze, Têtu, Letellier, Pelletier, Brassard, etc...; on connaît aussi les notaires Letellier, Casgrain, Dionne, Garon, Saint-Jorre, Gagnon, Martin; on connaît des hôteliers, des taverniers qui s'y installent; il y a un bureau de poste, des navigateurs, un constructeur de goélettes, etc... Quelques rentiers également se joignent à ces professionnels qui se sont installés autour de l'église, dans la route de la Pointe, dans le chemin du village, ou de l'autre côté de la rivière.

Ce qui nous a permis de reconstituer les personnages et les événements de ce «*beau*» siècle, c'est qu'il y a eu beaucoup d'écrits publiés à l'époque par des gens de Rivière-Ouelle, racontant des faits ou leurs mémoires de famille:

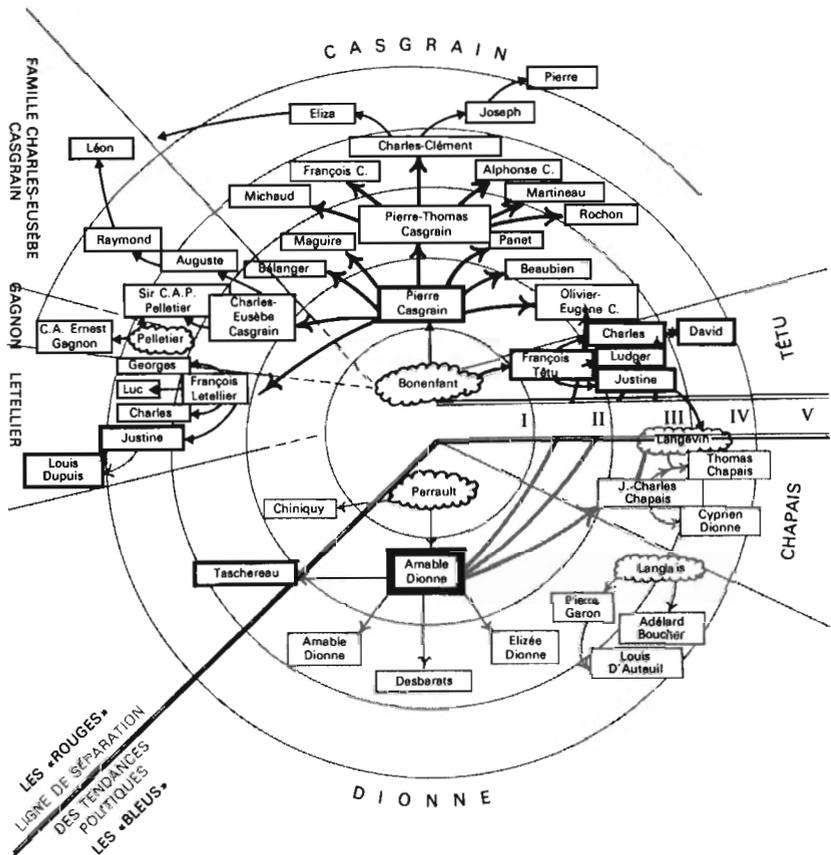
- En 1869, Mme veuve Charles-Eusèbe Casgrain, née Elisabeth-Anne Bâby, publie ses «*MÉMOIRES DE FAMILLE*».
- Entre 1870 et 1900 environ, paraissent les nombreux écrits de l'abbé Henri-Raymond Casgrain; entre autres sur Rivière-Ouelle: «*LA JONGLEUSE*», «*LA PÊCHE AUX MARSOUINS*», «*UNE PAROISSE CANADIENNE AU XVIIÈME SIÈCLE*».
- Plus tard, paraissent successivement:
 - A – Le «*MÉMORIAL DES FAMILLES CASGRAIN, BÂBY ET PERRAULT*», par Philippe-Bâby Casgrain, en 1898.
 - B – L'«*HISTOIRE DES FAMILLES TÊTU, CASGRAIN, DIONNE, BONENFANT, ETC...*» par Mgr. Henri Têtu, vers 1900.
 - C – La «*GÉNÉALOGIE DES FAMILLES DE LA RIVIÈRE-OUELLE*», par l'abbé Adolphe Michaud, vers 1908.
 - D – L'histoire de «*LA FAMILLE LAVOIE AU CANADA*», par Mr Joseph Lavoie, vers 1922.
 - E – «*NOS ANCÊTRES À L'ŒUVRE À RIVIÈRE-OUELLE*», par Mme Croft, vers 1931.
 - F – Les «*MÉMOIRES*», manuscrit dactylographié de l'abbé Alphonse Casgrain, déposé aux Archives de la Province; date imprécise. (Vers 1913?)
- Finalement, paraît l'œuvre magistrale des «*MÉMOIRES CHAPAIS*», par Mme Julienne Barnard. Cet œuvre en 3 tomes constitue un ouvrage des plus intéressants sur ce siècle haut en couleur. Bien documenté, cet ouvrage demeure le chef-d'œuvre à date sur l'histoire régionale. Nous y décelons cependant un certain parti pris politique; devant faire poids à l'œuvre «*LUC LETELLIER ET SON TEMPS*», de Philippe-B. Casgrain, les «*MÉMOIRES CHAPAIS*» dépassent de loin en qualité la précédente.

On trouve encore sur Rivière-Ouelle et la région: une étude sur «*CHINIQUEY*» par Marcel Trudel; une autre sur Saint-Denis; «*SAINTE-DENIS, A FRENCH CANADIAN PARISH*» de Horace Miner. (86) On

(86) Cet œuvre sur Saint-Denis: «*Saint-Denis, une paroisse canadienne-française*» fut préparée par un anglophone, et publiée en anglais. On n'en connaît pas de traduction française.

trouve les «*MÉMOIRES PELLETIER*» du colonel Oscar Pelletier, fils du Lieutenant-gouverneur, A. Pantaléon Pelletier, et nombre d'articles de revues et de journaux que je ne puis citer, sans risquer d'en oublier plusieurs. Nous avons puisé à toutes ces sources pour recréer le climat social de la Rivière-Ouelle, il y a cent-cinquantaine ans et moins.

TABLEAU MONTRANT LES ALLIANCES DES FAMILLES BOURGEOISES NÉES À RIVIÈRE-OUELLE, AYANT VÉCU OU AYANT ÉPOUSÉ DES PERSONNES DE RIVIÈRE-OUELLE.



Les chiffres romains (I, II, etc...) représentent les diverses générations; une flèche indique une relation par filiation ou par mariage. Le tableau n'est pas tout à fait complet; nous avons retenu les noms principaux.

Jacques-Nicolas Perrault, dernier des seigneurs «aristocrates»:

Le seigneur Jacques-Nicolas Perrault (1750-1812) était le premier seigneur à résider en son manoir, depuis une bonne soixantaine d'années; avant lui, les seigneurs délaissaient la seigneurie ou n'y venaient que par intervalles; à la suite du premier seigneur, Jean-Baptiste-François Deschamps, c'est Jacques-Nicolas Perrault que l'on voit à nouveau gérer la seigneurie et occuper le banc seigneurial. Il était auparavant marchand à Québec, et juge de paix.

On a vu qu'il hérita de la seigneurie de son oncle, Guillaume-Michel Perrault, vers 1792. Puis il épousa, le 5 janvier 1793, la veuve Pierre Florence, Mme Thérèse-Esther Hausmann. La maison de feu Florence avait échu à la veuve, et c'est là que le nouveau seigneur installa son manoir. On a vu aussi qu'il fut député du comté de 1805 à 1808. Il remplaçait à ce poste un autre fils de la paroisse, Joseph Boucher, député de 1801 à 1804. Il fut nommé Conseiller Législatif en 1812, fonction qu'il occupait au moment de sa mort.

Un inventaire de la communauté avec Mme Florence nous donne quelques indications intéressantes sur le train de vie de ce seigneur. C'est un intellectuel, en même temps qu'un fermier et un marchand.

Il dispose d'une bibliothèque étonnamment bien remplie, si on considère l'époque: on y trouve des traités de Droit, des livres d'Histoire, des œuvres des poètes et grands maîtres français, Boileau, Molière, Bossuet, Lafontaine; on est surpris d'y voir même des œuvres de Voltaire, l'écrivain mis à l'Index par l'Église, totalisant 6 volumes. Au total, cette bibliothèque, que nous somme étonnés de découvrir à Rivière-Ouelle en 1810, devait contenir entre 275 et 300 volumes. Plusieurs sont en anglais, quelques-uns en latin. L'ensemble est estimé à 54 Livres. (87)

En outre, l'inventaire nous apprend que Mr. Perrault recevait un abonnement «*de gazettes et avertissements*» de chez Neilson; sans doute une sorte d'Almanach!

Les bibliothèques de ce genre devaient être rares dans la région. Peut-être quelque notaire possédait-il ici ou là des traités de Droit ou de Jurisprudence, ou le curé, des livres de Théologie. Ce devait être tout. Mais à ce propos, de qui venaient ces livres, de Perrault, de la veuve Florence? Ét qui en a hérité? La famille, le couvent de Rivière-Ouelle? Le collège de Sainte-Anne? Ou bien aurait-on détruit ce trésor?

Quant à l'état de la seigneurie, nous avons tiré de l'inventaire quelques détails: Les recettes de la seigneurie sont

— «Cens et Rentes:	999 Livres, 17 Schelins.
— Lods et Ventes:	95 " 5 "
— Louage du Bac:	20 "
— Louage de la pêche:	5 " .»

(87) CF: Appendice.

Soit environ 1,120 Livres de revenus. Mr. Perrault avait apporté des améliorations au moulin pour 1,842 Livres, et avait acquis de Zacharie Lévesque, «... un lopin de terre de 3 perches sur la profondeur, au sud de la rivière jusqu'aux premières côtes, tenant au Nord-est et au sud-ouest au terrain du moulin de la Rivière-Ouelle, sur lequel se trouve un moulin à scie, à orge et une forge...» Il faisait de plus exploiter sa sucrerie, qui lui rapporta, en 1812, 222 livres pesant de sucre du pays, pour une somme de 5 Livres et 11 schelins.

La ferme du Domaine, dont le fermier était Pierre Coté, rapportait l'année du décès:

- «150 minots de blé prix: 81 Liv. 5 ch.
- 65 minots d'avoine prix: 8 Liv. 2 ch.
- 52 minots de patates prix: 6 Liv. 10 ch.
- 1 minot de pois
- 900 minots de foin mêlé
- 333 bottes de ..?.. (illisible)
- 60 Livres de beurre prix: 2 Livres 12 ch.
- 750 bottes de foin (cité de mémoire)»

«La pêche à marsouins fournissait 8 barriques d'huile de marsouins, contenant 47 gallons. Prix total:..... 67 Livres 1 ch.» Le seigneur avait acquis ces parts de pêche de divers particuliers. Quand au blé, son acheteur était un Mr. Fréchette de Montmagny. Outre la récolte de l'année, précise l'inventaire, il était resté, invendus, des années précédentes, 126 minots de blé.

Quant au bétail: le seigneur possédait 5 chevaux, 20 brebis, 6 bœliers, 5 vaches, 2 bœufs. Pour l'équipement, il est mentionné comme propriété personnelle du seigneur: 1 selle pour homme; 1 selle pour femme; 1 calèche couverte et une non couverte; une cariole couverte et une non couverte. Une note dit que «au décès, il n'y avait que de vieilles charrettes, traines et traîneaux, hors d'usage.»

En 1812, au moment du décès, Mr Perrault avait des dettes pour une somme de 994 Livres. Mais en même temps, il avait des créances totalisant 1,206 Livres. En 1818, lorsque l'inventaire s'ouvre, la veuve Perrault avait recouvré 946 Livres de ces créances et remboursé la dette. Parmi les paiements qu'elle effectua nous trouvons: «6 Livres pour 21 livres de cierge et 5 Li. pour de la poudre employée à l'enterrement de son mari...» Précisons ici que son mari eut le privilège d'être enseveli dans la crypte, honneur qui nécessitait des déboursés assez élevés. (88)

Voilà donc un seigneur d'humble condition, sans richesses et sans prétention. Un seigneur-habitant qui s'occupe d'activités paroissiales, puisqu'il travaille activement à l'aménagement du couvent en 1809. Un seigneur-intellectuel; et sa correspondance, ses lettres font voir une belle plume, une main exercée, une phrase correcte. Un amateur de belle littérature et des idées à la mode.

(88) Notaire J. B. Planté, 2 mars 1818, minute no. 7498. et 17 février 1819.

Il semble avoir laissé son commerce à Québec, où il avait eu la douleur de perdre sa première épouse et ses 2 enfants, pour venir couler une vie tranquille dans la paix campagnarde. Il demeure 20 ans à Rivière-Ouelle.

Il améliore le manoir et ses abords; construit un quai; répare les moulins; il fait aménager des routes d'accès au moulin de Saint-Pacôme, ce qui lui occasionne quelques difficultés, car le capitaine de milice «refuse ou néglige de les faire réparer et entretenir». Cependant, on ne lui connaît aucune rivalité avec ses paroissiens ou des notables de la paroisse.

C'est donc davantage la dot de sa riche épouse, plus que les revenus de sa ferme et de sa seigneurie, qui aurait permis à ce seigneur de vivre à la manière d'un aristocrate. Car les maigres revenus que produit encore la Seigneurie de la Bouteillerie ne comblent pas les dépenses d'exploitation très élevées et lui permettent à peine de vivre comme un habitant moyen.

A cette époque, comme sous le régime français, une seigneurie n'apporte pas la richesse; tout simplement, elle donne un peu de lustre à son détenteur. C'est à peu près là son seul mérite.

Plus tard, lorsque la seigneurie passa à la famille Casgrain, elle n'est pas davantage rentable; mais, grâce au complément que constitue un commerce lucratif, le seigneur de La Bouteillerie paraît détenir un filon intéressant. En réalité, c'est le commerce qui est bénéfique, et non la seigneurie; il y a aussi l'avantage que le commerce permet d'écouler facilement la production de cette seigneurie.

Quant à ses relations sociales, le seigneur Perrault semble plutôt réservé. On ne lui connaît pas une grande «cour» d'amis, ni de parents. Il a 3 frères, Michel, qui est instituteur à Montmagny et Cap Saint-Ignace, Olivier, avocat et juge à Québec, Pierre, qui est malade et interdit. Il a 3 sœurs. Au manoir, réside un domestique, Nicolas Lebel, et une servante, Josephte Gagnon. Il n'aura pas d'enfants qui lui survivront, et le bien seigneurial échoiera, à son décès, à ses trois frères.

En somme, ce seigneur est une sorte de rentier, vivant dans l'obscurité de sa bibliothèque et de ses petites affaires. Il nous paraît être le dernier de cette race de seigneur «à la française», c'est-à-dire, un aristocrate, qui préfère l'oisiveté tranquille du manoir à une besogne lucrative; la délectation des honneurs leur est plus douce que le travail producteur de richesse. Pour ceux-ci, la seigneurie d'abord! Les seigneurs Casgrain seront d'une autre race, celle des bourgeois, entrepreneurs et commerçants ambitieux. Pour eux, le commerce prime, et la seigneurie sera au service du «magasin».

Pierre Casgrain, premier seigneur «bourgeois»:

Après l'interrègne où les 3 frères Perrault détiennent la seigneurie, sans jamais y résider, le domaine de la Bouteillerie, passe entre les mains de Pierre Casgrain, marchand de Rivière-Ouelle, à partir du 31 mai 1813.

Celui-ci l'acheta des frères Perrault pour la somme de 12,000 Livres. En 1815, il en était le seul et unique détenteur.

Pierre Casgrain était fils de Jean-François Casgrain, passé au Canada en 1748. Ce premier ancêtre avait épousé en première noces, une dame Duchesne, et en deuxième noces, Marguerite Cazeau, et il avait eu 14 enfants, dont Pierre Casgrain, qui sera seigneur, et Marguerite (1767-1834). Jean-François Casgrain, sa femme Marguerite, ainsi que son fils Pierre et sa fille Marguerite mourront à Rivière-Ouelle, où ils seront inhumés. Les autres enfants de François Casgrain sont morts jeunes, sauf Louis-Jean-Baptiste. Il habitait la basse-ville de Québec et fut donc appelé à combattre les Anglais à la bataille des Plaines d'Abraham, en 1759.

Ce François Casgrain, au dire de Philippe-Bâby Casgrain, avait fait une glorieuse carrière militaire, comme sergent en France dans les armées de Louis XV, se battant jusqu'en Turquie dans des guerres où il aurait reçu des blessures nombreuses. L'abbé Raymond Casgrain aurait même voulu trouver dans ses ancêtres français une lignée de nobles; ils auraient été seigneurs dans la région d'Airvault, quelque part au Poitou ou en Vendée, en France. De là vient le nom qu'on donna plus tard à la résidence de Charles-Eusèbe Casgrain à Rivière-Ouelle: «*Manoir D'Airvault*». Ce manoir d'Airvault était l'ancienne maison de Pierre Florence, qui avait été emménagé en manoir par Jacques-Nicolas Perrault. Lors d'un voyage qu'il fit en France, l'abbé Casgrain en serait revenu avec les preuves de cette noblesse, et des armoiries de famille. L'abbé Alphonse Casgrain pour sa part, ridiculise ces prétentions aristocratiques de ces cousins: «... *Cette noblesse, elle n'a pas d'appui véritable, l'orgueil a tout flétri; les titres, les écussons ne valaient rien; ils étaient de l'invention...*» (89) «*Jean Casgrain était traiteur dans la basse-ville, c'est-à-dire, préparait et servait à manger aux voyageurs et aux visiteurs de ce temps-là, et il épousa à Québec, une dame Duchesne, dite le Roi, de la nation des Pawnees. Ces actes établiront que Jean Casgrain n'était pas originaire de la Vendée, mais de l'ancienne petite paroisse d'Aunis; et qu'au lieu d'être sergent à la tête de ses troupes, il était tout bonnement cuisinier à la tête de ses plats; que s'il a fait couler le sang, ce ne peut être que celui de la volaille; et que des blessures, s'il en avait, étaient probablement des brûlures. Donc, si le Jean-Baptiste (sic) Casgrain, Vendéen, né à Airveaux (sic), le Casgrain sergent qui combattait à la tête des troupes de la France et de Navarre, le Casgrain pourfendeur et mangeur de Turcs, le narzicobe minus chaville catafre et calibre (sic!!!); si ce Casgrain a existé, ce que personne ne voudra croire, ce ne peut être que le Jean Casgrain, le cuisinier qui, en l'an de grâce 1750, tournait des crêpes dans sa gargotte de la basse-ville, et mena à l'autel Mademoiselle Le Roi, de la nation des Pawnees!!!*» (89)

Il y a donc deux opinions bien partagées sur l'origine des Casgrain de Rivière-Ouelle. L'une voudrait que la noblesse des «*Cassegrain*»

(89) Abbé Alphonse Casgrain. MÉMOIRES, page 236 et 87.

(sic) de France s'y soit perpétuée jusqu'en Nouvelle-France. Ces Casgrain d'Airvault auraient affiché des armoiries «*d'azur à une gerbe de blé d'or, accompagné en chef d'une épée du même*», et auraient fièrement porté la devise: «*Au champ labeur, au camp valeur!*» (90) Or, le Livre d'Or de la Noblesse ne fait aucune mention des «*de Casgrain*»; et ce nobiliaire est réputé pour son sérieux. On n'y trouve que de véritables nobles, c'est-à-dire ceux qui peuvent prouver leur titre. Les partisans de cette idée sont les descendants de Charles-Eusèbe Casgrain, fils de Pierre Casgrain.

L'autre opinion voudrait au contraire rabaisser les mérites du fondateur de la «*dynastie*». C'est l'antithèse, plus terre à terre, de l'abbé Alphonse Casgrain, petit-fils également de Pierre Casgrain; celui-ci dit justement des premiers: «*... Ce Mr. Eusèbe se tirait du grand seigneur, paraissant même dédaigner son frère Pierre-Thomas (seigneur héritier), vu qu'il n'avait pas eu la chance de faire un cours d'études;... et nous autres, les enfants, on n'osait rencontrer le grand seigneur; on en faisait les gorges chaudes; il marchait si précieusement, toujours mis comme s'il allait faire une visite officielle au Gouverneur, ne parlant à personne le long de son chemin; on l'appelait le serre-fesse!... Pour lui, une maison, n'est pas une maison, mais un manoir; c'est pour celà qu'il appela toujours sa maison de la Rivière-Ouelle, un manoir, et, s'il-vous-plait! le manoir d'Airvaux! Nous autres, nous disions le manoir «des veaux»!!!*» (91)

Laissons la controverse, et revenons à François Casgrain; Cet ancêtre Casgrain est venu se fixer à Rivière-Ouelle vers 1791. Il habitait les Grands-Côteaux. Philippe-Baby Casgrain dit de lui: «*A ces renseignements concernant notre premier aieul canadien, je puis ajouter ceux que je tiens de la bouche de feu le colonel François-Xavier Boucher de la Rivière-Ouelle, qui l'a très bien connu là pendant les années écoulées depuis 1791 à 1802. Le colonel demeurait près de lui dans les Grands-Côteaux, à l'endroit où habite maintenant son petit-fils, Mr. Adélarde Boucher, notaire. La maison occupée par notre aieul était située un peu à l'ouest, là où demeure actuellement (1898) son arrière-petit-fils, Mr. Charles Letellier de Saint-Just. Le colonel Boucher a vécu jusqu'au 9 septembre 1866, ayant atteint l'âge avancé de 93 ans... Je suis allé chez lui une fois exprès pour noter les souvenirs que je désirais obtenir sur mon aieul. Voici ce que je tiens de sa bouche:*

«*Ce fut en 1791 que je fis la connaissance de votre ancêtre, quand il vint demeurer à la Rivière-Ouelle auprès de son fils Pierre. C'était alors un vieillard à cheveux blancs, très âgé;... il était très défiguré par ses balafres,... il avait dû être très fort et robuste. Il marchait appuyé sur une canne, car il était boiteux. Il me semble le voir encore assis sur son perron, dans une grande chaise berceuse, quand je passais devant sa porte pour aller à l'église le dimanche. Il a vécu là 9 ou 10 ans et jusqu'à sa mort...*» (92)

(90) Philippe-B. Casgrain, MÉMORIAL DES FAMILLES CASGRAIN, p. 16 et 20.

(91) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 78 et 233.

(92) Ph.B. Casgrain, MÉMORIAL DES FAMILLES, p. 25.

Quant à Marguerite Cazeau, mère du premier seigneur Casgrain, Mr. Philippe-B. Casgrain raconte que sa propre mère, Elisabeth-Anne Baby, avait connu cette arrière-grand-mère: *«C'était en 1824, lors de sa visite de noces à la Rivière-Ouelle, dans la famille de son mari. Elle alla faire la connaissance de cette vieille dame qui demeurait en face du manoir, du côté sud de la rivière, dans une maisonnette entourée d'arbres, laquelle est aujourd'hui remplacée par la résidence de l'honorable C. Antoine-Ernest Gagnon (c'est la grande maison que l'on voit encore en 1970 à l'ouest du pont, appartenant à Mme Alphée Lévesque, sauf erreur)... Elle reçut la mariée assise dans son fauteuil, car elle avait perdu la vue à la suite de son grand âge... Sa fille, Marguerite, dame veuve Johnston, demeurait avec elle et l'entourait d'égards, de prévenances et de tous les petits soins que la piété filiale peut offrir... L'accueil qu'elle fit à ma mère fut très cordial et elle lui témoigna la joie et la satisfaction que lui causait son mariage. Durant la conversation, elle pria ma mère de vouloir bien lui permettre de connaître ses traits en passant sa main sur son visage, ce qui lui fut accordé avec plaisir. «Vous avez, dit-elle, un petit nez retroussé...» Pour témoigner à ma mère son contentement et lui être agréable, elle lui chanta des chansons, comme si elle eut assisté aux noces...»* (93)

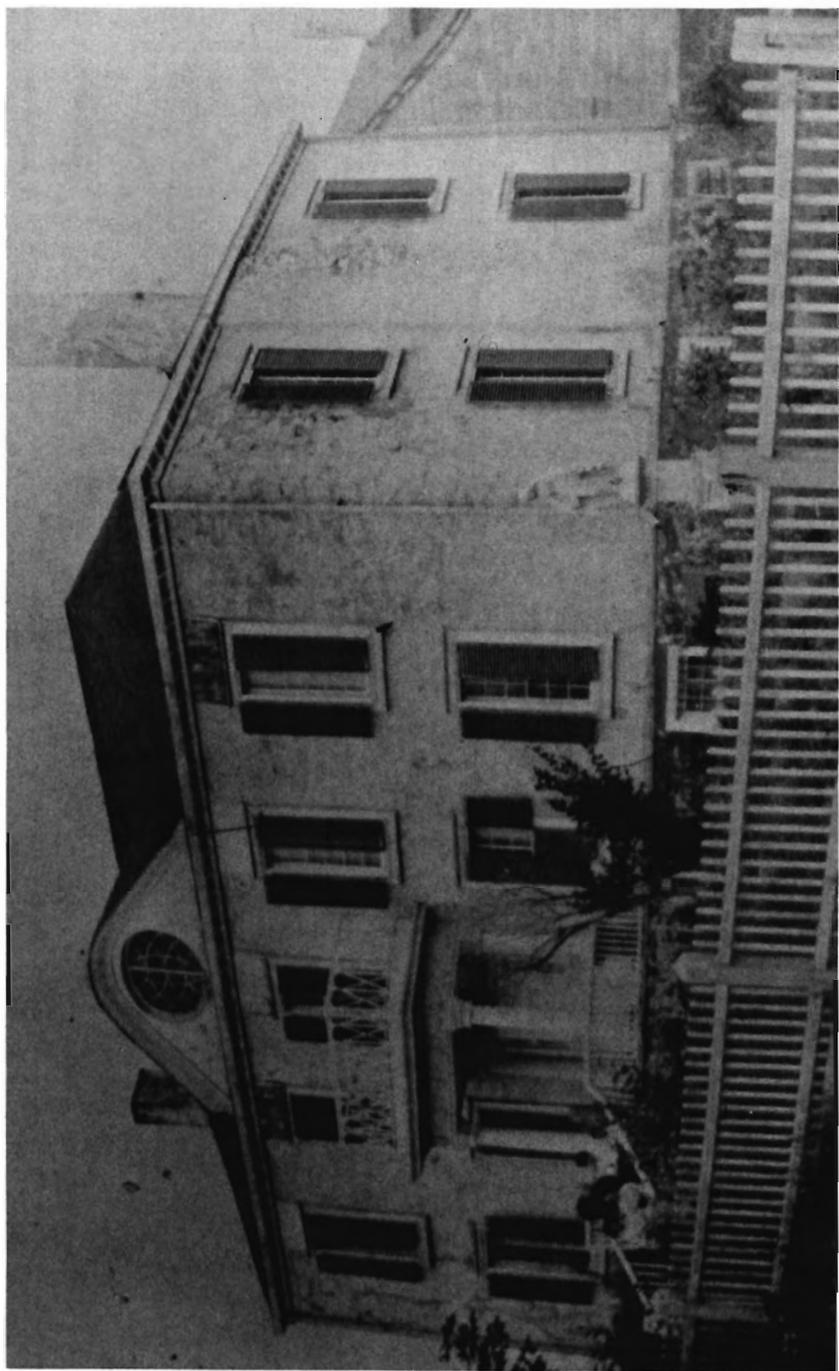
Cette maison de la première ancêtre Casgrain était, semble-t-il la demeure de l'instituteur Johnston. A leurs décès, elle retourna en toute propriété au seigneur Casgrain. Vers 1836 il la vendit, par bail verbal, à Isidore Richard. Celui-ci construisit une grange-étable et une écurie, sur ce terrain où est déjà une maison. Le 24 octobre 1854, toute la propriété est vendue au curé Bégin, qui la cède, à son décès, en 1872, le 6 mai, au curé Brochu. (94) C'est par la suite que l'honorable C.A. Ernest Gagnon, ministre et constructeur du pont Gagnon, acquit le terrain et fit construire la longue maison basse, au style typiquement canadien, que l'on voit encore aujourd'hui. Cet édifice mériterait, comme le dernier manoir, d'être sauvegardé. Les papiers concernant la construction de cette maison sont déposés aux Archives de la Province.

Le seigneur Pierre Casgrain, avant de s'établir à Rivière-Ouelle avait fait du commerce dans la région des Grands Lacs, parmi les Indiens. Allant avec des équipées de traiteurs jusqu'aux tribus des Illinois, voire même jusqu'à la Nouvelle-Orléans, Pierre Casgrain y aurait amassé un petit pécule suffisant pour s'acheter quelques pacotilles et entreprendre un commerce ambulante sur les côtes du Québec. C'est donc comme «peddler» que Pierre Casgrain vint pour la première fois à Rivière-Ouelle; transportant sur son dos une «cassette», fixée aux épaules par des «strappes», il achetait et vendait divers objets pour le bénéfice de marchands influents établis à Québec.

C'est sans aucun doute le décès du célèbre marchand Pierre Florence qui décida Pierre Casgrain à se fixer à Rivière-Ouelle; il a cru vraisemblablement

(93) Ph. B. Casgrain, MÉMORIAL DES FAMILLES... p. 27.

(94) Archives du presbytère de Rivière-Ouelle.



Manoir de Pierre-Thomas Casgrain et magasin de Charles-H. Têtu.

(Photo: Mme Bertrand, de l'Île-Verte).

blement pouvoir assumer la relève. En effet, lorsque la succession de Florence s'ouvre, on voit Casgrain acheter une grande partie du stock de son magasin. La même année, Pierre Casgrain se marie à demoiselle Marie-Marguerite Bonenfant, c'est-à-dire en 1790.

«Le décès de Pierre Florence, raconte P.B. Casgrain, sans héritiers ou représentants pour continuer le commerce considérable qu'il faisait, laissa une ouverture favorable à Pierre Casgrain... Il fit si bien ses affaires qu'il put acquérir en 1797 une belle propriété et habitation près de l'église et du débarcadère. C'était un bon poste de commerce et alla s'y installer.

Cette propriété avait été mise en vente par décret émané à l'instance de John Young, négociant de Québec contre le nommé James Quinn, marchand à Rivière-Ouelle, tombé en faillite. Notre grand-père était le plus haut et dernier enchérisseur et devint propriétaire à très bas prix, pour la modique somme de 180 Livres, égale à \$720.00

Voici la description officielle de la propriété telle qu'annoncée en vente par le Shériff: «Un morceau ou belle pièce de terre sis et situé dans le premier rang des concessions de la paroisse de la Rivière-Ouelle, de 3 arpents de profondeur sur la largeur (3 par 3) qui se trouve à commencer à la ligne de la terre de Pierre Florence, allant au nord-est jusqu'à la ligne de la terre de Nicolas Hudon dit Beaulieu ou ses représentants; borné par devant par les terres appartenant à la Fabrique de la Rivière-Ouelle; les dits 3 arpents allant au nord-est jusqu'à la terre des héritiers de feu Alexis Miville dit Deschênes, joignant au sud-ouest la terre de Pierre Florence ou de ses représentants, et au nord-ouest les terres appartenant à présent à Pierre Boucher, sur lequel morceau de terre sont bâtis une maison, hangar, étable et autres bâtiments dessus construits.»

James Quinn était natif d'Irlande et marchand à Québec, où il avait de bonnes relations commerciales entre autres avec la maison Lymburner et Crawford. De là, il était venu vers 1790 s'établir à Rivière-Ouelle, probablement pour profiter de l'ouverture de la chance de commerce étendu que le décès de Florence venait de clore... Il rencontra là une demoiselle Hausmann, sœur de Joseph Hausmann, épouse de Thomas Pitt notaire de l'endroit. S'étant fiancé, Quinn monta à Québec avec elle, et, après un contrat de mariage passé là devant maître Pinguet, notaire, le 28 août 1791, revenait à Riv.-Ouelle.

Quinn, comme on le voit, avait une bonne résidence à Rivière-Ouelle, près de l'église sur une belle pièce de terre, avec de grandes dépendances, hangar, écurie, etc,... Le vendeur de Quinn était un nommé McLeod, qui tenait d'échange avec Alexis Miville dit Deschênes par acte passé devant M^{re} Joseph Dionne, notaire, le 30 mars 1779, savoir: trois arpents de front sur trois arpents de profondeur.

James Quinn vivait sur un pied qui indiquait un marchand bien à l'aise, s'il faut en juger par son train de vie et le mobilier de sa maison: table et meubles en acajou, argenteries, tel qu'un pot en argent de trois livres et demie, avoir-du-poids, voitures d'été et d'hiver, avec le meilleur

harnachement, et tous les accessoires de fabrique anglaise, etc.,... ainsi qu'on le voit par la liste de ses effets dans le dossier ci-haut mentionné de la Cour où il fut assigné. Ce faste campagnard ne fut pas de longue durée. En peu de temps, Quinn tomba en faillite, et, en juillet 1795, il prit soudainement la fuite, en se sauvant aux États-Unis, pour se dérober à ses créanciers. Il abandonna sa femme et ses enfants, les laissant dans un dénuement complet, et on ne le revit plus.

Ses créanciers procédèrent en justice contre lui, et c'est ainsi que tous ses biens furent saisis et vendus, et que notre grand-père acquit du Shériff à très bas prix une belle et bonne propriété qu'il vint habiter aussitôt. Il y vécut avec sa famille jusqu'à son décès, en 1828.

La maison n'existe plus depuis 1859, alors qu'elle fut démolie. Elle formait un beau corps de logis à un étage, d'environ 75 pieds de front sur une trentaine de pieds de profondeur, pignon sur rue du côté nord-est, dont elle était séparée par un carré libre d'environ un demi arpent en superficie. La façade donnait vers le midi et tout l'extérieur était lambrissé à clin et peinturé en jaune suivant la mode du temps, comme l'était le vieux presbytère, disparu en 1835, et comme l'était le manoir seigneurial (95) auquel elle ressemblait de forme et de dimension. L'ensemble annonçait une grande demeure de plein-pied, solide, bien bâtie, simple et de bon goût. Tout l'intérieur était bien fini, lambrissé en bois de pin, haut et bas, et partout peinturé en blanc, carré et mansardes.

En face de la maison se trouvait un grand jardin, qui existe encore attenant au terrain de la Fabrique, planté d'arbres fruitiers et parsemé de fleurs. Au milieu, un pavillon ou balcon en style mauresque avec persiennes, abritait contre le soleil et l'air ceux qui aimaient venir se reposer ou s'adonner à la lecture.

Après le décès de notre aieul en 1828, il n'y avait aucun de ses trois fils qui eut besoin de cette maison pour l'occuper. L'aîné Pierre, était logé tout près, dans une grande et superbe maison en pierres à deux étages que son père lui avait bâtie en 1818, et où se trouvait en même temps le magasin de la société Casgrain-Têtu. Quant à mon père, il demeurait à la ville et avait déjà acquis le manoir des seigneurs Perrault. Le plus jeune était Eugène, encore mineur, qui devait aller habiter sa seigneurie de l'Islet. Dans ces circonstances, la maison fut laissée pour habitation à M. Charles Têtu, cousin-germain, et associé de Pierre Casgrain... Ce dernier alla s'installer vers 1834 dans cette nouvelle grande maison qu'il avait bâtie loin du chemin à une dizaine d'arpents d'où il était. *«Quant à Mr Charles Têtu, père de Mme Hector Langevin, (père de la Confédération), il garda la maison «jusqu'en 1859, mais ne trouvant pas à la louer convenablement ou l'utiliser autrement, et fatigué des locataires qui l'incommodaient, et de l'entretien inutile, il la fit démolir.»* (96)

(95) Manoir Perrault.

(96) Ph-B. Casgrain, Notes manuscrites déposées à la Société Historique de la Côte du Sud.

C'est cette maison de Quinn qui devint ainsi le premier manoir Casgrain; elle se trouvait au nord de «*La Riveraine*» actuelle. Mr. Amédée Richard ne se trompait pas quand il me disait qu'il était construit dans les jardins du seigneur; c'est exact à peu de choses près. Encore une fois, la tradition est conforme aux faits. Mr Richard me dit se souvenir que des individus auraient cherché (ou auraient voulu le faire) un quelconque trésor ayant appartenu au seigneur dans la cour arrière de sa maison; lui-même trouve un peu risible ces recherches de trésors qui n'existent que dans l'esprit des gens!

En mariant une fille du clan des Bonenfant, Pierre Casgrain entrait dans une des familles de commerçants en vue de la paroisse. Les Bonenfant, on l'a vu, avaient des intérêts dans le moulin banal et dans la pêche de la Petite-Anse; justement cette pêche, donnée d'abord à François Têtu, est acquise en 1802 par Pierre Casgrain.

De plus, la faillite de James Quinn éliminait un concurrent commercial important; il allait rester à toutes fins pratiques l'unique commerçant à Rivière-Ouelle.

C'est donc vers 1791 que commence à s'illustrer la «*dynastie*» Casgrain, et que débute l'«*empire*» commercial. Son commerce bénéficiera d'un excellent départ en 1792, l'année où Mgr. Panet, alors curé, fait construire l'église neuve. Pour ce marchand qui a réussi à monopoliser l'essentiel de tout le commerce de Rivière-Ouelle, cette entreprise constitue un marché excellent, l'occasion de ventes exceptionnelles. Les comptes de la Fabrique fournissent des exemples: Casgrain vend tel ou tel produit; Casgrain nourrit les employés; etc,...

On a vu aussi que ces mêmes années, Pierre Casgrain et le clan des Boucher tentent de faire construire un pont sur la rivière, prévoyant, dit-on, provoquer le déménagement du site de l'église. Dans ce cas, c'est non seulement une église neuve, mais aussi un presbytère neuf qu'il aurait fallu construire, sans compter une possible vente de terre à la Fabrique pour le cimetière, et la ferme du curé, etc,... Tous des bénéfices éventuels! Mais ça n'a pas réussi. (A propos, je crois que l'histoire traditionnelle a eu tort de voir en ces commerçants des philanthropes et des esprits débonnaires. Les capitalistes de tout temps ont été des gens qui ont risqué des capitaux pour en tirer des profits. Pourquoi nos ancêtres auraient-ils été différents de nous, que ce soit des Casgrain, des Chapais ou des Dionne???)

Le commerçant Casgrain achète des habitants le blé qu'ils désirent vendre, ainsi que l'huile de marsouins, et peut-être plus tard le beurre et les légumes; c'est lui également qui doit se charger de monnayer les dîmes du curé; les dîmes sont perçues en nature: blé, avoine, pois, etc... Ainsi, par exemple, en 1806, la dîme rapportait: 800 minots de blé; 250 d'avoine; 650 d'orge, 80 de pois, etc... Le marchand les vend

au meilleur prix, en se gardant une commission. Ainsi, le 25 mars 1801, il écrit à un marchand de Québec: (97)

«Rivière-Ouelle, le 25 mars 1801.

«Monsieur,

J'ai environ 1800 à 2000 minots de blé, et comme vous le faites acheter par nos endroits à 10 schelins, vous payez de plus la commission. Faisant une partie de mes affaires chez-vous, j'ose espérer que vous prendrez le mien à ces conditions. Vous aurez en outre un avantage; c'est que vous pourrez garder vers vous le montant de mon compte, mais pour le restant de l'argent, il faudra qu'elle me soit comptée (sic) à l'embarquement, en ayant besoin pour payer les habitants. Je vous serai obligé pour une réponse par le porteur.

Je suis Monsieur,

Votre très humble serviteur, P. Casgrain.»

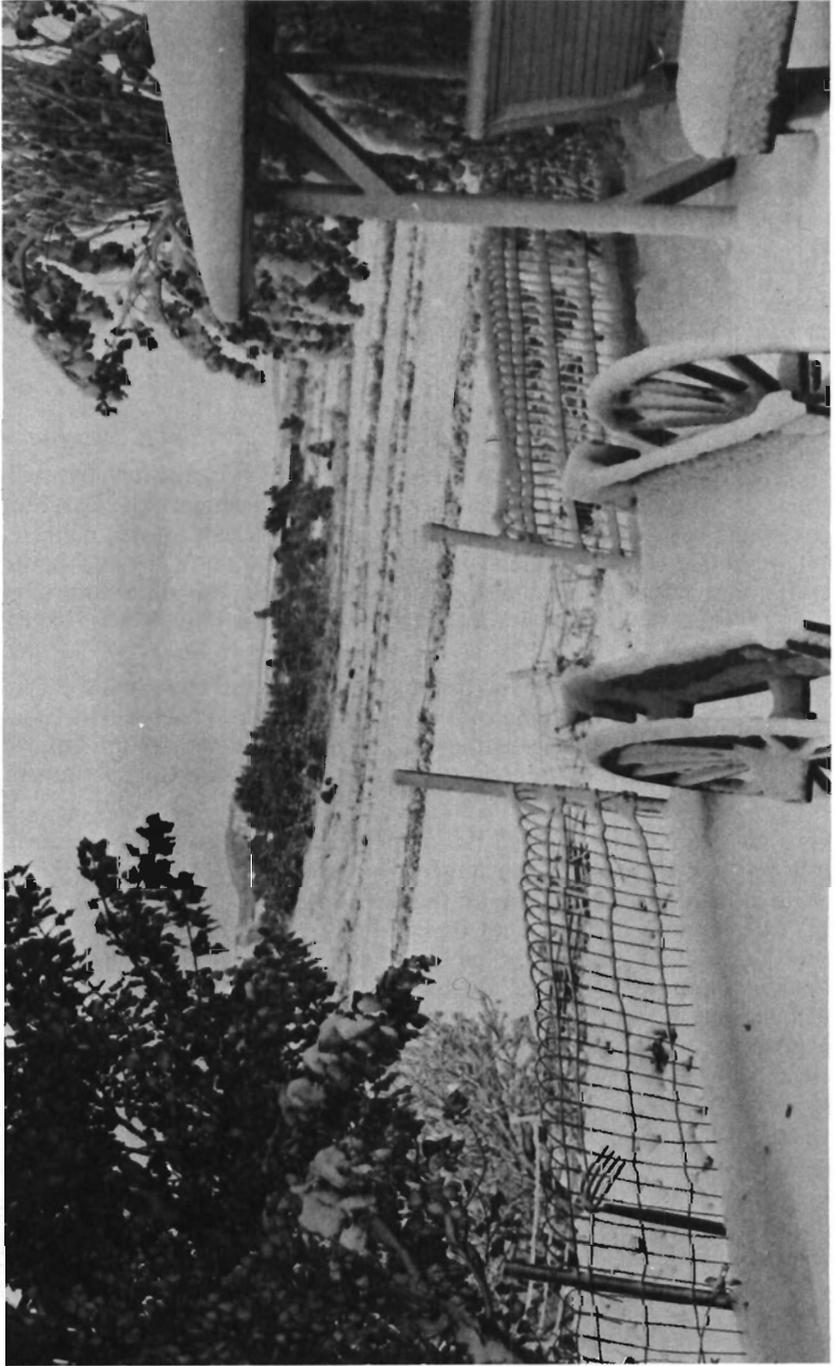
Ce marchand de Québec est un monsieur G. Gymb (ou Lymb?). Celui-ci, et peut-être d'autres, en retour approvisionnent Mr Casgrain en marchandises de toutes sortes: tissu à la verge, tabac, sucre, mélasse, rhum, peinture, chaux, souliers, ustensiles, etc,... Pour avoir une petite idée des marchandises achetées par les habitants, voir l'inventaire et le partage de Julien Hudon dit Beaulieu, en date du 11 mars 1813, cité précédemment.

En 1809, une autre belle occasion se présente au marchand Pierre Casgrain: la construction d'un couvent. Il encouragea cette construction, on l'a vu, et y alla même, semble-t-il, de certains dons, tel du bois; il prêta à l'entreprise une somme de 100 Livres. C'est l'année où se poursuit la décoration de l'église.

Vers la même époque, il se faisait peindre, lui et son épouse, ainsi, semble-t-il, que le seigneur Perrault et son épouse, et Mme veuve Jean-Baptiste Bonenfant, née Marie-Marguerite Coté, belle-mère de Mr Casgrain, (Mr J-Bte Bonenfant était décédé le 11 août 1797), par le peintre artiste, Dulongpré, auteur des tableaux de l'église. Ces peintures d'art ont par la suite été dispersées en diverses directions: celles des Perrault-Hausmann ont été apparemment perdues; celles de Casgrain et son épouse sont propriété du Musée Provincial à Québec; celle de dame Bonenfant serait à Montmagny, conservée dans la famille Têtu, d'après Mr Ph.-B. Casgrain. (Op. cité, p. 34)

M. Pierre Casgrain avait dans son commerce un commis qui allait devenir célèbre; il s'agit de Mr Amable Dionne, frère du notaire Augustin Dionne. Le 10 juin 1811, Mr Dionne épousait la fille de Michel Perrault, instituteur au Cap Saint-Ignace, et l'un des trois propriétaires-héritiers de la seigneurie de la Bouteillerie.

(97) Cahier des Visites, Riv-Ouelle, 10, 11 et 12 juillet 1806. Archives du Séminaire de Qué. Polygraphie 36, No 23-e.



Première bordée de neige sur les champs de la Petite-Anse.

(Photo Jean-Guy Mignault).

M. Amable Dionne, à la suite de son mariage, devait se fixer à Kamouaska, dans la longue maison blanche que l'on voit encore derrière l'église au sud du chemin. Là, il continua à exploiter un commerce en société avec Mr. Casgrain. De son mariage, sont issus 8 filles et 2 garçons

Cette société fit des progrès reluisants, si l'on en croit Mgr Têtu, et si l'on en juge par les dotations qu'il fit à ses filles. Mgr. Têtu affirme qu'il laissa à sa mort une fortune impressionnante de \$150,000 dollars, et qu'il dota ses filles, chacune des huit, de \$8,000. (98)

Mme Julienne Barnard, dans ses *«Mémoires Chapais»*, note justement que Georgina Dionne, femme de Jean-Charles Chapais, reçut en dot la somme de 2,000 Livres (équivalant à environ \$8,000 à \$10,000 dollars) de son père. Mais, en rusé financier qu'il était, Mr Dionne précisait au contrat de mariage que cette dot: *«servirait pour l'acquisition d'une ou plusieurs propriétés foncières dont la dite future épouse aura seulement la jouissance, sa vie durant, et la propriété devant passer à ses enfants, si enfants elle a, sinon retourner en ligne directe après son décès ou celui de son futur époux, qui aura pareillement droit d'usufruit sur la dite propriété sa vie durant...»* (99) Il ne faut pas s'étonner de cette formalité foncière, car c'était très courant à l'époque. Un testateur, par exemple, qui voulait voir le bien familial se perpétuer dans la famille, le donnait en héritage à son fils, en précisant qu'il ne devait le transmettre qu'à son propre fils. Ce sont des successions *«en ligne directe»*. Bientôt, on verra quels problèmes énormes ces successions en *«ligne directe»* ont créés chez les Casgrain au sujet de la seigneurie de la Bouteillerie.

La société Dionne-Casgrain permit à Amable Dionne finalement d'acquérir les seigneuries de Sainte-Anne et de Saint-Roch, afin de les substituer dans sa famille; son fils, Amable, reçut celle de Saint-Roch; Elizée, quant à lui, celle de Sainte-Anne. Amable Dionne se fit construire à la Pocatière un manoir, par nul autre que Mr. Eugène Casgrain, seigneur de l'Islet; (cette maison, transformée, appartient aujourd'hui à un M. Harton de Ste-Anne.)

L'abbé Alphonse Casgrain disait un jour à son cousin l'abbé Henri-Raymond Casgrain: *«L'Honorable Amable Dionne gripa tous les sous pendant que toi et tes semblables veulent courir en Europe à la recherche d'un blason imaginaire. Si tu veux me croire, cher cousin, contentons-nous de celui (le blason) que nos bons parents se sont faits; ton père en se faisant servir par ses autres frères, ne négligeant jamais sa note pour services professionnels; mon grand-père et mon père, en réussissant à merveille dans leurs pêches d'anguilles, de saumons et de marsouins; et l'honorable Mr. Amable Dionne, en mettant la main sur la partie la plus précieuse du blason: la piastre. Tu sais comme il avait les doigts longs et croches à force d'empêcher l'argent des habitants...»* (100) L'abbé Henri-Raymond

(98) Mgr. Henri Têtu, HISTOIRE DES FAMILLES, ... p. 516

(99) Mm Barnard, MÉMOIRES CHAPAIS, tome I, p. 262.

(100) abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 84.

Casgrain avait proposé un modèle de blason familial à son cousin. C'est la réponse qu'on lui tint, où il paraît que Mr. Dionne n'était pas tenu partout en haute estime.

Par contre, Mme Barnard, dans ses Mémoires Chapais ne cesse de louer l'honnêteté et l'esprit de charité de ce bon seigneur. L'expression de ces deux opinions contraires nous semble avoir été dictée par un parti pris politique. Est-ce que Mr. Dionne n'était pas partisan chevronné des «*Chapais*», et donc, suspect aux «*rouges*»?

Quoi qu'il en soit, Mr. Dionne a laissé de sa personnalité une prestigieuse renommée à Kamouraska surtout mais aussi dans toute la région; il fut député du comté de Kamouraska de 1829 à 1835 et ensuite, conseiller législatif jusqu'en 1837. Il fut nommé membre du Conseil Spécial par Sir Colborne, et enfin fut de nouveau conseiller législatif de 1842 jusqu'en 1852, année où il meurt, le 2 mai.

Entre 1813 et 1815, Pierre Casgrain achète successivement les 3 parts de la seigneurie de la Bouteillerie, (Voir à l'appendice), pour environ 12,000 Livres, ou \$50,000. Cet achat le rendait bénéficiaire des revenus des cens et rentes, lods et ventes, ainsi que des louages de bacs et de pêche; de plus, ceci l'autorisait à jouir de tous les droits honorifiques, comme le banc d'honneur dans l'église. Mais, sur ce point, une difficulté s'éleva avec la veuve du seigneur Perrault, qui, à la suite du décès de son mari, avait continué à occuper le banc; elle entendait contester au nouveau seigneur son droit honorifique au banc, allant même jusqu'à poser une serrure à la porte du banc!!!

«Elle était entêtée et mal avisée et causa bien des embarras au nouveau seigneur Casgrain, écrivait Philippe-Bâby Casgrain. Lorsque celui-ci se présenta pour occuper le banc seigneurial dans l'église, elle s'y opposa résolument. Et, pour soutenir ses prétentions, elle intenta en février 1814, une poursuite dans la Cour du Banc du Roi, à Québec, réclamant un droit à la possession du banc. Sa demande, n'étant fondée ni en loi ni en droit, ni équité, fut retirée par son avocat, et elle fut mise hors de cour avec dépens, le premier avril suivant.

Elle intenta un autre procès contre le même, et voici comment: Une chose restée inconnue et imprévue de tous jusqu'alors fut la découverte d'une cause de nullité absolue du contrat de mariage entre le seigneur Perrault et Thérèse-Esther Hausmann. On découvrit que le notaire instrumentant avait omis de faire contresigner l'acte par un second notaire.

La veuve en profita pour se rabattre sur un douaire qui surgissait ainsi et réclama dans la même Cour, le douaire coutumier et des avantages matrimoniaux, au montant de 3,456 Livres. Le jugement rendu dans l'instance, le 20 octobre 1817, la débouta pour lors de sa demande avec dépens. Deux ou trois autres procès contre le même, ne lui réussirent pas mieux. Enfin, elle fut forcée par la Cour de remettre au seigneur les plans, titres, actes, pièces, etc.,... de la seigneurie qu'elle détenait sans droit. Cependant, le seigneur Casgrain à l'aide des vendeurs, ses garants, constitua à cette veuve par compromis, une rente viagère de 225 Livres.

'Après tous ces débats, Madame veuve Perrault alla s'éteindre à la Pointe-aux-Trembles, où elle mourut le 7 avril 1819, et fut inhumée là sous son banc, dans l'église de la paroisse, à la suite de funérailles imposantes...» (101)

Peu de temps à la suite de l'achat de la seigneurie, le nouveau seigneur Casgrain avait l'honneur de recevoir en son manoir nul autre que le lieutenant-gouverneur de la Province, tel que nous l'apprend une lettre de Mgr. Panet à son évêque. On imagine aisément le faste extraordinaire que dut déployer Mr. Casgrain pour recevoir son hôte avec la dignité que lui confère son rang: invités de marque, décorations, illuminations, banderolles, cour d'honneur, haies de spectateurs, coups de canon, etc,...

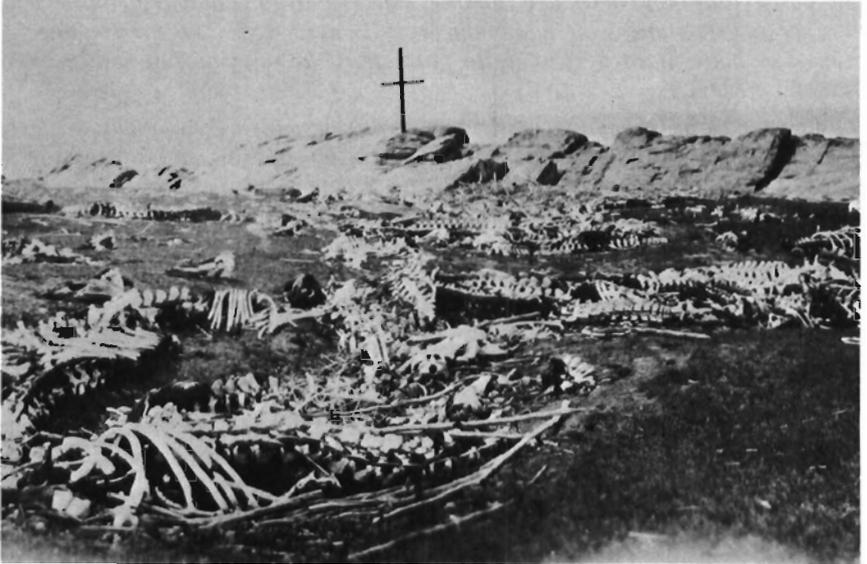
Pierre Casgrain fit également construire, on l'a vu, un pont sur la rivière, pour remplacer le bac et les passages à gué. Ce pont rapportait un revenu suffisant pour le rembourser des dépenses faites, et même lui assurer un revenu régulier dans la suite. Pierre Casgrain en outre fit l'acquisition de la seigneurie de l'Islet, qu'il transmit à son fils, Olivier-Eugène.

Une autre des activités de Pierre Casgrain fut l'exploitation des pêcheries; son petit-fils, Philippe-Bâby Casgrain, raconte comment il réalisa un bénéfice impressionnant, un jour avec cette pêche: *«L'exploitation des pêcheries dans le fleuve vis-à-vis sa seigneurie était à cette époque une industrie pratiquée sur un grand pied à cause de l'abondance du poisson de plusieurs sortes, tels que le marsouin, l'esturgeon, le saumon, le bar, l'alose, le hareng, la sardine, l'anguille, etc,... La pêche était un aliment considérable pour son négoce et donnait aussi un rendement lucratif de ses droits seigneuriaux.*

Avec la perspicacité et le coup d'œil qu'il avait, il ne manquait pas de saisir aux cheveux l'occasion de faire une bonne spéculation quand elle se présentait à sa portée. Un printemps que la marée de la pêche aux marsouins avait donnée énormément, (il y en avait au delà de 500 de pris) il fit aussitôt acheter sous main et sans dire un mot toute l'huile qu'on allait en tirer, sachant bien qu'une telle abondance la mettrait à bas prix. En même temps, il partait à poste de cheval pour Québec, où il arrivait tout d'une traite, après avoir rendu trois relais de chevaux, vendait toute son huile, achetait et frétait les futailles nécessaires et revenait du même train, sans que personne eût pu soupçonner son voyage. La chance l'avait suivi. La goélette chargée de ses futailles, poussée par un vent favorable, entra dans la rivière Ouelle comme lui-même y arrivait. Cette transaction, ainsi hâtivement expédiée, lui valut dans ses quarante-huit heures un bénéfice d'au delà 800 Livres.

La grande quantité de carcasses de ces marsouins qui pourrissaient sur la grève de la pointe de la Rivière-Ouelle empestait l'air à la ronde, suivant que le vent portait. Quand les rafales apportaient l'odeur nauséabonde vers la

(101) Soc. Hist. de la côte du Sud, notes manuscrites dactylographiées déposées par Ph.-B. Casgrain, p. 11 et 12.



(Photo abbé Fernand Bérubé).

Squelettes décharnés de marsouins sur la plage. La croix rappellerait le souvenir d'un pêcheur noyé ou disparu sur le fleuve.

demeure de Mr. Casgrain, la compagnie qu'il avait l'habitude d'entretenir chez lui en était incommodée. En se tenant le nez, chacun s'écriait: «Quelle peste!» «Quelle puanteur!» «Comme ça sent mauvais!» Lui, content du résultat, s'en moquait: «Je trouve que ça pue bon!», disait-il d'un air narquois.

Dans ce temps-là, il continuait à mener une vie fort active, tout en la rendant agréable, en entretenant ses amis sous son toit hospitalier... Il aimait la bonne chère et recherchait surtout la belle et bonne compagnie qu'il se plaisait à attirer chez lui. On m'a souvent rapporté qu'il envoyait ses voitures à Québec quérir ses amis de la ville pour jouir de leur société; et il les renvoyait mener après les avoir entretenus et régales avec une joyeuse et libérale hospitalité. Le souper d'alors était le diner d'aujourd'hui. On le prenait long et bon.

Quand le bon vin avait porté la joie au cœur, la gaieté se manifestait par des chansons, alternées par les dames et les messieurs, ce qui développait envers elles une galanterie toute française, en y mettant toutefois une réserve de bon ton et le respect qu'inspirait la dignité de caractère de l'hôtesse qui présidait. Les amusements et les distractions dans une campagne monotone étaient comparativement peu nombreux et peu diversifiés; on cherchait alors à y suppléer de son mieux. La convivialité offrait une bonne ressource autour d'une excellente table; aussi notre aieul tenait-il à avoir la sienne bien garnie et bien servie. En sus d'un maître d'hôtel en titre, le

chef Rémi, il avait un aide-cuisinier nègre et une pâtissière, la vieille Marraine, dont le nom est resté légendaire dans la famille pour ses pâtés et confiseries. Il est naturel de supposer que les connaissances pratiques dans l'art culinaire apportées de France par le vieux père n'ont pas été négligées par les fils, mais bien plutôt bien mises à profit...

On s'attachait en ce temps-là moins à l'apparat et plus à la substance. On aimait à avoir du beau linge et en abondance et des argenteries solides et massives pour l'usage journalier et pas plus. C'était, si on doit l'appeler ainsi, le seul luxe de la maison. L'ameublement était très simple, uni, se bornant aux besoins et au confort...» (102)

Il nous faut faire une place ici à la société familiale imposante créée par les mariages illustres de ses fils et filles: (Voir l'appendice)

- 1— PIERRE-THOMAS (18 septembre 1797 — 26 avril 1863) épouse demoiselle Emilie Lacombe de Saint-Hyacinthe. Ils auront dix enfants. C'est lui qui héritera de la seigneurie. Nous en parlerons.
- 2— CHARLES-EUSÈBE (28 décembre 1800 — 29 février 1848) épouse une «anglaise», Elisabeth-Anne Bâby. Ils auront 14 enfants. Avocat, député, Conseiller législatif, Commissaire aux Travaux Publics.
- 3— OLIVIER-EUGÈNE (8 mars 1812 — ?) épouse Hortense Dionne, fille d'Amable Dionne. Seigneur de L'Islet. Il aura 13 enfants. C'est à un de ses fils, Arthur, que l'on doit les extraits de poésie, (?) «*LA GRANDE TRONCIADE*», publiés en tête des chapitres. Un autre se fera prêtre, Georges.
- 4— SOPHIE, née le 30 avril 1799, épouse le notaire François Letellier de Saint-Just, le 5 juillet 1814. Puis après son décès, elle épouse en secondes noces, Mr. Edouard Bélanger, chef-magasinier de la Compagnie de la Baie d'Hudson.
- 5— LUCE, née le 5 octobre 1802, épouse Philippe Panet, le fils du célèbre politicien Jean-Antoine Panet, et en même temps, le neveu de Mgr. Bernard-Claude Panet, curé de Rivière-Ouelle et évêque de Québec. Ce fut un des mariages les plus brillants que la famille Casgrain et toute la paroisse eurent le bonheur de voir. Philippe Panet, avocat, devint juge de la Cour du Banc de la Reine et d'Appel.
- 6— JUSTINE, née le 19 avril 1804, épouse Charles-Butler Maguire, chirurgien-médecin dans la marine royale anglaise. Puis en secondes noces, Mr. Pierre Beaubien, médecin et professeur à Montréal.

Ainsi, en plus de l'alliance avec les Bonenfant, les Têtu et Johnston que Pierre Casgrain lui-même avait nouée par son mariage et celui de sa sœur, voici que les familles Lacombe, Bâby, Dionne, Letellier, Bélanger, Maguire, Beaubien et Panet entrent dans le giron familial. C'est bien sûr toute cette cour de parents «*Rivièreouellois*», Québécois et Montréalais qui se réunissait, au temps des fêtes, au manoir, que vient de nous décrire

(102) Casgrain, Ph.-B.: MÉMORIAL DES FAMILLES... pages 35 et 36.

Philippe-Bâby Casgrain. C'est ainsi également que se tisse une trame politique indéfectible, dont les centres seront les Letellier-Têtu-Casgrain. Voyons comment Philippe-Bâby Casgrain décrit ses oncles et tantes:

«Luce et Justine étaient toutes deux d'une grande beauté, quoique de types différents. Luce avait un teint clair, rose, éclatant, relevé par ses cheveux noirs-jais, qui descendaient bas sur le front; un regard vif et sémillant, un sourire fin et un rire d'un timbre argentin ravissant; une belle taille, svelte et souple, et un port de tête d'oiseau. Justine était belle de figure par la régularité de ses traits et son teint coloré. La majesté de sa taille et la dignité de son maintien lui donnaient un air de haute distinction... Le père était fier de ses deux filles, et, à leur début dans le monde, quand elles vinrent à la ville, ce n'était pas sans un air de complaisance visible qu'il les conduisait à la promenade et qu'il jouissait au fond du cœur de l'attention, des hommages et des salutations que l'éclat de leur beauté attirait de tous côtés.

Ce bon père avait pourvu du vivant de son épouse à l'établissement de tous ses enfants. Ses filles bien dotées firent comme on voit, des mariages avantageux et bien assortis. Son fils aîné eut en partage la seigneurie de la Bouteillerie et la continuation (goodwill) de la maison de commerce; (103) le second, Charles, eut la propriété en ville et des terres et rentes; Eugène, encore mineur, et âgé seulement de 13 ans à la mort de sa mère, avait eu son établissement assuré par l'acquisition, pour lui, de la seigneurie de l'Islet.» (104)

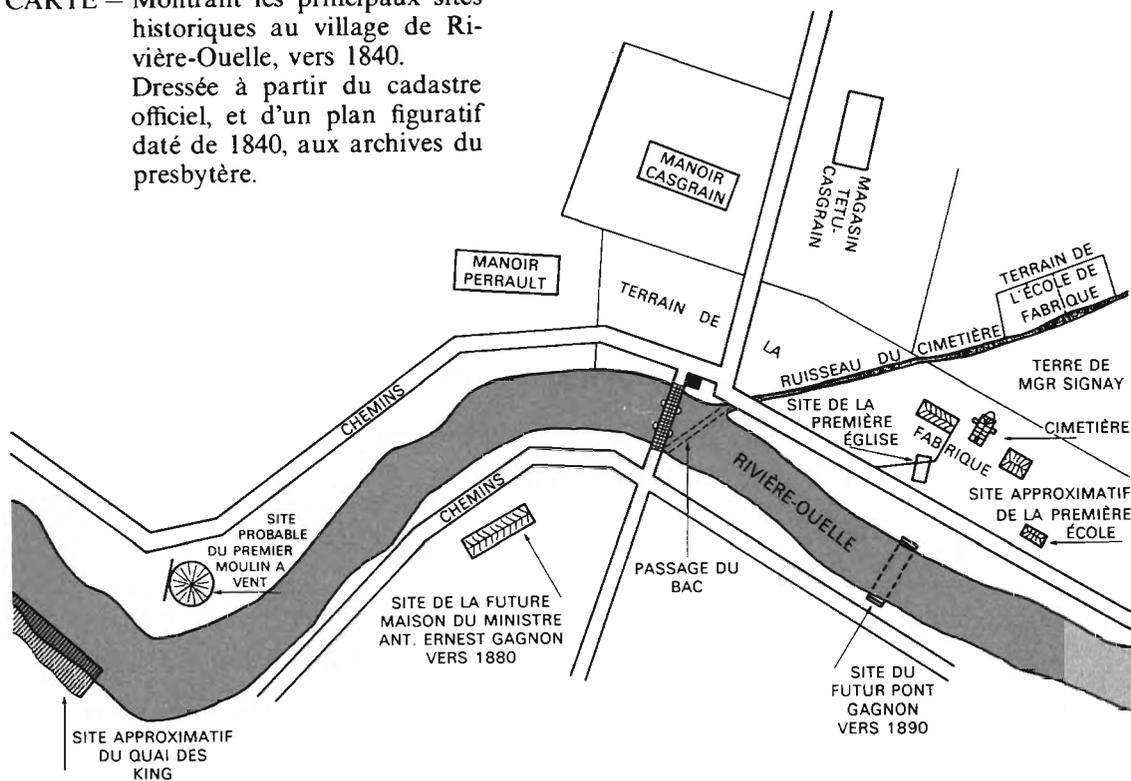
L'abbé Alphonse Casgrain, lui, présente l'antithèse, l'autre son de cloche: *«Deux frères vivant côte à côte, et sans se voir. Ce Mr. Eusèbe se tirant du grand seigneur, paraissant même dédaigner son frère, Pierre-Thomas, vu qu'il n'avait pas eu la chance de faire un cours d'études. Sans études classiques, mon père était encore plus fin que lui; la preuve c'est que tout simplement, il était en consultation auprès de mon père, même pour des bagatelles, de menus achats, de ventes, d'un marché quelconque, pour des riens pour ainsi dire; lui, l'oncle Charles, avait bien de la théorie, tandis que mon père avait la pratique...» (105) De Mme Charles-Eusèbe, née Elisabeth-Anne Baby, sa tante, il disait: *«Madame Chs. E. Casgrain, cette grande dame anglaise, refusait la main de sa fille Suzanne à l'avocat Alphonse Pelletier qui la lui demandait en mariage: «Monsieur, ce n'est pas à la femme à ennoblir l'homme; c'est l'homme qui doit ennoblir la femme.» C'est bien le caractère, peint par elle-même, de cette tante... Aussi combien il y en avait-il pour l'oser approcher? L'isolement se faisait autour d'elle, de même qu'autour de son mari et de tous leurs enfants. Ça t'explique pourquoi, tu ne voyais jamais personne approcher de cette maison. Et toujours ces gros chiens à la mine rébarbative, qui n'avaient**

(103) Pierre Casgrain, aurait désiré que François Letellier, son gendre, enseigne le notariat à Pierre-Thomas, son fils. CF: Not. Pierre Garon, 2 juillet 1817, no 879.

(104) Casgrain, Ph.-B. MÉMORIAL DES FAMILLES... p. 38.

(105) MÉMOIRES, abbé Alphonse Casgrain, pages 233, 33 et 242.

CARTE – Montrant les principaux sites historiques au village de Rivière-Ouelle, vers 1840.
 Dressée à partir du cadastre officiel, et d'un plan figuratif daté de 1840, aux archives du presbytère.



que leurs crocs à nous montrer, dont les aboiements jetaient la terreur dans le voisinage...» (105)

Et, que disait-il de ses cousins Beaubien de Montréal: Des pédants!! De sa tante Sophie: une personnalité douteuse, à la conduite pas toujours exemplaire (105) Et j'en passe!

Donc, de ces 6 enfants, 2 garçons demeurent à Rivière-Ouelle, et une fille: Sophie, mère des Letellier de Saint-Just. Voyons chacune de ces familles:

Pierre-Thomas Casgrain:

«Nous de la famille de Pierre-Thomas Casgrain, écrivait l'abbé Alphonse Casgrain, nous pouvons nous enorgueillir des belles qualités de notre père,... c'est mon père qui a gagné par son travail de concert avec mon grand-père tout l'argent qui a acheté la seigneurie de Mr Perrault. Plus que celà, si vous avez quelque chose sous la dent et sous les pieds, (il s'adresse à ses cousins) vous le devez à mon père. Il a payé \$60,000. en bel argent pour la seigneurie. Savais-tu celà, grand écrivain qui a cherché à persuader le monde que ton père était le seigneur de la Rivière-Ouelle? Veux-tu en savoir davantage? Qui a établi ton père dans le monde? Qui lui a fait faire ses études à Nicolet? C'est l'argent que mon père a fait par son travail pénible, tandis que ton père (Chs. Eusèbe) était douilletté par sa mère. Toutes les douceurs pour ce pauvre Charles! Toutes les peines pour Pierre! Travaille, mon Pierre, pour tes frères et sœurs!» (106)

Le second seigneur mène un train de vie aussi fastueux que le premier; après son mariage, en 1817, il se construisit une maison, dans laquelle il installe son commerce qu'il tenait en société avec Mr. Charles-Hilaire Têtu, au nord-est de la route de l'église (site de la Caisse Populaire actuel). *«C'était une vaste structure en pierre, avec portail, lucarne immense au dessus, soutenue par 4 colonnes du style dorique...*

Sa famille devenant nombreuse, le voisinage de la rivière, les bruits des allées et venues des habitants qui vendaient et achetaient dans le magasin qu'y tenaient en société P.T. Casgrain et C.H. Têtu, décida mon père d'éloigner sa famille de tout ce tumulte et même des dangers qui s'y rencontrent.

Il alla construire son vrai manoir de la Rivière-Ouelle, celui-là éloigné d'une couple d'arpents du chemin royal, avec une grande allée bordée d'arbres, depuis ce chemin royal jusqu'à la maison que l'on aperçoit à peine, cachée qu'elle est par les nombreuses plantations qui l'entourent. ... Elle est encore telle que mon père l'avait construite: commencée en 1828, elle fut terminée en 1832. Quelle belle construction! De 72 pieds par 25 avec une aile en arrière, qu'on a toujours appelé: le Fournil.

(106) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 24.

On y avait apporté tout le soin possible; on pouvait tout chauffer avec deux poêles seulement. Et quel bois avait été employé! Avant qu'on ne la peinturat, on pouvait voir la plus belle qualité de pin, de ce beau pin jaune d'alors, pas un nœud dans les planches, qui avaient servi aux boiseries, aux plafonds! Ce n'est que pour recevoir sa première bru, une grande demoiselle de Montréal, Georgina Morrison, femme de François Casgrain, qu'il fut décidé de peindre toute la maison. Aussi mon père fit toute une toilette nouvelle à la maison, mais non sans regretter ce beau bois de pin qu'il avait pris tant de soin de choisir à ses moulins de Saint-Pacôme. Tout était de si bonne qualité, que les bardeaux de la couverture n'ont jamais été changés; aussi, ceux qui l'ont habitée après lui ont tenu à toujours conserver religieusement la maison telle que mon père la leur a laissée...» (107)

Je laisse l'abbé Alphonse Casgrain raconter lui-même ses souvenirs de famille au manoir: «... Tout marchait par son ordre; (il parle de Lisette, la gouvernante.) aussi mon père s'en rapportait toujours au bon jugement de Lisette. Te rappelles-tu (il s'adresse à sa sœur: Emma, Mme. Michaud) son soin particulier pour la basse-cour, car mon père aimait à manger bon: de bons poulets (*spring chickens*), les bons canards et les oies, et les dindes donc. C'est pourquoi, Lisette avait établi une basse-cour vraiment princière devant notre maison. On en voit encore des vestiges, dans une belle prairie au nord-est de la montée qui amène du chemin royal à la maison. C'est là qu'on voyait autrefois les oies, les canards et les poules par milliers,



Manoir Casgrain, Rivière-Ouelle 1971.

(Photo Roger Martin)

(107) Abbé Alph. Casgrain: MÉMOIRES, p. 79.

elle avait fait faire un étang avec une bâtisse convenablement grande pour tout cela.

Donc, il fallait bien cela pour une maison comme la nôtre qui ne vidait jamais; tu sais, le personnel ordinaire de 5 ou 6 filles servantes, et 3 ou 4 serviteurs, ordinairement bons mangeurs; mais il fallait ajouter qu'ils travaillaient bien aussi; sans compter les étrangers à la table de la cuisine, où j'ai vu le dimanche jusqu'à 25 personnes, gens de Saint-Pacôme, qui n'existaient pas encore comme paroisse séparée. On les appelait: les gens du Lac. Et Madame Pearson, ainsi que son mari, nos respectables meuniers de ce temps-là. Ils mangeaient, eux, à côté de papa. Aussi en passaient-ils des quarts de lard par année.

Aussi, il fallait voir ces boucheries d'automne, des 12, 15 à 20 cochons, immolés en dehors de la maison, mais entrés ensuite dans le fournil, pour y être ébouillantés et puis écorchés. Comme on se faufilait, nous, pour voir ces tueries en masse, ces ébouillanteries, on nous chassait bien; mais on revenait aussitôt; on trouvait cela si beau; mais, entre parenthèses, j'ajouterai que je n'aimais pas voir immoler un petit mouton à l'apparence toujours si douce; cela me faisait toujours de la peine. Mais venaient, pendant ces boucheries, les bons déjeuners aux filets de porc et au «dur». Comme c'était bon, comme on se régalaît! Et le boudin donc, et la saucisse! Allez donc en trouver de semblables même dans les meilleurs marchés de nos grandes villes? Impossible! Puis, il passait presque un gros porc de 300 à 400 livres pour les présents. Ainsi, on envoyait aux deux premiers voisins de la maison, Messieurs Norbert Piuze et Clément Deschênes, un beau soc; aux parents du voisinage, un rôti, qui n'était pas rôti, mais destiné à en faire un. Et va-t-on voir s'il en revenait à la maison?! Ah! les mesquins qui dévoraient les bonnes viandes de Pierre-Thomas Casgrain, en se moquant de sa grande générosité, en riant de son bon cœur!

Un jour, quand les enfants connurent ce manque d'égards envers leur père, ils mirent fin à ces dons. Croiras-tu que quelques-uns s'en formalisèrent? On allait jusqu'à dire: «Le père Thomas nous a oubliés cette année.» D'autre part, on voyait accourir des habitants, c'est-à-dire des pauvres du Lac, de Liche-Pain, de Sainte-Quenelle, de Brise-Culottes, du Grand-Moulin, Saint-Pacôme aujourd'hui, (108) à l'odeur de la curée, de la viande fraîche.

Et, quel beau spectacle, les oreilles, les pattes de cochon disparaissaient comme par enchantement, même une tête de cochon, par ci par là, à un plus pauvre que les autres dont la famille était plus nombreuse. Jusqu'à des queues de cochons s'en allaient par le même chemin! Que de queues ont pris cette route!

(108) «Liche-Pain, Brise-Culottes, Roule-Billôts, le Cotillon, l'Éventail»,... Quelques-uns de nos ancêtres avaient une imagination fertile; ces noms si pittoresques respirent une fraîcheur folklorique, une couleur de terroir charmante. Et dire que d'autres n'ont rien trouvé de mieux que de multiplier en centaines d'exemplaires, par exemple; le nom de Saint-Jean: des paroisses Saint-Jean, des rues Saint-Jean, un lac Saint-Jean, une rivière Saint-Jean, des sociétés Saint-Jean,... etc...

Çà nous amusait, mais aussi ça faisait jouir pendant quelques jours ces pauvres mendiants, qui en retour priaient pour notre père; voilà pourquoi tout le monde l'aimait, et était toujours prêts à lui rendre service.

Un jour d'été à la saison de la fenaison, mon père avait profité d'une belle veine de beau temps pour faire abattre ses belles prairies; tout lui avait réussi à merveille, son foin serré en bon ordre, dans le cours de la semaine. Le dimanche, Mr. C.H. Têtu vint rendre visite à mon père et lui demanda de lui envoyer tous ses hommes de journée au nombre de quinze, autant que je me rappelle. Après la grande messe, il les voit et les invite à aller s'engager chez Mr Têtu. Deux seulement s'y rendent, et encore, ils ne s'arrangent pas sur le prix. Alors ce bon Mr Têtu s'en vient se plaindre à mon père: «Que fais-tu donc à tes hommes?», mon cher Pierre, «voilà qu'ils ne veulent pas venir travailler pour moi! Comment t'y prends-tu donc pour les avoir à ton service?» «C'est bien simple, répond mon père, je leur donne à manger d'abord, tant qu'ils en veulent et je les paye ensuite aussitôt leur ouvrage fini.» Ce n'est pas celà; on dit qu'à la table de Mr. Têtu, la soupe était maigre et claire, le lard maigre et mince; aussi les gens s'en plaignaient. Pauvres gens, ils travaillaient si fort! C'est une besogne de faucher toute une journée; il faut au moins les bien nourrir.

Comme ça marchait rondement chez nous! Que c'était beau de voir 8 à 10 hommes couchés sur leur faux! les ondins de foin couvraient bientôt tout le champ; et le fanage, et le revirage du foin, et le raclage (sic) tout au rateau, le foin mis en mailloches, le soir, afin de le préserver de la pluie; tout celà se faisait comme par enchantement, et en peu de temps!

Dans nos vacances d'écoliers, on y mettait même la main, mais on jouait plus qu'on ne travaillait; mon père avait trouvé ce truc, pour nous empêcher de rester dans l'oisiveté et pour nous occuper; il savait, le cher père, que l'oisiveté est la mère de tous les vices. Et, pour nous exciter au travail, lui-même nous montrait comment nous y prendre. Et une partie de la journée se passait ainsi en sa compagnie, jouant même avec nous. Si on avait par exemple cédé à la paresse, que de fois il nous couvrait de foin, ou bien venait défaire une mailloche de foin, sur laquelle on s'étendait pour faire la paresse ou nous coucher, mais il savait bien nous découvrir. Quels beaux jours de notre enfance!!! ... L'hiver, on filait, on tricotait, on raccommodait. Les hommes posaient des pièces à leurs bottes usées; les filles se faisaient leurs robes, leurs tabliers; on entendait déchirer l'indienne; Eh! que mon père haïssait celà; il disait que ça l'énervait! aussi ces bonnes filles profitaient de ses absences pour déchirer...» (109)

N'est-ce pas une charmante fresque rurale? Beaucoup de poésie dans cette description, un brin de nostalgie et des souvenirs émus, qui oublient parfois la dureté du métier et les misères du travail!!!

(109) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 15, 16, 17, 24.

Le second seigneur Casgrain, on l'a vu, avait épousé dame Emilie Lacombe. Il semble qu'elle ne tomba pas dans les bonnes grâces de son beau-père et encore moins de sa belle-mère. C'est ce que semble sous-entendre Philippe-Bâby Casgrain, qui lui, en avait une mauvaise opinion: «*Cette jeune personne avait été élevée comme parente, dans la famille Dessauls, et dans l'intimité de la famille Papineau. Elle était née avec un esprit fin et délicat et avait reçu une éducation du meilleur genre. Tout présageait une union heureuse. Mais qui peut répondre de la santé du corps et des suites d'une affection du système nerveux? Le malheur voulut qu'à la suite d'une de ses premières couches, une fièvre puerpérale lui tomba sur le cerveau et l'affecta plus ou moins le reste de ses jours.*

Une monomanie s'empara de son intellect, en se manifestant par une aversion contre la cause principale de son mal, qui lui laissait assez de lucidité pour la reconnaître. En dehors de ce sujet, elle causait admirablement bien, avec beaucoup d'agrément et de sel; montrant la culture bien soignée de son esprit et de son cœur. Elle chantait avec goût et donnait une grâce particulière et une tournure piquante à ses chansons. Elle savait les choisir et les amener à propos, avec un tact exquis et une finesse caustique, suivant l'occasion. Elle n'était pas jolie de figure et de teint, étant très brune, mais elle avait ce que l'on convient d'appeler une laideur agréable, que son bon goût et ses manières de dame faisaient oublier.

Lors de son mariage, son beau-père, qui ne l'avait pas encore vue, ne pouvait en revenir en voyant le contraste entre elle et ses filles si belles et si fraîches. Il n'en dormit pas de la nuit, disait mon père. Cependant il ne tarda pas à la prendre en grande affection, gagné par son amabilité, son esprit et sa parfaite éducation...» (110)

Les cousins de la famille de Charles-Eusèbe devaient vraiment détester cette cousine Lacombe-Casgrain pour en avoir écrit une biographie aussi peu élogieuse. Laisser une si piètre image de cette personne, était suffisant pour provoquer les colères de l'abbé Alphonse Casgrain, qui crut bon de rectifier ce qu'il a appelé lui-même «*des mensonges*».

De cette union, sont nés 10 enfants: Retenons les noms de François, l'aîné; de Charles-Clément, second héritier de la seigneurie et ancêtre du dernier descendant demeurant encore à Rivière-Ouelle (Pierre Casgrain); d'Alphonse, prêtre et auteur du texte des «*Mémoires*», cité dans ce chapitre. (111)

1— FRANÇOIS CASGRAIN, avait épousé une Montréalaise, Georgina Morrison. Il reçut, comme part du bien seigneurial, la ferme du Domaine, et le Domaine lui-même. Après sa mort, Mme veuve Morrison vendit cette terre à Alexandre Gagnon; il lui fut aussi

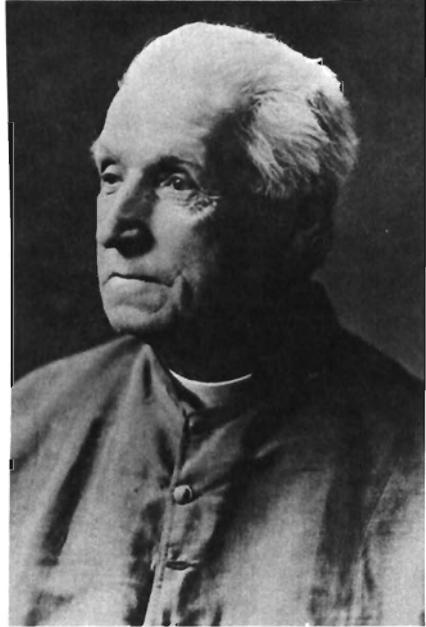
(110) Casgrain, Ph.B., MÉMORIAL DES FAMILLES..... p. 41.

(111) Notaire PIERRE GARON, testaments, 30 janvier 1849 et 27 mars 1851, nos 6758 et 7069. Notaire J.-BTE. MARTIN, 24 décembre et 10 novembre 1863.



(Photo abbé Armand Dubé)

M. Pierre-Ths Casgrain, seigneur.



(Photo: abbé Armand Dubé)

abbé Alphonse Casgrain, seigneur.

donné une propriété que Pierre-Thomas avait achetée à Trois-Pistoles. «*Dans la plus belle partie de la paroisse se trouvait le Domaine Seigneurial, c'est-à-dire un certain lopin de terre des plus belles, les plus productives de la paroisse, où mon grand-père avait installé de fameux fermiers: une famille Philippe Coté. De mon temps, c'était un beau vieillard de près de 80 ans. Il portait, comme autrefois la couette tressée qui lui pendait dans le dos. Il y a eu là aussi des Picard-Destroimaisons, Henri et François Coté. Un jour, mon père donna ce Domaine à notre frère aîné François Casgrain, qu'il a conservé jusqu'à sa mort, et que sa veuve vendit avant de quitter la Rivière-Ouelle pour s'en aller à Montréal, à un nommé Alexandre Gagnon, père du Révérend Adélard Gagnon, aujourd'hui chapelain du couvent de Jésus-Maire de Sillery, près de Québec.*

Il avait été question de savoir si mon père avait droit de détacher de la seigneurie cette partie appelée Domaine. Il aurait fallu faire beaucoup de frais avec la belle-sœur. Comme c'était donné à un membre de la famille, le reste de la famille l'a laissé faire sans protester. Mais certainement qu'il y avait un point de loi assez important. Les enfants de notre défunt frère en ont eu le bénéfice. De même pour la maison paternelle et la terre: d'après un acte fait en faveur des frères de

Pierre-Thomas qui ne se marieraient pas, ma sœur Marie avait droit à cette propriété. Elle ne l'a jamais eu en sa propriété, et ceux qui en ont joui, en ayant soin (d'elle) sur la fin de ses jours n'ont fait que remplir un devoir de justice. Si la pauvre sœur en avait eu les moyens, elle aurait pu revendiquer sa propriété, ses prétentions étaient justes et raisonnables...» (112)

- 2— CHARLES-CLÉMENT: Il avait épousé une demoiselle Miville-Deschênes. «*Il ne connaissait rien des affaires*», affirme l'abbé Alphonse Casgrain. C'est sans doute la raison pour laquelle Mr. Pierre n'a pas jugé bon de lui transmettre les biens seigneuriaux qui iront à l'abbé Alphonse. Charles-Clément est aussi le grand-père, sauf erreur, du juge Léon Casgrain de Rivière-du-Loup, et député de Kamouraska en 1939.
- 3— ALPHONSE; héritier de la seigneurie en 1861. Il fut ordonné prêtre en 1854, il fut vicaire à Chicoutimi, puis curé à Notre-Dame du Grand Brulé au Saguenay; premier curé de Ste-Louise, puis de Haverhill et de Fall-River (Mass.) États-Unis.

En outre, il paraît que le seigneur Pierre-Thomas Casgrain se chargea aimablement d'élever et de faire instruire Luc Letellier, son neveu et Charles Letellier, son frère, devenus orphelins de père, en les envoyant étudier à Burlington, Vermont, États-Unis. François et Charles-Clément Casgrain fréquentèrent d'ailleurs le même collège. (113)

Quant aux filles, trois d'entre elles firent des mariages aussi «*avantagés*» que leurs cousines de la famille de l'oncle Charles-Eusèbe:

- Flavie épouse en 1841 le notaire Ovide Martineau de Kamouraska.
- Luce épouse un avocat de Montréal, Mr. Louis Rochon.
- Marie-Emma avait épousé un avocat de Saint-Jean-Port-Joli, Mr. Arsène Michaud. C'est à elle, la dernière survivante de sa famille, que l'abbé Alphonse Casgrain laissa le manuscrit, dont nous citons de larges extraits dans le présent chapitre.

En outre, dit l'abbé Alphonse Casgrain, «*... tant que l'honorable Charles-Eusèbe Casgrain a vécu à Montréal, comme ministre des Travaux Publics, mon père a hébergé Auguste et Raymond Casgrain; pendant les vacances du couvent de la Rivière-Ouelle, deux ou trois de leurs demoiselles, et autant que ma mémoire me le rappelle, c'était Julie et Rosalie, peut-être Suzanne, qui devint plus tard la femme du jeune avocat Pantaléon Pelletier, dont la carrière politique a été si brillante, qui est devenu juge et Sir Alphonse, et dernièrement Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.*» (114)

(112) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 270, 271.

François Casgrain est l'ancêtre du juge Philippe Casgrain, mari de Mme Thérèse Casgrain (née Forget) sénateur.

(113) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 36, 37.

(114) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 33.

Mr. Casgrain, on l'a vu, exploitait une société commerciale avec Mr. Charles-Hilaire Têtu. L'entreprise prospéra un certain temps, puis ce fut la catastrophe. On ne sait trop pourquoi le seigneur se retira un jour de la société et négligea de faire dresser un acte légal de cette dissolution. Or, entre-temps, Mr. Têtu avait emprunté de Charles-Eusèbe Casgrain une somme de \$3,000... Mais, laissons parler l'abbé Alphonse Casgrain:

«... on connaît les intérêts qu'ils y avaient tous les deux et l'issue mauvaise qui suivit leurs affaires, après certaines transactions hasardeuses faites par Mr. Têtu, comme plusieurs goélettes, achetées par lui et employées à un commerce de bois, perdues en mer, ... et puis surtout les pêches de son fils, David, en qui le père, Ch. H. Têtu avait mis trop de confiance.

Ces rets de pêches si coûteux d'achat et de confection, tous ces hommes au service de David Têtu qui passait son temps à faire des plans du rivage nord du Saint-Laurent, pour y prendre tout le poisson, ces frais de pêche se montaient dans les milliers de piastres. La débâcle arriva.

La société entre mon père et Mr Têtu avait été dissoute, une couple d'années auparavant. Malheureusement, mon père avait oublié, ou n'avait pas eu le soin de faire, un acte légal de dissolution de société. Ce qui l'engagea à payer beaucoup des dettes de Mr. Têtu. Philippe-Bâby Casgrain profita du désarroi dans lequel Mr. C.H. Têtu était tombé pour réclamer de lui une dette de \$3,000., un emprunt d'argent fait par Mr. Têtu personnellement de Charles-Eusèbe Casgrain (son père), avant la dissolution de la société de Pierre-Thomas Casgrain et de C.H. Têtu, et d'exiger le paiement de cet emprunt.

Il était bien dans son droit, mais là où il dépassa ce droit, ce fut d'imputer à la société cet emprunt payable par Mr. Têtu, sans en parler à mon père, ou pour mieux dire, en cachette de mon père. De sorte que mon père... dut payer cette somme... Ce fut la première vengeance de Philippe-Bâby Casgrain, contre mon père.» (115)

Pour se faire rembourser, le cousin Casgrain aurait tenté de saisir la seigneurie; mais se serait aperçu *«que la seigneurie n'était pas saisissable»* (116)

En 1837, les Casgrain, qui possèdent à eux seuls 4 grandes résidences (le manoir Perrault, la maison de Quinn, c'est-à-dire le premier manoir Casgrain, le magasin de la société et le manoir de Pierre-Thomas) se voient confier le soin d'héberger les troupes royales en route vers Montréal. Ces troupes appelées du Nouveau-Brunswick, afin de mâter la rébellion à Saint-Denis et Saint-Eustache *«firent étape dans les paroisses de la Rivière-du-Loup, de Rivière-Ouelle, de L'Islet et de Saint-Michel, et dans chacune de ces localités, (Mr. Charles-Eusèbe Casgrain) avait pris des arrangements tels que les soldats, à leur arrivée, puissent y trouver le logement, les provisions nécessaires et même un nombre suffisant de voitures pour leur transport, le tout aux frais du gouvernement.*

(115) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 38, 39, 40.

(116) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 36.

A la Rivière-Ouelle, écrivait Mme veuve Charles-Eusèbe Casgrain, il n'en couta pas un sou aux autorité militaires pour le logement; les salles publiques et des maisons particulières ayant été mises gratuitement à la disposition des soldats.

Quant aux officiers, ils furent partout reçus avec l'hospitalité due à des gentilhommes. Ils furent les hôtes de notre digne curé, le Grand-Vicaire Cadieux, de Mr. Pierre-Thomas Casgrain et Charles Têtu, et surtout, ceux de votre père, car vu l'initiative qu'il avait prise, les officiers commandants des différents corps venaient directement chez nous.

Il faut avouer que ce n'était pas qu'une petite entreprise que de recevoir convenablement tous ces militaires parmi lesquels on comptait des Lords!... Notre cellier fut vidé de tout son vieux vin...» (117)

C'est au temps de Pierre-Thomas Casgrain, en 1854, que les seigneuries disparaissent; en effet, cette année-là, le gouvernement adopte la loi célèbre qui abolissait le système seigneurial, mesure réclamée depuis longtemps par des gens qui se plaignent des lenteurs commerciales et agricoles créées par ce régime. Cette abolition cependant ne se fit pas sans que les détenteurs de seigneurie aient été dédommagés; afin de fixer le montant de ces expropriations, une commission fut chargée d'examiner la valeur foncière des concessions et de déterminer le coût pour chaque censitaire de cette expropriation.

Testament du seigneur Pierre Casgrain:

Lorsque le premier seigneur Casgrain mourut en 1828, ses dispositions testamentaires avaient prévu:

- que Pierre-Thomas hériterait du bien seigneurial.
- que celui-ci dédommagerait ses 2 frères et 3 sœurs pour chacun une somme de \$12,000.
- que la seigneurie ne pourrait pas être vendue ni en totalité ni en partie, ni donnée, ni hypothéquée, ni aliénée d'aucune manière, mais qu'elle devrait être transmise intacte à l'un de ses fils qu'il désignerait.

En un mot, Pierre-Thomas n'était pas propriétaire, mais simple usufruitier de la seigneurie; il pouvait en tirer des bénéfices et en jouir, mais non en disposer d'aucune manière. Son seul droit consistait à désigner celui de ses enfants qu'il jugeait à propos d'appointer seigneur de Rivière-Ouelle. C'est une succession en ligne directe; ce type de testament, s'il a le bon avantage de perpétuer des terres entre les mains d'une même famille, a par contre le désagréable inconvénient de rendre esclaves du sol ceux à qui il devrait bénéficier. (118)

Or, n'étant pas propriétaire, il semble que le seigneur n'aurait pas dû payer les legs universels qu'il paya à ses frères et sœurs. D'après l'abbé

(117) Mme C.E. Casgrain, MÉMOIRES DE FAMILLE, p. 125 à 131.

(118) Notaire P. Garon. 10 sept. 1815, nos 518 et 519.

Alphonse Casgrain, ces legs se montaient à la somme fantastique de \$150,000 à \$200,000. (119) Pourquoi le fit-il? Pourquoi aussi donna-t-il le Domaine à son fils François, retranchant ainsi une partie du patrimoine foncier? Fut-ce par ignorance? Fut-il mal conseillé? Ou par condescendance vis-à-vis ses frères et sœurs? (120)

Voyons ce que dit à ce sujet l'abbé Alphonse Casgrain, qui hérita de la seigneurie en 1861:

«Le testament de mon grand-père et de ma grand-mère le chargeait de payer \$12,000 en bel argent à chacun de ses deux frères: Charles-Eusèbe et Olivier-Eugène. \$12,000. à chacune de ses 3 sœurs: Madame Philippe Panet; Madame McGuire en premières noces, Mde Pierre Beaubien de Montréal; Madame Letellier de Saint-Just, en deuxième noces, Mde Edouard Bélanger... Eh! Tu compte, mon abbé, (il s'adresse à son cousin l'abbé H. Raymond Casgrain) combien mon père a payé à ses frères et sœurs. Et avec cela il a élevé 16 (sic!) enfants et élevés aussi bien que vous l'avez été...

Je ne sais si tu as jamais lu ces testaments. Tous les avocats qui ont eu l'occasion d'en faire la lecture conviennent qu'ils sont un chef-d'œuvre du vénérable Pierre Garon N.P. par sa clarté et sa connaissance des lois de notre pays. Dans ces testaments, notre père est nommé légataire particulier et non universel, comme l'ont prétendu ses frères et sœurs. De sorte que mon père n'aurait jamais dû payer un centin des legs universels. C'est ce qui nous a fait perdre à nous les héritiers de notre grand-père des sommes considérables qui se chiffrent dans les \$150,000 à \$200,000...

Une preuve évidente de ce que je rapporte ici, c'est qu'aussitôt que le sieur Charles Letellier de Saint-Just, (frère du) lieutenant-gouverneur de la province de Québec, devint propriétaire de la seigneurie de la Rivière-Ouelle, que lui céda notre frère Charles, qui eut, lui, le bon esprit de faire certaines réserves dans cette vente, il se mit en frais de faire payer tous ces légataires universels. On se souvient de la tempête de famille qu'avait soulevée l'action de mon avocat, Philippe Chalout, lorsqu'il invita tous les légataires à rembourser les héritiers de Pierre Casgrain, notre grand-père, notre père n'était que l'usufruitier de la seigneurie...

Mon père, il est vrai, pouvait donner à ses enfants qui s'établissaient alors, tout ce qui lui plaisait de leur donner en argent pris de son usufruit, mais jamais un pouce de terrains qui étaient biens seigneuriaux... C'est bien clair, et pourtant, de nos parents, marchands, notaires, avocats, juges, s'il vous plaît, et maint autres, se sont rabattus sur notre père avec une pression diabolique pour l'obliger à payer certaines redevances insignifiantes,... en le forçant à faire des actes qu'il n'aurait jamais dû signer. Mais il avait fait instruire Luc Letellier, qui était sans contredit, le notaire ayant toutes les connaissances, et c'est ce fourbe là qui donna de mauvais conseils à mon

(119) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 34.

(120) Notaire P. Garon, 10 oct. 1847 et 24 avril 1851.

père. Et Philippe-Bâby, que n'a-t-il pas fait pour embrouiller toutes ces affaires?! (celui-ci) ne s'est jamais consolé du choix de mon grand-père pour lui succéder dans la possession de la seigneurie de Rivière-Ouelle... Triste page dans l'histoire de notre famille!!!» (121)

Il nous paraît à ce texte que le seigneur Pierre-Thomas, soit qu'il fut un peu naïf, ou très débonnaire, «*bonasse*», se laissa rouler par ses frères et beaux-frères et neveux: à tel point que son attitude a drôlement embrouillé les affaires seigneuriales pour ses successeurs. Ou bien, le rusé Luc Letellier a préparé de loin l'acquisition, au profit de sa famille, de la seigneurie de la Bouteillerie, en donnant de mauvais conseils à son oncle, semant la chicane, provoquant une «*faillite*», que son frère, Charles, n'aura qu'à renflouer en 1870.

En tout état de cause, il y eut un procès de Philippe-Baby Casgrain contre la succession vacante. Après la faillite de Pierre-Thomas Casgrain, ses biens meubles furent vendus à l'enchère, après annonce dans la gazette officielle de Québec et des publications dans les journaux, entre les 15 et 18 mars 1864. M. Thomas Lebel fut nommé curateur des biens qu'il fit vendre et qui rapportèrent 223 Louis, 4 chelins et 9 sous.

Mais une créance se montant à 2,394 Louis, 5 chelins et 7 deniers n'est pas réglée, et Philippe-Baby Casgrain intente un procès, le 20 décembre 1860, procès qu'il réussit à gagner. (123) On ignore s'il parvint à récupérer les sommes dues aux créanciers.

En somme, il y eut beaucoup de complications juridiques dans cette question de succession seigneuriale. Où se trouve la faute? Qui a tort, et qui a raison? La responsabilité retombe-t-elle sur un contrat mal fait, et donc sur le notaire Pierre Garon? Ou bien sur l'un ou l'autre des membres de la famille? En 1870, la seigneurie de Rivière-Ouelle est vendue par Charles-Clément Casgrain à Charles Letellier. Le contrat passé devant le notaire Jean-Baptiste Martin, le 1^{er} février 1870, (minute 1213, Cur 12730) est introuvable. Il n'est plus au greffe de ce notaire, à Rivière-du-Loup. Pourquoi? Par contre, on en trouve une copie à la Société Historique de la Côte du Sud. (123) Une étude plus approfondie de la seigneurie de Rivière-Ouelle restera donc à faire...

Charles-Eusèbe Casgrain:

Mr. Charles-Eusèbe Casgrain était le second fils de Pierre Casgrain. Il eut l'avantage de poursuivre des études secondaires au collège de Nicolet, et universitaires à Québec; il devint avocat. Après avoir pratiqué un certain temps à Québec, il vint s'installer à Rivière-Ouelle, où il acheta la résidence du seigneur Perrault. N'ayant pas reçu en héritage de seigneurie comme ses deux autres frères, il se consola cependant en

(121) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 25, 34, 35, 36.

(122) Archives du Palais de Justice de Rivière-du-Loup, Plumitif 2, Cour Supérieure, 181.

(123) Société Hist. de la Côte du Sud, Document 167.

héritant d'une propriété à Québec et des terres à Rivière-Ouelle. Entre le temps où Mme veuve Perrault délaissa le manoir pour aller vivre à Pointe-aux-Trembles, et l'achat par Mr Casgrain du manoir, un certain Mr. François Fortier médecin et chirurgien y vécut de 1823 à 1826. Ce Mr Fortier était marié à une demoiselle Perrault, possiblement une nièce du seigneur Jacques-Nicolas Perrault. L'achat, par Mr Casgrain le 13 décembre 1826, devant Mtre. Pierre Garon, fut faite pour la somme de 700 Livres équivalant à environ \$2,000. (124)

Mme Casgrain, née Elisabeth-Anne Bâby, décrit son mari comme un homme d'une piété qui n'a pas de bornes, et d'une charité que seul un saint Vincent de Paul paraît éclipser! Messes tous les jours, et prières, et méditations, et aumônes aux pauvres, dons gratuits, etc... Elle insiste à un point tel qu'on vient à douter parfois qu'il était plutôt le contraire de sa description!, et que c'en est ridicule!!! (125) Mr. Casgrain était d'une santé délicate, ce qui l'amena à devoir quitter la ville pour la campagne, et causa sans doute sa mort à l'âge peu avancé de 48 ans.

Mr. Casgrain fut député de Kamouraska de 1830 à 1834, en même temps que l'honorable Amable Dionne, un autre enfant de Rivière-Ouelle, mais habitant alors Kamouraska. En 1838, Mr. Casgrain était nommé membre du Conseil Spécial de Lord Gosford, et en 1846, il devenait Grand Commissaire aux Travaux Publics.

Il fut l'un des politiciens du temps à s'opposer, en 1837, aux excès de Papineau et aux émeutes populaires. Ainsi, on a vu qu'il participa même à la répression, en facilitant le passage des troupes britanniques vers Montréal. Ce qui lui valut par la suite d'être nommé «*Conseiller Spécial*», par Gosford. Mr. Amable Dionne avait fait de même, et reçut les mêmes «*gratifications*» en 1837 et 1838. Ces deux hommes politiques se rangent résolument, certains diront par intérêts, du côté de l'ordre établi, du côté de la répression, contre les révolutionnaires montréalais.

A propos justement des troubles de 1837, il semble qu'un certain Mr. Casgrain, oncle de Charles-Eusèbe, et donc, grand-oncle maternel de Luc Letellier, avait pris part à ces troubles. Voici ce qu'en dit Philippe-Bâby Casgrain: «*Son grand-oncle maternel (il parle de Luc Letellier), enrôlé dans les rangs des Patriotes, a été fait prisonnier, sur l'affût de son canon à Chambly. Le vieillard, relâché par une protection secrète, demeurait depuis lors caché chez un de ses neveux à la Rivière-Ouelle...*» (126) Il se cachait, au dire de l'abbé Alphonse, dans le grenier du manoir; il nous laisse de ce vieillard une image de «*bonhomme*» blanchi, renfermé et craintif, conteur d'histoire autant que patriote enflammé. On ignore le nom de cet oncle, si tant il a vraiment existé.

Quant à Charles-Eusèbe, son neveu l'abbé Alphonse a des idées bien arrêtées sur sa personnalité: «*Il marchait si précieusement,... ne*

(124) Ph.-B. Casgrain. Soc. Hist. de la Côte du Sud, Notes dactylographiées, p. 12 et 13.

(125) Mme C.E. Casgrain, MÉMOIRES DE FAMILLE...

(126) P.B. Casgrain, LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 415.

parlant à personne le long de son chemin...» (127) Il raconte qu'un jour, rendant une visite d'affaire à son père, l'oncle Charles-Eusèbe arriva au manoir à cheval et accompagné de son «valet». Après s'être fait annoncé, il sollicita l'autorisation d'une entrevue au salon du manoir, avec Mr. Pierre-Thomas. Voyant ces cérémonies d'aristocrates, le seigneur décida de lui rendre la pareille; il monta changer ses habits de travail pour se revêtir de son plus chic costume d'apparat; puis il décida de faire patienter son digne hôte en retardant légèrement son entrevue. Mr. Charles-Eusèbe s'impatientait et soupirait... raconte-t-il.

«Après les offices de l'église, il sortait majestueusement, ne s'arrêtait que rendu à la maison. L'on ne le voyait plus que dans les grandes visites de cérémonie à mon père. Lorsqu'il quitta la Rivière-Ouelle pour Montréal où l'avait appelé le gouvernement, il ne fut pas pleuré dans la paroisse, pas du tout!!! Commissaire de terres (sic) au gouvernement, il n'y connaissait pas grand chose. Appelé à faire des quais sur le Saint-Laurent, en bas de Québec, jusqu'à Rimouski, il vint consulter mon père, qui s'y connaissait mieux que lui et tous les deux décidèrent de les placer là où ils sont encore aujourd'hui en 1911.

Donc, son frère Pierre, lui fut utile en bien des choses: quand il mourut à Montréal, on fit demander mon père en toute hâte, pour disposer de ses affaires et de son corps après sa mort. Pierre était donc bon à quelque chose pour la grande famille? Que ne demandait-elle pas ces secours de ses nobles frères, les Bâby, d'Ontario? C'est que ces messieurs ne se dérangeaient pas pour si peu!!!

Pierre était bon, affable, charitable, prêt toujours à rendre secours à des étrangers, même à plus forte raison à ses parents. Après la mort de l'honorable C.E. Casgrain, madame son épouse, revint demeurer à la Rivière-Ouelle dans sa résidence qui avait été laissée en soin à David Gagnon, fidèle serviteur depuis quelques années, avec son fils Auguste, et ses vieilles servantes Stasie Madore et Léocadie Saint-Jean.

L'abbé Raymond, frappé de sa maladie des yeux, vint résider aussi, pour s'y établir, sa santé d'ailleurs laissant beaucoup à désirer. Ce fut là, à cette époque, que l'ancien manoir des Perrault fut ressuscité. L'antique maison, sans changer d'aspect, changea cependant de nom... L'abbé avait déjà beaucoup écrit, mais il lui restait de chanter les lieux qui l'avaient vu naître... c'est là que l'abbé composait ses biographies de son père et de sa mère, et même, dit-on, préparait les mémoires d'outre-tombe de sa mère philosophe...» (128)

Le Journal «*Le Canadien*», dans sa livraison du 7 août 1846 est davantage élogieux pour Mr. Charles-Eusèbe Casgrain à l'occasion de sa nomination comme Commissaire aux Travaux Publics. Les «*Mémoires de Famille*» de Mme C.E. Casgrain rapportent l'article du journal;

(127) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 233.

(128) Abbé Alph. Casgrain, MÉMOIRES, p. 233, 234.

l'introduction au livre «*La généalogie des Familles de Rivière- Ouelle*» par l'abbé Alphonse Têtu renchérit et répète les éloges fait alors par la population de la région. «*Sa nomination fut accueillie, écrit l'abbé Têtu, avec la plus grande faveur par toute la population du Bas-Canada... Ce qui prouve jusqu'à quel point Mr. Casgrain avait su conquérir l'estime de ceux qui avaient été plus à portée de le connaître et de bénéficier de ses services, ce sont les adresses qui lui furent présentées à son départ pour son nouveau poste, par les prêtres du Collège de Sainte-Anne, par les citoyens de Rivière-Ouelle, de Sainte-Anne, de Saint-Denis, de Kamouraska, à la suite d'une grand messe que Mr. Casgrain avait fait chanter à Rivière-Ouelle. Mr Charles Bégin son curé et l'honorable Amable Dionne firent la lecture de ces adresses. Mr. Casgrain, touché aux larmes de cette démonstration, ne put dire que quelques mots et confia la lecture de sa réponse à monsieur le notaire Letellier. Mais tout n'était pas fini: un cortège de voitures contenant les notabilités qui s'étaient rendues à la résidence de Mr Casgrain en cette circonstance, l'accompagna jusqu'à l'église de Sainte-Anne où Mr. Casgrain les pria de s'arrêter...*

Mr. Casgrain méritait la haute considération dont il était entouré. A ses grandes qualités d'homme public, il joignait une piété dont on trouve rarement d'aussi bel exemple, et une charité qui n'ont pas oublié ses coparoiissiens et les institutions religieuses qu'il aide de ses deniers: nommons entre autres le couvent de Rivière-Ouelle et le collège de Sainte-Anne...» (129)

Ces documents montrent qu'il y a déjà en 1846, un esprit partisan assez développé; il semble même que Mr. Casgrain aurait eu maille à partir avec son curé Mr. Bégin, mais que ce fut éphémère. L'harmonie revint!

Charles-Eusèbe Casgrain eut plusieurs enfants; deux se firent prêtres, deux autres avocats, dont l'un devint sénateur; 3 filles se firent religieuses: Elisabeth, Julie et Marie-Amélie. Une autre fille, Suzanne, épousa Sir C.A.P. Pelletier, qui allait devenir lieutenant-gouverneur de la Province.

- 1— Charles-Eusèbe était le fils aîné. Il épousa à Détroit une demoiselle Charlotte Chase; il devint sénateur; un de ses fils, Thomas-Chase Casgrain, avocat comme son père et son grand-père, va devenir député, puis ministre (Procureur Général) au gouvernement de Québec.
- 2— Philippe-Bâby, le second est celui à qui l'on doit les textes cités dans ce chapitre. Il est l'auteur de «*Letellier de Saint-Just et son temps*», et de «*Mémorial des familles Casgrain, Bâby et Perrault*». Il avait épousé Mathilde Perrault, fille du colonel Frs.-Xavier Perrault. Il étudia au Collège de Sainte-Anne de 1837 à 1845, à l'Université Laval jusqu'en 1850, année où il devint avocat. Il fut député de L'Islet à Ottawa de 1872 à 1891. Il décéda à Québec, le 25 mai 1917. Un de ses fils, qui porte le même nom que lui deviendra sénateur.
- 3— Henri-Raymond, prêtre, est l'auteur de plusieurs livres d'histoire: «*Histoire de Mère Marie de l'Incarnation*», «*Montcalm et Lévis*»,

(129) Têtu, Alphonse, GÉNÉALOGIE DES FAMILLES,... p. XXX et XXXI

«*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*». «*Légendes Canadiennes*». Il fonda deux revues: Les Soirées Canadiennes et Le Foyer Canadien. Il est l'auteur de: «*Une paroisse canadienne au XVIIème siècle*», de «*La Jongleuse*». Il était né le 16 décembre 1831, fut ordonné en 1856; Professeur au Collège de Sainte-Anne, puis vicaire à Beauport en 1860, et à Notre-Dame de Québec jusqu'en 1872. Il meurt le 11 février 1904.

- 4— René, prêtre et curé de l'Ange-Gardien.
- 5— Auguste, hérita de la propriété, terre et manoir. (130)
- 6— William
- 7— Alfred
- 8— Herménégilde.

Ces 4 derniers, plus obscurs, moins illustres que les 4 premiers, et, comme Philippe-Bâby n'en dit mot dans ses Mémoires, voyons ce que leur cousin l'abbé Alphonse dit d'eux:

«Auguste avait eu un jour un animal, je crois un porc, primé à la Société d'Agriculture; il s'était mérité un prix. «Il n'en fallait pas davantage, affirme l'abbé Casgrain, pour qu'il se crût au faite des plus hauts honneurs; on lui



Abbé Henri-Raymond Casgrain, historien.

(Photo, gracieuseté de M. Jean-Paul Hudon, Ste-Anne).

(130) Notaire Pierre Garon, testaments, 13 oct. 1837, 15 sept. 1851, 22 déc. 1853.

demandait partout des cochons de son ordre. Mr. Auguste ici; Mr. Auguste là. On le voyait en courses partout avec le beau cheval de la société (Société d'Agriculture); il en avait jamais eu de si beau de sa vie; il en était tout fier. On l'a vu ainsi courir les chemins avec ses reproducteurs.

Il était devenu si habile que le Dr. Têtu, un autre membre de la société d'agriculture s'en servait comme de son cocher; c'était en effet le valet du Dr. Têtu. Auguste n'aimait pas toujours les honneurs de cocher et de valet, surtout quand le Dr. Têtu était accompagné des grands membres (députés et ministres) de la Chambre d'Agriculture Provinciale, parce que dans les grands banquets de ces députés, les valets ne devaient pas s'asseoir à la table d'honneur qu'après tous ces messieurs. On l'a vu faire la grimace, lui, le fils de l'honorable C.E. Casgrain, qui aussi bien que l'abbé Raymond et le grand Philippe-Bâby, avait aussi la noblesse de la chère famille.

Dans les expositions de comté, Auguste remportait des prix avec les moutons, les vaches, les cochons, le beurre de sa mère, dont il changeait les cartes que portaient les articles exposés; les siens étant inférieurs, il y substituait ceux de sa mère. Hein! En était-il un gars qui aimait sa mère?! Dame! Aussi il est mort pauvre! Il avait tout donné à son fils Raymond, mais en même temps toutes les dettes qui couvraient la valeur de ses propriétés, que ce pauvre Raymond a été réduit un jour à tout vendre; malgré cela, en bon fils, il a toujours gardé son père et l'a fait vivre de son propre travail; maître Auguste, encore malgré tout, gardait l'air de grand seigneur à sa rente, conservant cheval et voiture, aux dépens de Raymond.

Il a toujours eu, comme son frère, le digne abbé, le dada de la noblesse et des grandeurs; il caressait même la bouteille, surtout quand les autres payaient. Il a eu la chance d'avoir eu deux femmes de mérite: l'une était la sœur du Rév. Mr. Blais, curé de la Rivière-du-Loup...

Il a eu le bonheur de mourir chez son fils Raymond dans la maison même où il avait vu le jour, et dans les meilleurs sentiments. Il était tout de même bon catholique, comme on dit quelque fois avec dérision. Il eut plusieurs enfants: Son aîné Louis, le quitta à cause des mauvais traitements qu'il lui faisait subir. Bon enfant, sage dans son jeune âge, avec de bonnes recommandations d'amis de la famille, il obtint assez facilement une place dans les Bureaux du Gouvernement fédéral à Ottawa...

Quant à Raymond, (après avoir vendu la propriété à Joseph Casgrain, petit-fils de Pierre-Thomas, fils de Charles-Clément, son petit-cousin) il se trouva heureusement une place à Québec. Sa famille résidait à la Rivière-Ouelle dans l'antique manoir, où il venait une ou deux fois par année. En été il y passait ses vacances...

Suzanne, la belle, chantée par l'abbé Raymond, était-elle cette beauté ravissante qu'il nous dépeint? Visage plat, chevelure noire et épaisse, nez retroussé, comme sa mère, les lèvres épaisses, comme une négresse, et puis surtout d'une odeur repoussante, elle était punaise. (sic) Ce pauvre Pantaléon Pelletier, si madame sa mère l'avait laissé approcher un peu de sa jolie fille, il l'aurait flairée, et ce serait la fin.

Un autre frère d'Auguste, Alfred, charmant garçon, n'était pas aimé d'Auguste. Alfred avait des idées plus élevées; il avait fait toutes ses études; garçon de talent, joli, bien fait, très aimé dans le monde, il avait des goûts plus élevés que ceux d'Auguste qui n'a jamais soigné que des bœufs, des porcs et le cheval de la Société d'Agriculture, et le Dr. Têtu. La chicane prit entre les deux frères, non pas à cause de bottes, mais à propos des chevaux qu'Alfred volait de l'écurie de madame, sa mère. Auguste s'en plaignit à la maman qui condamna Alfred à aller à pied, ou à s'en aller. C'est donc beau de voir celà! Une mère qui aime mieux conserver ses chevaux pour le plaisir de Mr. Auguste, que de conserver son fils Alfred.

Alors, il prit le parti de fuir, sans tambour, ni trompette; il gagna les États-Unis, ne donnant plus jamais de ses nouvelles. De là, mille inquiétudes! On eut beau chercher, s'enquérir; il fut introuvable, pendant 20 ans; l'abbé Raymond, Philippe-Bâby eurent beau se mettre à ses trousses, jamais ils ne parvinrent à en avoir aucune nouvelle. La mère priait, faisait brûler des lampes devant Notre-Dame de toutes grâces, pendant des années et des années... Enfin, un jour, il arriva chez sa mère. Il y resta quelques mois, il les abandonna à nouveau pour ne plus jamais revenir, se trouvant déclassé, disait-il, dans cette grande famille de nobles. On a appris qu'il était mort peu après, en bon chrétien, dernière consolation laissée à sa mère désolée. Allez faire les grands maintenant!!!

William, un autre de leurs frères, après 2 ou 3 ans de collège, entra à l'École d'Agriculture de Sainte-Anne, y passa un an ou deux, puis se rendit à Québec, à Montréal, à Windsor, Ontario, et de là, aux États-Unis. Il y occupa plusieurs places importantes, nous a-t-on dit; enfin, un bon jour, on apprend qu'il s'est suicidé. Pourquoi? On se le demande. Si la famille a su pourquoi, elle n'en a rien révélé, et pour cause! C'en est un qui finit mal dans tous les cas!

Herménégilde, un des plus jeunes réussit mieux à Ottawa, dans un des bureaux du Gouvernement Fédéral, celui des Patentes. Il vécut toujours honorablement, même richement, étant marié à une Anglaise, très riche. Il est mort paisiblement chez lui, après une courte maladie, ayant mené une vie très simple, mais honnête et respectable... Il n'y a plus un seul des enfants, ni petits-enfants de C.E. Casgrain à la Rivière-Ouelle...» (131)

Voilà un large éventail de famille. A celle-ci, il faut ajouter, le fils du Lieutenant-Gouverneur Pelletier, le lieutenant-colonel Oscar Pelletier, qui fut élevé, étant devenu orphelin de mère, par sa grand-mère, Mme C.E. Casgrain, née Elisabeth-Bâby. (132)

Si la famille du seigneur Pierre-Thomas déborde d'une intensité de vie et de travail, tel que nous le rapporte l'abbé Alphonse Casgrain, si on y mène une vie campagnarde et laborieuse, chez l'oncle Charles-Eusèbe par contre, on se délecte de belle compagnie, on dévore les

(131) Abbé Alph. Casg. MÉMOIRES, p. 229, 230, 231, 232, et 236.

(132) Colonel Oscar Pelletier, MÉMOIRES...

œuvres littéraires, on discute dans les salons de l'air du temps, de politique, d'art et de sciences; chez l'un, l'on apprécie les bons repas; chez l'autre, on savoure les beaux vers. C'est Mr. Philippe-Bâby Casgrain qui le dit lui-même:

«Les réunions des trois familles Casgrain, Têtu et Letellier qui demeuraient (à Rivière-Ouelle) formaient dans la société une compagnie d'hommes et de femmes distingués par leur éducation et leurs manières.

Les rapports de bon voisinage entretenaient un échange de visites amicales où, sans cérémonie, on s'invitait réciproquement à prendre le repas de la famille, quand on s'y rencontrait à l'heure ordinaire.

Dans la belle saison, la compagnie s'augmentait par l'hospitalité aux amis et parents plus éloignés, soit de Québec, soit de Montréal, qui venaient y séjourner, jouir du bon air de la campagne et des bains de mer. Les vacances scolaires ramenaient au foyer les écoliers pour une couple de mois. Les promenades dans les environs ou sur l'eau, les exercices à pied ou à cheval, parties de pêches, de chasses, etc, agrémentaient les loisirs; chacun suivant son goût.

Le vieux manoir (Perrault) était le principal endroit de réunion. On y jouissait du plaisir de la conversation de personnes aimables, instruites, qui avaient lu et voyagé, et suivaient le mouvement littéraire dans les deux langues, anglaise et française, même un peu le progrès scientifique moderne.

Luc Letellier de Saint-Just était considéré comme le doyen de notre cercle littéraire; le Dr. Têtu et le Dr. Annibal Maguire avaient été compagnons d'études à Paris; tous deux étaient causeurs intéressants. Ce dernier est doué d'une belle intelligence et d'une mémoire prodigieuse, qui en font un conteur émérite, toujours avec une diction pure et élégante. L'abbé Raymond Casgrain, l'abbé René Casgrain, M. le juge Bâby, durant la vacance, Eugène Panet et, quelques autres visiteurs de marque, composaient un ensemble joyeux, intellectuel, sympathique. Parmi eux tous, Ovide Martineau, bouillant d'esprit, répandait la joie et la gaieté. Buies l'a bien goûté et l'a bien dit.

La dame de céans, notre vénérée mère, présidait avec amabilité à ces réunions en famille et inspirait un air de bienséance, de bon ton et d'aisance si naturel, qu'elle plaisait à tout le monde. Étant elle-même remarquablement bien instruite dans les deux langues et les parlant avec une égale facilité elle n'ajoutait pas peu à l'agrément de notre société.

Mais, si les grandes personnes se trouvaient bien dans ce milieu, combien plus les enfants nombreux, qui s'y rendaient pour les vacances, jouissaient-ils des amusements propres à leur âge! Qui ne se rappelle parmi nous les excursions en yacht, dans celui que notre père nous avait acheté, et dans lequel notre «groom» (garçon de ferme) John Bowthorp, ancien matelot, nous montrait la manœuvre; ce que nous avons appris bien plus vite que nos thèmes et nos versions.

Puis les tours à cheval! exercice journalier de notre père, et qu'il tenait à nous apprendre et à nous savoir bien monter. La pêche au saumon,

au Petit-Sault, à deux lieues seulement de notre demeure, la pêche au bar dans la rivière en face!

La chasse aux tourtes dans les hauteurs en arrière; la chasse aux outardes, bernaches, canards, sarcelles, corbigeaux, alouettes à la Pointe de la Rivière-Ouelle et dans la Grande-Anse de Sainte-Anne! Et quels bons repas, au retour de ces chasses! Chacun racontant ses exploits ou ses malchances, ou étalant sa gibecière bien remplie.

Puis les promenades aux bains au fleuve; les dames et les enfants en grande charrette, les hommes, suivant à pied, contant chacun son histoire ou semant un bon mot. C'était le cas de dire: «Plus on est de fous, plus on rit!» Et, après un bon bain et un exercice de natation, où tous les enfants devaient apprendre et apprenaient à nager, on revenait plus frais et plus gais que jamais.

Ensuite, chaque été, il fallait monter notre théâtre de salon pour la jeunesse; commencer les répétitions et quelques scènes. Quels plaisirs dans ces préparatifs! Enfin jouer sur des tréteaux! Quand l'assistance était trop nombreuse, la pièce était jouée dans le jardin, à la lumière de lanternes chinoises suspendues de tous cotés aux arbres. Quelques unes des représentations étaient bien réussies: «Ma femme est sotte». «La congrégation du scrupule» eurent un vrai succès. Les jeunes gens des deux sexes trouvaient là une bonne école d'élocution, et l'occasion de vaincre une timidité naturelle à leur âge...

Aussi, quelles bonnes causeries instructives et amusantes, l'après diner, sous les ormes du jardin, ou, dans les veillées, par un beau soir d'été, sous la tente du perron, en fumant doucement la pipe!!!

Autrefois, il y a 50 ans, la Rivière-Ouelle était un centre d'affaires et de commerce considérable pour une campagne. C'était un port de mer pour le cabotage, et, à une certaine époque, en sus de plus petites embarcations, on y a vu pas moins de 22 goélettes à la fois, au débarcadère, près de l'église. Il s'y faisait une exportation de provisions, grains, foin, bétail, etc,... à Québec, et de plus, au Saguenay, pour les chantiers de bois de commerce de la maison Price. L'endroit devint prospère... L'endroit si prospère et si actif que j'ai connu, est aujourd'hui morne et languissant. Le chemin de fer a enlevé le commerce local, le port est stagnant, l'endroit est mort...» (133)

Jusqu'ici dans ce chapitre, nous avons été témoins d'une vive concurrence, pour ne pas dire une rivalité, un conflit, entre deux des familles les plus en vue de la paroisse:

- Celle du seigneur Pierre-Thomas et ses enfants.
- Celle de son frère, Charles-Eusèbe Casgrain, et de ses enfants.

«Cette dernière famille, affirme l'abbé Alphonse Casgrain, a toujours gardé rancune à mon père du choix qu'avait fait mon grand-père, en nommant son fils aîné, Pierre-Thomas Casgrain, son successeur comme seigneur de

(133) Ph.B. Casgrain, MÉMORIAL DES FAMILLES... p. 193, 194, 195.

la Rivière-Ouelle... Et toutes les fois que Philippe-Bâby a eu l'occasion de s'en venger, il n'a jamais manqué d'en profiter...

Car, vois-tu, tu as fait tant de mensonges en ce qui regarde la famille, et tu as menti en tant d'endroits au point de vue de la famille de Pierre-Thomas, que je me crois obligé, en honneur pour mon cher père, et surtout pour l'amour de la vérité,... de ne pouvoir laisser passer tout cela sans relever tout ce que je pourrais...

Découvrir leurs mensonges, rétablir la vérité en ce qui nous concerne, rien autre chose ne m'a porté à dire la vérité, et pas plus... Ils ne se gênaient pas tant, eux, surtout Raymond dans ses livres, pourquoi me gêner à dire la vérité?... Chaque chose à sa place, comme disait notre bonne maman, autrefois. Oh! Si elle vivait, comme mes écrits la vengeraient bien des grossièretés qu'elle a si souvent reçues de la grosse dame Anglaise Eliza!»
(Elisabeth Bâby) (134)

A l'origine de tout ceci, il semble que Pierre Casgrain favorisait Pierre-Thomas comme héritier, alors que Mme Casgrain, née Bonenfant, préférait Charles-Eusèbe, ce qui a provoqué l'agressivité que l'on connaît entre les deux familles.

De plus, le genre de vie, la différence d'instruction, le choix respectif de leurs épouses (une riche Anglaise conformiste et traditionaliste



Vieille maison de M. Ludger Têtu.

(Photo Mme Napoléon Gagnon).

(134) Abbé Alph. Casg. MÉMOIRES, p. 24, 36, 40, 232 et 233.

vs. une canadienne-française sans prétention et formée à «*la Papineau*»), l'éducation respective que les enfants recevront, tout ceci augmente d'une part le sentiment de supériorité de l'une et la frustration longtemps refoulée de l'autre famille. Les «*Mémoires*» de l'abbé Alphonse Casgrain n'est que l'explosion de cette frustration.

On nous reprochera peut-être d'avoir cité à pleines pages des textes de ces auteurs; nous avons cru que les personnages sont ici les témoins des événements, et qu'ainsi leur témoignage méritait d'être cité intégralement; pour revivre l'époque et l'atmosphère, nous devons non seulement citer des phrases, mais mettre en évidence le ton et la manière de penser des acteurs. Nous avons voulu filmer l'époque. Bien sûr, le lecteur se réserve le droit de se méfier parfois des exagérations réciproques, qui risquent de frauder la vérité.

Les Letellier de Saint-Just:

François Letellier de Saint-Just était arrivé à Rivière-Ouelle vers 1812. Après avoir complété des études secondaires et universitaires, il était devenu notaire. Il pratiqua d'abord à l'étude de M^{re} Fraser, «*et alla terminer son stage (25 juin 1811) dans l'étude de M^{re}. Joseph Planté, l'un des notaires les plus en renom de Québec. De là il vint se fixer à Rivière-Ouelle, où il épouse M^{lle}. Marie-Sophie Casgrain, fille aînée du seigneur de la Bouteillerie.*» Ils auront 9 enfants de leur mariage, dont entre autres:

- Flore, qui épouse Norbert Piuze de Rivière-Ouelle.
- Justine, qui épouse Jean-Baptiste Dupuis de Saint-Roch, qui est, sauf erreur, l'ancêtre du pépiniériste Dupuis de Saint-Roch actuel, et du notaire Dupuis de Sainte-Anne, député libéral à Québec, en 1909
- Georges, qui héritera de la terre familiale, qu'il transmettra à son fils Louis. Lorsque sa mère, devenue veuve se remaria à Mr Edouard Bélanger, Georges Letellier se vit menacé de perdre ses biens au profit de son beau-père; mais réussit à la conserver. Cette famille a quitté Rivière-Ouelle vers 1910-1920.
- Luc-Horatio, notaire, député et lieutenant-gouverneur, dont nous reparlerons plus loin.
- Charles, marchand et seigneur de Rivière-Ouelle, épousa une fille du sénateur Jean-Charles Chapais de Saint-Denis.

Philippe-Bâby Casgrain décrit François Letellier, son oncle, comme un homme «*doué d'un caractère agréable, d'un esprit cultivé, ayant toujours aimé la lecture, il était très recherché dans les salons, dont il était l'ornement. Son éducation avait été parfaite, et, un séjour prolongé parmi les meilleurs cercles de la Haute-ville de Québec, alors plus aristocratiques qu'aujourd'hui, en avait fait un gentilhomme accompli.*

Son arrivée à la Rivière-Ouelle apporta un agrément de plus à la société limitée, mais choisie (Hum!!!) qu'on y rencontrait. Outre quelques familles

anciennes et celle du seigneur du lieu, la présence d'un évêque résidant dans la paroisse, donnait à cet endroit un caractère d'animation peu ordinaire à la campagne. Mgr Panet fréquentait assez souvent les réunions de la haute société...

Mr. Letellier était homme d'affaires autant qu'homme du monde. Sa clientèle devint bientôt considérable et assez rémunératrice... La surveillance de ses terres, qu'il aimait cultiver, remplissait le reste de ses journées. L'intérêt qu'il portait à la politique de son temps, ses connaissances légales et l'estime dont il jouissait, engagèrent ses amis à lui proposer une candidature à L'Assemblée Législative, lors des élections de 1820. Il y consentit, et se présenta contre Mr. Jean-Baptiste Taché et Joseph Robitaille, aux suffrages de son comté, appelé alors «Cornwallis». Le comté déléguait, à cette époque, deux députés au Parlement.

Suivant les chances ordinaires, il aurait été élu, si un incident, en apparence futile, n'eut fait dévier le vote populaire. Dans un de ses discours sur les «hustings», il eut la franchise de s'élever contre le luxe qui commençait à s'introduire dans les campagnes, et de dire que les femmes des habitants devaient s'habiller des étoffes de leurs mains. Les femmes furent piquées, se tournèrent contre le candidat, et entraînent leurs maris, qui lui firent perdre son élection... Sa défaite fut un bonheur pour lui, car sa santé, toujours chancelante, lui interdisait les émotions, les fatigues et les déboires de la vie publique...» (135)

Mr. François Letellier fut emporté subitement en 1828, laissant une veuve et 9 enfants en bas âge. Deux des garçons, Luc et Charles furent élevés par leur oncle, Mr Pierre-Thomas Casgrain, qui lui paya des études, pendant que la veuve, leur mère, se mariait en secondes noces à Mr Edouard Bélanger, en 1833, de Saint-Jean-Port-Joli. Au dire de l'abbé Alphonse Casgrain, Edouard Bélanger n'était pas d'une conduite exemplaire; il aimait trop la divine bouteille et les voyages de pêche au grand large. Effectivement, il exerça pendant longtemps la pêche à la baleine, et avec succès, dans le golfe Saint-Laurent. Son fils, Horace Bélanger, né à Rivière-Ouelle, le 11 juin 1836, après avoir étudié au collège de Sainte-Anne pendant un an, s'engagea pour la Cie de la Baie d'Hudson; il parcourut presque tout le Canada, allant de Sault-Sainte-Marie à Winnipeg et au Grand-Nord; il devint «chief-factor» de la Cie, avant de mourir noyé dans les eaux du lac Winnipeg.

LUC LETELLIER, épousa une Québécoise, Eugénie Laurent; il compléta ses études secondaires et universitaires afin de devenir notaire, fit sa cléricature à Québec et chez le notaire Pierre Garon de Rivière-Ouelle, avant de s'ouvrir son propre bureau à Rivière-Ouelle même.

M. Philippe-Bâby Casgrain en dresse un portrait mirobolant dans sa biographie, intitulée: «Luc Letellier et son temps.» «Luc Letellier était un homme tout d'une pièce... Il ne s'est jamais démenti dans les trente

(135) P.B. Casgrain: LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 24, 25, 26, 27.

ans de sa carrière politique,... Rien de faible et de puéril en lui; il était mâle en tout... Letellier devint un démocrate ardent et convaincu. Il demeura, en avançant dans la vie, de plus en plus inflexible dans la ferme orientation qu'il avait prise.

«... le jeune Luc montra dès ses premières années les mêmes tendances d'esprit, les mêmes tendances de tempérament, qui firent dans la suite le fort et le faible de son caractère: une intelligence ouverte et pénétrante, une volonté ferme jusqu'à la ténacité, une nature énergique... de là résultait chez lui une certaine insouciance, une indolence générale, d'où il n'était pas toujours facile de le faire sortir... M. Letellier était un grand causeur. Sans être profondes, ses connaissances étaient variées...» (136) Nous parlerons de sa carrière politique dans un chapitre subséquent; voyons pour le moment le portrait qu'un autre de ses cousins en a tracé, M. l'abbé Alphonse Casgrain:

«Mon père avait fait instruire Luc Letellier, qui était sans contredit le notaire ayant toutes les connaissances; et c'est ce fourbe là qui donna de mauvais conseils à mon père... ... Toi surtout, Luc Letellier, à qui dois-tu ton éducation? A qui dois-tu ta première élection? si ce n'est au prestige de mon père, à l'estime que tout le monde lui accordait tant du comté que des comtés étrangers, à son argent donc; sans cela tu n'aurais pas même pu t'habiller pour aller paraître convenablement dans une paroisse étrangère, ni payer le transport d'une place à l'autre: argent, chevaux, serviteurs, tout était à tes ordres chez mon père. Mon père remarquait en toi du talent, du savoir, mais il n'avait vu que l'enveloppe. S'il avait pu pénétrer plus loin, il aurait vu que tu n'avais pas de cœur, pas de reconnaissance... Grâce à ces services, tu as pu arriver à monter jusqu'au grand poste de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. Mais tu n'avais plus là les sages conseils de ton bienfaiteur.

On a bien compris, même parmi tes admirateurs qu'il te manquait quelque chose au cœur; tu as été abandonné, ton intelligence s'est obscurcie; tu t'es cru capable de faire la loi à tout le monde... Les tiens t'ont été de même enlevés par la triste mort, ton excellente femme, avait déjà été emportée dans la tombe, tes enfants dispersés aux quatre coins du monde: une religieuse à Montréal, les autres mariés plus ou moins bien convenablement s'éloignaient même de la maison paternelle, tes garçons, comme le premier, mort à L'Islet, dans un âge très tendre, s'étaient ravis presque inopinément à ta tendresse; un autre, après avoir vainement essayé tous les métiers, est allé mourir quelques années plus tard, dans les plaines de l'ouest. Le Bon Dieu pouvait-il te bénir, après avoir manqué de reconnaissance à ton oncle Pierre-Thomas?

A qui dois-tu d'avoir pu faire ton cours classique? D'avoir eu l'avantage d'aller apprendre la langue anglaise à Burlington, Vermont, États-Unis, en compagnie de mes deux frères, Charles et François, et de ton frère,

(136) P.B. Casgrain, LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 34, 35, 36, 414.

Charles Letellier? Avantage précieux, qui te permit de figurer aussi bien que les Anglais dans les chambres du Canada?

Mon père l'aimait pour les belles qualités de sa jeunesse; car il possédait de beaux talents, travaillait courageusement dans le cours de ses études, donnant satisfaction à tous ses supérieurs du collège, sous tous les rapports; sobre, d'une moralité sévère et inflexible, aussi c'est pour cela que mon père se faisait un plaisir, un bonheur de préparer ainsi le sentier à son neveu... Ceux de ma famille qui vivent encore reconnaîtront la vérité de mon récit... Comme nous, ils ont eu à souffrir des pertes immenses, qui auraient pu être évitées, si ce neveu instruit avait mis ses connaissances au service de son bienfaiteur.» (137)

Encore ici, les avis sont partagés sur Luc Letellier. Quand l'un nous en fait une image impeccable, l'autre le décrit comme un «*fourbe*» et un «*sans cœur*». La vérité est peut-être à la rencontre de ces deux opinions, juste entre les deux.

CHARLES LETELLIER, le frère de Luc, s'était lancé dans le commerce, à la suite de la «*déconfiture*» de la société Têtu-Casgrain et de la faillite Têtu. Le 26 novembre 1844, il épouse Eliza Chapais, fille de l'honorable Jean-Charles Chapais de Saint-Denis. Comme commerçant, il a laissé une



Luc Letellier de St-Just, lieutenant-gouverneur.
(Photo abbé Armand Dhé).

(137) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 36, 37, 38.

réputation d'homme intraitable et très dur. *«Il a fait fortune, dit l'abbé Alphonse Casgrain, dans le commerce. Parlez-en aux autres habitants, ils vous diront ce qu'ils ont enduré de sa part. Quel homme dur en affaires, sans commisération, ni pitié pour le pauvre monde; il savait bien pourtant que ces pauvres là auraient bien trop de misère à le payer. Pourquoi leur avançait-il? Quand ils ne payaient pas assez vite, il vendait tout ce qu'ils avaient et à vil prix, et revendait après celà la même chose aux prix ordinaires, faisant ainsi des profits énormes. Que le Bon Dieu ait pitié de lui!*

De tout celà, il ne reste rien, pas même un pouce de terrain appartenant à sa famille, à la Rivière-Ouelle. «Farine de diable s'en retourne en son»... Ah! Que sa mère était une trotteuse,... En promenade chez sa mère (Mme Pierre Casgrain, née Bonenfant) dans la maison de pierre, voisine de l'église, pendant les derniers temps de sa grossesse, elle fut obligée d'accoucher celui-là (Charles Letellier) ailleurs que chez elle. Plus tard, cette maison bâtie par mon grand-père pour notre père fut vendue par nous à Charles Letellier, qui l'acheta et vint y résider. (C'est pourquoi il est mort dans la maison où il est né)

Auparavant, il demeurait dans le haut de la rivière, près de l'ancien pont rouge bâti par un Dr. O'Leary.» Il eut une famille plutôt nombreuse; un de ses fils, Alphonse, devint médecin et hérita de la seigneurie de Rivière-Ouelle; un autre, Arthur, entra dans la communauté des pères du Saint-Sacrement (des Rédemptoristes, dit l'abbé Alphonse Casgrain, des Jésuites, d'après une tradition conservée dans la paroisse et qui voudrait que ce soit lui qui aurait construit le chalet des Jésuites au quai) «Sœur Euphémie, religieuse de la communauté de Jésus-Marie, est aussi une de ses filles; une est mariée au frère du curé Dion; une à M. Giasson, une à un M. Taschereau de la Beauce; plusieurs ont fini misérablement, en dissipant tout ce que leur père leur avait donné.»

«Il y a eu aussi à leur service (de Luc Letellier et sa famille) un nommé Griffard (Gabriel Griffard), français d'origine paraît-il, homme bien spirituel avec une certaine instruction. Il a composé nombre de chansons dans le temps des élections. Quelques uns en conservent encore; c'était charmant de l'entendre fredonner des airs; il avait certainement de l'esprit. Ah! Ce n'était pas le poète Lafontaine. Madame O'Connor, une des filles de Luc Letellier, a occupé assez longtemps la maison paternelle, mariée en secondes noces à un Mr Venner, médecin; elle abandonna la maison, la vendit...» (138) D'après la tradition, ce M. Venner habitait la résidence de M. Camille Desmeules actuellement. Les Letellier étaient donc voisins des Chapais, puisque ceux-ci habitaient de l'autre côté du chemin, chez M. Athanase Pelletier et l'hôtel Mac's Inn.

Charles Letellier fut maire de Rivière-Ouelle de 1858 à 1862; puis de 1864 à 1883. Il se présenta aux élections en 1863 contre Jean-Charles

(138) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 242, 243.



Charles Letellier de St-Just, seigneur
et marchand.

(Photo abbé Armand Dubé).

Chapais, mais fut battu par 350 voix. Il s'était construit un moulin, *«dans le dessein de nuire à mon père, dit l'abbé Alphonse, un peu plus loin et un peu plus bas, à environ 15 arpents, que celui de mon père. Mais il ne réussit qu'à moitié, son moulin inondait dans les grosses eaux,... il finit par s'en débarasser...»*

Il y avait des habitants le long de la plaine, qui avaient agrandi leurs terres, en empruntant sans aucun droit, sur le terrain même du seigneur, c'est-à-dire sur la plaine de Charles Letellier. *«Lui, il a bien vite réglé leur cas, en leur enlevant ces allonges à son profit, ou en les leur faisant bien payer. Il avait tous les tours dans son sac, ou plutôt dans la tête, ce Charles Letellier; c'était bien son droit, car ça ne le gênait pas, lui, d'exproprier ces habitants empieteurs, et le plus beau dans tout cela, c'est que ces habitants qui jouissaient du terrain d'autrui, de temps immémorial, ne pouvaient pas protester. Prescription? Il n'y en avait pas de par la loi; de sorte qu'il leur fallait déguerpir et ils ont déguerpi aussi!*

Charles Letellier empochait leur argent ou bien prenait sans cérémonie aucune, leurs terres. On lui chantait pouille; mais qu'est-ce que cela lui faisait, lui, cet homme d'argent, au cœur dur et inhumain! Pour l'amour de l'argent, il aurait consenti à s'entendre chanter pouille, cette chanson mal sonnante, toute sa vie; ça payait, il se foutait du reste! Il a dû mettre

dans sa poche pas mal d'argent, avec ses spéculations payantes, avec toutes ces terres de la plaine...» (139)

La famille Têtu:

Comme les ancêtres de François Letellier, qui étaient originaires de Saint-Michel, la famille Têtu venait de Montmagny. On a vu qu'une demoiselle Bonenfant de Rivière-Ouelle avait épousé un M. Têtu, François, alors que sa sœur épousait M. Casgrain; de là, se créait une relation de famille importante; ce François aura deux fils établis à Rivière-Ouelle: Charles-Hilaire et Ludger.

1 — LUDGER TÊTU, médecin de son métier, habitait la demeure de M. Gagnon actuelle, au nord-ouest de la route de l'église, au haut de la côte, dans la courbe. Après lui, cette maison appartient à M. Pelletier, surnommé Pelletier-le-centenaire, qui exploitait tout près une fromagerie, et tentera de se construire un moulin à farine, mais sans grand succès.

Le Dr. Têtu épouse une fille de l'honorable Amable Dionne de Kamouraska, Clémentine; il devenait ainsi apparenté aux Dionne, aux Chapais par sa femme, tout en étant apparenté aux Casgrain et aux Bonenfant par sa mère. De son mariage sont issus Mgr. Henri Têtu et les 4 abbés Têtu: Ludger, qui se noya dans le fleuve Saint-Laurent, le 20 juillet 1876; Alphonse, professeur au collège de Sainte-Anne, à qui l'on doit certaines notes citées dans ce manuel, et l'introduction historique au Livre de l'abbé Michaud; François, également professeur au Collège, et Georges, d'abord chez les pères du Saint-Sacrement, et ensuite chez les Cisterciens, en France.

François-Bâby Casgrain dit de lui: «... arriva de Paris un jeune homme destiné à exercer sur Mr. Letellier une influence profonde. Il lui était uni par les liens du sang, et était à peu près du même âge. Quoique de caractère différent, ou plutôt à cause de celà, il se lia avec lui, devint son compagnon inséparable et le plus intime de ses amis. Cette amitié a duré jusqu'à leur mort, arrivée pour l'un et pour l'autre à quelques mois seulement d'intervalle.

Ce jeune homme, c'était le Dr. Ludger Têtu, d'une famille honorable et ancienne dans le pays. Après avoir fait un cours classique au séminaire de Québec, il embrassa la profession médicale, et sur l'avis de ses professeurs, il alla terminer son cours à Londres et à Paris. De retour au Canada, il vint se fixer à Rivière-Ouelle, où il fit une heureuse alliance, en épousant une des filles de l'honorable Amable Dionne.

Le Dr. Têtu était un de ces hommes sérieux et réfléchis, qui paraissent n'avoir jamais eu de jeunesse. Durant son long séjour à Paris, il n'eut même pas l'idée de se livrer aux folies de son âge...» (140)

(139) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 256 et 272.

(140) Ph.B. Casgrain, LUC LETELLIER ET ..., p. 49.

Je crois, comme lui, et d'après la tradition, que ce Dr. Têtu se fit une réputation d'homme intègre et d'excellente renommée. S'il eut maille à partir avec son curé, M. Bégin, surtout pour la construction du couvent, il ne paraît pas avoir suscité d'animosité politique, même pas de la part des «bleus» ses rivaux. Il était amateur de beaux chevaux, et ne manquait pas l'occasion de défier les meilleurs habitants dans une bonne course sur le rang des Côteaux. Mais cela demeurait amical... Je crois que nous avons là un modèle excellent d'un parfait médecin de campagne.

L'abbé Alphonse Casgrain devait ajouter son grain de sel: Il critique les manigances de Mgr. Henri Têtu, fils du Dr. Ludger, alors qu'il se trouvait assistant-secrétaire à l'archevêché à Québec: «... *Il y débute par des délations de son curé Fortin, afin de favoriser la cause de son père; il alla jusqu'à extraire des lettres privées de M. le curé Fortin à son Évêque, des registres pour en donner connaissance à son père; petits moyens dans la main d'un homme, prêtre de son importance. Il a beau dire, la chose a été connue, quand le rév. M. Fortin porta sa cause devant le délégué du Pape, Mgr Smeulder; la vérité fut alors révélée.*

Ce Monsignor (sic) Têtu est comme son cher père, le Dr., qui voulait faire la loi à tout le monde; il me semble l'entendre encore dire: «Qu'est-ce que tu connais là-dedans, toi?» Le Révérend M. Fortin avait peut-être eu quelques torts. Il allait un peu trop loin en politique dans cette paroisse exclusivement libérale, en voulant, lui, conservateur, engager ces bons libéraux, à se mettre du parti conservateur,... comme dire par exemple (en chaire) qu'il connaissait assez les affaires, qu'il n'avait pas besoin des marguilliers pour lui en apprendre, qu'il pouvait se passer d'eux. Le dimanche suivant, il n'y avait plus un seul marguillier dans le «banc d'œuvre», au



Famille et résidence du célèbre docteur Ludger Têtu. (Photo. Société Historique de la Côte du Sud).

grand étonnement, non seulement du curé, mais aussi des habitants de la paroisse. Vrai scandale, quoi!!!» (141)

2 – CHARLES-HILAIRE TÊTU, marchand, s'unit en société avec M. Pierre-Thomas Casgrain. Nous avons vu le résultat de cette société, et les troubles de famille qu'elle provoqua.

Il nous paraît avoir été un piètre administrateur, manquant de réalisme, trop exalté, trop hardi. Il se maria deux fois. De son premier mariage, avec demoiselle Thérèse Paquet, sont issus surtout un fils, David et une fille Justine, qui épousera sieur Hector Langevin, l'un des pères de la Confédération.

C'était une sorte d'inventeur et d'homme à tout faire, et son fils va hériter de son talent. Il aurait trouvé le secret pour tanner le cuir du marsouin, laquelle invention lui valut une médaille d'honneur aux Expositions Universelles de Londres et de Paris.

Mgr Henri Têtu et l'abbé R. Casgrain ont laissé de lui et de son fils une sorte de biographie intitulée: «*David Têtu et les Raiders de Saint-Albans*», où ils nous décrivent leur cousin Têtu, comme un aventurier très habile et inventif, un coureur de bois très costaud, et qui exerce une sorte d'emploi de gardien de phare à l'Île d'Anticosti. «*Au lieu de se contenter de tendre des pêches aux marsouins avec de longues perches comme celà se pratique à Rivière-Ouelle et à l'Île aux Coudres, il inventa un système de rets fort ingénieux avec son fils...*» (142)

«*On sait, ajoutent-ils, que Charles Têtu avait été l'inventeur d'un système de corroyage et de tannage de peaux de marsouins dont le secret avait été perdu depuis un siècle et demi. Depuis ce temps, les peaux de ces cé-tacés énormes ont acquis une valeur qu'elles étaient loin d'avoir auparavant: on en fait les chaussures les plus délicates aussi bien que les plus solides...*» (143)

«*Parmi les systèmes que David Têtu, a inventé ou perfectionné, nous pouvons citer:*

- 1– *Un nouveau genre de rets qu'il a essayé à la Pointe-aux-Orignaux et qui se fermait et s'ouvrait au moyen d'un appareil particulier. Ce rets s'emplit, un jour, à rompre d'un nombre prodigieux de marsouins.*
- 2– *Une machine pour faire sécher la morue par le principe de la force centrifuge, et qui est maintenant en usage dans plusieurs endroits des États-Unis et du Canada.*
- 3– *Plusieurs genres de rets pour la capture du saumon.*
- 4– *Un nouveau système pour manufacturer et clarifier l'huile de foie de morue.*
- 5– *Une machine pour hacher la graisse de marsouins avant de la faire fondre.*
- 6– *Un procédé secret pour la clarification de l'huile de marsouins.*
- 7– *Il découvrit un poisson à double queue, qui se meut à la main ou à la vapeur, et sur lequel notre nautonnier a fait, paraît-il, un trajet de 500 milles... (HUM!!! A beau mentir qui vient de loin!)*

(141) Abbé Alph. Casg: MÉMOIRES, p. 248.

(142) Têtu, Mgr. Henri, DAVID TÊTU ET LES RAIDERS... p. 17.

(143) Têtu, Mgr. Henri, DAVID TÊTU ET LES RAIDERS... p. 18.

8- *La découverte d'une mine d'étain qu'il se propose de faire exploiter...*» (144)

Ces quelques renseignements nous renseignent fort à point sur le personnage; je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en rajouter encore. Cependant cet aventurier Têtu, risqua la prison un jour en aidant à cacher et transporter des évadés de prison, venant des États-Unis; c'était des Irlandais, qui avaient tenté un raid sur la ville de Saint-Alban au Vermont, au temps de la querelle des «*féniens*». Le 20 décembre, les maraudeurs atteignaient Rivière-Ouelle, «*où lui, (Young) et ses amis furent découverts par quelques uns des principaux de l'endroit à l'hôtel D'Anjou, qui leur avait servi de refuge pendant une nuit. Les fugitifs ne furent pas cependant inquiétés, grâce aux sympathies de ceux qui avaient reconnu leur trace, et ils purent reprendre leur route à la tombée de la nuit, malgré une épouvantable tempête de neige (Il y a toujours des tempêtes de neige dans ces moments-là!), à travers laquelle ils eurent toutes les peines du nom à se frayer un chemin...*» (144)

Ils furent arrêtés à Rivière-du-Loup, ramenés à Montréal d'où ils s'enfuirent. Têtu les conduisit en carriole, de Beaupré jusqu'aux Escoumins...

Voici là une bourgeoisie familiale intéressante; une petite société où n'est pas exclue une certaine rivalité interne, mais qui influence fortement non seulement la paroisse, mais tout le comté, et pousse ses ramifications jusqu'aux Chambres d'Assemblée et aux Cours de Justice.

Cette société lutta pendant 30 ans contre la puissance du curé Bégin; elle réussit même à provoquer le départ de son successeur, Mr. Fortin.

Cette société adopte une couleur politique, et s'y conforme solidement pendant plusieurs dizaines d'années, nous pouvons dire même jusqu'en 1970. Ces gens réussirent à coaliser une large majorité des électeurs de Rivière-Ouelle, à les teinter de «*rouge*» vif, pour en faire jusqu'à aujourd'hui une paroisse fidèlement libérale. Contre eux se dresseront les Chapais, les Dionne, les Garon, de Saint-Denis et de Sainte-Anne, les D'Auteuil et les Boucher de Rivière-Ouelle.

Aujourd'hui cette élite est disparue.

Il ne reste rien ou quelques rares personnes de cette classe de bourgeois, de ces chevaliers d'élections. Reste aussi quelques maisons, témoins de ces épopées, maisons qui mériteraient d'être conservées, et autant que possible, dans leur style et leur cachet historique: Maison du seigneur Pierre-Ths. Casgrain, des Letellier, des Chapais, des Boucher, des Têtu, du lieutenant-gouverneur Pelletier (aux Petites-Côtes, la maison, sauf erreur, de Mr. Charles Saint-Laurent actuelle...) N'y aurait-il pas dans quelque grenier de ces maisons ou d'autres, de riches archives de ces personnages; des lettres, des contrats, des journaux, des comptes, des factures, des livres, etc.,... qui mériteraient d'être sauvés de la destruction???

(144) Têtu, DAVID TÊTU ET LES RAIDERS,... p. 20, 21, et 67.

VIE POLITIQUE

De 1792 à 1830:

Ce sont les événements électoraux plutôt que les faits strictement politiques qui ont fortement influencé la physionomie sociale de la paroisse de Rivière-Ouelle; le XIX^{ème} siècle a donné une teinte bien particulière au style politique: les méthodes d'organisation électorale, cabale, achat de votes, intimidation et un parti pris enragé ont créé une tradition qui n'est pas totalement disparue, à un point tel que les pires méthodes de corruption et de chantage étaient devenus le train-train quotidien et normal des élections.

C'est au printemps de 1792 que, pour la première fois, des élections sont tenues dans le Bas-Canada, et donc aussi à Rivière-Ouelle. Ces premières élections s'adressaient à des gens qui pour beaucoup ne savaient pas lire ni écrire, qui n'avaient aucune idée de la nécessité d'une Chambre d'Assemblée, et n'avaient qu'une faible expérience de démocratie.

Il n'existait au début aucun parti politique, ni de programme électoral. Les comtés étaient vastes et ne comportaient souvent qu'un seul poll. *«La votation n'avait pas lieu à la même date dans tous les comtés et, ainsi, les élections duraient plusieurs semaines. Il appartenait au Gouverneur de fixer la date et le lieu du scrutin pour chacun des comtés; il émettait à cet effet des brefs d'élections envoyés à l'officier-rapporteur de chacune des circonscriptions. Ce dernier, sur réception du bref, devait faire connaître dans son comté, le lieu et la date de la votation, au moins huit jours à l'avance, par des affiches publiques aux portes des églises. La loi ne soufflait mot des listes électorales qui n'existaient pas.*

L'élection se fait en public, au vote ouvert. Au jour fixé, l'officier-rapporteur s'amène au lieu du poll, près de l'église. Le poll peut être soit un husting érigé à la hâte, soit une maison des environs (on ne peut choisir une taverne ou un cabaret). Un amendement de 1803 spécifie que les candidats doivent défrayer eux-mêmes le coût d'érection des «hustings». L'officier-rapporteur demande alors aux électeurs présents de désigner les candidats. S'il n'y en a qu'un seul qui brigue les suffrages, l'officier-rapporteur déclare l'élection terminée.

Au contraire, s'il y a contestation, il compte à vue, les personnes en faveur de chacun des adversaires. Si les candidats admettent qu'un d'entre eux jouit d'une majorité évidente, l'officier-rapporteur le proclame élu et l'élection est close immédiatement.

En cas de doute, l'officier-rapporteur ouvre son registre dans lequel il inscrira le nom de l'électeur, sa profession, son adresse et le candidat de son choix. Et le défilé commence... Le scrutin a lieu de huit à six heures. S'il s'écoule plus d'une heure sans qu'un électeur ne se présente, l'officier-

rapporteur, à la demande de trois électeurs, peut fermer le poll et déclarer l'élection terminée.» (145)

Une qualité importante du candidat du temps est de *«posséder de grands biens; condition essentielle à une époque où le député ne reçoit aucune rémunération et assume lui-même les dépenses à la charge de représentant du peuple...»* (145)

On sait ainsi peu de choses sur les premières élections à Rivière-Ouelle. Quel fut le pourcentage des voteurs? Où se tinrent les bureaux de votation? Quel fut l'intérêt suscité? La correspondance des curés ne fait pas mention de ces élections avant 1809, alors que Mgr. Panet, curé à Rivière-Ouelle annonce qu'il ne se mêlera pas des élections. On est à cette date au cœur de la crise entre Craig et le journal *«Le Canadien»*, et, par hasard, le représentant de Cornwallis (Kamouraska) fut un de ceux qui fut victime des sévices du gouverneur; il s'agit de Jos. Levasseur.

La première élection à Rivière-Ouelle eut lieu l'année où on reconstruisit l'église; il va sans dire que l'intérêt des gens a dû davantage se porter à l'église qu'aux élections.

Le premier député, né à Rivière-Ouelle, qui représenta le comté de Cornwallis à l'Assemblée fut JOSEPH BOUCHER. Ce Joseph Boucher est le capitaine de milice de la paroisse; c'est lui qui désirait, au temps de la reconstruction de l'église, déplacer le site du temple; il voulait également construire un pont sur la rivière; il détient des parts dans la pêche. C'est un des notables de la paroisse; après le seigneur, il est la personne la plus en vue et la plus haut gradée. Il résidait vraisemblablement sur les Côteaux, quelque part entre la propriété de M. Athanase Pelletier et l'hôtel de M. Gérard Michaud. Il fut député de 1800 à 1804.

C'est le seigneur JACQUES-NICOLAS PERRAULT qui le remplace, de 1804 à 1808, avant d'être nommé en 1812, Conseiller Législatif. Avocat et juge de paix (1802), M. Perrault semble avoir remué peu de choses en Chambre, de même que son prédécesseur, se contentant de voter sur les divers projets de loi.

Au temps du député Perrault, on avait l'habitude de faire connaître sa candidature par les journaux; on faisait publier une courte annonce avant le scrutin, dans laquelle on offrait ses services. En 1808, le 7 mai, M. Perrault décide d'offrir ses services pour un second mandat:

«Aux Électeurs du Comté de Cornwallis,

Il a plu à Son Excellence, Notre Gouverneur en chef de faire émaner des writs pour l'élection d'un nouveau Parlement; ainsi sa tâche est finie, et le dépôt que vous m'aviez commis à mes soins à la dernière élection, vous est remis. Ce serait être peu sensible à la confiance que vous m'avez montrée,

(145) Hamelin, Jean et Marcel, LES MŒURS ÉLECTORALES DANS LE QUÉBEC, de 1791 À NOS JOURS, Éditions du jour, Mtl 1962, p. 26 et 30.



Une famille typique, celle de M. Nazaire Aubut.



Maison de bardeaux typique, celle de M. Nazaire Aubut.

si je ne m'empressais, Messieurs, de vous offrir les mêmes soins durant l'Assemblée prochaine. Comme j'espère me trouver parmi vous sous peu de jours, j'aurai l'honneur de solliciter plus particulièrement vos suffrages, et de vous assurer que je suis toujours, avec la plus haute considération,

Messieurs,

*Votre très dévoué et
très humble serviteur,*

Perrault, l'ainé. (146)

L'élection se tint, et... Perrault est battu. A sa place sont élus, Jos-
Levasseur-Borgia et Joseph Robitaille de Kamouraska. Ce dernier ne
manqua pas, comme Perrault avant l'élection, de remercier par la voix
des journaux ses électeurs, le 18 juin:

«Aux Libres Électeurs du Comté de Cornwallis,

*La générosité avec laquelle vous vous êtes comportés à l'élection pour
me faire réussir, mérite de ma part les plus sincères remerciements et
l'attachement le plus grand à vos intérêts.*

*C'est pourquoi, vous pouvez être persuadés que ma conduite dans la
Chambre d'Assemblée ne sera dirigée qu'à remplir nos vœux et ceux de
nos concitoyens.*

J'ai l'honneur d'être avec considération et respect,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

Joseph Robitaille.» (147)

Puis c'est en 1820 qu'un autre citoyen de Rivière-Ouelle brigue les
suffrages. C'est M. FRANÇOIS LETELLIER DEST-JUST. En compagnie de
Joseph Levasseur-Borgia, il fait la lutte à deux résidents de Kamouraska,
Taché et Robitaille. Faut dire qu'il avait été à bonne école, puisqu'il
avait été, avant de venir se fixer à Rivière-Ouelle, clerk de notaire chez
un des hommes de loi et politicien les plus en vue de la ville de Québec:
le notaire Joseph Plante. (148) Parmi ses amis d'alors se trouvait le juge
Vallière, de la célèbre famille Vallières de St-Réal, dont l'un était député
de Québec de 1820 à 1830. Nous avons déjà vu la raison pour laquelle
il perdit son élection: c'est qu'il avait eu *«la franchise de s'élever contre
le luxe, ... et de dire que les femmes des habitants devaient s'habiller des
étoffes de leurs mains...»* C'est là l'opinion de Ph-Baby Casgrain. (148) Il
fut donc battu, et, selon toute vraisemblance, ne se représenta plus.

Déjà à cette époque, les trucs électoraux se sont raffinés. *«D'abord le
candidat prend soin de donner des coups de chapeaux à tout venant, quand
une élection approche; les saluts deviennent de plus en plus affectueux avec
l'éminence de l'élection... Il organise quelques grands diners pour ceux qui*

(146) Le Canadien, 7 mai 1808.

(147) Le Canadien, 18 juin 1808.

(148) Ph-Baby Casgrain, LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 26.

exigent plus d'une bouteille de vin, et rend visite à ceux qui ne peuvent venir aux festins. Il offre ses services et formule des promesses. Si la lutte s'annonce serrée, le candidat se résigne à faire circuler de l'argent; s'il craint la défaite il recourt à l'intimidation...

En temps d'élection, les cabaleurs pullulent et sèment partout le mensonge, la méfiance... Les pratiques frauduleuses sont monnaie courante. On cherche à exploiter les faiblesses de la loi... La loi stipulait, par exemple, que, dans les campagnes, seuls les propriétaires avaient le droit de vote: Une tactique illégale consistait à faire voter les «vieux qui s'étaient donnés à leurs enfants»!!! (149)

En réalité, étaient électeurs à cette époque les citoyens âgés de 21 ans et plus, sujets britanniques et propriétaires d'une terre qui pouvait rapporter des revenus d'environ 40 Li.

Un autre truc électoral de plus en plus pratiqué fut celui-ci: La loi autorisait à fermer un poll, si pendant plus d'une heure aucun voteur ne se présentait, de sorte que le candidat dépêchait des fournées d'électeurs dès huit heures le matin; puis on organisait une sorte de «*piquetage*» du bureau de scrutin de façon à empêcher tout autre voteur de s'introduire. Ainsi un député était rapidement élu.

Les élections n'avaient pas lieu le même jour partout; par exemple, elles pouvaient se tenir dans le comté de Gaspé, la semaine du 1^{er} juin, puis dans Cornwallis, la semaine suivante et dans le comté voisin, l'autre semaine, etc.,...; ainsi, on pouvait, lorsque les partis vont commencer à se former, suivre la tendance d'une région à l'autre, et redoubler les efforts pour faire passer tel ou tel candidat... Cette pratique sera utilisée lors des «*matches*» Letellier-Chapais, dans Kamouraska. Nous verrons aussi qu'au temps des luttes Letellier-Chapais il y avait deux jours pleins de scrutin; après le premier jour, on comptait les votes, pour mieux préparer les résultats du lendemain.

Une nouvelle loi électorale, votée en 1849, modifiera quelque peu la pratique du scrutin: «*La nomination des candidats aura lieu environ huit jours avant la tenue du scrutin... La votation durera deux jours... Désormais seront officiers-rapporteurs, les registrateurs dans les comtés ruraux... Tous les polls seront fermés en même temps dans le même comté et ouverts en même temps. Ainsi c'était la fin de ces élections de 10 jours... Les femmes (qui avaient le droit de vote auparavant), n'auront plus ce droit... Personne ne pourra plus réclamer la fermeture d'un poll, si durant une heure, personne ne se présente... Il appartient aux secrétaires-trésoriers des municipalités de dresser des listes alphabétiques des électeurs, (chose qui n'existait pas auparavant)... qui doivent être envoyées aux officiers-rapporteurs... Enfin, on défendait la distribution des boissons, on prohibait la présence d'étrangers armés auprès des polls,... on devait fermer les auberges pendant la votation...*» (150)

(149) Hamelin, Jean et Marcel, op. cité, p. 44 à 49. Archives de l'évêché de Ste-Anne, Cartable St-Pascal, lettre du curé Patry à Mgr., 27 janvier 1854.

(150) Hamelin, Jean et Marcel, Op. cité, pages 59 et 60.

Cette loi devait améliorer la procédure du vote; par contre, les partisans vont trouver d'autres occasions de désordre, tels les fameuses assemblées contradictoires...

Les candidats se donnaient rendez-vous à tel endroit à tel jour pour exposer devant leur fidèle auditoire leurs réalisations ou leurs projets. Chacun son tour, ils déployaient toute la puissance de leur éloquence pour tirer de l'électeur un vote hésitant. Bien sûr, les arguments ne fourmillaient pas d'éloges vis-à-vis l'adversaire,... et bien entendu, les partisans dans la salle ne favorisaient pas toujours d'un silence religieux les réparties de l'adversaire... Et ne parlons pas s'il vous plaît, des gardes du corps de chaque candidat, chargés *«exclusivement»* de maintenir l'ordre!!!

M. Amédée Richard me racontait un souvenir personnel d'une de ces assemblées: C'était lors d'une élection entre George Carroll et Taschereau: *«Carroll parla d'abord, puis ce fut le tour de son adversaire. Ensuite la réplique de Carroll... mais voilà que les esprits se soulèvent et s'agitent... quand tout à coup un auditeur lance cette phrase, tel un boulet de canon: «Tas menti Carroll!!!» C'était, semble-t-il, M. Louis D'auteuil. Une voisine, piquée au vif de cette insulte, fit expier cette faute en frappant à coups redoublés sur ce mauvais voteur. C'était la mère de M. Philippe Bérubé...»* Il n'en fallait pas davantage pour qu'une bagarre générale déclenche une véritable pluie de cailloux et de pierres!!! Les gens de Rivière-Ouelle, pour se donner bonne conscience, avaient coutume de dire que les fauteurs de troubles étaient des *«gens du Lac»* (Habitants de St-Pacôme et de St-Gabriel) venus exprès troubler leurs pacifiques assemblées. En tout état de cause, l'histoire ne relève aucun cas de conversion politique au cours de ces pittoresques assemblées; faut dire que la grâce n'est donnée qu'à qui est disposé à la recevoir!

Charles-Eusèbe Casgrain:

Mais revenons aux années 1830 où deux personnages bien connus à Rivière-Ouelle présentent leur candidature: C'est M. Charles-Eusèbe Casgrain de Rivière-Ouelle et M. Amable Dionne de Kamouraska. Ils se présentent contre M. Pierre-Canac Marquis de St-André et M. Elzéar Bédard de Québec.

Ces deux candidats sont d'un type nouveau. Boucher et Perrault étaient deux députés de la vieille classe des aristocrates; ils furent les derniers représentants de l'ancien régime; mais Casgrain et Dionne sont des députés bourgeois; l'un est avocat l'autre un riche marchand; donc deux représentants de la nouvelle vague de professionnels. Il ne paraît pas y avoir eu de lutte électorale véritable; les journaux mentionnent simplement que le comté a délégué Casgrain et Dionne comme leurs représentants.

M. Charles-Eusèbe Casgrain était le fils de Pierre Casgrain, premier seigneur de Rivière-Ouelle; il habitait, on l'a dit, le vieux manoir Perrault qu'il fit restaurer; il avait élu domicile à Rivière-Ouelle, après que sa santé fragile lui eut interdit la vie agitée de la ville; durant son mandat

qui dura de 1830 à 1834, il ne paraît pas avoir brillé particulièrement. Rarement fait-on mention de son nom dans les débats; son absence est même remarquée quelquefois lors de certains votes.

C'était l'époque où la Chambre d'Assemblée, surtout dominée par le célèbre Louis-Joseph Papineau, tentait d'obtenir le contrôle des subsides, au détriment du gouverneur anglais et des fonctionnaires de sa clique. On peut dire que Casgrain eut la sagesse de ne pas se mettre à dos la «*haute gomme*» gouvernementale, puisqu'aux temps troublés de 1837, le gouverneur anglais du temps lui confie des postes d'importance.

En 1834, il ne brigue plus les suffrages. Peut-être sa santé ne le lui permettait-elle pas! Mais, au début de la crise de l'année 1837, voilà que son nom est proposé parmi d'autres par le journal *Le Canadien*; ce sont des personnes «*parmi lesquelles, on pourrait faire un choix propre à créer la confiance publique*», dit le journal; on nomme Amable Berthelot (qui sera député de Kamouraska), Jean-Baptiste Taché, Simon Fraser de St-Jean Port-Joli et Charles Casgrain. (151)

«*On verra, continue le journal, qu'il ne manquait pas de respectables citoyens d'un âge mûr, indépendant du côté de la fortune...*» (151) Ceci se passait le 15 novembre; A cette date, Casgrain est capitaine de la milice locale; le même numéro du *Canadien* publiait une série de nominations d'officiers de milice; ces personnes, vu le contexte de crise, sont, il va sans dire de fidèles sujets du gouvernement anglais. Serait-ce Casgrain qui aurait proposé les noms suivants? Capitaines: M. Miville-Deschênes et Médard Boucher.

Enseignes: M. George Miville-Deschênes, Germain Ouellet, Benoit-Mathias Boucher, Nazaire Têtu et Pierre Garon.

Lieutenants: M. Eusèbe Boucher, Pascal Martin, Joseph Gagnon, Hyacinthe Potvin.

Le journal «*Le Canadien*» ajoutait ce commentaire au bas de la liste des heureux choisis: «*... on se rappelle que l'Assemblée des Six Comtés a déclarés infâmes quiconque accepterait une nomination sous la présente administration!*» (151) Nous remarquons particulièrement les noms de Médard Boucher, notaire et le célèbre artisan du déménagement de l'église sur les Côteaux; et Pierre Garon, qui seront demain des «*bleus*» ultra-fidèles.

Le 27 décembre 1837, M. Charles-Eusèbe Casgrain recevait du gouverneur un cadeau de Noël, c'est-à-dire sa nomination comme «*commissaire pour faire prêter serment d'allégeance*» aux esprits trop rebelles. Le cadeau était enveloppé dans cette affirmation: «*Sachez qu'ayant confiance en votre intégrité, votre fidélité et votre capacité, nous, etc.,...*» (152)

C'est donc un homme politique du type conservateur; peut-être un opportuniste, qui a su se tenir éloigné des chicanes de la Chambre

(151) *Le Canadien*, 15 novembre 1837.

(152) *Le Canadien*, 27 décembre 1837.

d'Assemblée en une période troublée, mais qui a su et saura accepter les gratifications au moment opportun.

De toutes façons, la population du bas du fleuve était des plus pacifiques lors des troubles de 1837; en beaucoup d'endroits des réunions sont tenues pour affirmer la loyauté des habitants envers le gouvernement; on était anti-révolutionnaire également à Rivière-Ouelle. Un article paru dans *Le Canadien* se lisait comme suit: «*Nous sommes autorisés à mentionner qu'une réunion des notables des paroisses de Rivière-Ouelle et de Ste-Anne de la Pocatière a eu lieu récemment à l'occasion des troubles qui viennent d'éclater dans le district de Montréal, et qu'on y a résolu de faire parvenir au chef de l'Exécutif les assurances les plus positives sur les dispositions loyales et paisibles des habitants de cette partie du pays...*» (153)

Les 5 et 14 février 1838, le journal *Le Canadien* publiait de nouveau des articles rassurants: «*Les deux comtés de Kamouraska et Rimouski, dont les dispositions loyales sont hors de doute n'ont fait que des adresses de notables, vu la difficulté que l'étendue de ces deux comtés présentaient à avoir des manifestations plus générales...*» (154a)

«*... une très grande majorité des paroisses de ces comtés (Rimouski, Kamouraska et L'Islet) n'ont pas fait de manifestations loyales, pour la raison qu'elles n'ont pas trempées dans aucuns projets révolutionnaires (sic) et que les citoyens de ces paroisses croient qu'il est inusité pour eux de se dire loyaux, puisqu'il est bien connu qu'ils n'ont manifesté aucun désir de révolutionner contre le gouvernement de la mère-patrie.*» (155)

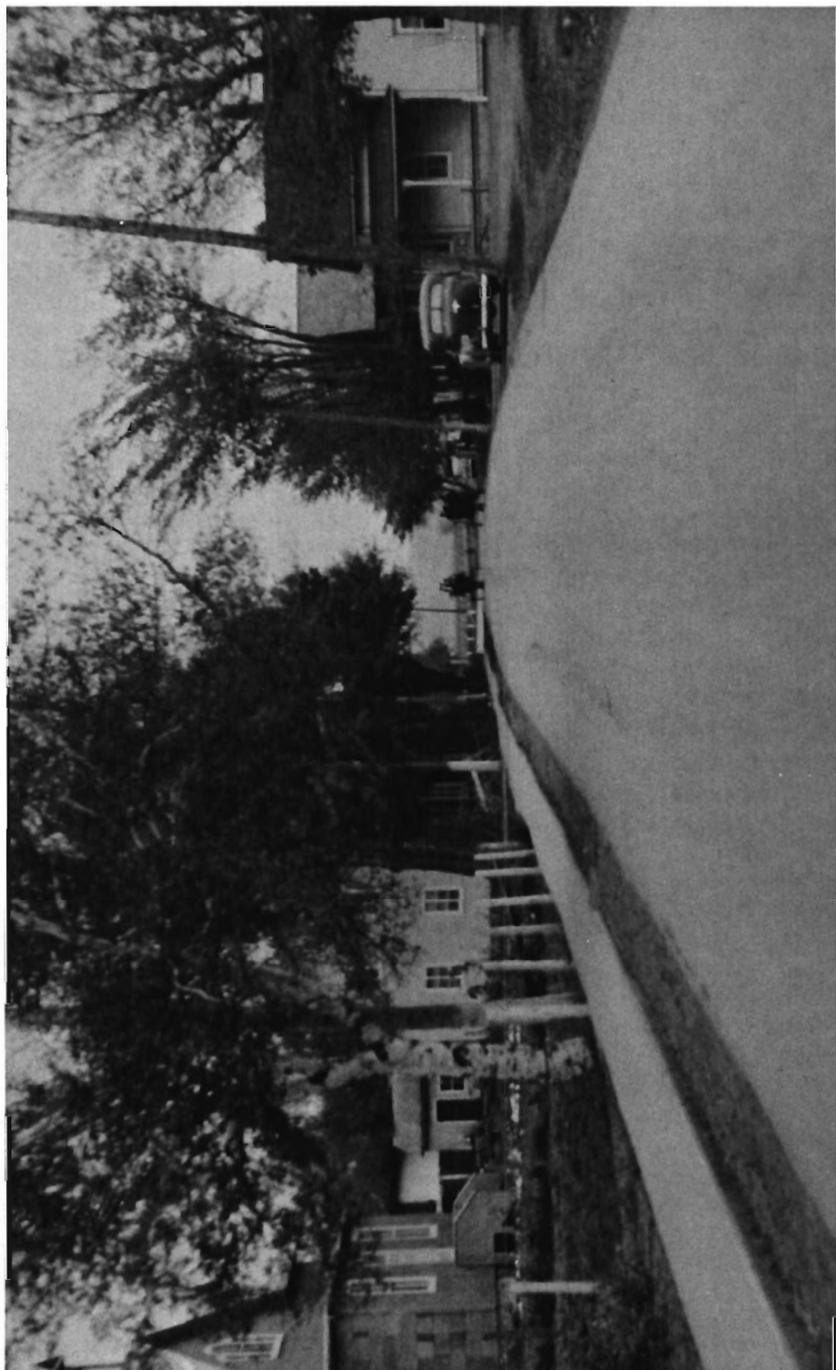
Serait-ce donc ce travail de modérateur dans la région qui a mérité à Charles-Eusèbe Casgrain, le 6 avril 1838 d'être promu du poste de capitaine à celui de lieutenant-colonel de la milice de Kamouraska, 2ème bataillon du comté? (155) Le journal *Le Canadien* de plus mentionnait 10 jours plus tard sa nomination comme Conseiller Spécial du gouverneur; «*... On connaît maintenant d'une façon certaine que les Mm. Neilson, Walker, De Lévy, James Stuart, Dionne et Casgrain ont été appelés au Conseil Spécial et ont accepté...*» Le journal ajoutait ce commentaire qui nous en dit long sur la tendance politique du politicien Casgrain: «*On remarque dans ces nominations l'exclusion totale d'une certaine catégorie politique... celle du parti réformiste... On voit que le choix du Chef de l'Exécutif est tombé sur plusieurs des partisans les plus actifs, on pourrait même dire les plus violents, du parti constitutionnaliste...*

... Cette exclusion des hommes actifs d'une certaine classe va mettre les hommes les plus versés dans les affaires politiques d'un bord, en présence d'hommes qui n'ont pu donner à ces affaires qu'une attention peu suivie

(153) *Le Canadien*, 4 décembre 1837.

(154) *Le Canadien*, 5 et 14 février 1838.

(155) *Le Canadien*, 6 avril 1838.



Vue du village vers 1940; à gauche, l'école «Modèle».

(Photo abbé Armand Dubé).

de l'autre; parcourez la liste des Conseillers Spéciaux, et voyez s'il y a de l'autre côté beaucoup d'hommes en état d'entrer au besoin en discussion avec des hommes comme Stuart et Neilson, etc...» (156)

Charles-Eusèbe Casgrain sera membre du Conseil Spécial jusqu'en 1841, année où la constitution autorise de nouveau des élections pour le choix d'un Parlement. Casgrain ne se présente pas aux élections de 1841 ni de 1844.

En 1846, la chance lui sourit de nouveau, car, le 11 juillet, la presse annonçait sa nomination comme Commissaire aux Travaux Publics: «... Nous félicitons la population du district de Québec sur cette nomination qui montre de la part de l'exécutif un désir de rendre justice aux Canadiens-Français et surtout du district de Québec.» (157)

Il n'en fallait pas peu pour permettre à la population de Rivière-Ouelle de fêter l'heureux politicien, le 28 juillet, alors qu'il s'apprête à quitter Rivière-Ouelle pour aller à Montréal occuper ses nouvelles fonctions. Une délégation de notables venus tant de Kamouraska que de St-Roch et Ste-Anne lui présente, avec ceux de Rivière-Ouelle, une kyrielle d'adresses et de félicitations: M. Charles Bégin, curé de Rivière-Ouelle lut l'adresse, signée entre autres des noms de Pierre-Thomas Casgrain, Charles-Hilaire Têtu, Luc Letellier (Eh! Oui!) Jean-Marie Pelletier, marchand, père du futur lieutenant-gouverneur, Ovide Martineau, maire de Ste-Anne, etc,....

«Permettez-nous, au moment où vous vous séparez de nous, de vous offrir nos adieux et de vous présenter les témoignages de notre estime et de notre considération. Si votre caractère de bon citoyen, probe, instruit et judicieux n'était une garantie certaine du bien que le public devra retirer de votre acceptation de l'offre de Commissaire des Travaux Publics, aujourd'hui nous vous conjurerions de rester parmi nous, où depuis près de 22 années votre générosité vous ont fait prodiguer gratuitement au pauvre comme au riche vos lumières et vos talents qui nous furent si utiles...

Nous profitons de cette circonstance pour vous prier d'exprimer à Mme. Casgrain, votre aimable et vertueuse épouse, que son départ laissera un grand vide dans notre société dont elle était l'ornement, qui sera aussi vivement senti parmi tous ceux qui ont eu l'avantage de connaître ses heureuses qualités...» (158)

Suit ensuite l'adresse des gens de Kamouraska, qui lit M. Amable Dionne au nom de ses paroissiens: «Les importants services que vous avez rendus au comté de Kamouraska par vos avis gratuits et conciliants, comme avocat, vos vertus publiques et privées, et la justice que l'on ne doit jamais refuser de rendre au mérite, nous font un devoir de vous dire que la conduite habile et impartiale avec laquelle vous avez rempli tous les devoirs

(156) Le Canadien, 16 avril 1838.

(157) Le Canadien, 17 juillet 1846.

(158) Le Canadien, 7 août 1846, La Minerve, 13 août 1846.

de citoyens vous a mérité la satisfaction publique, et nous fait espérer que cette partie du district de Québec, qui a, de tout temps été négligé sous le rapport des communications intérieures, obtiendra enfin par votre médiation, la justice qui lui est due...» (158)

La presse ajoute que l'émotion empêcha M. Casgrain de lire convenablement son adresse de remerciements. Ce fut le notaire Letellier qui s'en chargea:

«Appelé, dit-il, par le Gouvernement de Sa Majesté à remplir une place de grande responsabilité, aidé de la Providence et fort de votre appui, j'espère pouvoir m'acquitter de mes nouveaux devoirs pour l'avantage général et surtout pour cette section considérable et importante du pays trop négligée jusqu'à ce jour...»

Si je ne croyais devoir vous être plus utile dans ma nouvelle fonction, je n'aurais pas consenti à sacrifier mes goûts, mes habitudes domestiques, et encore moins froisser les liens d'affection étroite qui m'unissait à vous, en laissant cette paroisse que j'avais choisie pour tombeau. Néanmoins, c'est ma volonté exprimée que mes cendres reposent avec les vôtres...» (159)

L'article de journal ajoute qu'à la suite de ces adresses, un cortège se forma pour reconduire M. Casgrain; Ce fut un long cortège de plus de cent voitures, qui défila jusqu'à l'église de Ste-Anne et même jusqu'à St-Roch.

On remarque dans ces adresses l'absence d'une délégation de St-Denis, et de la famille Chapais. Signe déjà d'une rivalité entre les deux paroisses, qui va bientôt se transporter sur le plan électoral. Cependant nous voyons là un M. Casgrain particulièrement apprécié dans la région, et surtout un nouveau «ministre» qui ouvre bien des espoirs pour la région. Il semble en effet que ces espoirs n'ont pas été déçus; puisque ce semble sous son initiative que le quai de Rivière-Ouelle fut organisé; bien sûr, il ne verra pas le jour où cette entreprise fut terminée, car, il mourut rapidement, soit le 29 février 1848, âgé de 48 ans.

Le Canadien du 1^{er} mars 1848 disait de lui, au lendemain de son décès: *«... Sa mauvaise santé le força de se retirer à la campagne, à Rivière-Ouelle, où il se livra à un genre d'occupation plus en harmonie avec ses goûts et sa santé, celui de l'agriculture, dans laquelle il sut faire son profit et donner à ses voisins des leçons très utiles... En 1830, Mr. Casgrain eut l'honneur d'être élu par le populeux comté de Kamouraska,... mandat dont il s'acquitta à la satisfaction générale.»*

En 1846, il quitta cette paroisse, pour occuper la charge de Commissaire des Travaux Publics,... charge qu'il aurait refusé s'il eut consulté ses goûts et ses dispositions et sa santé; mais qu'il ne put décliner, lorsque tout un public comme celui du district de Québec, auquel il paraît être si utile, le sollicitait de l'accepter...

(159) Le Canadien, 7 août 1846.

Sa mort a été dans l'opinion de beaucoup de personnes, avancée de plusieurs années par les fatigues que lui causèrent les nombreux voyages et déplacements que nécessitait sa charge...» (160)

Il fut enseveli à Rivière-Ouelle, sous l'église, où il eut d'imposantes funérailles; les Mémoires de son épouse racontent ces moments tragiques de son décès, après sa maladie, et le souvenir de piété et de générosité qu'il laissa dans la famille et la paroisse.

Charles-Eusèbe Casgrain est à vrai dire la première célébrité politique de la paroisse; il ouvre le chemin à Letellier et Pelletier, de même qu'à Gagnon; n'eut été une mort prématurée cet homme politique opportuniste, mais doué, conservateur et intelligent aurait longtemps fait honneur à sa paroisse.

Les idéologies et les partis politiques: 1850-1890.

De tout temps, et en tout pays, dans le domaine politique deux tendances générales, deux grands partis ou idéologies ont toujours dominé:

D'une part, les gens qui veulent maintenir l'ordre établi, les institutions existantes, les traditions et les coutumes que les années ont éprouvés. Ils jugent que la paix et l'ordre doivent venir de la conservation des organismes et des usages. On appelle ces gens des conservateurs; en France, on dirait peut-être des «gens de droite». Au Canada, cette tendance politique a groupé les «gens en place», (fonctionnaires, gouverneurs, hommes de loi, seigneurs et surtout membres du clergé). Ainsi, en 1775, lors de la crise provoquée par la Révolution Américaine, c'est la tendance conservatrice qui vainquit. Souvent le slogan de ces partis ressemblera à des choses comme: «*Nos Institutions, notre langue, notre religion, nos lois, etc.,...*». Lorsque l'on est plus ou moins enragé dans son obstination, on dira alors qu'on est en présence des ultra-conservateurs, (des ultra-montains dans le domaine religieux), ou des gens d'extrême-droite. C'est le cas de gens qui ne veulent rien changer à aucun prix!!! On est plus catholique que le Pape et plus anglais que le Roi!!!

L'autre tendance, est celle des gens qui veulent apporter des changements à l'ordre social. Ils croient que des modifications dans les organismes, que des réformes de structure, des changements d'habitude et de mœurs amélioreraient la condition humaine. Ces gens, on les a appelés de divers noms, selon les pays ou les siècles; ce furent des réformistes, des libéraux, des radicaux, des progressistes, etc.,... En somme, c'est ce qu'on appelle aussi «*la gauche*». Ce groupe a aussi son aile extrémiste, formée de gens qui trouvent les réformes trop lentes ou insuffisantes; ils ont l'impression que les structures sont étouffantes et qu'il faut les faire sauter. Partisans de la ligne dure, ils sont des révolutionnaires. Les socialistes, mais surtout les communistes, les anti-cléricaux, sont classés à l'extrême-gauche.

(160) Le Canadien, 1^{er} mars 1848.

De façon générale, on observe que les ruraux sont conservateurs, alors que les gens de ville sont davantage réformateurs; que les intellectuels et gens de profession se situent à gauche, par principe, alors que les non-instruits sont considérés comme conservateurs, par tradition; que les gens âgés, plus sages, sont considérés comme conservateurs par la jeunesse, et inversement par les autres.

On observe aussi que souvent le parti politique au pouvoir est plutôt conservateur, mais que l'opposition peut se permettre des positions plus radicales; ceci change, quand l'opposition prend le pouvoir. On dit que les révolutionnaires d'hier sont les oppresseurs de demain!!!

Autre fait observable: la plupart des coalitions de parti politique se produisent et durent quand des conservateurs sont devenus quelque peu réformistes ou quand vice-versa les réformistes ne réforment plus rien. Ce sera le cas, en 1854, quand le parti Réformiste du Bas-Canada s'alliera aux Tories du Haut-Canada. Ils étaient devenus des partis de centre, ce qui permettait de se rencontrer et de se fusionner. En effet en 1854, les réformistes modérés, tels Morin et G. Etienne Cartier des («*Bleus*») se joignent aux conservateurs, tels que Alexander Galt et John MacDonald pour former ce qu'ils appelaient à l'époque le parti «*libéral-conservateur*». Ce sera l'ancêtre du parti Conservateur actuel. Mais en même temps, des réformistes plus extrémistes n'entraient pas dans la coalition, mais rejoignaient un autre parti appelé: Parti «*Rouge*».

Résumons donc la situation politique entre 1840 et 1880.

- 1— De 1841 à 1851, un parti appelé Réformiste domine la scène politique. Chefs: Lafontaine et Baldwin jusqu'en 1851; Hincks et Morin, de 1852 à 1854. A côté de lui, un groupement Tory (conservateur) formé du gouverneur (Sydenham, Metcalfe, etc...) de l'«*Establishment* anglais, fonctionnaires et membres du clergé... perd de plus en plus de son importance numérique et de sa force.
- 2— A partir de 1850 environ, des réformistes plus radicaux se regroupent dans un nouveau parti, le parti «*Rouge*»: «*Héritiers des Patriotes de 1837, les «rouges» défendent des principes démocratiques et républicains: souveraineté populaire, suffrage universel, séparation de l'Église et de l'État, abolition de la tenure seigneuriale, réformes constitutionnelles et judiciaires. Au nom des intérêts des Canadiens-Français, ils demandent le rappel de l'Union... Les «Rouges» constituent une vigoureuse équipe d'intellectuels, qui s'expriment dans le journal «L'Avenir», et dans le «Pays», périodique plus modéré... Papineau,... membre éminent du parti «Rouge», doit toutefois concéder le leadership à Antoine-Aimé Dorion. D'autres militants rouges seront plus tard célèbres, tels Wilfrid Laurier,... et Luc Letellier de St-Just...» (161) Ce célèbre parti «*Rouge*», dieu des uns, diable des autres, est au cœur des luttes Chapais-Letellier dans Kamouraska. Il ne ralliera cependant qu'une*

(161) Farley-Lamarche, HISTOIRE 1534-1968, Boréal-Express, p. 356.

minorité d'électeurs et ne frôlera le pouvoir que pour l'abandonner très vite.

- 3— Si le parti «*Rouge*» constitue l'élément dynamique de ces années politiques, c'est par contre le parti «*Libéral-conservateur*» dont nous avons parlé, qui contrôle le pouvoir. Chapais est dans Kamouraska le représentant de ce parti. Ce dernier le fera passer pour «*le parti de l'ordre et de la Religion*», alors que, par voie de conséquence, son adversaire de l'autre parti paraîtra comme le destructeur de «*notre Religion et nos institutions*». Ce parti a également ses journaux: Le «*Journal de Québec*» et plus tard, «*Le Courrier du Canada*». Il se prétend le continuateur de la politique réformiste de Lafontaine, et aura longtemps l'appui massif du clergé. C'est enfin le grand parti des John MacDonald et des pères de la Confédération.
- 4— Entre ces deux grandes formations, des gens plus modérés, indépendants de parti, votent en Chambre pour l'une ou l'autre des factions. C'est que la discipline de parti n'est pas aussi rigide qu'aujourd'hui, et l'on passe aisément d'une tendance à l'autre. En fait ce sont ces gens de «*centre*» qui détiendront la «*balance du pouvoir*». Un journal, autrefois radical devenu modéré, «*Le Canadien*», exprime, dans ces années 1850-1880, la voix de la modération.

Les luttes Chapais-Letellier:

C'est vers 1845 que débute le long conflit politique Chapais-Letellier.

A cette date, les esprits sont encore échauffés par des difficultés nées autour de la séparation de la paroisse St-Denis. Cette paroisse, on s'en souvient, avait été créée par l'initiative de deux résidents de Rivière-Ouelle, Jean-Charles Chapais et le notaire Garon. Mais la majorité des habitants s'opposait à cette division; on aurait voulu plutôt placer l'église dans un endroit plus central, sur les Côteaux.

L'évêque de Québec et le curé de Rivière-Ouelle, M. Charles Bégin par contre favorisaient l'érection d'une nouvelle paroisse; après des requêtes et des contre-requêtes, pétitions et enquêtes de toutes natures, qui durent de 1831 à 1840, St-Denis est enfin officiellement érigée avec église et curé résident. (162)

Conséquences: il s'en est suivi un durcissement des positions entre les paroissiens de Rivière-Ouelle, surtout les notables d'une part, et le curé de Rivière-Ouelle, avec M. Chapais et ses amis de St-Denis d'autre part.

Ce n'est encore que chicanes de clochers, et ça n'a pas touché le domaine politique; cependant le cadre est créé, qui va confronter les

(162) Cf. Barnard, Julienne, MÉMOIRES CHAPAIS, Tome I.

notables de Rivière-Ouelle, les Casgrain, Têtu, Letellier, Boucher, Pelletier, etc... avec les Chapais, Dionne, Garon et le clergé du comté.

Tout débute en 1847, alors que des élections ont lieu dans Kamouraska pour remplacer Amable Berthelot, qui vient de décéder. A cette date, la grande vedette politique est Louis-Hippolythe Lafontaine, qui rallie la presque totalité des voix du Canada-français. Il n'y a pas encore à proprement parler de lutte systématique entre «rouges» et conservateurs. Lafontaine personnifie le seul parti auquel tout canadien-français doit se rallier. On lutte en ce moment pour obtenir le gouvernement responsable, et le parti réformiste fait distribuer dans toutes les campagnes un «*Manifeste de Réforme et de Progrès...*» A Rivière-Ouelle, c'est le jeune notaire Luc Letellier qui prend l'initiative de rallier les forces électorales afin de déléguer au Parlement un député Réformiste.

Letellier fait donc annoncer à la porte de l'église qu'une réunion politique importante se tiendra dans son office de notaire. Et en effet, le 6 décembre 1847, on y trouve toute l'élite politique du lieu: les officiers de milice, mêlés aux marchands et professionnels. Voici le compte-rendu tel que donné par le journal «*Le Canadien*» du 10 décembre 1847 de cette réunion:

«Paroisse de Rivière-Ouelle

lundi, 6 décembre 1847.

Assemblée des habitants électeurs de la paroisse de Rivière-Ouelle dans le bureau du notaire Luc Letellier,... conformément à l'avis publié à la porte de l'église:

Les messieurs suivants ont été unanimement élus:

P. Garon, notaire, président.

C.H. Têtu, vice-président.

H. Garon, secrétaire de la dite assemblée.

Les résolutions suivantes furent unanimement adoptées:

1— Sur une motion de F. X. Boucher, lieutenant-colonel, secondée par Louis Frenette:

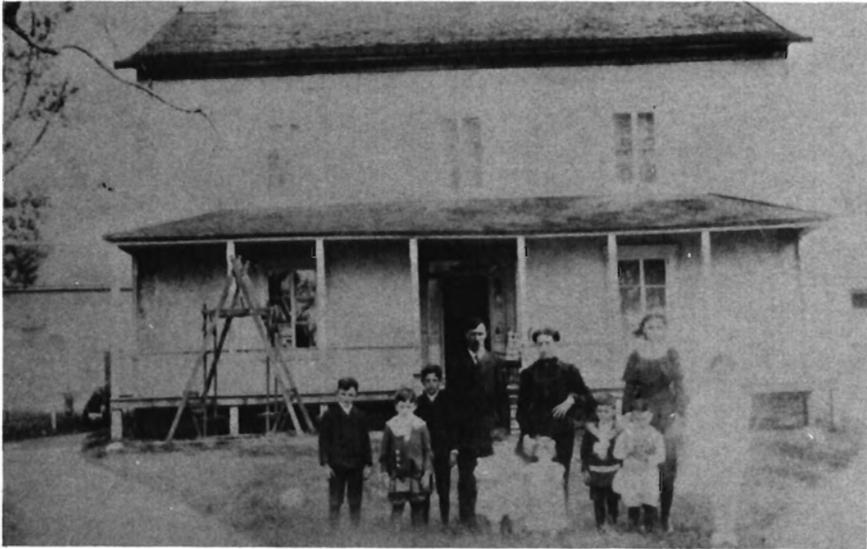
Luc Letellier donnera lecture de toutes et telles parties de la circulaire du «Comité de la Réforme et du Progrès» et du «Manifeste adressé au peuple du Canada» par le dit comité avec les remarques qui lui semblent le plus propre à faire connaître le but de cette assemblée.

2— Sur une motion de Luc Letellier,

Secondée par Louis-Thomas Chapais: (163)

Toutes les personnes choisies par l'Assemblée à veiller aux intérêts électoraux dans cette paroisse formeront un corps connu à l'avenir sous le titre de «Conseil d'organisation électorale de la paroisse de Rivière-Ouelle.»

(163) L-Th. Chapais est le frère de J. C. Chapais.



(Photo Mme Emile Gagnon, Riv-Ouelle).

Vieille résidence de pierres du lieutenant-gouverneur Letellier; vers 1910; propriété de M. Louis Dubé et de sa famille.

- 3— *Sur motion de Rémi Sérien dit Langlais,
Secondé par Germain Dionne,
Pierre-Thomas Casgrain est nommé président du «Conseil d'organisation
électorale de la paroisse de Rivière-Ouelle».*
- 4— *Sur motion de M. Pascal St-Pierre,
Secondé par Jean-Marie Pelletier: (164)
Charles-Hilaire Têtu est prié d'agir comme vice-président du dit conseil.*
- 5— *Sur motion du docteur Ludger Têtu,
secondé par Marcel Aubu,
M. Louis-Thomas Chapais est nommé trésorier.*
- 6— *Sur motion de Louis Frenette,
Secondée par Luc Letellier,
Pierre Garon est prié d'agir comme secrétaire.*

Après quoi, tous les messieurs furent unanimement appelés à faire partie du comité de paroisse mentionné et recommandé par la circulaire du Comité de la Réforme et du Progrès: Josaphat Bouchard, Georges D'Auteuil, André Bérubé, Joseph Gagnon, Louis D'Auteuil, Clément Miville, Jean-Marie Pelletier, Marcel Lévesque, Charles Rochefort, Rémi Sérien, Joseph Mignot, Jean-Baptiste Richard, Pascal St-Pierre, Joseph Dionne, Isaac Caron, Jean Vaillancourt, Jean Miville, Rémi Dufour, Vincent Boucher, Marcel Aubu.

(164) J.M. Pelletier est le père du lieutenant-gouverneur A. P. Pelletier.

7— *Sur une motion de Luc Letellier,
Secondée par Louis-Th. Chapais,
Il fut unanimement résolu que, dans l'intérêt du comté de Kamouraska,
qui se trouve sans représentation légale depuis la mort de feu Amable
Berthelot,... il est urgent que toutes les paroisses du comté préparent
dans chacune d'elles un conseil d'administration électorale, afin qu'une
assemblée de tous ces conseils ait lieu le plus tôt possible à Kamouraska,
pour préparer une requête à Lord Elgin, le priant de faire émaner un
writ d'élection assez tôt pour que notre comté ne soit pas sans repré-
sentation dans la prochaine assemblée,*

Signé: P. Garon prés.

H. Garon, sec.» (165)

Notez qu'à cette date où la partisanerie obstinée n'a pas encore divisé la paroisse, les Boucher et D'Auteuil côtoient les Têtu et Pelletier; les Chapais (ceux de Rivière-Ouelle) appuient les Letellier; les Casgrain, Garon, Dionne et Bérubé forment une belle unanimité. Tous ces gens n'ont qu'un parti: Réformiste.

L'ambition est modeste: former des comités de paroisse pour élire un candidat réformiste; et rien ne paraît alors suspect au clergé. Rivière-Ouelle est alors à la fine pointe dans le comté pour l'organisation électorale, et déjà le jeune Letellier se signale à l'attention locale.

Puis d'autres paroisses emboitent le pas. Ste-Anne, entre autres, tient son assemblée le 9 décembre 1847. (166) La grande générale a lieu à Kamouraska le 20 décembre où le vote a lieu. Entretiens, *Le Canadien* du 13 décembre avait annoncé que deux candidats réformistes seraient probablement sur les rangs: M. Chapais, (Jean-Charles) et M. Fraser (Alexandre) notaire et ancien député de Kamouraska.

Le jeu de la démocratie est parfois déconcertant, et veut que le meilleur candidat ne soit pas toujours le choix populaire: l'assemblée de Kamouraska choisit un ex-député, M. Pierre-Canac Marquis, un tenancier de cabaret de St-André.

Un correspondant anonyme du comté faisait rapport au journal «*Le Canadien*» en ces termes: «*Vous avez sans doute reçu le rapport de l'Assemblée du Conseil de notre comté tenue à St-Louis de Kamouraska, le 20 courant; le choix d'un candidat pour nous représenter est tombé sur Pierre Canac-Marquis, négociant de St-André.*

Sans rien dire sur le mérite personnel de ce monsieur, je crois que notre comté eut pu faire un choix plus avantageux dans les circonstances sous lesquelles nous sommes placés, il me semble que notre influent comté (au sein duquel la population compte un nombre élevé d'hommes jouissant d'une bonne éducation) a établi un triste précédent...

(165) *Le Canadien*, 10 décembre 1847.

(166) *Le Canadien*, le 20 décembre 1847.

... N'allez pas croire que ce choix ait flatté toute la population de notre comté; loin de là... L'organisation électorale du comté de Kamouraska, une fois bien établie, et ses principes étant mieux connus, devront nécessairement ouvrir les yeux de ceux qui ne voient pas encore que notre bonheur dépend de nos progrès...» (167)

En somme, c'est une demi-victoire pour les «*démocrates*» de Rivière-Ouelle et du comté; on a un candidat réformiste, et on est content; mais on aurait préféré mieux. (168)

Mais qu'est-il advenu de Chapais? Aurait-il été éliminé? Et Fraser? On en sait rien. En tout état de cause, M. Quartier, curé de St-Denis, avait son idée bien arrêtée sur le choix de M. Marquis: «*Qui avez-vous élu pour représenter votre comté? disait-il dans un de ses sermons fracassants, Un vieux vendeur de rhum!.. un vieux vendeur de rhum!... Vous voulez rester bêtes ivrogne, eh bien, suivez-le, et restez bêtes ivrognes... bêtes ivrognes! Ce comté s'est rendu méprisable en élisant un tel homme... Vous ne savez pas vous conduire, vous ne savez pas choisir les personnes qu'il vous faut pour vous représenter; vous voilà qui prenez la même marche qu'en France, avant la Révolution, aussi le pays va venir en révolte. Vous ne vous apercevez pas que cet homme là veut vous ôter le pain de vos enfants, par son opposition au Bill d'éducation, et que sa popularité vient de là?...*» (169)

Dans le même sermon, il avait attaqué, semble-t-il, M. Pierre Casgrain, qui présenta avec M. Marquis une plainte à l'évêque. Celui-ci écrivait à M. Quartier: «*J'ai reçu hier la visite de Mm. Marquis et Casgrain qui se plaignent que vous les avez maltraités en chaire. Le premier m'a mis entre les mains un écrit qui renferme les expressions dont vous auriez fait usage contre lui, et dont je joins copie à la présente. Quant au second, il prétend avoir été souvent l'objet de vos attaques ou remarques en chaire et il dit que les choses en sont venues à un point tel que il se trouve obligé d'y mettre un terme en recourant aux tribunaux civils, s'il ne reçoit l'assurance que, désormais, vous le laisserez tranquille...*» (170)

L'affaire en resta là; cependant nous constatons par cet incident que déjà des méthodes d'organisation électorale existent et créent un avant goût des partisaneries politiques à venir. Voilà au moins un cas d'influence indue dans le système politique.

L'élection partielle de janvier 1851:

Le comté de Kamouraska a-t-il don de faire mourir ses députés «*sur la job*»? On se le demande quand on apprend que M. Canac-Marquis, élu 3 ans plus tôt décède le 26 novembre 1850. Le journal de Montréal, «*L'Avenir*», annonçait ce décès en ces termes:

(167) Le Canadien, 29 décembre 1847.

(168) Le Canadien, 17 janvier 1848.

(169) Barnard, J. MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 17.

(170) Barnard, MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 18.

«*La Chambre d'Assemblée a perdu,... un de ses plus inoffensif habitant. Mr. Marquis, bien connu pour la candeur de son âme et la complaisance de ses vôtés vient d'expirer subitement; décès qui rend vacant le siège de Kamouraska...*» (171)

Il y aura donc des élections dans Kamouraska. La grande question que tout le monde se pose: Qui sera candidat? M. Casgrain, est décédé en 1848; M. Amable Dionne, qui détient un siège de Conseiller Législatif, se fait vieux et malade; il reste parmi les «*gros canons*» locaux. M. Fraser de St-André, M. Chapais, qui a présenté sa candidature en 1847, et Luc Letellier, l'éminence grise de Rivière-Ouelle. A part eux, il y aurait la possibilité qu'un sombre inconnu ou un étranger se présente.

Le journal «*L'Avenir*», quant à lui, est peu optimiste sur le choix d'un bon candidat. «*De quel calibre intellectuel et politique sera le successeur de M. Marquis? se demandait-il. Le ministère et le Séminaire de Québec sustentent de concert dans ce district trois gazettes-organes en français,... tandis qu'il ne s'y publie pas un journal consciencieux.*

Façonné depuis longtemps à se laisser guider par les souples rapsodies du trône et de l'autel, notre bon peuple, dans cette partie du pays, se figure que l'alpha et l'oméga de ses droits, devoirs et privilèges politiques se résument dans la pieuse maxime de l'obéissance passive au bon plaisir des autorités constituées... On conçoit qu'un district où l'on entend les affaires et les intérêts publics de cette façon, ne saurait inspirer une grande confiance aux amis du progrès. Tant que des hommes indépendants de cette partie du pays ne sauront pas y soutenir un journal qui leur dira la vérité sur les actes du gouvernement, et les éclairera sur ce qui convient aux véritables intérêts du Canada, leurs courageux efforts resteront impuissants contre la masse d'erreurs, de préjugés et de faussetés, que les égoûts d'une presse vénale versent incessamment au sein de la population...

Rien donc d'étonnant si le successeur de M. Marquis dans Kamouraska se trouve être un mauvais réchauffé, une copie daguerréotypée du précédent député...» (172)

L'Avenir se risquait à proposer le nom de M. Amable Dionne, comme étant «*un membre excellent*» pour ce comté. Cependant il avait assez bien prophétisé, en soutenant que le comté ne pouvait qu'élire un candidat de type conservateur, puisque telle était bien la mentalité de la population.

Deux semaines plus tard, M. Jean-Charles Chapais annonçait sa candidature, espérant, dit-il lui-même, être élu sans opposition, un peu comme M. Marquis l'avait été en 1847. (173) «*C'est à cette seule condition que je les autorisai à me proposer. Je n'ai jamais désiré de devenir député, ma position me faisant un devoir de rester à mes affaires.*» (174)

(171) L'Avenir, 6 décembre 1850.

(172) L'Avenir, 6 décembre 1850.

(173) Journal de Québec, 19 décembre 1850.

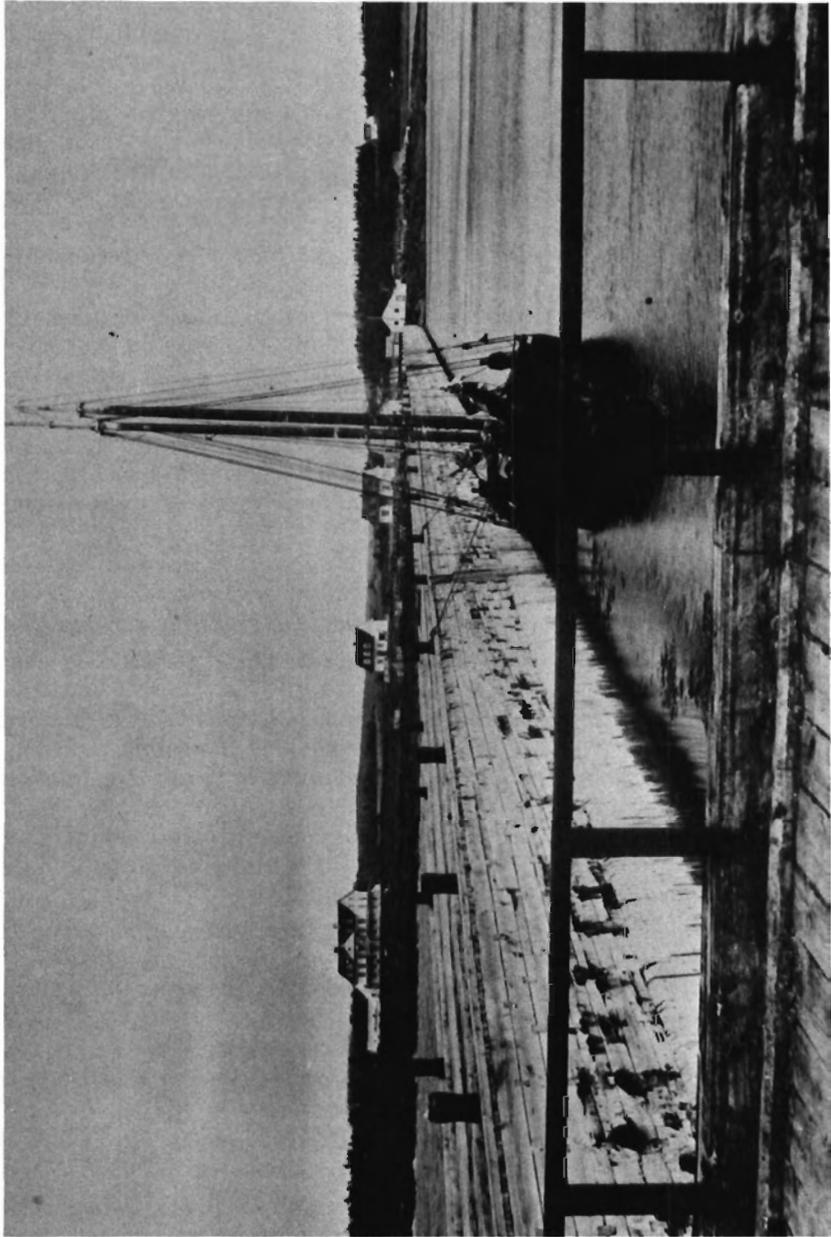
(174) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 43.

Voilà donc que cet homme, en dehors de l'organisation électorale officielle, décide de se présenter sous une étiquette que le choix du journal nous assure être de tendance conservatrice. C'était le 19 décembre 1850, et le Journal de Québec ajoutait que M. Chapais serait élu sans opposition.

Cependant ce journal avait compté sans la puissante machine électorale du comté; en effet, le 31 décembre une Assemblée monstre avait lieu à Kamouraska pour statuer sur un programme à donner au représentant, quel qu'il soit, du comté:

«A cette assemblée, les électeurs ont adopté une série de résolutions préparées par un Comité nommé à cet effet:...»

- 1— *Que de l'apathie du peuple pour les affaires publiques résultent le despotisme et le servilisme politiques.*
- 2— *Que l'expression franche et indépendante des vœux et besoins du peuple par l'organe de ses mandataires, est le moyen le plus propre et le plus efficace de promouvoir ses intérêts.*
- 3— *Que la sanction donnée au système gouvernemental actuel par la représentation du pays impose à ce comté la nécessité de le reconnaître comme fait accompli.*
- 4— *Que pour obtenir le plus grand avantage du gouvernement responsable et éviter les maux qui peuvent en découler, il conviendrait que les opinions du peuple prévalussent sur celles des ministres responsables.*
- 5— *Que cette assemblée est d'avis que le Conseil Législatif doit être électif.*
- 6— *Que cette assemblée est convaincue que la loi actuelle d'éducation a produit dans son exécution de mauvais effets, et que conséquemment, elle doit être rappelée, parce que une telle loi qui froisse les opinions et même les préjugés de tout un peuple ne peut produire de bons effets; et qu'au lieu de la loi actuelle, d'éducation, il serait utile et avantageux d'y substituer une autre loi par laquelle l'éducation serait payée par l'État et procurée gratuitement au peuple.*
- 7— *Qu'il existe de nombreux abus dans le système seigneurial, auxquels il est urgent de remédier, et qu'il est d'un haut intérêt public qu'il soit passé une loi déclarant quels sont les droits inhérents au système seigneurial et le vrai sens et entendu de ces lois.*
- 8— *Qu'il est urgent que le privilège exclusif des seigneurs sur les rivières doit être aboli au plus tôt, parce que ce privilège paralyse le développement et les progrès de l'industrie manufacturière.*
- 9— *... (liberté de plaider soi-même sa cause en cour) Résumé.*
- 10—*... (L'établissement d'un comité de correspondance qui aurait pour fonction de surveiller le député tout en «assurant l'expression des vœux et des intentions populaires et allégeant le fardeau et les responsabilités du mandataire».)*



Quai de Rivière-Ouelle et Hôtel de Georges Lévesque, en 1899.

(Photo Société Historique de la Côte du Sud).

(Obligation pour le candidat élu de siéger quand il y aurait session.)
... etc...) (175)

Le journal continuait en ces termes: «La nomination des candidats a eu lieu samedi, le 18 janvier; trois candidats se sont présentés: Chapais, Fraser et Letellier.

M. Chapais a publié son adresse aux électeurs, et est en tout ministériel des plus foncés. M. Fraser s'est retiré de la lutte en faveur de M. Letellier,... qui n'a pas encore publié de programme, mais est, nous dit-on, opposé au gouvernement actuel... L'opinion publique dans le district de Québec a tellement été faussée, endormie par la presse française de Québec et les autres influences cléricales et gouvernementales que nous serions surpris de voir un seul comté de ce district secouer le joug de l'inertie pour se faire représenter par un homme vraiment progressiste.» (176)

C'est tout un programme, une philosophie que nul démocrate sincère ne saurait nier!

On veut tout simplement que le député ait véritablement à cœur les intérêts du peuple et non les siens, qu'il représente les «vœux et les besoins du peuple» et non les siens; on veut également que le peuple travaille avec le député, par l'entremise d'un «comité de correspondance», à promouvoir les «vœux et intentions populaires», afin d'éviter le «despotisme et le servilisme politiques» de la part du candidat. Qui aujourd'hui oserait contester ces principes? Rien de plus naturel!!! Mais de telles idées, en 1850, dans le comté de Kamouraska, véhiculées par l'élite politique de Rivière-Ouelle, sont vraiment d'avant-garde.

En outre ces résolutions affirmaient de façon évidente que:

1— le comté accepte le «système gouvernemental actuel», c'est-à-dire L'Union du Haut et du Bas-Canada, comme un fait accompli. (art. 3) Donc cette résolution s'oppose carrément à celle du Parti «rouge» et du journal «L'Avenir» qui demandaient que cette constitution soit rappelée. Le parti rouge, c'est bien connu, ne voulait pas s'unir aux anglophones du Haut-Canada et demandait le rappel de l'Union. Par contre, le même parti aurait vu d'un bon œil l'indépendance du Canada et son annexion aux États-Unis. On disait ainsi des rouges qu'ils étaient annexionnistes. Donc, à Kamouraska, le programme du comté sur ce point n'endosse pas celui du parti de Papineau et Dorion.

2— Des réformes sont nécessaires dans le système seigneurial, dans l'appareil judiciaire, et gouvernemental. On demande l'élection des Conseillers Législatifs, plutôt que leur nomination. Tous ces points sont conformes à ceux préconisés par les Rouges. Enfin, et, c'est là peut-être la résolution la plus dangereuse, on demande de modifier fondamentalement la loi d'éducation, pour en venir à un système d'éducation «payé

(175) L'Avenir, 29 janvier 1851. ^b

(176) L'Avenir, 29 janvier 1851.

par l'État et gratuit». Le journal L'Avenir s'est prononcé contre cette résolution. Il «*n'approuve pas le rappel de la loi d'éducation*», écrit-il, dans sa livraison du 29 janvier 1851.

Cette loi était fort impopulaire, car elle obligeait les tenanciers à payer des taxes scolaires. En bon politicien rusé, il était donc bien venu de demander la suppression d'une telle loi pour un système gratuit. En soi, cette exigence n'a rien de grave; mais la manière radicale dans laquelle elle est formulée, compte tenu du contexte social du temps, où seul le clergé s'occupait d'enseignement secondaire et supérieur, fait paraître cette résolution comme dirigée contre le clergé. Il y avait à cette date le collège de Ste-Anne, qui formait un centre d'enseignement; c'est là d'ailleurs que Luc Letellier avait fait ses études secondaires. Était-ce cette institution qui «*froissait les opinions et même les préjugés de tout un peuple*»?

Peut-on affirmer que cette résolution serait l'œuvre de Letellier, et visait le curé de Rivière-Ouelle, qui justement entretient des difficultés avec ses paroissiens au sujet des écoles de Fabrique? Cette résolution est ambiguë et difficile à expliquer, à moins qu'on accepte qu'il se soit trouvé dans le comté un certain élément anti-clérical.

3 – Enfin, le comité de Kamouraska demande que des réformes, des précisions soient apportées aux lois régissant le système seigneurial. Il ne demande pas l'abolition du régime, mais exige, entre autres choses, que les seigneurs perdent leurs droits sur les rivières! Par cette résolution, ce sont les seigneurs Pierre Casgrain de Rivière-Ouelle et William Fraser de Rivière-du-Loup qui sont les plus touchés. Or, justement, on se demande comment il se fait que le comité a pu adopter une telle résolution! Fut-ce à leur insu? Ou peut-être ces seigneurs étaient-ils consentants à céder leurs droits?

Donc, on le voit, ce programme de «*réforme et de progrès*» parfois est conforme au programme de L'Avenir et des rouges, parfois ne retient que certaines idées de leur programme; ailleurs, il est tout à fait contraire au programme des rouges!!! Le candidat choisi devait donc endosser ce programme, le faire sien et accepter de le défendre en Chambre; nous avons là dans le comté de Kamouraska un rare exemple d'initiative vraiment démocratique. On ne connaît pas d'autres exemples, depuis ce 31 décembre 1850, de mandat vraiment populaire donné à un député dans le comté. Cependant ce programme du comté se tenait assez loin de celui de l'Avenir pour que le candidat puisse se dire indépendant. Un véritable candidat rouge aurait alors prôné des politiques comme: L'abolition de la tenure seigneuriale, l'abolition des dîmes, l'abolition des réserves du clergé, le rappel de l'Union, la libre circulation des journaux, un gouverneur électif, le suffrage universel, etc,... (177)

(177) L'Avenir, 4 janvier 1851.

Il nous semble, en analysant les événements politiques de cette époque que l'on ne s'attendait pas à une véritable contestation de ce programme. Je crois même qu'on ne prévoyait pas une lutte personnelle entre candidats, mais plutôt que le candidat serait unanimement délégué à la manière de Pierre-Canac Marquis en 1847.

La surprise fut sans doute générale lorsqu'on lut dans le *Canadien*, après l'annonce de la candidature de J. Charles Chapais, celle de M. Luc Letellier de St-Just de Rivière-Ouelle. Nous apprenons, disait le journal, «*que Mr. Letellier se présente en opposition à Mr. Chapais. Il est à regretter que les électeurs des différentes paroisses du comté n'aient pas nommé des délégués qui, réunis en assemblée, auraient désigné un candidat, après s'être engagés mutuellement à soutenir celui qui aurait la majorité des voix. Ce serait le moyen d'éviter les divisions et de déjouer les intrigues. Il en est peut-être encore temps...*» (178)

Une semaine plus tard, *Le Canadien* publiait le programme électoral de M. Chapais, complétant ainsi la division non seulement des individus, mais des programmes:

«... la scission opérée dans les opinions jadis unanimes vient de me créer une position exceptionnelle...

*Je repose confiance en la présente administration (Lafontaine-Baldwin).
Je la supporterai avec une consciencieuse indépendance.*

Je hâterai de tout mon pouvoir l'exécution des promesses faites par les ministres, l'amélioration de la navigation dans le bas du fleuve, l'ouverture de communications intérieures, la jonction du St-Jean au St-Laurent, par canal (!?!?) ou chemin de fer, et généralement toutes les améliorations dont le besoin se fait si vivement sentir dans cette partie de la province inférieure, de tout temps négligée...

Je travaillerai à faire adopter le principe de l'éducation gratuite: «Éducation du peuple par l'État». Toute mesure tendant à améliorer le commerce et l'agriculture et à en promouvoir le développement, recevra de ma part une attention particulière...

Je m'opposerai à l'abolition du présent système de tenure seigneuriale, me bornant à demander le redressement des nombreux abus qui la rendent si onéreuse aux cultivateurs.

Ma devise sera toujours: «Nos institutions, notre langue, et nos lois».

Engagé dans la lutte par devoir, je me trouve dans l'obligation de combattre énergiquement pour la défense du «principe» (???) dont je suis la personification dans ce comté...

J.C. Chapais.» (179)

Mais en y regardant de près, on s'aperçoit que peu de choses séparent les deux politiques; ils ont même des objectifs communs:

(178) *Le Canadien*, 30 décembre 1850.

(179) *Le Canadien*, 8 janvier 1851.

- 1— les deux appuient le ministère réformiste.
- 2— les deux demandent, non l'abolition, mais des réformes au système seigneurial. D'ailleurs, on voit mal comment des politiciens apparentés aux seigneurs de la région, et tirant d'eux les fonds électoraux auraient pu demander la suppression de la «poule aux œufs d'or»!!!
- 3— les deux demandent l'éducation gratuite, organisée par l'État. (Mais alors pourquoi la même politique sera-t-elle jugée malsaine entre les mains de Letellier et pure entre celles de Chapais!!!)

En somme, les deux politiciens s'affichent comme des réformistes; l'un avec «une consciencieuse indépendance»; l'autre appuyé parle «comité de la Réforme et du Progrès». Il semble que M. Chapais pensa même à se retirer, lorsqu'il vit qu'il y aurait contestation; M. Amable Dionne, son beau-père, lui écrivit: «... Quant à Fraser, je vous renierais comme beau-frère (Il avait chargé son fils d'écrire, étant trop malade pour le faire) si vous alliez résigner en sa faveur. J'aimerais mieux Lebel (Cyprien) que cet homme à programmes qui vit de l'argent d'un seigneur et dit qu'il faut les abattre... M. Hébert, (curé de St-Pascal) vous donne, dit-il la moitié de St-Pascal, si Fraser se présente, et tout, s'il ne se présente pas. De dire que vous alliez résigner pour Fraser vous a fait beaucoup de tort, croyez-moi... Ma foi, vous auriez dû abattre ce Fraser avec ses comités!!!» (180)



Sir Jean-Charles Chapais, père de la Confédération.

(Photo abbé Armand Dubé).

L'appel nominal eut lieu le 19 janvier 1851; chaque candidat fait valoir ses mérites et présente ses objectifs. M. Chapais refuse d'endosser le programme du comté. *«Je me suis révolté, écrit M. Chapais, à l'idée de ce fameux comité de «surveillance» qu'on se proposait d'établir, avec lequel le membre élu serait tenu de correspondre, qui devait se réunir trois à quatre fois par mois, pendant les sessions, et aux volontés duquel il fallait promettre de se conformer, avant même de connaître de quelle sorte de gens il serait composé. C'est à cet énoncé, seulement, que je n'ai pas pu contenir mon indignation, et j'ai dit: Non! je refuse ces conditions!... En acceptant le mandat du comté, je n'abdiquerai jamais ma dignité d'homme, mon droit de penser, de juger et de réfléchir par moi-même...»* (181)

«M. Letellier, par un effort oratoire remarquable, y remporta un avantage qui accentua ses chances de succès. Les anciens, qui avaient connu son père, admirèrent le jeune homme et l'encouragèrent. «Bon sang ne peut mentir», disaient-ils en le félicitant de ce premier triomphe. La lutte devint plus vive que jamais, et les esprits se montèrent, au point que des partisans furent prêts d'en venir aux mains...» (182)

Puis la lutte s'engagea, M. Fraser ayant décidé d'appuyer M. Letellier: *«Quoique novice, il (M. Chapais) ne manqua pas d'habileté, écrit Philippe-Baby Casgrain dans sa biographie de Luc Letellier, et il sut mettre à profit les moyens et les ressources qu'il avait à sa portée. Une parentée assez nombreuses et de bonnes alliances dans l'endroit, lui amenèrent un contingent de forces dont il sut disposer avantageusement. L'Avenir ... lui donna l'occasion de faire une adroite diversion et d'amener le fort du combat sur le terrain religieux... La manœuvre était simple pour l'effet à produire, et consistait à poser en «hommes à bons principes et religieux» et à tonner en conséquences contre cette troupe de gens forcenés réunis pour renverser l'ordre social... C'était l'étincelle destinée à allumer un incendie, car ce fut-là l'origine de la guerre religieuse qui devait embraser tout le comté, et qui, porté sur d'autres points, finit par s'étendre sur toute la Province...»* (183)

M. Chapais, était né à Rivière-Ouelle en 1812. Marchand à Saint-Denis, il avait épousé une fille du seigneur Amable Dionne. *«Plus âgé que M. Letellier, il aurait du être ce semble plus muri que lui, s'il n'eut été entraîné par plus d'ardeur et d'enthousiasme. Il joignait à une noble ambition une activité fébrile, et un travail sourd et constant vers le but qu'il voulait atteindre, en devenant un personnage dans le monde politique. Le succès a couronné ses efforts... Digne rival de Mr. Letellier dans les joutes oratoires, il se mesurait bien avec lui, jusqu'à ce que, emporté par sa fougue et lancé avec violence dans la discussion, il perdait son sang froid. Alors son langage devenait moins mesuré, et sa voix, trop montée, ne suffisait plus pour exhaler l'ardeur dont son âme, était pleine. Il s'épuisait vite par trop de véhémence...»*

(181) Barnard, J. MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 47.

(182) P. B. Casgrain, LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 83.

(183) P. B. Casgrain, LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 82 et 83.

Après les diverses victoires électorales que M. Chapais a remportées, il est singulier qu'il se soit presque toujours tenu à l'écart dans les débats parlementaires, et même dans la société à Ottawa. Une timidité naturelle, qu'on aurait pas soupçonné chez lui, en est la cause. Ce genre de vie trop retirée a fini, en se prolongeant, par dégénérer en une espèce de «sauvagerie» ... Depuis qu'il a cessé d'être engagé personnellement dans les luttes électorales, son étoile a pâli. Il s'est trop effacé. Pendant des années, il avait grandi de toute la hauteur de son antagoniste...» (184)

Si Chapais avait «grandi» grâce à la «grandeur» de son rival, M. Letellier devint sans doute illustre par la célébrité de son adversaire. Luc Letellier, d'après la description de Mgr. Têtu, «était flâneur et insouciant à ses heures, et quand les clairons de la politique ne l'appelaient pas sur le champ de bataille, il semblait parfois n'avoir rien à faire qu'à causer et fumer la pipe, parler politique, histoire, théologie, agriculture et chevaux... Oui chevaux!... Car M. Letellier était un amateur, et, quand il était en compagnie de mon père et de M. Auguste Casgrain, on pouvait être sûr que la gent chevalière n'était pas mise à l'oubli. Pas un cheval un peu distingué, aux alentours de la Rivière-Ouelle, dont ils ne connussent pas à fond la physionomie, les qualités et les défauts. Ils pouvaient souvent même le reconnaître rien qu'à l'entendre trotter sur la voie publique. (185)

Enfin, au soir du 31 janvier 1851, le gros marchand de St-Denis, riche, bien marié, quelque peu connu dans la région, dut concéder la victoire au brillant notaire de Rivière-Ouelle, «sans passé, sans couleurs politiques, inconnu et sans expérience des affaires» (186) Résultats:

	1er JOUR:		2ème JOUR:	
	CHAPAIS	LETELLIER	CHAPAIS	LETELLIER
Ste-Anne,	187	70	262	94
Riv-Ouelle	70	195	107	251
St-Denis	183	8	229	10
St-Louis	72	85	86	120
St-Pascal	34	157	70	216
Ste-Hélène	6	101	14	113
St-André	105	98	197	159
R. du Loup	15	57	23	84
			<u>988</u>	<u>1047</u> Maj: 59. (187)

Jamais à vrai dire, le comté n'avait assisté à une lutte aussi catégorique: ce ne fut pas tant sur la qualité des candidats respectifs que sur l'enjeu politique: M. Chapais s'affiche comme défenseur de l'ordre, l'homme aux bons principes; M. Letellier passe pour destructeur de l'ordre social, l'homme dangereux. M. Chapais passe pour un réactionnaire, quand M.

(184) Casgrain, P. B. op. cité, p. 80, 81.

(185) Têtu, Mgr. Henri, HISTOIRE DES FAMILLES TÊTU... p. 401.

(186) Le Canadien, 5 fév 1851. Extrait d'une lettre de Chapais.

(187) Le Canadien, 8 février 1851.

C.F.: Appendice: résultat des élections...

Letellier s'affiche comme démocrate. Si le premier bénéficie de l'appui d'un clan prestigieux, la famille Dionne, et des sympathies du clergé; l'autre par contre «eut pour lui des influences qui figuraient alors parmi les plus puissantes du comté: les Casgrain, les Têtu et les Fraser. Ces influences gagnèrent pour toujours à sa cause deux grandes et populeuses paroisses, la Rivière-Ouelle et St-Pascal, qui sont demeurées les châteaux-forts du libéralisme dans Kamouraska. Ajoutons à celà que les parents et les alliés de M. Letellier ne lui ménagèrent jamais leurs sacrifices...» (188)

La lutte électorale finie, une polémique s'engage dans les journaux où les bravades de l'un répondaient aux attaques de l'autre...

Le Canadien du 5 février 1851 publiait une lettre de M. Chapais: «... Les deux partis qui dans le principe se trouvaient dans la lice avec moi, ont réuni leur faiblesse pour mieux assurer leur victoire. Et, malgré ce sacrifice, ce n'est que par la fraude qu'ils semblent triompher aujourd'hui... Vous avez vu les moyens qu'ils ont mis en œuvre pour me combattre, vous avez pu apprécier les nobles motifs qui ont excité la haine acharnée dont ils m'ont honoré. L'orgueil et la vanité blessés, chez les uns, d'anciennes rancunes mal assouvies chez les autres... ont soulevé une opposition dont, jusqu'ici, il n'y avait jamais eu d'exemple dans ce comté.

Un jeune homme presque inconnu en dehors des limites de sa paroisse a su mettre à profit, pour son avantage, avec la plus heureuse audace, ce concours de circonstances singulières; et, sans passé, sans couleurs politiques, je dirais presque sans expérience dans les affaires, il se trouve tout à coup porté à la représentation d'un des plus beaux comtés du Canada...

Je ne dirai rien des moyens qu'ils ont mis en usage... Je tairai également leurs noms par respect pour le public... Je désire ensevelir à jamais dans la nuit du silence et de l'oubli les tristes scènes qui ont signalé les six semaines de cette incroyable lutte...» (189)

Que sont ces anciennes rancunes, sinon celles surgies par la création de St-Denis, aux dépens de Kamouraska et Rivière-Ouelle? Quant aux moyens mis en œuvre, on ne fait que les laisser supposer!!! En tout cas, le ton de la lettre laisse deviner un bien mauvais perdant dans la défaite.

Le 14 février, M. Letellier répondait:

«Aux libres et indépendants électeurs du comté de Kamouraska:

Concitoyens,

... Vous qui m'avez supporté dans la lutte, vous êtes accusés de fraude et d'avoir ravi la victoire par une apparente majorité de 59 voix (qui était en réalité de 79), à celui qui voulut vous faire croire que votre mandat devait être donné comme un droit d'ainesse,... et qu'au plus riche enfant de votre comté vos honneurs et vos faveurs étaient dus!

(188) Le Courrier du Canada, 14 février 1885.

(189) Le Canadien, 5 février 1851.

Ah! le public impartial a déjà jugé tout le patriotisme d'un tel hors d'œuvre... Je ne daignerai pas répondre aux personnalités qui me sont adressées; mais pour l'information de M. Chapais, j'aime à lui redire qu'il trouvera ma couleur politique dans les résolutions adoptées par le comté, à l'assemblée publique, tenue à St-Louis, le 31 décembre dernier...» (190)

M. Fraser, lui-même venait au secours de son chef de parti en écrivant: «M. Letellier, sans couleur politique??? Avez-vous oublié le programme du comté? et M. Letellier n'avait-il pas fait, d'avance, un aveu de ses principes libéraux que l'on retrouve dans ce programme qui fut adopté plus tard et qu'il commenta le 31 décembre???... N'est-ce pas lui, par hasard, qui, le premier, en 1847, convoqua la première assemblée de paroisse recommandée par le Comité Constitutionnel de la Réforme et du Progrès?... N'est-ce pas lui qui, quoique jeune encore, osa, lorsque vous vous taisiez, exprimer au futur candidat ses opinions libérales au sujet de l'éducation??? Quoique sa clientèle, comme notaire, depuis dix ans, ne soit pas très lucrative, n'est-il pas considéré comme un des membres honorables de sa profession??? (191)

La riposte de M. Chapais ne tarda pas: «Oui le notaire Letellier était certainement connu de ses concitoyens comme un jeune dandy aristocrate et parfumé... A la surprise de tous ceux qui le connaissaient avant l'élection, on l'avait vu se muer tout à coup en espèce de Pierrot en capot d'étoffe grise et armé d'une pipe noire et écourtée, distribuant des poignées de main à droite et à gauche, sourire et s'incliner à tout venant, toutes choses hors de ses habitudes autrefois!

On s'est plu à faire ressortir le contraste entre ma manière de parler et d'agir et l'allure humble, piteuse, cauteleuse, que prenait mon adversaire... M. Fraser confesse naïvement que M. Letellier avait eu la bonne volonté d'accepter des mains de son comté le programme qui nous était offert, ou plutôt imposé par les gens de L'Avenir. Ce même programme qu'on m'a offert à moi, et que j'ai repoussé, tenant encore plus à mon indépendance et à ma liberté qu'à la victoire...

J'ai avancé que toutes choses égales, l'âge plus avancé d'un citoyen le recommandait de préférence à un plus jeune pour les hautes et difficiles charges de représentant. J'ai dit que comme propriétaire de biens fonds de quelque valeur, m'occupant moi-même d'élevage et de culture, j'offrais des garanties aux cultivateurs; que mes relations d'affaires avec eux et quelques placements de capitaux entre leurs mains identifiaient nos besoins et nos intérêts en les rendant mutuels et communs. Ce n'est pas là me vanter de ma fortune! M. Letellier au contraire disait: «Je suis pauvre, mais j'ai bon cœur!» Et la cohorte de ses amis de crier: «Hourra!» (192)

Là dessus, Philippe-Baby Casgrain ajoutait: «Au reste l'élection se passa sans les scènes de rixes, de violence, d'intempérance, et sans les fraudes et manœuvres illégales qui signalèrent les suivantes. Quant à la corruption du

(190) Le Canadien, 14 février 1851.

(191) Le Canadien, 14 et 17 février 1851.

(192) Barnard, J. MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 55, 56.

vote, on ne saurait dire si elle y fut commencée. Dans tous les cas, M. Letellier, étant sans fortune, n'avait pas les moyens de la pratiquer, l'eut-il voulu.» (193)

Il restait cependant des points obscurs. On connaissait bien au Parlement le programme des rouges; mais ce nouveau venu qu'est M. Letellier, avec le mandat qu'on lui connaît est-il un rouge ou non? Favorise-t-il ou non l'annexion du Canada aux États-Unis? La Gazette l'accusait d'être un annexionniste; Le Canadien tranchait la question en écrivant: *«Quelles que soient les pensées intimes de M. Letellier sur les questions sur lesquelles il n'a pas jugé nécessaire de se prononcer, nous croirions lui faire injure en supposant qu'il a voulu jouer un double rôle, qu'il n'a pas accepté sincèrement et de bonne foi le programme auquel il se liait, et dans lequel il ne s'agissait aucunement d'annexion... Nous avons meilleure opinion que celà de M. Letellier.»* (194)

Quant à L'Avenir, ce journal montréalais publiait deux lettres anonymes: L'une titrait: *«Les prêtres de Kamouraska et l'élection»:*

«... Eh bien! Plusieurs prêtres du comté ont intrigué avec acharnement à l'appui de la candidature de M. Chapais contre son adversaire indépendant, M. Letellier... Le collège électoral de Kamouraska avait à choisir entre le candidat de la réaction et un homme indépendant... Pourquoi cette indigne intervention? Est-ce que il s'agissait de décider une question de foi? Est-ce que les électeurs étaient appelés à se prononcer sur des points de la doctrine?

... Le temple religieux a été changé en une caverne de voleurs, dans laquelle des membres du sacerdoce se sont occupés à filouter des votes en faveur de la créature du gouvernement.»

L'autre s'intitulait: *«Triomphe du peuple- -les partis rouges, ventrus-bleus et cléricaux»:*

«Kamouraska, 15 février 1851.

«Enfin le peuple du Bas-Canada commence à ouvrir les yeux sur ses propres intérêts, comme le prouve le résultat heureux du populaire et indépendant comté de Kamouraska, par le triomphe qu'il vient de remporter sur la créature ministérielle soutenue par la richesse, par le représentant du comté voisin, par M. Méthot de Québec et par presque tous les prêtres du comté.

Mais que sont tous les prêtres et tous les ministériels contre la volonté d'un peuple trompé par tous ces hommes?... Le peuple a triomphé contre l'influence de la fortune du candidat, qui n'était pas de son choix, contre l'influence d'un grand nombre de prêtres, contre l'influence de deux représentants «ventrus-bleus». Quel signe est-ce celà? Que le peuple ne veut plus s'en laisser imposer par ceux qui l'ont déjà trompé et plus d'une fois.

Le représentant du comté de Rimouski a travaillé en faveur de M. Chapais, par ses discours et en présidant un des polls pour lui... Les prêtres, un notamment, après la Sainte Messe, se dépouilla de ses habits sacerdotaux, descendit aux

(193) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 85.

(194) Le Canadien, 5 mars 1851.

balustres (dans l'église... Oh Dieu!... pardonnez-lui!!!) et fit un discours politique en faveur de M. Chapais.

Les journaux ont aidé de leur influence M. Chapais dans sa candidature; des correspondants écervelés du comté ont aidé M. Chapais en chantant victoire avant le temps; on a fait imprimer des conversations mensongères, en faveur de M. Chapais. (Et, si vous saviez, M. le directeur, qui était porteur du manuscrit de ces conversations, qui ont été imprimées, comme tout ce qui est beau, au Journal de Québec, vous en leveriez les épaules de honte... Mais taisons son nom, car il pourrait nous poursuivre en diffamation de caractère...)

Le Journal de Québec, dit dans un de ses derniers numéros que, si M. Letellier se fut déclaré annexionniste, le comté l'eut de suite rejeté; nous savons tout le contraire, nous, et nous informons le Journal de Québec que M. Letellier est un annexionniste véritable. Et puis, que veut dire le mot annexionniste? Unir le Canada aux États-Unis? Non! Ce n'est pas là le sens du mot... J'entends par annexionniste, moi, un homme qui, s'il croit la constitution de son pays, trop arriérée pour le temps, désire la changer; ou s'il sait quelque chose de bon dans cette constitution, il voudra l'annexer à la constitution d'un autre pays, plus prospère, plus riche, plus heureux. Voilà un homme annexionniste!

... Chanter une Messe en faveur d'un candidat et dire à ceux qui ne voteront pas pour lui qu'ils n'auront plus besoin de se présenter à l'église, vous paraîtra étrange, ami lecteur! C'est pourtant un fait à la lettre et de notoriété publique à Kamouraska...

M. Letellier s'était prononcé contre le ministère actuel; les partisans de M. Chapais ont dit qu'il s'était prononcé contre le Ministère de la Religion. Voyez la bonne foi des partisans de M. Chapais...

M. Letellier a été élu à une majorité de 79 et non de 59 voix, comme l'ont dit plusieurs journaux, sur de faux rapports sans doute...

*Votre serviteur,
Un Rouge.» (195)*

Quelles que soient les influences qui ont fait élire un candidat au comté, l'heureux mandataire n'eut que le temps d'une courte session (20 mai au 30 août 1851) pour voter sur quelques projets de loi avant la prorogation des Chambres, et un nouvel appel au peuple. Entre temps le ministère Baldwin-Lafontaine était démis et remplacé par celui de Hincks et Morin. M. Letellier allait donc revenir devant l'électorat.

Ce premier d'une série de matches électoraux donnait à M. Letellier plus des $\frac{2}{3}$ des votes de Rivière-Ouelle, alors que M. Chapais accumulait environ $\frac{1}{3}$ des votes restants, dont la majeure partie venait de St-Pacôme, encore rattaché à Rivière-Ouelle. Le «*gros marchand*» pour sa part accumulait près de 98% des votes dans le secteur aujourd'hui compris dans les paroisses de St-Denis, St-Philippe et Mont-Carmel. St-Pascal et Ste-Hélène restaient les

(195) L'Avenir, 19 mars 1851.



(Photo de 1890. Société Historique de la Côte du Sud).

La rivière Ouelle, chez M. Didier Hudon (Beaulieu); Site d'un ancien moulin.

grandes rivales de Chapais; par contre, les influences de la famille Dionne lui assuraient les votes de Ste-Anne et quelques-uns à Kamouraska même. Rivière-du-Loup qui se séparera bientôt de Kamouraska avait une majorité libérale.

Ces résultats, qui vont à toutes fins pratiques demeurer dans le même rapport pendant plusieurs dizaines d'années sans grand changement, font paraître la carte du vote populaire séparée en bandes parallèles «bleues» et «rouges» dans le sens de la profondeur des terres. (Cf. Appendice.)

Ces deux fils de la Rivière-Ouelle, et en plus, deux voisins d'enfance, étaient désormais engagés sur deux voies parallèles, destinées à ne plus jamais se rencontrer. Comme le disait Jean-Charles Chapais lui-même, «*la scission opérée dans les opinions jadis unanimes*», pour des questions de clochers et de prestige va dresser, à Rivière-Ouelle, et dans tout le comté, les «*Tellier*» contre les «*Chapais*»; ces deux termes deviendront synonymes de libéral et conservateur, de rouge et bleu, je dirais même de bon et mauvais, selon où l'on se situe!!!

Seconde élection; 9 décembre 1851:

A partir du 17 novembre, Le Canadien publiait le manifeste public de Luc Letellier, député sortant; il acceptait de nouveau de se porter candidat:

«Concitoyens et amis,

En sollicitant de nouveau vos suffrages, je dois vous exprimer quels sont les principes sur lesquels reposera l'action législative qui me guidera, si j'ai l'honneur de vous représenter dans le Parlement de cette Province.

J'adhère à toutes les idées progressistes, qui dans la législation tendent à améliorer la condition de chaque classe de la société et, avant tout, je déclare que je n'appartiens pas et que je n'ai jamais appartenu aux principes irréguliers de la politique, qui n'aient point pour base première le respect du aux institutions religieuses et civiles.

Si j'ambitionne encore aujourd'hui l'honneur de votre mandat, c'est pour soutenir autant que je pourrai le faire la voie et les principes politiques approuvés par le Comté de Kamouraska, lors de la dernière élection; pour moi, ces principes sont encore les mêmes et je m'engage à les supporter, ainsi que toutes les mesures qui seront en harmonie avec la morale, le progrès et la prospérité du peuple.

Luc Letellier.» (196)

Le même journal annonçait cependant à la même date: *«L'élection de Kamouraska sera contestée. M. Chapais vient sur les rangs avec M. Letellier. Il est très difficile de prévoir de quel côté penchera la balance. Il se prépare une violente lutte.» (197)*

Si la première campagne avait surpris l'électeur et jusqu'aux candidats par sa nouveauté, par l'importance de l'enjeu, l'acuité des positions réciproques, à la seconde le système est déjà rodé, les partis créés et les positions clarifiées: On sait maintenant que Letellier est suspecté de «rougisme», que Chapais, par contre, est blanc aux yeux du clergé.

M. Philippe-Baby Casgrain raconte à sa manière la campagne électorale: *«M. Chapais n'était pas demeuré inactif depuis sa défaite. Il avait su gagner la faveur des divers curés du comté, et s'en était fait des partisans dont quelques uns très actifs; ceux-ci avaient déjà préparé les esprits à suivre l'impulsion qu'ils voulaient leur imprimer...*

Ce fut alors qu'un incident que M. Letellier ne pouvait prévoir détermina une ligue ouverte du clergé du comté contre lui. Voici à quel propos: Le curé «X» de la paroisse de... alla assister à une assemblée tenue dans la maison d'un habitant du lieu, pour favoriser la candidature de M. Chapais. Dans le cours de la discussion, il se laissait aller à haranguer les électeurs, et dirigea une attaque directe contre M. Letellier, qui n'avait pas été invité à l'assemblée. Un des électeurs présents se permit de lui demander s'il répéterait devant M. Letellier l'accusation qu'il portait contre lui. Le curé persista en disant qu'il ne s'en cacherait pas. On fit mander M. Letellier, qui se trouvait dans le voisinage, et qui arriva pendant que le curé parlait encore. Cette subite apparition lui coupa la parole. En le voyant ainsi décontenancé, M. Letellier lui dit d'un ton d'humeur mal comprimée: «M. le curé, permettez-moi de vous dire que vous

(196) Le Canadien, à partir du 17 novembre 1851.

(197) Le Canadien, 17 novembre 1851.

n'êtes pas ici à votre place». Alors l'électeur dont nous avons parlé somma le curé de répéter devant M. Letellier son accusation contre lui. Forcé de s'exécuter, le curé le fit de mauvaise grâce, et avec des adoucissements, tels que l'assemblée ne voulut pas les accepter. Elle se tourna en masse contre lui et la paroisse de ... est toujours demeurée depuis fidèle à M. Letellier...

Celui-ci crut devoir profiter de l'occasion pour donner au curé une leçon qu'il avait bien méritée; mais si la semonce était juste, elle n'en était pas moins maladroite. Puisqu'il enlevait la partie, il aurait dû s'en tenir là, et ne pas donner prise à un ennemi vaincu, qu'une défaite humiliante allait ramener sur le terrain avec des forces centuplées.

Quelques jours après, une réunion de prêtres ayant eu lieu au collège de Ste-Anne, M. «X» s'y trouva, et ne manqua pas de porter plainte contre M. Letellier.

Il sut si bien assimiler la cause de M. Letellier avec celle de l'Avenir et du parti rouge, que ses confrères furent unanimes à faire cause commune contre M. Letellier, qui, disait-on attaquait les prêtres...

Tous les efforts de M. Letellier, le zèle et le dévouement de ses partisans et l'organisation la mieux combinée pour sa campagne électorale, devenaient impuissants devant une croisade intangible, aussi bien dirigée dans la chaire qu'au dehors, partout visible et toujours insaisissable... La partie devenait trop inégale, dès que l'élément religieux était tourné activement et tout entier contre lui. De plus, son adversaire pourvu d'amples ressources pécuniaires était fort de l'appui du gouvernement. M. Chapais pouvait donc compter sur un succès presque certain...» (198)

Il ne faut pas s'étonner si à cette date, le clergé prend une part active à l'élection; l'autorisation venait de haut, c'est-à-dire de nul autre que de l'évêque de Québec, Mgr. Turgeon. Il écrivait à son vicaire-général, M. l'abbé Gauvreau, supérieur du collège de Ste-Anne: «Nous voici dans la saison plus bruyante que brillante des élections, et en apparence ce sera chaud chez-vous. Vous vous en tirerez bien, je n'en doute pas, si la question de l'Avenir revient sur le tapis. La question est pas mal religieuse par ce coin là, et il faut rendre aux rouges le service de les faire déroutir. Lorsque la religion est quelque part, il ne faut pas être surpris d'y voir le prêtre.

Vous êtes intervenu dans les élections de l'année dernière, mais ne vous en repentez pas et, si la question est la même, cette année, agissez, c'est votre devoir de prêtre.» (199)

M. Gauvreau s'empressait de répondre à son supérieur: «... On connaît M. Letellier à Québec, plus qu'il n'est connu ici. Rien dans ses discours ne pouvait donner à soupçonner qu'il fut du parti anarchique. Il a cette année, sur les gazettes, fait profession de n'appartenir en aucune manière au parti qui tend au bouleversement de nos institutions civiles et religieuses;... mais voilà j'arrive de St-Pascal et, si l'on doit juger des principes de M. Letellier par

(198) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 96, 97, 98.

(199) Barnard, J. MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 70.

les prétentions de ses partisans, il faut avouer que ses principes sont de la pire espèce... Il sera bon de se souvenir que le seigneur Pierre Casgrain, opposé aux établissements de St-Pacôme et de Mont-Carmel, est aussi le plus chaud partisan de son neveu Letellier et que ses débiteurs, comme seigneur et marchand doivent voter dans son sens, au risque d'être ruinés. Lorsqu'il se présentera à l'Archevêché, il sera bon qu'on s'en souvienne...

Il y a cinq ou six semaines, les parties de M. Letellier faisaient courir le bruit que j'étais pour eux, et il paraît que par ce moyen, ils parvenaient à s'attirer des partisans.

.....

Les élections vont leur train ici, les partisans de M. Letellier ne cachent pas leurs espérances, si leur candidat réussit, ils s'en font même un moyen de séduction: «Votons pour Letellier, mes amis, et nous serons débarrassés des dîmes, et des droits seigneuriaux!» La religion même au dire de quelques uns allait être réformée. Sans doute M. Letellier ne disait pas cela, du moins serait-il impossible de prouver qu'il ait prêché ces doctrines, mais ce sont les espérances d'un grand nombre de ses partisans...

Quant à l'intervention du clergé dans l'élection du comté, je la crois tout à fait justifiée par les prétentions d'un grand nombre des partisans de Letellier, prétentions qui n'allaient à rien moins qu'à la destruction des États que Chapais prétendait conserver, c'était le mot des partisans de Letellier; et en précisant ces États à détruire, les gens parlaient de dîmes, d'influence des prêtres qui n'ont point à se mêler des affaires hors de la chaire et du confessionnal. Je ne dis pas que tels fussent les principes de Letellier, mais que c'était les principes du grand nombre de ses partisans.

Votre Grâce aura peut-être reçu, par la poste, qui est passée ce matin, soit directement, soit indirectement, les plaintes contre le clergé de la part des familles Têtu et Casgrain qui sont irritées on ne peut plus d'avoir été désappointées dans leurs espérances; on dit qu'elles accusent les curés du comté d'avoir couru et cabalé par les maisons jour et nuit pour Chapais; le curé de Ste-Anne est un des inculpés... Je viens de le voir... le cher M. Bégin, qui est au milieu du feu n'est pas non plus sans tache, comme on le pense bien!!! Les chantes de son église sont du côté de Letellier; ils ont puni leur curé, dimanche et lundi, en refusant de chanter les offices. Le curé a du, le jour de la Conception, envoyer chercher des chantres à Ste-Anne. Le frère du curé, Thomas (instituteur) a eu l'imprudence, dit-on, de se mêler d'élection dans l'intérêt de Chapais. Les parents, partisans du côté opposé, ont retiré leurs enfants de l'école... Il ne lui en restait que 3 à 4, me dit-on.

Je pense, Mgr., que l'on peut répondre aux plaintes des famille Têtu et Casgrain que le clergé croyait de son devoir d'intervenir à cause des prétentions exagérées émises par leurs partisans; on ne les satisfera pas sans doute, car leurs partisans sont sans tache à leurs yeux, mais les curés connaissent le bon et mauvais de leurs paroisses et s'accordent à dire que ce qu'il y a de mauvais était du parti de Letellier.» (200)

(200) cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 71, 72, 73.

Le 10 décembre Le Canadien publiait les résultats: «*Il a été enregistré dans ce comté, écrivait le journal, 2,294 voix dont 1,184 pour M. Chapais et 1,110 pour M. Letellier.*» (201) Donc M. Chapais, candidat ministériel, sortait vainqueur avec une majorité de 74 voix.

L'Avenir commentait ainsi ce résultat: «*M. Letellier a perdu son élection par une faible minorité de 50 voix. Nous le regrettons sincèrement car M. Chapais qui le remplace est un homme dévoué corps et âme au gouvernement.*» (202)

Une lettre, signée «*un démocrate*», datée du 9 décembre 1851 paraissait dans la même livraison: «*Le sort s'est prononcé en faveur d'un homme qu'une grande majorité repoussait aux hustings, l'année dernière, et qui remporte, cette année, une victoire plus humiliante que ne l'avait été sa défaite.*

Les émissaires de cet homme sans passé politique et sans principes reconnus ont du employer les moyens les plus vils, les intrigues les plus basses, les plus obscures, pour s'assurer un triomphe ignominieux... La religion même est devenue une arme formidable avec laquelle on a combattu un homme qui la respecte et à qui elle est chère.

On a pu voir pendant les quelques semaines de cette incroyable lutte entre la démocratie et la bureaucratie ou le servilisme politique jusqu'où pouvaient s'abaisser des hommes excités par des passions extravagantes. Les convictions



(Photo Roger Martin).

Résidence de M. Athanase Pelletier, maison natale de Sir Jean-Charles Chapais, père de la Confédération.

(201) Le Canadien, 10 décembre 1851.

(202) L'Avenir, 21 janvier 1852.

ont été marchandées et les consciences achetées au prix de l'or, comme l'auraient été de vils articles de commerce... Ce sont des Canadiens qui supportaient un candidat au nom de la morale et de la patrie, qui se fesaient (sic) ainsi les démoralisateurs de leurs frères... Étrange aberration!...

Un démocrate.» (203)

C'était donc encore, cette deuxième élection, une lutte entre la «*démocratie*» et la «*bureaucratie*», un combat du peuple contre les puissances de «*la réaction*». Pour l'autre camp, c'était le «*bon combat*», celui qui assurera la conservation des institutions, malgré les efforts des révolutionnaires «*rouges*»; la voix du bon sens et de l'ordre établi contre les idées chevelues et anticléricales. De plus en plus le candidat qui s'affichait réformiste en 1847, M. Chapais, devient un conservateur des plus tenaces; par contre, M. Letellier persiste dans son idéologie «*démocrate*» et «*réformiste*».

Luc Letellier était battu et M. Chapais entra en Chambre pour la première fois; cependant le notaire «*aristocrate et parfumé*» n'allait pas concéder victoire aussi facilement; il engagea des procédures en vue d'annuler l'élection; il invoquait le fait que la paroisse de St-Pacôme nouvellement créée n'avait pas eu de poll... Cependant ces démarches ne lui vaudront pas une seconde élection, car «*la dissolution des Chambres en 1854, mit fin à la contestation*». (204)

«Ces deux élections avaient déjà soutiré des sommes considérables du bilan de M. Chapais, tandis que M. Letellier en était quitte pour son temps, ses peines et ses discours...» (205)

Si le malheur des uns fait le bonheur des autres, le cas est patent pour M. Bégin, curé de Rivière-Ouelle. Il écrivait à M. Chapais: «*Si nous sommes assez heureux de lui procurer (à M. Letellier) une position qui l'éloigne de nos foyers, nous aurons ensuite la paix chez nous et vous vous serez débarrassé d'un dangereux concurrent...»* Et voilà, le truc est subtil! M. Chapais espérait facilement éliminer son adversaire par ce moyen, car, écrivait-il, «*Mr. Letellier ne fait absolument rien, à moins qu'on appelle de l'ouvrage les 50 à 60 actes qu'il passe, comme notaire, dans un an...»* (206) Il espérait que le poisson mordrait à l'hameçon, au grand plaisir du curé de Rivière-Ouelle; or, il ne semble pas que le poisson se soit laissé prendre aussi facilement.

M. Bégin poursuivait dans sa lettre: «*Vous savez le résultat de mon assemblée pour l'élection du marguillier?... C'est le docteur Têtu que l'on a demandé à tue-tête. Mon parti était pris d'accepter sans résistance celui qu'on me présenterait. Cependant je n'ai pu m'empêcher de relever le peu de paroles que le principal moteur de ce trouble a osé proférer. J'ai même été obligé de le mettre à l'ordre. Du reste, après mes explications données, tout s'est passé*

(203) L'Avenir, 21 janvier 1852.

(204) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET... p. 100

(205) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET... p. 100

(206) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 57.

dans la tranquillité. Peut-être n'est-ce que le commencement de ce qu'ils ont résolu de me faire souffrir; car, mes confrères et moi nous sommes les «bêtes noires» par le temps qui court. La rumeur veut qu'on m'impose Letellier comme procureur de la Fabrique et que, par conséquent, il ait les deniers entre les mains. Belle affaire! Tout n'en ira que mieux!!!

Dès septembre dernier, mon frère Thomas (instituteur) a été prévenu par le Surintendant des Écoles que le nom de Letellier était soumis aux ministres, comme visiteur des écoles du district de Kamouraska... Si vous êtes assez heureux dans vos démarches, faites en sorte que la commission qui lui sera dépêchée passe par vos mains, afin que M. Letellier comprenne que vous ne lui êtes pas aussi ennemi qu'il le pense!!! (207)

Quant à M. Quertier, curé de St-Denis et apôtre de la tempérance, au lendemain d'une vaste retraite diocésaine, ce qu'on appelait un «jubilé», prêché par des Jésuites et des Oblats, il écrivait à Mgr.: «Mgr, il est terminé le triste (!) jubilé, vrai triomphe de nos rouges qui crient: «Vivent les Jésuites» «Vivent les Oblats» et, tout bas, «à bas nos curés»!!!

Comment a-t-on pu admettre à la table du Dieu de paix 12 à 13,000 personnes dans un comté qui vient de calomnier et diffamer son clergé par un document public, une requête signée de 8 à 900? Malgré la volonté du père de famille de n'admettre à sa table que ceux qui sont en paix avec leur frère combien s'y sont présentés la rage dans le cœur?! La preuve est que, la semaine suivante, cette rage a éclaté et un scandale s'en est suivi...» (208)

Le curé de St-Denis faisait ainsi allusion à une requête que les «rouges» faisaient circuler, condamnant l'influence indue du clergé dans l'élection. M. Pierre-Thomas Casgrain était un des initiateurs de cette requête... Le même curé demandait dans sa lettre à Mgr. que le curé Doucet de St-André, trop rouge à son goût, soit démis de son poste: «Il nous nuit, écrivait-il. Otez-le, s'il vous plait, Mgr. Otez-le... Aucun curé du comté que lui, et lui seul, a déshonoré la chaire de vérité. Il est décidé à nous être opposé en tout... Votre Grâce sait que le curé Doucet a injurié tous les curés du comté...» (208)

L'élection de 1854, son annulation et élection de 1855:

L'élection de 1854 devenait une routine: Mêmes candidats, mêmes électeurs, mêmes méthodes, mêmes idéologies. Cependant un raffinement extrême dans les méthodes de corruption allait en faire l'élection la plus «bruyante» du siècle à Kamouraska. Trois articles parus dans un journal «rouge», Le Pays, nous raconte ces événements tapageurs:

«Kamouraska,

On nous communique les détails suivants sur la lutte qui vient de se terminer dans ce comté, en faveur de M. Chapais, Tory, contre M. Letellier, réformiste avancé:

(207) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 74, 75.

(208) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 81, 82.

«*La cabale, la violence et la corruption ont valu une défaite au candidat libéral, quoique la majorité des voix légales ait été enregistrée pour lui. Quatre polls ont été pris d'assaut par les partisans de M. Chapais, entre autres celui de St-Denis où il réside. Tous les passants ont été arrêtés sur la voie publique et amenés à voter. La honte ou la pudeur en a fait retrancher environ 1,000 par l'Officier-Rapporteur. Il en est resté encore 630 sur le livre du poll en faveur de M. Chapais.*

A Ste-Anne et à Ixworth (St-Onésime) ainsi qu'à Mont-Carmel, la votation a été miraculeuse, car c'est à peine si ces trois localités fourniraient 550 électeurs, et le livre de polls accuse plus que toute la population des 3 localités, le chiffre des voteurs étant de plus de 2,800 pour M. Chapais. Ce chiffre dépasse le nombre de tous les électeurs du comté!!! M. Letellier avait une majorité certaine dans 5 polls, mais ses représentants et ses électeurs en ont été écartés par la violence.

Honteux de leur propres actes, les partisans de M. Chapais ont réussi à décider l'Officier-Rapporteur à réduire la majorité de leur candidat pour la proclamation à 2,165, tandis qu'elle devait être de 3,500 par les livres.

Ces faits sont les actes du parti de «l'ordre et de la religion»; car, ici comme en plusieurs comtés, le clergé a trempé dans ces indignes moyens...»

Cet article était signée d'un correspondant anonyme du comté; Le journal ajoutait de son côté cette remarque et le résultat du vote: «*Depuis que ce qui précède a été écrit, nous trouvons l'état suivant dans «Le Canadien», état qui confirme pleinement les renseignements fournis par notre correspondant et qui montre la grossière malhonnêteté des partisans de M. Chapais. Que pense-t-on, par exemple, d'une paroisse comme Mont-Carmel, qui fournit 3,271 voix et qui ne contient sans doute pas ce montant d'âmes:*

	Chapais	Letellier
Ste-Anne	1,147	96
St-Pacôme	130	107
Ixworth	2,320	54
Ste-Hélène	32	183
St-Pascal	108	264
St-Louis	144	164
Woodbridge	17	46
St-André	133	122
St-Alexandre	135	78
Mt-Carmel	3,265	6
Riv-Ouelle	60	500
St-Denis	1,500	20
	<u>9,000</u>	<u>1,761</u> : Majorité Chapais: 7,239.» (209)

Il semble que les chiffres de majorité étaient tellement farfelus qu'on ne s'entendait pas d'une personne à l'autre sur le chiffre exact; certains parlaient

(209) Le Pays, 10 août 1854.

de 7,239 voix de majorité; d'autres 2,000. Un électeur de Kamouraska, scandalisé autant qu'humilié écrivait cette longue lettre au journal *Le Pays*; il énumère dans cette missive de nombreux cas de corruption, que la commission d'enquête va admettre bientôt comme véridique; Je cite au long la lettre de ce correspondant et le rapport du «Comité sur l'élection contestée de Kamouraska»:

«M. le rédacteur,

La lutte électorale qui vient de se terminer par la proclamation de Mr. Chapais comme membre de ce comté a été marquée d'incidents regrettables, surtout dans une localité qui s'était éminemment distingué par son respect pour la paix et la légalité. Le chiffre fabuleux de 2,000 (?) de majorité en faveur du candidat élu dans un comté où il n'y a à peu près que le même nombre de voteurs qualifiés parle déjà bien haut et prouve de quelle manière cette élection a été emportée.

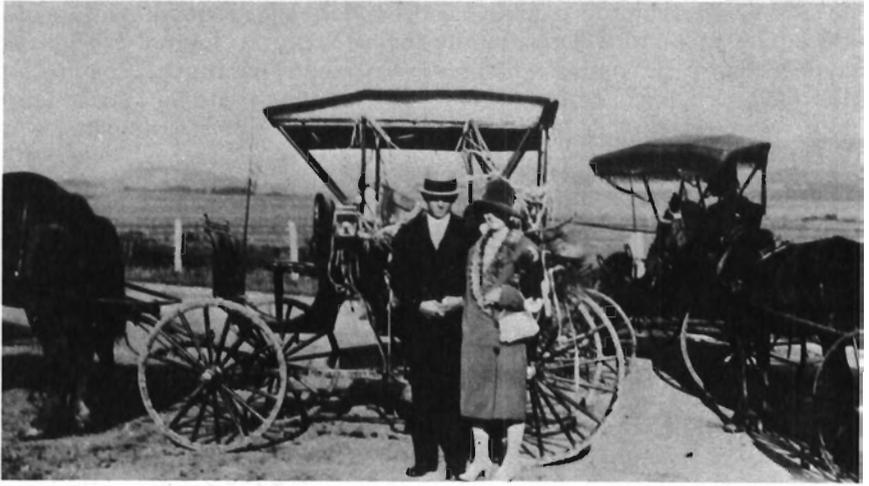
En justice pour le candidat dont les talents distingués et le caractère honorable donnaient un droit légitime à la représentation de ce comté, en justice pour ce parti que certains hommes se sont plu à qualifier de «parti du désordre», du parti rouge, nous croyons de notre devoir de donner une narration exacte et impartiale des malheureux événements qui se sont passés durant la présente élection...

Dans les 4 paroisses où M. Chapais avait la grande majorité des suffrages, à savoir: St-Denis, Mont-Carmel, Ste-Anne et Ixworth, on a vu pendant le second jour de la votation régner le désordre le plus effréné.

A St-Denis, lieu de résidence de M. Chapais, on faisait voter toute personne indistinctement, jusqu'aux enfants de 5 à 6 ans; on contraignait l'officier-rapporteur sous le coup de menaces et de l'intimidation d'enregistrer toutes ces voix illégales; on arrêtait toutes les voitures des passants, puis s'ils voulaient persister à passer outre, on les menaçait de violence et on les enfermaient; et, nous regrettons de le dire, M. le curé de St-Denis, dont l'influence est si grande sur sa paroisse, et qui était témoin oculaire de cette conduite immorale n'a pu trouver un mot pour la blâmer.

Les mêmes scènes de désordre avaient lieu à Ste-Anne. La foule ameutée menaçait l'officier-rapporteur, s'il ne voulait pas obéir à ses ordres; on a chassé du poll (en le faisant sauter par une fenêtre!!!) le représentant de M. Letellier, à coups de bâton, à coups de pied, à coups de poings; et, là comme à St-Denis, on a pas permis à un seul électeur de M. Letellier de voter.

Même chose à Mt-Carmel et à Ixworth; on a même poussé le ridicule dans deux de ces localités jusqu'à emprunter les noms des plus chauds partisans de M. Letellier, et de M. Letellier lui-même, pour les faire voter en faveur de M. Chapais. Nous allions oublier de dire qu'au Township d'Ixworth qui compte au plus 70 électeurs, on a enregistré en faveur de M. Chapais 1,700 voix (?) (A Ixworth, les deux représentants de Letellier, Charles-Hilaire Têtu et Isaac Caron furent enfermés dans une pièce et rendus à la liberté le soir seulement!!!) (A Mt-Carmel, des personnes armées



Une grosse noce, à l'ancienne.

s'étaient emparé du poll et dictèrent à l'officier-rapporteur, Paul-O. Dupuis des noms et des votes pour M. Chapais...)

Qu'est-il advenu dans les paroisses où M. Letellier commandait la majorité? A Rivière-Ouelle? A St-Pascal? A Ste-Hélène? à Kamouraska? Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. Les électeurs de M. Chapais circulaient et votaient librement; pas une injure, pas le moindre mot blessant ne leur ont été adressé de la part des partisans de M. Letellier...

Croyez-vous, M. Chapais, que sans vos déclarations furibondes et échevelées, le beau comté de Kamouraska en serait aujourd'hui rendu à ce degré de démoralisation? Porterait-il à son front ce stigmate de honte et de déshonneur?

La votation jusqu'à 11 heures du matin, le second jour d'élection était libre et franche; votre arrivée à Ste-Anne, votre appel forcené aux passions de vos partisans ont été le signal du désordre qui s'en est suivi... Effectivement, M. Chapais était entré au poll de Ste-Anne vers 10 heures, avait parlé durement au représentant de M. Letellier, Charles-Eugène Panet, avait tenté de faire voter un jeune homme d'environ 17 ou 18 ans, donc non qualifié, s'était choqué devant le refus de M. Panet, avait parlé à la foule: «La même chose s'est produite à Rivière-Ouelle. Que reste-t-il à faire??», avait-il demandé. La foule excitée avait crié: «Il votera! Il votera! On veut qu'il vote!!!» C'est alors que Joseph Dionne se chargea d'expulser par une fenêtre haute de 8 ou 9 pieds le récalcitrant Panet...

Il a été donné aux citoyens de Kamouraska l'intéressant spectacle de voir pendant la lutte les deux hauts et puissants seigneurs Dionne (Celui de Ste-Anne et celui de St-Roch,) les deux frères, ayant pour satellite, un autre petit seigneur d'un ordre inférieur, M. Wenceslas Taché, il lui a été donné de voir cette brillante trinité seigneuriale et intellectuelle sillonner le comté en tous sens, semant à profusion l'or et l'argent, et faisant des menaces à ceux de leurs

débiteurs qui voulaient voter selon leur conscience. Ce fait de trois seigneurs cabalant pour M. Chapais, avait une haute signification pour les censitaires. (En effet, il était de plus en plus question d'abolir le système seigneurial; bien sûr, les seigneurs étaient en mesure de craindre une loi qui pourrait les exproprier sans dédommagement, de là pour eux la tentation d'appuyer un candidat conservateur, c'est-à-dire qui voterait dans un sens qui serait le moins dommageable pour eux)

Quelle est la différence entre les idées religieuses de M. Letellier et de M. Chapais? Quand M. Letellier a-t-il attaqué la religion? Élevé, grandi sous l'influence de cette religion, dans laquelle sa famille est élevée, quand a-t-il manqué au respect qu'il lui devait? Dira-t-on que le parti de M. Letellier est moins attaché à la religion que le parti de M. Chapais? Serait-ce parce que M. Letellier est un réformiste, un homme de progrès? Est-ce un crime aux yeux du clergé d'être libéral?...» (210)

Évidemment une telle élection devait être contestée. M. Letellier adressa une requête à la Chambre d'Assemblée pour faire déclarer cette élection nulle. Le notaire invoquait deux causes de nullité: Les manipulations illégales et évidentes du scrutin, et le fait que M. Chapais, étant maître de poste, était inéligible à cause de cette fonction.

Le 6 décembre, Le Pays publiait le rapport du Comité chargé d'examiner la requête de M. Letellier. On en venait à la conclusion que:

1— *«Jean-Charles Chapais, membre siégeant pour le comité de Kamouraska était à l'époque de la dernière élection maître de poste de la paroisse de St-Denis, et comme tel, occupait une place d'émolument... et était en conséquence inéligible comme membre de l'Assemblée Législative de cette province.*

2— *La preuve a été faite que, ... les agents et partisans de M. Letellier se sont concerté et ont ourdi un plan basé sur la fraude et la corruption, et que, pour le mettre à exécution ils ont fait voter au poll tenu à Rivière-Ouelle, un nombre considérable de personnes des paroisses en dehors du comté.*

3— *Que Jos-Magloire Hudon, officier-rapporteur, s'est rendu coupable d'une grave infraction de son devoir, en souffrant qu'un nombre considérable de personnes de St-Jean, de St-Roch, et autres, votassent à la dite paroisse de Rivière-Ouelle, comme usufruitiers, le dit officier-rapporteur refusant d'administrer le serment de qualification, tel que prescrit par la loi.*

4— *le comité recommande que Jos-Magloire Hudon soit mis sous la garde du sergent d'armes, pour être ultérieurement puni suivant que cette Chambre le jugera à propos.*

5— *la preuve fait voir qu'on a eu recours à la violence et à des menées illégales d'une nature révoltante aux divers polls tenus dans les paroisses de Ste-Anne,*

(210) Le Pays. 12 août 1854. N.B. Les remarques entre parenthèses ne font pas partie de l'article de journal.

: L'Action Catholique, 5 septembre 1925.

: Société Historique de la Côte du Sud. Dossier 6.

St-Denis, Mont-Carmel, Ixworth, et au point de gêner matériellement la liberté de la dite élection et de rendre la dite élection illégale, irrégulière et nulle.

6 – *Les amis, partisans et électeurs de M. Chapais ont eu recours à la violence et aux actes illégaux commis aux divers polls tenus à Ste-Anne, St-Denis, etc.,... comme moyen de contrecarrer les actes frauduleux et illégaux commis au poll de Rivière-Ouelle, néanmoins le comité est forcé de déclarer les dits actes illégaux et frauduleux.*

7 – *Une proportion très considérable de noms inscrits sur les livres de poll pour les paroisses de Ste-Anne, St-Denis, etc... étaient des noms imaginaires.*

8 – *Jean-Charles Chapais n'est pas régulièrement élu pour servir comme le représentant de Kamouraska.*

9 – *L'élection est illégale, nulle et comme non-avenue.*

10 – *Il n'y a eu aucune preuve pour montrer que J.-C. Chapais ou Luc Letellier aient participé aux dites fraudes...» (211)*

Et voilà comment la vérité officielle sort de la bouche des politiciens!!! S'il faut se méfier de l'article du journal *Le Pays*, qui fut rédigé par un rouge, il faut aussi se méfier du rapport de cette contestation d'élection, qui, lui, fut produit par un gouvernement «bleu». Si le premier insiste sur les irrégularités commises par les partisans de M. Chapais, l'autre tend à mettre la faute sur le dos des «*Tellier*» de Rivière-Ouelle.

La corruption n'est pas le monopole ni du parti de «*l'ordre et de la Religion*», ni du parti qualifié de «*parti du désordre*». Effectivement, il y eut à Rivière-Ouelle des irrégularités. M. Luc Letellier avait «*dit à Félix Têtu, cultivateur de St-Jean-Port-Joli, qu'il se proposait d'amener des gens des autres paroisses pour les faire voter à Rivière-Ouelle en qualité d'usufruitiers. Le notaire Thadée Michaud avait reçu de Charles Letellier, frère du candidat, une somme de 12 livres et 10 chelins pour payer les frais de déplacement des gens de St-Jean qui viendraient à Rivière-Ouelle pour voter... A la veille de l'élection, cet excellent tabellion avait exécuté pour Letellier 4 actes de vente en faveur d'une cinquantaine d'habitants par lesquels ces derniers devenaient acquéreurs de part d'usufruit dans certaines pêcheries; ces contrats ayant pour objet de les qualifier comme électeurs. Les prix de vente apparaissant dans les actes variaient de 50 à 150 Louis; et la somme était payable dans le délai de huit jours. Aucun argent toutefois n'avait changé de mains en présence du notaire.* (212)

Une cinquantaine d'habitants étaient effectivement venus de St-Jean, de St-Roch et de L'Islet pour voter à Rivière-Ouelle,... et plusieurs ne se gênèrent pas pour voter plusieurs fois.

(211) *Le Pays*, 6 décembre 1854.

(212) Nous avons également noté au greffe de Luc Letellier, entre janvier et mars 1854, un nombre record de actes de donations, de cession, de promesses de vente: environ 60. Alors que pour la période allant de mai à décembre 1854, après les élections, on ne dénombre que 18 de ces actes. Son greffe renferme en 1853: 39 ACTES; en 1854: 109 ACTES; en 1855: 37 ACTES.

Médard Boucher, qui représentait Chapais dans ce poll, demanda qu'ils fussent assermentés, mais le sous-officier rapporteur, qui était Joseph-Magloire Hudon, déclara qu'il ne pouvait leur administrer le serment, parce qu'il n'existait dans la loi aucune formule s'appliquant à ces cas particuliers.

«Vous manquez d'honnêteté et de justice», lança Boucher à Magloire Hudon.

«Ne me parlez-pas sur ce ton, répondit le sous-officier-rapporteur, ou je vais vous sortir à coups de pieds».

Le notaire Thadée Michaud affirmait avoir essayé de détourner Luc Letellier de son dessein de faire voter ces prétendus usufruitiers, mais le candidat avait répondu: «C'est une partie de plaisir; n'en dites rien. Ils ont fait la même chose à St-Jean.»... Tous les officiers-rapporteurs, traduits devant le comité de la Chambre au mois de mars 1853, ceux de St-Denis, de Mont-Carmel, d'Ixworth, de Ste-Anne et de Rivière-Ouelle furent tous exonérés, à l'exception de Joseph-Magloire Hudon de Rivière-Ouelle, qui fut condamné à 24 heures d'emprisonnement.» (213)

Lafontaine avait écrit fort à propos: *«Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blancs ou noirs!»* Et l'élection avait mené une majorité de *«puissants»* conservateurs à la Chambre!

Le clan Chapais se réjouissait à sa manière de ce verdict; Luce Chapais, sœur de Jean-Charles, qui habitait Rivière-Ouelle écrivait à son frère: *«C'est avec le plus sensible plaisir que j'ai appris l'emprisonnement du gros «Pat» Hudon à l'issue de l'enquête. Je regrette seulement qu'il n'ait pas été détenu plus longtemps. C'est un bonheur pour le parti Chapais qu'il ait été trouvé coupable vu que cette confusion retombe pour une bonne part sur la tête des Rouges.*

Ceci fait comprendre aux gens de quelle pâte est composée tous les braves de la Rivière-Ouelle, qui, jusqu'à présent se sont comportés comme des bandits... Je puis t'assurer qu'ils ont le nez bas! Les témoignages de Panet et Têtu prouvent combien ils sont canailles et dangereux. Ces témoignages révoltent «nos» Chapais qui furent témoins du contraire... Je considère, d'après mes faibles lumières, qu'il était de la plus haute importance que Hudon fut sévèrement puni. La canaille du bas de la rivière admire ta conduite... Nous n'entendons plus parler de Letellier. J'espère que jamais il ne se mêlera à une autre lutte. Bien des rouges même sont de cette opinion...» (214)

La reprise de cette élection tapageuse fut fixée au 25 et au 26 janvier 1855. Celle-ci fut annoncée par la presse du temps comme une élection-revanche: *«Il règne beaucoup d'excitation ici et le parti de M. Chapais redoute le renouvellement, sous d'autres formes, des tentatives faites contre lui à la Rivière-Ouelle, l'année dernière. On fait circuler le bruit que, dans certaines localités en grande majorité favorables à M. Letellier, les partisans de*

(213) L'Action Catholique, 5 septembre 1925.

La Patrie du Dimanche, 1^{er} décembre 1935.

Société historique de la Côte du Sud, Dossier 6.

(214) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 109.

M. Chapais n'auront pas la liberté de voter... La lutte qui approche va être encore plus acharnée peut-être que la dernière...» (215)

«M. Letellier parcourt le comté du haut en bas et fait force harangues. Nous avons tout lieu de craindre le renouvellement des scènes de désordre qui ont signalé la dernière élection...» (216)

Ce qui excitait à ce point le parti des «Tellier» est le fait que le gouvernement appuie M. Chapais. *«Une élection isolée est toujours difficile à emporter contre le gouvernement; or, le gouvernement appuyait M. Chapais. En outre, des influences nouvelles se réunissaient contre M. Letellier; celle du Grand-Tronc, de certains commerçants de bois dépendant de la Couronne pour l'exploitation de leurs limites, et celle du grand contracteur d'alors, M. Baby, qui était devenu tout-puissant. Ces renforts considérables, joints à ses moyens pécuniaires, donnaient à M. Chapais le nerf de la guerre...»* (217)

L'un des grands conservateurs de la région, M. Etienne-Pascal Taché de Montmagny, encourageait M. Chapais: *«Quant à Le Tellier, écrivait-il, je sens qu'il est dans la position d'un homme qui se noie; mais advienne que pourra. Si son parti est en minorité, il faut qu'il périsse. Ne perdez donc pas courage et le succès devra finalement couronner les efforts de la véritable majorité...»* (218)



Une fenaison plus moderne; ici, le wagon à quatre roues a remplacé la charrette à deux roues.

(215) *Le Canadien*, 10 janvier 1855.

(216) *Le Journal de Québec*, 13 janvier 1855.

(217) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER... p. 105 et 106.

(218) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 115.

Tous ces pronostics devaient s'avérer justes: Le scrutin donnait 30 voix de majorité à Jean-Charles Chapais. (Cf. l'Appendice, le résultat détaillé.) (219)

Ainsi dans 4 ans, 4 élections fort agitées avaient mis aux prises des partisans enragés. Une lutte de principes, puis une lutte de personnes avait dégénéré en un conflit pour la victoire. Lentement les idéologies s'effacent devant l'orgueil et l'obstination; il ne s'agit plus de progrès ou de réformes, il s'agit de gagner; les programmes s'estompent, les chefs même s'effacent pour laisser la «patinoire» aux partisans.

Dans ces élections, les programmes respectifs ont autant de mérite l'un que l'autre; les chefs, de calibre égal, peuvent postuler les mêmes honneurs; ce qui diffère, c'est la couleur que les partisans eux-mêmes ont bien voulu donner à leur chef; on a «rougi» Letellier; on a voulu en voir un partisan acharné du programme de «L'Avenir»; on en a fait même un anti-clérical, chose contre laquelle il n'a cessé de se défendre; par voie de conséquence, on a «bleuvi» Chapais; On en a fait l'homme «aux bons principes», le défenseur du clergé et du clocher. Chez l'un, comme chez l'autre, ce sont les partisans, la presse et le clergé qui ont ajouté la couleur; Chapais et Letellier furent sans doute les premiers surpris de ces passions si soudaines et si violentes!

Rouges et Bleus:

Après l'élection de 1855, la carte électorale du comté est dessinée pour un bon bout de temps. Plus, on peut même dire que rien de nouveau ne s'ajoute au jeu politique: Ce seront les mêmes partisans d'une élection à l'autre, qui donneront à peu de choses près les mêmes résultats au vote; Ce seront les mêmes tactiques, les mêmes méthodes, les mêmes organisateurs, les mêmes bailleurs de fonds, le même type de candidat c'est-à-dire, des professionnels ou marchands; un peu plus tard, on verra des industriels et des cultivateurs.

En somme, ce qui change, c'est le nom des candidats; Un Pelletier remplacera un Letellier; Un Routhier remplacera un Chapais; mais on aura toujours des «Tellier» et des «Chapais», des «rouges» et des «bleus». Il y aura aussi bien sûr quelques incidents particuliers à chaque élection, des «trucs» nouveaux; A la longue, l'ingérence du clergé va diminuer, mais ceci restera toujours à des majorités très minces.

Quant aux réalisations du député de Kamouraska, au cours de ses mandats, eh! bien! on note peu de choses spectaculaires; il y a bien sûr la construction du quai de Rivière-Ouelle qui est en train, et auquel M. Chapais donnera le nom de St-Denis. Par contre, M. Chapais n'a pas pu empêcher en 1854 l'abolition du système seigneurial; celle-ci se fit sans trop de douleurs pour les seigneurs, puisqu'ils furent dédommagés par l'État; ainsi c'est le programme de «L'avenir» qui triomphait.

(219) Le Pays: 17 janvier et 3 février 1855.

Pendant l'été de 1856, un incident à Rivière-Ouelle a fait jaser toute la paroisse, tout le comté et a eu ses échos jusqu'à Québec: Au cours d'une élection de marguilliers à la sacristie de la paroisse, M. Letellier fut accusé par son curé d'être un mauvais catholique, de s'absenter souvent de ses devoirs dominicaux à l'église... Celui-ci exigea, on l'a vu, dans une plainte à l'évêque, que M. Bégin se rétracte publiquement. Le curé, tout bleu qu'il était, dut s'exécuter, probablement au grand plaisir de ses paroissiens réunis nombreux pour la circonstance.

«Cette rétractation mérite d'être mentionnée, à cause de l'originalité et de la finesse normande de sa conclusion: «Je l'ai dit, mes frères, c'est vrai; ce qui prouve une fois de plus, que toute vérité n'est pas bonne à dire». (220)

Ce commentaire de trop de la part du curé gâtait tout. Letellier se plaint donc de nouveau à son évêque, qui exige de M. Bégin une seconde rétractation: *«Sa Grandeur est d'avis que cette réparation doit être faite de nouveau, mais sans le moindre commentaire qui pourrait en atténuer le mérite... Vous pourriez employer les termes suivants:*

«Désirant que la paroisse ne se méprenne pas sur mes sentiments, je déclare que c'est injustement que j'ai dit des paroles blessantes pour M. Letellier, 1^{er}- dans l'assemblée qui a eu lieu le 8 courant... 2^{ème}- dimanche dernier, dans ce que j'ai dit à ce sujet au prône et que l'on a pu également considérer comme blessant pour le même monsieur. Je le regrette sincèrement et j'en demande pardon, désirant, autant qu'il est en moi, rendre justice à qui que ce soit de mes paroissiens et donner à tous le bon exemple...» (221)

M. Bégin lut cette rétractation et écrivit au vicaire-général pour en faire rapport: *«Monsieur, vous trouverez, ci-inclus l'allocution et réparation telle que je l'ai lue dimanche dernier, sans y rien ajouter autre chose, aussi la lettre de M. Luc Letellier que je n'ai pas été capable de lire, atterré que je suis par cette nouvelle sommation de votre part... Je crains d'en perdre la tête ou la vie peut-être... Je viens encore de passer une de ces nuits pénibles, sans fermer l'œil par le sommeil!...» (221)*

Et voilà comment la politique peut causer des insomnies! Plus tard, M. le vicaire-général écrivait à Mgr.: *«Je pense, dit-il que vous avez bien fait de ne pas insister sur la seconde apologie; elle aurait fait beaucoup de plaisir à M. Letellier sans doute, c'aurait été pour lui une victoire signalée remportée sur son curé, et il se serait senti encouragé lui et les siens, dans la persécution qu'il fait à ce pauvre curé depuis quelques années; mais elle aurait été fort mal vue du clergé du voisinage, qui regarde comme suffisantes les excuses et le pardon demandés à M. Letellier dans la première apologie.*

Nous devons être fort heureux, cher ami, que le curé actuel de la Rivière-Ouelle soit intact dans ses mœurs et son ministère; quelle tempête lui

(220) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET... p. 106, 107.

Archives de l'évêché de Ste-Anne, Cartable Riv-Ouelle. 9 juin au 19 juin 1856.

(221) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 135 à 137.

auraient faite ces gens qui le chicanent à tout propos sur des choses qu'on peut appeler des niaiseries!... Tout le monde vous loue d'avoir résisté aux dernières instances de M. Letellier...» (221)

En 1857, une autre élection eut lieu, sous le ministère conservateur MacDonald-Cartier; dans Kamouraska, les deux enfants de Rivière-Ouelle, Jean-Charles Chapais et Luc Letellier de St-Just arborèrent les mêmes couleurs qu'auparavant.

«Il est probable que M. Chapais va succomber dans la lutte électorale qui vient de recommencer, entre lui et M. Letellier, écrivait Le Pays, et ce malgré les influences du parti conservateur...» (222)

Dans le comté, comme ailleurs, il y eut des nombreuses scènes de violence et de corruption; *«entre autres endroits, il y eut à Ste-Anne une bataille rangée pour s'emparer du poll, d'où les représentants du candidat libéral furent chassés. Ailleurs, on les fit prisonniers, et on les séquestra tout le temps de la votation...» (223)*

Beaucoup d'argent coula dans les goussets des électeurs: *«M. Chapais pourrait dire mieux que personne les brèches que chacune de ces élections a faites à sa fortune, malgré les secours puissants qu'il reçut du dehors. La succession de l'honorable Amable Dionne fut écornée de plusieurs milliers de Louis, si l'on en croit les plus intéressés. La Fabrique de Ste-Anne y vit s'engouffrer plusieurs milliers de piastres, qui tombèrent on ne sait trop comment dans ces manipulations électorales pour y disparaître...» (223)*

En somme, il ne se passe rien de neuf à cette élection; Philippe-Baby Casgrain disait: *«Les deux camps étaient demeurés si fidèles à leur drapeau, que l'élection ne fut qu'une répétition de la précédente...» (223)*

Malgré la prédiction du journal *«Le Pays»*, M. Chapais ne succomba pas, mais fut élu par une majorité d'environ 30 voix. (Cf. Appendice) Le même journal commentait ainsi cet échec: *«La majorité réelle de M. Chapais n'est que de 19 voix, quoique M. Chapais et ses partisans aient défranchisé le comté, en faisant voter au poll de Ste-Anne et St-Alexandre 150 voix prises en dehors des limites du comté. Dans les 8 autres polls, M. Chapais était en défaveur, car, en comparant les états de votation en 1854 et 1857, on y trouve des majorités plus considérables pour M. Letellier, tandis que les majorités de Chapais ont diminué. Ceci en dit plus que des commentaires.» (224)*

Les commentaires, c'est M. Charles Têtu, qui les fit en écrivant à son beau-frère, M. Hector Langevin, futur maire de Québec, futur père de la Confédération, apparenté à la fois aux Chapais et aux Têtu:

«A 10 heures et demie, nous avons reçu la nouvelle que nous étions battus par 19 voix de majorité pour M. Chapais.

(222) Le Pays, Lettre de Rivière-Ouelle parue le 26 décembre 1857.

(223) Casgrain. P. B.: LUC LETELLIÉ ET... p. 109, 111 et 108.

(224) Le Pays, Lettre de Rivière-Ouelle parue le 1^{er} janvier 1858.

Nous aurions obtenu au delà de cent voix de majorité si M. Chapais n'eut pas recours à des moyens illégaux, et s'il n'eut pas fait voter dans la paroisse de Ste-Anne une cinquantaine de personnes de St-Roch qualifiées pour la circonstance. La honte et le déshonneur accompagnent ce triomphe qui leur coute beaucoup d'argent. Je suis très fatigué, car j'ai pris une part très active dans cette lutte. La plupart des prêtres de notre comté se sont distingués par une cabale et la corruption de toute sorte... Tout étranger croit difficilement les actes dégradants auxquels le curé de Ste-Anne, notre curé, et plusieurs des prêtres du collège se sont portés...» (225)

En 1858, deux incidents mineurs jettent de l'huile sur le feu politique; je laisse un contemporain les raconter:

«Il est rapporté que le curé Bégin, en se rendant de son presbytère à l'église, fut pris dans un piège à ours et qu'il eut une jambe cassée!!! Le piège à ours n'y a jamais été vu; M. le curé n'a jamais eu la jambe cassée. Il n'y a de cela de véritable qu'un léger accident arrivé au curé qui s'était heurté contre un amas de bois de chauffage, que lui-même avait fait mettre à cet endroit.

Tout cet échafaudage de mensonges n'était qu'une invention pour rendre odieux le parti Letellier et monter davantage le clergé contre lui.

L'autre accusation, qui allait à dire que des partisans de M. Letellier avaient tiré un coup de fusil sur M. Chapais, n'est pas plus fondée que la première.

Un individu, autrefois partisan de M. Chapais, a fait feu deux fois sur lui, et de plus a incendié sa grange. Trouvé coupable d'incendiat, il a fini ses jours au pénitencier. Cette idée de vengeance était personnelle, et n'avait aucun rapport avec les élections...» (226)

Évidemment, les «Bleus» accusèrent les «Tellier» de ces forfaits. Ceux-ci s'en défendaient: *«A la Rivière-Ouelle, les gens soutiennent que le feu chez M. Chapais n'a pas été mis exprès et que la perte a été bien peu considérable, car c'était un bien vieux bâtiment et il n'y avait qu'un vieux cheval dedans.» (227)*

Vers la même date, le quai de Rivière-Ouelle achevait d'être construit, et le chemin de fer était inauguré; c'était là, sinon des réalisations de M. Chapais, du moins deux occasions de s'en faire du capital politique.

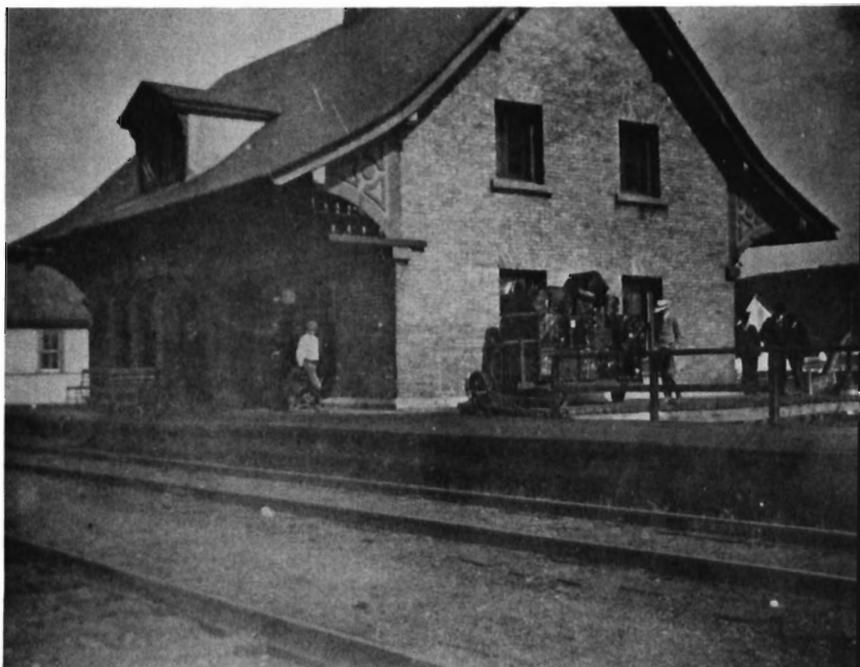
A partir de 1860, la lutte prend une nouvelle tournure: Le Conseil Législatif devenu électif depuis quelque temps, on devait choisir dans la région un représentant pour la circonscription de Granville.

Ce district couvrait les comtés de Kamouraska, L'Islet et Témiscouata. Luc Letellier, perpétuel perdant depuis 1851, décida de s'y présenter. Son concurrent était M. Jean Taché, avocat de Kamouraska et neveu du célèbre Etienne-Pascal Taché de Montmagny. *«Déjà son nom retentissait*

(225) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 160.

(226) Casgrain, P.B. LUC LETELLIER ET... p. 110.

(227) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 169.



Gare du Canadien-National à Rivière-Ouelle.

(Photo Mme Croft).

depuis longtemps en dehors de son comté. Il se mit de bonne heure en campagne, avec plus d'ardeur et de persévérance que jamais, parcourant la division en tous sens, avec cette activité infatigable qu'il commandait à volonté. On parle encore de ses courses fabuleuses de trentes lieues par jour avec sa grande jument grise, qui jamais ne démentit son maître, et qui était faite, pour ainsi dire, exprès pour lui.

La lutte engagée carrément entre les «bleus» et les «rouges», ainsi qu'on désignait alors les conservateurs et les libéraux, dura cinq mois et valut la victoire à M. Letellier par une majorité portée, suivant le rapport officiel à 616 voix.» (228)

Quoique cette élection se passa dans un secteur autre que celui dans lequel triomphait M. Chapais, celui-ci ne se priva pas d'user de tous ses pouvoirs pour faire battre Letellier. Des nouvelles pessimistes lui parvenaient du comté de Témiscouata: *«Si j'étais assez sot, écrivait M. Taché, pour persister avec ma candidature, les choses restant ce qu'elles sont, Letellier aurait une majorité dans Témiscouata... Il est toujours aussi ignare, artificieux et de mauvaise foi, mais il magnétise ses gens...» (229) M.*

(228) Casgrain, P.B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 112.

(229) cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 193, 194 et 195.

Taché suppliait Chapais de lui fournir de l'aide: «*Mettez Cartier, MacDonald, l'oncle (Etienne-Pascal), Turcot, Beaulieu, Simon aux troussees de mes ennemis. Je ne leur demande pas celà pour moi, mais dans l'intérêt des principes et de la cause que nous défendons en commun...*» (229)

«*Vos lettres ne sont pas du tout encourageantes, répondait Jean-Charles Chapais... Où donc est l'influence des notables, du curé, des notaires, des marchands, du médecin? En vérité, je n'y comprends rien!... Donnez moi les noms de ceux qui se prononcent pour Letellier... Je ne suis pas décidé à céder la majorité de votre paroisse et de votre comté aussi vite que vous. Avant de la faire, il sera mis en jeu des moyens que nos adversaires n'imaginent pas. Les B. (Rouges) s'apercevront à qui ils ont affaire et, puisqu'ils ont voulu la guerre, ils l'auront. Mais ils l'auront chaude, décidée, sans merci, ni trêve...*» (229)

Mais tous «*les moyens mis en jeu*» n'ont pas réussi à battre le notaire Letellier qui décroche la seconde victoire de sa carrière avec une étonnante majorité de 616 voix.

M. Casgrain écrivait dans sa biographie de Letellier: «*Enfin la persévérance et le courage de M. Letellier étaient couronnés de succès, après dix années de lutttes incessantes, et cinq combats acharnés. Il entraît au Conseil Législatif, porté par la voix du peuple, et avec un prestige qui s'imposait, car il avait emporté la victoire contre le gouvernement, et malgré les efforts du clergé. La voix du prêtre n'avait pas suffi pour étouffer celle du puissant tribun...*» (230)

Ainsi élu à la Chambre Haute, M. Letellier ne peut plus rivaliser avec M. Chapais aux élections pour la Chambre Basse. Cependant pour rendre la politesse à son digne rival, qui avait tenté de le faire battre en 1860, M. Letellier suscita et aida le nouvel adversaire, M. Alexis Dessaint dit St-Pierre à éliminer l'indélogeable Chapais. Serait-ce parce que ce nouvel adversaire n'était pas de taille, pas jugé digne de lui que M. Chapais pensa à se retirer de la politique? On l'ignore; mais chose certaine, le curé Bégin ne l'entendait pas ainsi:

«*Je viens d'apprendre que vous hésitez à vous présenter, lorsque les circonstances vous sont plus favorables que jamais. Prenez garde!!! Ne jouez pas ce tour à vos amis! Allez avec courage jusqu'au bout, vous réussirez, j'en ai l'intime conviction. C'est le parti de Dieu, de la Religion et de la patrie (sic). N'abandonnez pas... J'ai dit quelque chose hier en chaire en votre faveur, que Dieu bénira. Personne ne l'a contredit. Ça mis un peu d'humeur, mais aujourd'hui ça été bien tranquille...*» (231)

«*Le parti de Dieu*» reporta son «*ange incorruptible*» à la «*céleste*» Chambre, avec une majorité de 540 «*âmes*»!!! C'était sa cinquième victoire successive.

(230) Casgrain, LUC LETELLIER ET... p. 113.

(231) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, p. 209.

Archives de Évêché de Ste-Anne, Cartable Riv-Ouelle I Année 1861, Décret Diocésain: re: élections.

A la suite de cette élection, les ministères se succèdent et se remplacent, le temps de fumer un cigare! Les conservateurs John MacDonald et Georges Étienne Cartier sont remplacés par les libéraux Sanfield McDonald et Sicotte en 1862. Puis celui-ci fut renversé sur une motion de blâme par les premiers.

Ce ministère, incapable de gouverner, on dut décréter de nouvelles élections. Entre-temps, Sicotte se retira et un remaniement ministériel reportait Sanfield MacDonald et Dorion au pouvoir, et ils appelaient Luc Letellier, comme ministre de l'agriculture. Il détiendra ce ministère du 16 mai 1863 au 29 mars 1864.

Voilà donc que le représentant de Granville au Conseil Législatif entrait dans la Chambre par la porte d'en haut pour faire face à M. Chapais, alors député dans l'opposition, entré, lui, par la porte d'en bas, celle du vote populaire.

Comme les ministères étaient toujours dans une instabilité perpétuelle, c'est-à-dire à la merci d'une ou deux voix de majorité, il fallait autant que possible se rallier tous les députés pour pouvoir se maintenir au pouvoir. C'est dans ce sens là qu'il faut comprendre l'offre que firent Dorion et Letellier, ces méchants rouges, au représentant du «*parti de la Religion*», M. Chapais, d'entrer dans le ministère avec le portefeuille des Travaux Publics.

M. Chapais refusa!

Le Journal de Québec commentait cet événement en ces termes: «*M. Chapais a refusé péremptoirement le portefeuille des Travaux Publics qui lui a été offert par M. Dorion et son acolyte M. Letellier. Celui-ci s'en est fâché, dit-on tout rouge, et veut agir en conséquences dans les prochaines élections. Il doit se rappeler par une expérience de 13 ans de lutte que ce jeu se fait à deux et même à plusieurs. Nous étions sûrs que M. Chapais ne flétrirait pas, pour l'amour d'un portefeuille, une longue carrière publique honorable.*» (232)

Donc l'année 1863 voit se précipiter les événements; dans Kamouraska, deux élections ont lieu; une pour la Chambre d'Assemblée, fixée au mois de juin, où M. Chapais se présente à nouveau; l'autre pour le Conseil Législatif, division de Granville; M. Letellier brigue les suffrages.

D'abord, pour le Conseil Législatif, M. Letellier publia dans le cours du mois de mai une adresse à ses électeurs: «*C'est un véritable message de président américain. Il faut avoir une bien mauvaise cause, écrivait le Journal de Québec, pour se sentir obligé de l'expliquer et de la justifier par d'aussi larges commentaires. La démocratie est verbeuse.*» (233) «*Il donne comme une nouvelle à ses électeurs qu'en 1850 il représenta le comté de Kamouraska,... qu'avant 1850, il n'était séparé du ministère Baldwin que par la question de la tenure seigneuriale, et l'élection du Conseil Législatif...*

(232) Journal de Québec, 21 mai 1863.

(233) Journal de Québec, 28 et 30 mai 1863.

Eh! Grand dieu! à peine avait-il mis le pied sur le seuil du pouvoir que, pour ne pas tomber, il tendait une main suppliante vers son éternel adversaire, le libéral-conservateur, M. Chapais, et le provoquait à une coalition et à une apostasie...» (233)

Le Journal faisait ici allusion au poste que Dorion et Letellier lui avaient offert.

Finalement, M. Letellier était élu sans opposition le 6 juin 1863, renouvelant ainsi son mandat au Conseil Législatif. Il allait d'ailleurs en rester membre du 31 octobre 1860 jusqu'au 1^{er} juillet 1867. On n'avait pas cru bon de lui susciter un adversaire. Pourquoi? Était-ce une gentillesse de M. Chapais? Était-ce par manque de candidat de valeur? Ou parce qu'on connaissait d'avance l'issue fatale du vote?

Quant à l'élection pour la Chambre d'Assemblée, «*Le Pays*» annonçait, le 11 juin 1863: «*On a trouvé un adversaire à M. Chapais: le frère de l'honorable M. Letellier s'est décidé à se laisser porter candidat. La lutte sera certainement chaude, et il y a tout lieu de croire que le résultat sera défavorable à M. Chapais.*» (234)

Il semble que le nouvel adversaire de M. Chapais hésitait à se mesurer à l'infatigable conservateur. Craignait-il son prestige solide? Ou était-ce parce que son épouse n'était nulle autre que la sœur de son rival, c'est-à-dire Éliza Chapais?

Les deux rivaux sont donc tous deux marchands, et par surcroît beaux-frères. M. le curé de Rivière-Ouelle écrivait à Jean-Claude Chapais: «*Je viens de voir Charles Letellier, dit-il, qui ne demande qu'une réponse favorable à la question: «Êtes-vous ou serez-vous hostile au gouvernement actuel?...» (235)*» Cette question était fort à point. En effet, si M. Chapais, même en ayant refusé un ministère, décidait d'appuyer ce ministère libéral, il ne devenait pas nécessaire alors de lui susciter un adversaire de ce parti dans le comté. Luc Letellier désirait donc être éclairé sur les intentions de M. Chapais.

M. Bégin continuait sa lettre: «*Je crois que vous pouvez répondre franchement que vous ne serez pas «hostile» au gouvernement actuel, selon le programme que vous leur avez donné et qu'ils ont accepté... «N'être pas hostile» ne veut pas dire «être ami», selon Charles et Luc Letellier. Prenez-le dans son acception et alors, de suite, l'opposition cesse. Je vous le conseille fortement.*» (235) Il est évident par cette lettre que les Letellier cherchent à se concilier l'incorruptible Chapais; ceci éviterait d'une part les frais toujours onéreux d'une élection, et pourrait contribuer à maintenir le ministère libéral au pouvoir, avec Luc Letellier comme ministre de l'agriculture. On ne laisse pas tomber un poste aussi longtemps attendu sans chercher les moyens de le garder!!!

(234) *Le Pays*, 11 juin 1863.

(235) cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, p. 215.

M. Bégin concluait: «*Charles Letellier m'a dit aussi que, si votre politique était celle de Mr. Sicotte, il résignerait quand même. Dieu veuille que tout s'arrange à l'amiable et nous exempte d'une élection qui nous serait désavantageuse, je le crains... Le tout en vue de Dieu. Il vaut mieux céder ce que l'on peut céder en conscience et conserver la paix.*»

Voilà que le curé de Rivière-Ouelle se fait maintenant pacificateur et tente d'éviter une lutte en rapprochant les adversaires. Mais ce fut un échec. Chapais ne voulant pas renier ses principes (ou sa conscience), ou craignant une trahison de dernière heure; Letellier ne pouvant pas se désister sans perdre la face, l'élection se déroula dans le même style que les précédentes:

Chapais écrivait: «*Je trouve les affaires dans le meilleur état sur toute la ligne... Letellier a été reçu par ses braves dimanche dernier, comme un chien dans un jeu de quilles! Il a paru décontenancé, lui d'ordinaire si audacieux... On dirait que le prestige tombe! Son acceptation d'un portefeuille et mon refus d'en accepter un avec lui, ajouté à l'offre qu'il m'en a fait lui-même, déplaît souverainement.*

En cas de trahison, je continue ma tournée, malgré la résignation de Charles Letellier... Les gens sont partout avides de me voir. Depuis qu'on sait que j'ai refusé une place avec cinq milles piastres!... on me regarde pour voir s'il ne m'aurait pas poussé des ailes d'ange!... (236)

Quant à Luce Chapais, cette célibataire de Rivière-Ouelle, elle écrivait à son frère, toute enflammée qu'elle était par l'enjeu: «*Il faut gagner cette élection de toute nécessité... Vois tes gens de Mont-Carmel toi-même et fais-les voter demain matin les premiers... Antoine Lebel a été ce matin chez Charles Letellier et lui a dit ouvertement qu'il était contre lui... Je crois qu'il perdra un bon nombre d'indépendants...*

Éliza (Mme. Charles Letellier) est dans une bien triste position. Je crois qu'elle voudrait bien être encore fille... Elle a parlé longtemps à George Étienne Lévesque hier soir, et elle a pleuré toute la soirée avec sa petite Céline. Elle se meurt de chagrin... elle cabale pour toi de toutes ses forces et elle dit hautement que son mari est incapable de te remplacer... Elle ne veut plus se mettre dans le banc (à l'église) avec lui et encore moins dans la couchette, je crois...

Le fameux Charles Letellier a descendu des quarts de farine et quantité de petits barils de boisson...» (237)

Le résultat devait donner la victoire à Jean-Charles Chapais, sa sixième, avec 480 voix de majorité.

L'affaire des quarts de farine et des barils de boisson ne devait pas en rester là; elle eut ses échos dans la presse au lendemain de l'élection:

(236) cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, tome 2, p. 215, 216.

(237) cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, tome 2, p. 217.

«L'honorable ministre de l'agriculture (M. Letellier) n'a jamais beaucoup aimé M. Chapais pour plus de cent bonnes raisons. Mais depuis que ce dernier a refusé un portefeuille dans le ministère actuel, il lui a juré une haine à mort, et voici comment il a essayé de se venger:

Il a d'abord fait le mort, parce qu'il lui fallait avant tout, être élu dans la division de Grandville, et qu'il craignait qu'on ne l'opposât.

Une fois réélu, (il) ressuscita et parcourut tout le comté, renouvela ses accusations contre l'homme qu'il venait de demander pour son collègue, ranima toutes les anciennes haines et les vieux préjugés...

Heureusement, un seul homme, M. Charles Letellier répondit à son appel et eut le triste courage de se faire le candidat du ministère contre M. Chapais. Cet homme n'a pour toute recommandation que sa parenté avec le ministre de l'agriculture, ce qui est assez insignifiant! Du reste, il est sans instruction, comme sans aucune capacité politique... Aussi le ministre de l'agriculture essaya-t-il de rallier son parti et de faire l'élection en son propre nom...

Pendant ce temps là, M. Charles Letellier faisait le mort et se tenait par la patte à de certains cordons, que les gens clairvoyants devinaient... et l'avant-veille de la votation, le «pendu» (M. Luc Letellier) ressuscitait et arrivait de Québec chargé de sac d'argent et de sac de farine. Le pauvre homme avait fini par comprendre, que pour lutter contre M. Chapais, il fallait être sans tache; et il avait compté sur la farine pour se blanchir. Mais tout argenté et fariné qu'il fut, les électeurs de Kamouraska le reconurent... La défaite a été complète et des plus humiliantes.



(Photo Roger Martin)

Maison de M. Charles St-Laurent, ex-résidence du Lieutenant-gouverneur, Charles-Pantaléon Pelletier.

Dès le commencement du 2ème jour, M. Letellier reconnut le peu d'efficacité de la farine et dit à ses amis de ne plus en distribuer. Il eut tort d'économiser sur la farine; car un bon nombre de ses partisans venus aux polls avec des poches sous le bras s'en sont retournés sans voter et fort mécontents de leur candidat.

Pourtant ceux qui ont été enfarinés ne sont guère plus contents; car il paraît que la farine est sûre, ce qui a fait dire à quelqu'un que M. Letellier, voyant son élection très peu sûre a cru qu'un peu de farine sûre l'assurerait... Le pauvre homme a mal joué ses cartes.

Un homme franc.» (238)

«Le fricot à la mélasse du 5ème rang de St-Pascal:

M. L'éditeur,

La veille de la votation, à l'élection de Kamouraska, un M. de St-Pascal se rendit au 5ème rang pour y faire un fricot à la mélasse avec quelques douzaines de pain et un petit baril de whisky, croyant y faire de grandes merveilles; le «pataclin» se trouva trompé...

Le lendemain matin, il faisait sonner les 30 sous dans ses poches et criait autour du poll: De l'argent! de l'argent! Nous en avons et des provisions!...

De plus, il y avait ailleurs un dépôt de whisky que nous avons découvert et fait arrêter. Notre parti a noblement fait son devoir, sans même un verre de boisson; nous avons emporté la victoire avec seulement 600 et quelques voix de majorité...» (238)

Comprenne qui pourra ce langage sibyllin!!!

Le scrutin de 1863 ne régla pas le problème de l'instabilité ministérielle qui se continua. Le ministère MacDonald-Dorion, libéral, était démis le 29 mars 1864; Étienne-Pascal Taché et John MacDonald furent appelés à former le ministère.

Or, pendant que Luc Letellier devait abandonner son ministère de l'Agriculture, M. Chapais se voyait octroyer le ministère des Travaux Publics. Quand l'un sortait par une porte, l'autre y entrait par le côté adverse; M. Chapais devait se féliciter alors de ne pas avoir joint la coalition offerte par Letellier!

C'est le même ministère Taché-MacDonald qui devait donner le branle au projet de Confédération, auquel collabora (oh! combien humblement et de muette façon!!!) M. Chapais. Ce ministère des conservateurs, joint aux Libéraux du Haut-Canada allait sortir le gouvernement de l'instabilité ministérielle et créer la Confédération actuelle. En 1867, Jean-Charles Chapais était nommé ministre de l'Agriculture dans le cabinet MacDonald. L'Honorable Jean-Charles Chapais se voyait ainsi couronné après une lutte électorale pittoresque de 20 années, qui eut ses hauts et ses bas bien sur, mais qui fut indéfectible.

(238) Le Journal de Québec, 20 et 30 juin 1863.



Villa «Fleur des Bois», 1970.
(Photo Jean-Guy Mignault).



Quai de Rivière-Ouelle, 1970.
(Photo J. Guy Mignault).

Ainsi, lorsque naît la Confédération, le 1^{er} juillet 1867, les deux grands adversaires de Rivière-Ouelle ont atteint des positions honorables; l'un est ministre; l'autre Conseiller Législatif, après avoir été aussi ministre. Leurs portefeuilles, sans être de première importance, sont quand même des charges sérieuses. Les ministères des Travaux Publics et de l'Agriculture devaient voir à la construction des chemins de fer, à la colonisation du Lac St-Jean, à l'ouverture de routes vers des terres neuves; bientôt, ces ministères auront la responsabilité de la mise en valeur de l'Ouest Canadien. Ce n'est pas peu dire!!!

L'élection de 1867 et les émeutes:

Tout n'était pas terminé dans l'histoire des «*Tellier*» et des «*Chapais*»; et l'action électorale devenue quelque peu humoristique et gaillarde au temps de Charles Letellier, va reprendre du poil de la bête en 1867.

Cette année-là voit beaucoup d'événements se précipiter: d'abord l'acte confédératif prévoyait:

1. la nomination de 24 sénateurs québécois.
2. la tenue d'élections fédérales pour la Chambre des Communes à Ottawa.
3. la tenue d'élections générales également pour la Législature locale de Québec.

Ces élections se tenaient à la même date dans le comté pour les deux Chambres; et le même candidat pouvait cumuler les deux députations, s'il

le désirait. Restait à savoir s'il était préférable que ce soit un seul homme ou deux députés différents qui représenteraient le comté de Kamouraska à ces deux Parlements.

Parmi les sénateurs nommés alors, il y eut Luc Letellier. Celui-ci passait du Conseil Législatif au Sénat; ce n'est donc qu'un changement de titre sur une fonction semblable. Le Sénat cependant n'est plus électif. Letellier sera sénateur jusqu'en 1876, année où il sera nommé Lieutenant-gouverneur. Rien n'empêchait un sénateur de briguer les suffrages pour la Chambre Basse.

Puis, on a vu que parmi les ministres que s'était choisi MacDonald, à Ottawa, il y avait Jean-Charles Chapais, au portefeuille de l'Agriculture et des Statistiques; il lui restait cependant à se soumettre au test de l'électorat prévu pour les 5 et 6 septembre 1867.

L'année de la Confédération voit aussi apparaître dans le décor de nouvelles figures politiques; si Luc Letellier avait dominé la scène électorale de la paroisse au temps de l'Union, avec la Confédération, c'est CHARLES-ALPHONSE-PANTALÉON PELLETIER qui prendra la vedette. Si Letellier s'était continuellement heurté au mur qu'un Chapais invulnérable lui fomentait, Pelletier, par contre, sera plus chanceux; il ne rencontrera pas d'adversaire capable de le reléguer dans les coulisses de la politique.

Autre fait d'importance: le clergé cesse graduellement d'être anti-libéral. *«Ce fut à cette époque, écrit Philippe-Baby Casgrain, qu'un mouvement nouveau commença à s'opérer dans les rangs du clergé, et particulièrement dans celui du comté de Kamouraska. C'était un premier pas qui devait entraîner, par ses suites, une conséquence importante, et finir par faire lever l'espèce d'excommunication qu'on faisait peser sur les libéraux.*

Tout en demeurant dans la neutralité, ils désapprouvaient privément ce qu'ils regardaient, de la part de quelques uns de leurs confrères, comme une intervention dangereuse, qui devait tôt ou tard amener un conflit entre l'Église et l'État.» (239)

On raconte même que *«le curé Patry de St-Pascal, de bleu est devenu rouge, lorsqu'il s'aperçut que les bleus se servaient de la religion pour faire de la politique; il devint rouge, comme le cardinal Taschereau d'ailleurs..., disant que les deux candidats étaient honnêtes et distingués; un homme de Québec, beau-frère de Routhier (Adversaire de Pelletier), alla au presbytère après la messe et dit au curé qu'il ne fallait pas dire cela. Patry éccœuré se promena en voiture quelques jours après avec Pelletier, ce qui fit gagner Pelletier...»* (240)

Casgrain raconte ce même fait dans des termes différents, et en omettant le nom du curé en question: *«Dès le commencement de la lutte entre M. Pelletier et Routhier, le curé...X... ne s'était prononcé ni pour l'un ni pour l'autre des candidats, et il avait même dit en chaire qu'il reconnaissait en*

(239) Casgrain, P.B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 140.

(240) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 6.

chacun d'eux des citoyens également recommandables et dignes de confiance. M. Routhier, qui comptait ce curé comme un de ses meilleurs amis, trouva étrange que lui et son parti pussent être mis, devant l'Église, sur le même pied que M. Pelletier et son parti. Il eut la faiblesse et commit la faute d'aller s'en plaindre au curé ...X... Il alla jusqu'à se permettre de lui faire remontrance, et de lui reprocher le tort que le curé lui faisait à lui, ainsi qu'à la cause de la religion, en ne lui donnant pas de préférence par un appui formel, qui semblait obligatoire d'après l'exemple de tous ses confrères.

- «N'ai-je pas dit vrai? lui répondit le curé, M. Pelletier n'est-il pas aussi recommandable que vous?»
- «Oui! répondit M. Routhier, mais vous ne devriez pas le dire: cela me fait dommage.»
- «Comment, reprit le curé indigné, vous auriez donc voulu que je vinsse trahir la vérité et commettre une injustice à votre profit. Je sais maintenant à quoi m'en tenir sur vos principes.»

Et, ce disant il le congédia. D'autres prêtres, non moins dignes et non moins fermes, ne se cachèrent pas d'appuyer de leur sympathie des libéraux de bon aloi en politique, dont la conduite privée était une garantie de leur droiture dans la vie publique.» (241)

En 1871, dans Kamouraska, le candidat Pelletier proclame sur les «hustings»: «Allez demander à sa Grâce l'Archevêque de Québec ce qu'il pense du parti libéral, et vous verrez qu'il ne vous dira pas que les principes de ce parti sont mauvais. Et, quand il s'est agi de faire une démonstration en faveur du peuple, de quels hommes l'archevêque s'est-il entouré? Quels sont ceux qu'on a vus à ses côtés? Des hommes qui appartenaient au parti libéral.» (242)

Bien sûr, à Rivière-Ouelle, où M. Bégin ne meurt qu'en 1872, où M. Fortin qui le remplace jusqu'à l'an 1874 s'affiche comme «bleu», il faut attendre M. Dion pour que cesse la partisanerie au presbytère. En réalité, cependant, la partisanerie ne cesse pas complètement; au contraire les deux partis font des pieds et des mains pour s'allier le clergé. Parce qu'elle est efficace, cette influence des curés de paroisse est très recherchée; et chanceux est le candidat qui pourra se promener avec le curé du lieu; ceci lui donne bonne presse, et des tas de votes des gens bien «intentionnés». Plus tard, M. Michaud («Ça c'en était un bleu!» disait l'abbé Alphonse Casgrain) tentera de s'interposer en politique, et bien sûr dans le sens de ses propres convictions. Mais, raconte-t-on, à la suite d'un humiliant «triomphe» (ou d'une grève de marguilliers!!!) il ne parlera plus de politique. Moralité: Il n'est pas toujours rose d'être un curé bleu dans une paroisse rouge, car on risque de devenir la bête noire!!!

L'élection de 1867 vit le ministre Jean-Charles Chapais se présenter à nouveau devant l'électorat de son comté «avec un prestige plus éclatant que

(241) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET... p. 140, 141.

(242) Cité dans Hamelin, LES MŒURS ÉLECTORALES... p. 66.

jamais, et suffisant, suivant lui, pour lui permettre de briguer à la fois les deux mandats, tant aux Communes qu'à l'Assemblée Législative de Québec... M. Chapais, continue P. B. Casgrain, n'ayant pas voulu se contenter du mandat aux Communes, rencontra comme adversaire un jeune homme de talent et d'avenir, M. Pelletier, que M. Letellier lui suscita pour contester le mandat local. En détachant quelques voix parmi les conservateurs qu'il amenait, M. Pelletier donnait à la lutte une tournure alarmante pour le ministre, vu l'état toujours balancé des partis...» (243)

Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier était né à Rivière-Ouelle le 22 janvier 1837 de Jean-Marie Pelletier et Julie Painchaud. Par sa mère, il est apparenté au célèbre abbé Painchaud, fondateur du collège de Ste-Anne, et donc, un peu proche du clan des «bleus». C'est à ce collège d'ailleurs qu'il poursuivit ses études, avant d'être reçu avocat à Québec, en janvier 1860. Le 23 juillet 1861, il épousait Suzanne Casgrain, fille de Charles-Eusèbe, dont il aura un fils, Oscar, qui deviendra lieutenant-colonel dans l'armée. Cette alliance le mettait en contact avec cette influente famille de Rivière-Ouelle; le clan des «rouges» lui devenait ainsi ouvert. On croit que l'Honorable Pelletier avait sa résidence dans le rang des «Petites-Côtes», dans la maison actuelle de M. Charles St-Laurent.



C. A. Pantaléon Pelletier, lieutenant
gouverneur.

(Photo: M. abbe Armand Dubé).

(243) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET... p. 137.

L'historien Robert Rumilly le décrit ainsi: «*D'une intelligence moyenne, d'une tenue supérieure, d'une intégrité superlative, C.A.P. Pelletier portait des favoris magnifiques, à la François-Joseph, des favoris touffus, tire-bouchonnés, foisonnants,... rejoints en bas par la coulée des moustaches, en haut par la broussaille des sourcils, ils encadraient le visage pour lui conférer du caractère, de la solennité, de la respectabilité. Avec ces favoris, le haut de forme, qui avait été au feu avec lui, sa redingote et son intégrité, C.A.P. Pelletier était pour les Libéraux du district de Québec un drapeau vivant, un porterespect...*» (244)

Pelletier fut donc choisi par Letellier pour être son héritier politique dans le comté. Passant pour conservateur (P.J.O. Chauveau, premier ministre du Québec, écrivait à Chapais: «*La famille de M. Pelletier, dans toutes les élections précédentes a été au nombre de vos partisans les plus dévoués; les antécédents de M. Pelletier lui-même... ont toujours été favorables au parti avec lequel vous vous êtes identifié*» (245)) le nouveau rouge pouvait donc amener avec lui quelques voix conservatrices. Mais alors que Chapais postulait les deux députations, Pelletier, lui, ne se présentait que pour la Chambre locale, celle de Québec.

Le 16 août 1867, Le Courrier du Canada annonçait: «*Kamouraska — Ici la lutte est extrêmement vive entre J.C. Chapais et M. Pelletier, ce dernier a pour lui une partie des anciens partisans de L'honorable Luc Letellier de St-Just, mais d'après les nouvelles que nous recevons du comté, il n'y a pas de doute pour la réélection de M. Chapais.*» (246)

Mais le 21 août, voilà que les choses se compliquent: «*Dans le comté de Kamouraska, il paraît que les paroisses de St-Pascal, St-Pacôme et Rivière-Ouelle se trouvent défranchisées, les listes électorales qui doivent être déposées chez le registrateur n'ayant pas été faites suivant la loi.*» (247)

L'officier-rapporteur pour cette élection était le notaire Henri Garon, cousin de M. Chapais. Alors que ses fonctions l'obligeaient à rester neutre dans cette contestation, il commit deux flagrantes erreurs partisanses, qui allaient causer une bagarre ouverte: d'abord, il jugea que les listes électorales de trois paroisses bien connues pour leur allégeance libérale étaient entachées d'irrégularités, et qu'en conséquence, les électeurs de ces paroisses ne voteraient pas à l'élection. Ensuite il afficha ouvertement sa couleur politique, en faisant promener sa vache dans le village de Kamouraska, avec à la queue un ruban rouge, mais ornée aux cornes de rubans bleus. Démonstration plutôt risible (comme il devait s'en produire en plusieurs exemplaires!) mais significative, que les Libéraux jugèrent provocante et irrégulière.

«*C'était plus qu'il n'en fallait pour exaspérer les esprits déjà chauffés à blanc, chez des électeurs injustement menacés d'être privés de leur franchise.*»

(244) Rumilly Robert, HISTOIRE DE LA PROV. DE QUÉ. Tome 8, p. 28.

(245) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, Tome 2, p. 287.

(246) Le Courrier du Canada, 16 août 1867.

(247) Le Courrier du Canada, 21 août 1867.

Aussi, lors de la présentation des candidats (à Kamouraska), un très grand nombre d'électeurs s'y trouvèrent présents, et divisés en deux masses, déterminés les uns à procéder à l'élection, les autres à l'empêcher, si l'on persistait à défranchiser les électeurs des trois paroisses. (Le jour de la mise en nomination, il ne restait cependant plus que la paroisse de St-Pacôme de défranchisée). L'officier-rapporteur ayant déclaré qu'il n'accorderait pas de polls à ces (cet) endroits, il s'ensuivit une bagarre générale et une bataille sanglante. On le précipita du «husting», et il ne dut son salut qu'à la protection de quelques libéraux qui le firent évader secrètement. Dans la mêlée, plusieurs furent blessés, quelques-uns même le furent dangereusement, et restèrent sur le carreau. Les partisans du M. Chapais furent mis en déroute complète, et lui-même dut se réfugier dans un «cabanneau» destiné à un tout autre usage, où il demeura blotti pendant plusieurs heures. Les révoltés se vengèrent de l'officier-rapporteur par des avanies qu'il dut subir à sa honte, et ils le forcèrent à remettre les brefs d'élection entre leurs mains, ce qui empêcha la double élection...» (248)

Les émeutiers en effet démolirent l'estrade des orateurs, molestèrent à coups de poings et de pieds l'officier-rapporteur, lancèrent des pierres à Chapais (qui se réfugia non dans un «cabanneau», mais dans la maison de M. Thadée Paradis, d'après l'auteur des Mémoires Chapais); un nommé Louis Desjardins fut «mis à deux doigts de la tombe» (249) L'un des témoins à l'enquête qui s'en suivit raconte: «Je me suis trouvé alors chez Alexis Gagné. Là le trouble a pris. Il s'est rué beaucoup de pierres. J'ai vu François Landril et un nommé Lafrance en ruer. Me dirigeant vers l'église, j'ai vu Pantaléon Pelletier, un des candidats, crier trois fois: «Courage, mes gens!», en haussant les bras et se les rabattant...» (249)

L'enquête révéla que «Édouard Ouellet, Isaïe Dessaint, Romain Bérubé, Octave Bouchard et C.A.P. Pelletier, le candidat à la dite élection avec d'autres» avaient pris part à cette émeute; «que Henri Garon a commis de graves irrégularités dans l'accomplissement de son devoir... sa conduite a été de nature à produire de la défiance et du mécontentement, et il s'est montré indigne d'être de nouveau chargé des fonctions d'officier-rapporteur...» Enfin, le comté fut défranchisé pour 18 mois.

Ainsi Pelletier avait raté son entrée politique, mais le plus mal en point était M. Chapais qui demeurait ministre, mais toujours sans être élu; heureusement un siège devenu vacant dans le comté de Champlain lui permit de s'y porter candidat. Il fut élu le 16 décembre sans opposition comme député provincial. Puis nouvelle promotion, le 31 janvier 1868, M. Chapais devient sénateur, allant rejoindre ainsi à la Chambre Haute son rival M. Letellier.

(248) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 138, 139.

(249) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, tome 2, p. 274, 275.

L'élection de 1869:

L'élection ratée de 1867 fut donc reprise en 1869. Mais cette fois M. Chapais ne s'y présenta pas. C'était la première élection depuis 18 ans où ce vétéran de la politique ne brigua pas les suffrages de son comté.

Serait-ce parce que M. Pelletier appréhendait une défaite qu'il proposa aux conservateurs de Kamouraska un compromis? Comme il y a deux députés à élire, Pelletier *«s'engagera et engagera ses partisans à faire élire un député à la Chambre locale dont vous (M. Chapais) conviendrez avec lui,... lequel sera un de vos partisans, à la condition que M. Pelletier sera élu pour la Chambre des Communes...»* (250) Cette proposition avait été faite à P.J.O. Chauveau, premier ministre du Québec par M. Pelletier qui en référa ensuite à M. Chapais. Le compromis ne réussit pas.

Ces tactiques des hautes sommités des partis nous montrent à quel point les partis sont devenus puissants et que leurs chefs sont en fait les dictateurs du comté. Ce ne sont plus les électeurs qui décident du choix des candidats, encore moins du programme et du mandat du député. Mais on tripote à l'amiable avec les faiseurs d'élections; on endosse une couleur et la foule des partisans de voter invariablement pour la couleur proposée. On est loin quand même des comités politiques des années 1847 et 1851, où le peuple optait pour un candidat et lui faisait part d'un programme.

Le Journal de Québec notait dans sa livraison du 4 février 1869: *«La nomination des candidats a eu lieu hier à Kamouraska; tout s'est passé paisiblement. La tempête qui a duré toute la journée d'hier a empêché les candidats de haranguer les électeurs: M. Routhier et Roy sont les candidats conservateurs: M. Pelletier et Letellier sont les candidats de l'opposition. La votation aura lieu les 11 et 12 courant. On a assermenté 50 constables spéciaux pour le maintien de la paix. L'élection de M. Routhier et Roy est considérée comme certaine.»* (251)

Cette dernière affirmation est bien dans le style d'un journal conservateur, qui commentait quelques jours plus tard: *«Tout le monde est convaincu que la lutte y sera chaude durant les 2 jours de la votation, cette semaine, les radicaux faisant surtout un dernier et suprême effort pour reconquérir la position perdue...»*

«Quand M. Chapais en 1867, sur l'invitation, nous assure-t-on, des deux partis consentait à accepter les deux mandats, M. Letellier condamnait de toutes ses forces le principe de la dualité et donnait ses appuis et conseils à M. Pelletier qui réclamait pour lui la représentation dans la Chambre locale... Aujourd'hui, il se présente lui-même pour cette même Chambre,... tout sénateur qu'il est. Se serait-il donc sacrifié personnellement, et sacrifié ses principes, pour plaire à des hommes exaspérés et désireux de la lutte?» (251)

(250) Cité dans MÉMOIRES CHAPAIS, p. 287.

(251) Journal de Québec, le 4 et 9 février 1869.

Enfin les résultats publiés dans le Journal de Québec le 15 février donnaient :

(Communes)	Pelletier	Routhier	(Québec)	Roy	Letellier
Ste-Anne	119	156		174	100
St-Onésime	43	80		94	24
Rivière-Ouelle	120	42		41	119
St-Pacôme	141	77		75	139
St-Denis	25	186		185	23
Mont-Carmel	10	77		77	9
Kamouraska	122	110		99	131
St-Pascal	302	60		60	300
St-André	108	125		127	105
Ste-Hélène	61	43		43	60
St-Alexandre	98	149		155	82
	<u>1149</u>	<u>1105</u>		<u>1130</u>	<u>1092</u>

Donc majorité de 44 au libéral Pelletier à Ottawa et de 38 au conservateur Roy. Le vote fut pratiquement identique pour les candidats des mêmes partis; il n'y a qu'à Ste-Anne et à Kamouraska où l'on trouve des différences de quelque dix à vingt voix. On remarque aussi que le vote fut légèrement plus faible pour les candidats provinciaux; peut-être la fonction paraissait-elle moins reluisante et moins importante.

Ce qui explique la fluctuation du vote à Kamouraska et à Ste-Anne, c'est que les candidats Routhier et Roy étaient respectivement originaires de ces paroisses. On sait que c'est le même Adolphe-Basile Routhier qui deviendra juge et qui composa les paroles de l'hymne national «*O Canada*».

Rivière-Ouelle resta fidèle à ses couleurs, avec 75% de ses votes aux libéraux. Ce ne fut pas suffisant cependant pour que Letellier fut élu; pour ce malheureux candidat, l'élection de 1869 constitue sa 5ème défaite dans le comté; une seule fois, il aura réussi à percer, c'est en 1851; aussi ne se représentera-t-il plus dans ce comté fatal; plus tard, il tentera sa chance dans l'Islet, mais sera encore battu. C'est maintenant le tour d'un plus jeune, M. Charles-Alphonse P. Pelletier; il n'a que 32 ans, il est «*estimé du clergé, porte dignement le haut-de-forme*», au dire de Rumilly. Le voilà lancé; il atteindra les mêmes sommets que son «*parrain*» Luc Letellier.

Le Journal de Québec faisait les commentaires suivants sur cette élection: «*Victoire et défaite dans les deux partis! Victoire et défaite qui ont placé les choses précisément où le compromis brisé les avait mises sans lutte.*

M. Letellier a été sacrifié par ses amis et on assure qu'il le leur a dit franchement après l'élection. C'est lui, qui, des quatre candidats, a reçu le moins de votes; et de protégé, M. Pelletier est devenu protecteur. M. Pelletier doit évidemment son succès au fait qu'il est né à Ste-Anne (?), qui lui a donné des sympathies, qui ont été refusées à M. Letellier.

Quoi qu'il en soit de ce résultat où M. Chapais a au moins triomphé dans la défaite de son éternel adversaire, M. Letellier, réjouissons-nous pour la

morale publique, pour l'honneur du comté,... que cette élection se soit passée si paisiblement.» (252)

Le journal L'Ordre avait écrit: *«Il n'est pas impossible que, connaissant le sentiment des électeurs de Kamouraska, M. Letellier se soit généreusement sacrifié à subir une défaite électorale dans un comté qui lui est si dévoué, afin de leur fournir l'occasion de protester contre la dualité. Si c'est le cas, la stratégie a été très habile, et M. Letellier, croyons-nous, sera aussi disposé à se consoler de sa défaite que nous à en féliciter le comté de Kamouraska, en raison du verdict que celui-ci vient de rendre.»*

Son confrère et adversaire, Le Courrier du Canada commentait cette interprétation du journal «L'Ordre»: *«Il ne nous convaincra jamais qu'il croit à ce phénoménal esprit de sacrifice. Si, par miracle, M. Letellier avait bien réellement l'intention que lui prête notre confrère, il faudrait croire que le temps est venu de fonder un prix quelconque pour les candidats qui briguent les suffrages des électeurs tout exprès pour se faire battre...»* (253)

M. Pelletier devait se présenter en 1872 et 1874 et être réélu les deux fois; en 1872, il fit face au même adversaire, M. Adolphe-Basile Routhier: Le Journal de Québec écrivait le 1^{er} août 1872: *«Des nouvelles certaines annoncent que les nominations n'ont pas été paisibles dans Kamouraska... Le comté tend à renouveler les scènes du temps des Chapais et des Letellier... Pour éviter tout trouble, les deux candidats se sont retirés chacun avec leurs partisans...»* (254)

Le 13 août, le même journal donnait les résultats suivants:

	Pelletier	Routhier
Ste-Anne	107	193
St-Onésime	27	46
Rivière-Ouelle	152	33
St-Pacôme	102	73
St-Denis	36	160
Mont-Carmel	25	77
Kamouraska	104	88
St-Pascal	318	67
St-André	116	114
Ste-Hélène	77	48
St-Alexandre	66	135

1129 1034. Majorité de 95: Pelletier.

Le vote fut moins massif qu'à l'élection précédente, et Routhier perdit des voix presque partout, sauf à Ste-Anne.

L'étoile de Pelletier est à la hausse dans presque toutes les paroisses: à Rivière-Ouelle, il marque des gains, c'est bien certain; mais on trouve

(252) Journal de Québec, 15 février 1869.

(253) Le Courrier du Canada, 19 février 1869.

(254) Journal de Québec, 1 et 13 août 1872 (Cf: Courrier du Can: 24 juillet, 2 et 9 août 1872).

que les votes ont augmenté même à St-Denis et Mont-Carmel, les deux fiefs de Chapais; Kamouraska, elle-même, la paroisse de M. Routhier, donne un vote plus large à M. Pelletier. Cette élection reporta les conservateurs de John MacDonald au pouvoir; mais bientôt éclate le fameux scandale du Pacifique, qui oblige le gouvernement à tenir de nouvelles élections.

L'élection de 1874 vit Letellier dénoncer avec force discours ce scandale; dans Kamouraska, Pelletier se fit élire sans opposition. Entretemps, Chapais s'était retiré de la politique.

Les Libéraux furent portés au pouvoir, et Letellier obtint un ministère, le même qu'il avait déjà occupé sous l'Union: celui de l'Agriculture. Une chance inouïe se présenta pour lui, le 13 décembre 1876: ce fut le décès du lieutenant-gouverneur René-Édouard Caron. Comme c'était le cabinet fédéral qui devait désigner son successeur, celui-ci choisit le ministre de l'Agriculture: Luc Letellier:

«Ministre, Letellier n'avait eu, en somme qu'à se proposer et à se nommer avec le consentement de son collègue Cauchon. Mais aussi ce libéral chevronné ajoutait à ses titres anciens un titre récent. Il s'occupait d'enrayer l'offensive du clergé contre le parti libéral, et venait de rédiger un mémoire à l'intention des autorités romaines. Trop vigoureux pour moisir dans une demi-retraite, Letellier poursuivrait dans son nouveau poste cette entreprise si importante.

Le National écrivait: *«Sa nomination est la récompense de son dévouement à ses principes politiques. M. Letellier n'est pas un converti de la veille, un homme que les circonstances ont amené dans nos rangs...»* Angers, lui, disait: *«Il a toujours manifesté un esprit de justice, un caractère de fidélité et de loyauté à toute épreuve. Son parti a cru devoir récompenser cette fidélité et cette loyauté. On ne peut pas dire pour lui que la récompense est venue avant le temps; elle est bien méritée. Homme de lettres, le lieutenant-gouverneur a livré bien des combats où la victoire ne lui a pas souri; mais il a combattu en tout honneur et justice, et nous sommes persuadés qu'il mettra aujourd'hui cette loyauté, cet esprit de justice au service de la province...»*

Letellier fut aussi fêté, termine Rumilly, par toute la population, curé en tête (C'était M. Dion), de son village natal de Rivière-Ouelle. Personne ne rappela que le lieutenant-gouverneur avait été dix ans plus tôt l'un des adversaires les plus résolus de la Confédération...» (255)

Il y avait un poste vacant au ministère, celui de l'Agriculture; ce fut Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier qui se vit assumer la responsabilité du ministère.

«Originaire de Rivière-Ouelle comme Letellier, Pelletier suivait le sillage de son aîné depuis 10 ans; il semblait normal qu'il recueillit sa succession au ministère... Il n'avait sans doute pas la personnalité de Laurier, voire de Cauchon ou de Letellier, mais cet homme honnête, représentatif, — favoris et

(255) Rumilly, Robert, HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. Tome 2, p. 63, 64.



Pont Gagnon, vers 1940.

(Photo M. René Hudon).

haut-de-forme — comptait beaucoup d'amis. A 40 ans, il avait déjà remporté pour son parti des victoires signalées, dans Kamouraska, puis à Québec. Enfin, il était le neveu de l'abbé Painchaud, fondateur du collège de Ste-Anne, prêtre d'une grande réputation de zèle et de charité. Les Libéraux de la nuance nationale appuyèrent sa candidature; ainsi plébiscité par son parti, Pantaléon Pelletier fut nommé ministre de l'Agriculture et Sénateur.» (256)

Ainsi Pelletier comble les vides créés par Letellier: le poste de ministre, mais aussi le siège de Sénateur pour la division de Granville; c'était le 3 février 1877; il allait rester ministre jusqu'à la chute du ministère MacKenzie, le 16 octobre 1878. Il avait également été élu député de Québec-Est à l'Assemblée Législative de la Province de 1873 à 1874; mais il dut abandonner ce siège, lors de l'abolition du double mandat.

En 1880, quelques Libéraux, dont Pantaléon Pelletier, Antoine-Ernest Gagnon de Rivière-Ouelle, Wilfrid Laurier, et d'autres décident de fonder à Québec un journal moins compromettant que *La Patrie* et *L'Union*: ils se cotisèrent et fondèrent: «*L'Électeur*». Gagnon, député provincial, était un des collaborateurs actifs; c'est lui qui géra la Compagnie d'imprimerie de Québec, compagnie qui publiait ce journal.

Tout en étant Sénateur, Pelletier s'occupait d'organisation électorale, alors qu'il était pour les Libéraux d'Ottawa et de Québec l'organisateur en titre pour une bonne partie de la Côte du Sud. En 1893, au temps de la crise provoquée par l'abolition des écoles françaises au Manitoba, il se forma à Québec un «*Comité National*» où figuraient Pantaléon Pelletier, Philippe-Baby Casgrain, député de L'Islet, et d'autres.

(256) Rumilly, Robert, HISTOIRE DE LA PRO. DE QUÉ., tome 2, p. 65.

Il va sans dire que, si Letellier avait parrainé Pelletier dans le comté de Kamouraska, Pelletier à son tour appuyait Antoine-Ernest Gagnon, député libéral à Québec de 1878 à 1890. Le député Gagnon est d'ailleurs son neveu; la mère de M. Gagnon étant une dame Pelletier, sœur de Pantaléon.

Avec l'arrivée de Laurier au pouvoir en 1896, Pantaléon Pelletier est nommé à la présidence du Sénat; il sera à ce poste du 13 juillet 1896 au 28 janvier 1901. Outre ces attributions politiques, il se vit honorer d'autres fonctions: en 1878, il avait présidé la délégation canadienne à l'Exposition Universelle de Paris; la même année, il avait reçu de la reine Victoria le titre de «*Compagnon de l'Ordre de St-Michel et St-George*»; à la même confrérie, il fut promu vingt ans plus tard, Chevalier-Commandeur et reçut le titre de «*Sir*». Le 30 septembre 1904, il est nommé juge de la Cour Supérieure; et en 1908, le 15 septembre, il est nommé au poste suprême de Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec par le gouvernement Laurier.

L'héritier de Letellier aura suivi son «*parrain*» jusqu'au bout. Les deux furent inhumés à Rivière-Ouelle; le premier y mourut le 28 janvier 1881. (257) le second, décédé à Québec, le 29 avril 1911, fut enseveli dans sa paroisse natale.

Philippe-Baby Casgrain rapporte cette anecdote, montrant l'honnêteté du sénateur Letellier; le lecteur jugera de la crédibilité de ce fait: «*En 1875, pendant qu'il était ministre, il continuait d'exploiter en société avec le Dr. Têtu et A.C... (Alphonse Casgrain???) une pêcherie aux marsouins à la pointe de la Rivière-Ouelle. Le produit abondant de la pêche, consistant en une huile alors recherchée pour les chemins de fer, fut vendu par ses associés à l'Intercolonial, pour le compte du gouvernement fédéral. Aussitôt qu'il apprît ce marché, il renonça à sa part de profits, se montant à un peu plus de \$1.000. et l'abandonna à ses associés. (A cette date, il est ministre de l'Agriculture et sénateur). Il ne voulait participer en aucune manière à un contrat fait avec le gouvernement. Cette délicatesse peut paraître excessive à quelques uns; mais elle entre dans l'esprit de la loi qui règle sagement cette matière... «Lui n'était pas de la race des vendus! sa conscience n'était pas à l'en-chère!» (258)*

Autres célébrités politiques de Rivière-Ouelle:

Il va sans dire que Letellier et Pelletier furent les figures dominantes, les célébrités de Rivière-Ouelle; à eux deux, le premier plus que le second, ils symbolisent tout un demi-siècle de dévotion politique; ils sont ce que la paroisse peut afficher de plus méritoire. Combien de paroisses de la

(257) Le 2 février 1881, Luc Letellier fut inhumé dans l'église «*sous la chaire, le long du mur*». Étaient présents: Téléphore Fournier, juge de la Cour Supérieure, C.A. Pantaléon Pelletier, sénateur, Henry Joly, David Ross, François Langelier, Ls-Philippe Chaloult... etc (registres paroissiaux).

(258) Casgrain, P. B. LUC LETELLIER ET SON TEMPS, p. 418.

Province de Québec peuvent se vanter d'avoir donné naissance à deux vice-rois? Rivière-Ouelle peut même se glorifier d'avoir donné naissance à un père de la Confédération, M. Jean-Charles Chapais, quoique St-Denis fut sa paroisse d'adoption. Mais, à propos, que trouve-t-on à Rivière-Ouelle pour célébrer leur mémoire??? Un monument funéraire défraîchi!!!

A côté de ces vedettes (!), il y eut d'autres hommes politiques dont Rivière-Ouelle peut être fière d'avoir donné naissance ou résidence:

CHARLES-ANTOINE-ERNEST GAGNON naquit à Rivière-Ouelle, le 4 décembre 1846; fils d'Antoine Gagnon et d'Adèle Pelletier, son père était marchand. Il fit ses études au Collège de Ste-Anne, où il est un élève moyen; sur un de ses bulletins, d'étudiant, il est mentionné: «*Bien, assez bien partout... Ernest est très léger. Il n'est pas délicat dans ses manières.*» (259) Il étudia le notariat à l'Université Laval et ouvrit une étude à Rivière-Ouelle. Il se fit connaître en occupant des postes dans la Commission Scolaire locale, et en œuvrant dans les affaires paroissiales, entre autres pour la reconstruction de l'église.

Il se présente la première fois pour la Législature de Québec contre Pascal Taché de Kamouraska; cette première élection lui porta chance et il fut élu par une faible majorité de 25 voix. La presse porta peu d'attention à cette élection de Kamouraska, occupée qu'elle était par les incidents entre le lieutenant-gouverneur Letellier et son premier ministre conservateur sir Charles-Eugène de Boucherville.

En effet Letellier avait envoyé une note au premier ministre «*le blâmant d'avoir sollicité de la Législature des subsides et des taxes sans l'autorisation préalable du Lieutenant-Gouverneur; d'avoir présenté certains projets de loi sans l'assentiment de celui-ci... d'avoir manifesté une insouciance habituelle à l'égard des prérogatives légales d'un officier supérieur.*» Le 2 mars 1878, le ministère conservateur de Boucherville était forcé de démissionner par la volonté de Letellier, lieutenant-gouverneur libéral. La presse du temps qualifia cette initiative de «*coup d'état*». On discutait dans les journaux à savoir qui du premier ministre ou du gouverneur avait raison. C'était un précédent. Il fallut en référer à Londres qui finalement approuva la révocation du mandat de lieutenant-gouverneur. Letellier devait abandonner son poste; il se retira à Rivière-Ouelle.

Ernest Gagnon siégea alors dans l'opposition; le premier ministre appelé à diriger la province fut J.A. Chapleau, conservateur. Le 23 juillet 1880, il proposa en Chambre «*d'alléger le budget, en supprimant l'indemnité des membres de la Chambre Haute; puisque les honorables Conseillers, disait-il, prétendent représenter la classe riche de la province et l'aristocratie de la province, ils devraient offrir leurs services gratuitement, par patriotisme...*» Ce projet de loi fut repoussé par 23 voix contre 14. (260)

(259) Archives provinciales, papiers Gagnon.

(260) (HIST. DE LA PROVINCE DE QUÉBEC) Tome 3, p. 30.

Durant l'été 1880, on l'a vu, il collabora à la fondation du journal «*L'électeur*». Laurier, Pelletier, Joly de Lotbinière (ex-premier ministre libéral) Langelier étaient les promoteurs. Ce journal devint «*un journal vivant, bien écrit et combatif,*» affirme Rumilly.

En 1881, paraît dans ce journal un article intitulé: «*La caverne des 40 voleurs*», où on accusait des politiciens conservateurs d'avoir eu des intérêts dans une sorte de scandale des chemins de fer. Gagnon, gérant du journal, fut arrêté; son oncle, Pantaléon Pelletier dut cautionner sa libération, jusqu'au moment où il fut reconnu coupable de libelle, et passible de poursuite. C'est alors que l'auteur de l'article se fit connaître: c'était Wilfrid Laurier. Gagnon fut donc quitte puisque ce fut dorénavant l'auteur qui en prenait la responsabilité. La même année, en décembre, des élections générales avaient lieu, où les Conservateurs allaient être reportés au pouvoir.

Dans Kamouraska, Ernest Gagnon fit face à Georges Richard de St-Pascal. Les résultats donnèrent: les majorités suivantes:

	Gagnon	Richard
Ste-Anne		80
St-Onésime		80
St-Pacôme		38
Rivière-Ouelle	140	
St-Denis		107
St-Philippe		39
Mont-Carmel		70
St-Pascal	217	
Kamouraska	46	
St-André		23
Ste-Hélène	37	
St-Alexandre		42
	<hr/> 423	<hr/> 429.

Majorité de 6 à Richard. (261)

Ainsi Gagnon se voyait battu de justesse; il décida de faire exécuter un recomptage qui redonna une majorité de 1 (?) voix à Gagnon. Il fut donc déclaré élu et put aller siéger à nouveau. Cependant, l'élection dut être recommencée en janvier 1883; cette fois, St-Denis et Rivière-Ouelle avaient enregistré le même nombre de votes; et Gagnon avait accumulé une majorité de 50 voix (61 d'après d'autres rapports).

Rumilly dit de lui: «*Gagnon, au physique et aux manières rudes, procédait par coups de boutoir; redouté des adversaires, il passait pour un rouge éprouvé. Mais il déçut «La Patrie», en se rangeant sous les ordres de Mercier.*» (262)

(261) Journal de Québec, 2 déc. 1881; La Patrie, 12 décembre 1881.

(262) Rumilly, R. HISTOIRE DE LA P. DE QUÉBEC., Tome 4, p. 40.

En 1886, il se présente à nouveau et est réélu. «*La Patrie*» commentait: dans Kamouraska, Gagnon, national élu. «*Les pendards avaient juré de battre M. Gagnon. Mais il leur a donné là une leçon dont ils se souviendront.*» (263) Ce terme de «*national*» donné à libéral Ernest Gagnon est pour le situer dans le groupe des libéraux de Honoré Mercier qu'on appelait «*nationalistes*», par suite de leur prise de position radicale vis-à-vis l'affaire Riel, qui avait été pendu (par les Conservateurs et les Orangistes de l'Ontario, les «*pendards*», d'après «*La Patrie*») en 1885.

Cet appui donné à Mercier va lui mériter un ministère; en effet, le Gagnon, «*travailleurs à la rude écorce*», est nommé secrétaire provincial, poste qu'il occupera de 1886 à 1890.

C'est une époque de colonisation, cette période de Mercier; en 1887, Gagnon inaugure avec Mercier le chemin de fer du Lac St-Jean; le curé Labelle, sous-ministre de la colonisation, fut promu par Rome «*protonotaire ecclésiastique; il célébra sa première messe à Rivière-Ouelle, en présence de Mercier et du Secrétaire Provincial*», affirme Rumilly. (264) Mais, «*à l'approche des élections fixées au 17 juin, Ernest Gagnon s'était créé des ennemis par sa rudesse; il troqua son portefeuille contre le poste de shériff à Québec. Il remplit enfin sa vocation!, dirent ses adversaires; on aurait même dû lui procurer un office de bourreau.*» (264)

Cette nomination de shériff décourageait les «*cœurs libéraux*» de Rivière-Ouelle et du comté, qui lui écrivaient: «*Avant de quitter la position de Secrétaire de la Province, que vous avez si dignement occupé depuis 4 ans, permettez-nous de vous exprimer notre reconnaissance pour tous les services que vous avez rendus...*

Aussi on entend redire votre loyauté et votre bienfaisant patriotisme par les adversaires comme par les amis, mais avec cette différence que les louanges des premiers cachent un certain contentement, tandis que les cœurs libéraux sont remplis de regrets en voyant ce chef aimé qui, depuis plus de 12 ans nous conduit à la victoire, laisser l'arène politique et ensevelir ses talents en acceptant la fonction de shérif, position qui convient à un homme usé, non pas à vous qui êtes encore plein d'ardeur et d'activité...» Puis on l'invitait à reconsidérer sa décision de quitter la politique. 27 signatures appuyaient cette requête suppliante, où transpire le véritable et unique motif de maintenir ce candidat: «*nous conduire à la victoire!!!*»

Il ne se représenta plus, et c'est un notaire Martin de St-Pascal qui le remplaça comme libéral; après lui, le comté de Kamouraska délégua un député conservateur. A Rivière-Ouelle, il a laissé une réputation de «*buveur, grosse face et entêté*», quoiqu'il ait obtenu pour ses paroissiens un pont neuf, aujourd'hui détruit: le pont Gagnon.

Il décéda le 11 juin 1901 à Québec, mais fut inhumé à Rivière-Ouelle.

(263) *La Patrie*, 15 octobre 1886.

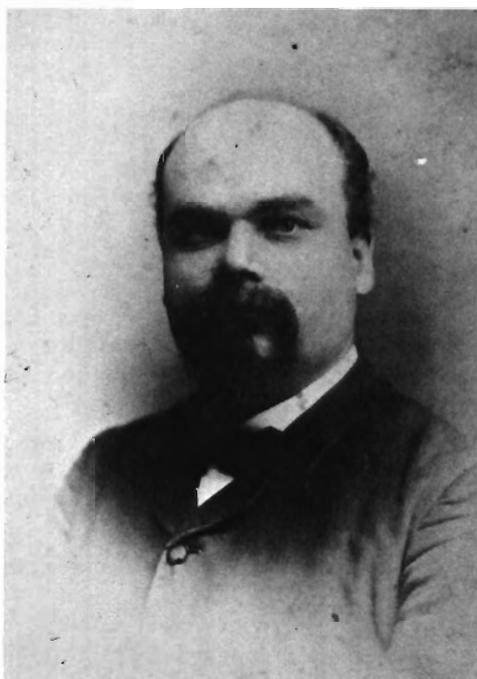
(264) Rumilly, HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, Tome 6, p. 98 et 137.

Un autre député résident à Rivière-Ouelle fut M. PIERRE GAGNON. Il se présenta la première fois en 1927.

L'Action (Catholique) annonçait dans la livraison du 2 novembre 1927: «*M. Gagnon cultivateur de Rivière-Ouelle, qui se présentait comme candidat libéral-(indépendant) dans Kamouraska a défait le candidat du gouvernement M. E. Marquis par une majorité de 279 voix... Il a été élu pour succéder il y a quelques mois à M. Néré Morin:*

	Majorité Gagnon		Majorité Marquis
St-Pacôme	369	St-Alexandre	158
Rivière-Ouelle	174	St-Pascal	94
Mont-Carmel	88	St-Eleuthère	91
St-Bruno	52	St-Germain	67
St-Onésime	51	St-Athanase	42
Kamouraska	20	St-Joseph	42
St-Denis	20	St-André	38
St-Philippe	16	Ste-Hélène	20
	<hr/>		<hr/>
	831		552.

Une foule de 2,000 personnes a acclamé le nouveau député de Kamouraska, lundi soir quand les résultats furent connus. M. Pierre Gagnon, le nouvel élu, est un ancien conseiller de la municipalité de Rivière-Ouelle. Il naquit à St-Fabien de Rimouski en 1886; ce qui lui donne 41 ans. Son père, M.



C. A. Ernest Gagnon, député, ministre.

(Photo abbé Armand Dubé).

Frédéric Gagnon, né lui-même à St-Fabien était descendant d'une famille qui était demeurée pendant de nombreuses générations à Rivière-Ouelle.» (265)

Ce vote est assez difficile à expliquer par le fait qu'il n'y avait pas de candidat conservateur dans la lutte; ce qui fausse légèrement les données traditionnelles du vote; on voit des paroisses traditionnellement conservatrices voter pour le candidat qui s'est affiché comme indépendant (mais, il le dira plus tard lui-même, il était libéral!), alors que Rivière-Ouelle, traditionnellement libérale tourne le dos à Marquis, pour voter pour le candidat de son clocher. Comment expliquer le vote massif de St-Pacôme pour Gagnon?

En 1931, M. Gagnon se représente, mais libéral cette fois; d'ailleurs les Libéraux retournent au pouvoir cette année-là. Son adversaire, ironie du sort, est un autre résident de Rivière-Ouelle, cultivateur comme lui, et son voisin: M. Louis Lévesque. *«M. Gagnon, ancien député de Kamouraska, a obtenu une seconde fois la confiance des électeurs, qui lui ont donné une majorité de 846 voix... Il avait été élu en 1927 dans une élection partielle. Hier, il a obtenu la majorité des 15 paroisses sur 18:*

Majorité Gagnon		Majorité Lévesque	
Ste-Anne	42	St-Denis	53
St-Onésime	47	Mont-Carmel	46
St-Pacôme	225	St-Alexandre	33.
Rivière-Ouelle	84 (?)		
St-Philippe	14		
St-Pascal	170		
St-Louis (Kam)	64		
St-Germain	27		
Ste-Hélène	60		
St-Bruno	90		
St-Joseph	35		
Rivière Manie	29		
St-André	59		
St-Eleuthère	27. (266)		

L'élection ne s'était pas faite cependant sans incidents: à St-Pascal, lors de l'appel nominal, il y avait eu des bagarres; deux jeunes gens avaient été arrêtés: L'Action titrait: *«Le sang a coulé dans Kamouraska: des coups de feu pendant l'assemblée à St-Pascal:*

Un officier de circulation, M. Donat Lizotte, est pris à partie par des auditeurs, et tire 5 balles. Deux personnes sont blessées et transportées à l'hôpital de Rivière-du-Loup. Beaucoup d'émoi.

Cette bagarre s'est produite durant le discours du candidat conservateur, M. L. Lévesque. Quelques auditeurs, s'étant mis à faire du tapage, un par-

(265) L'Action, 2 novembre 1927.

(266) L'Action, 26 août 1931.

tisan voulut rétablir l'ordre et atteignit un officier de circulation, pour lui donner une forte raclée.

L'Assemblée débuta paisiblement: M. P. Gagnon et L. Lévesque avaient décidé de parler chacun leur tour. M. Gagnon, député sortant, commença. Il dut subir plusieurs interruptions, mais plutôt amusantes. Quand Mr. Lévesque voulut lui répondre, le train (sic) commença et la bagarre se produisit...» (267)

M. Gagnon se présenta de nouveau en 1935, avant d'être définitivement battu en 1936 par René Chalout de l'Union Nationale; avant son départ de la Chambre, il eut l'occasion de faire un discours que la presse rapportait en ces termes:

«Le député de Kamouraska, écrivait l'Action, a des compliments pour tous ceux qui ont reçu des honneurs à droite; puis à la gauche, il prodigue des reproches. Nous attendions de l'autre côté, dit-il, un programme qui nous renverserait, et nous avons trouvé un programme de désespoir.

Il affirme que les électeurs de son comté ont rendu le 25 novembre un hommage au parti libéral. Ses adversaires ont clamé qu'ils faisaient une lutte de pauvreté et de charité, mais ils ont sorti de l'argent comme jamais. Ils ont prêché la tempérance, et jamais nous n'avons vu la boisson couler autant dans le comté. Nos adversaires ont peut-être passé le chapeau dans des maisons de charité et d'éducation, où on voulait battre celui qui les traitait avec justice. Il est venu dans mon comté de la visite qui voulait tromper l'électorat et peut-être aussi mousser sa candidature.

M. Gagnon explique qu'il a fait son chemin dans la vie et que, s'il est député, il le doit aux enseignements qu'il a puisés dans sa famille. Il dit qu'il a beaucoup de sympathie pour les jeunes, mais on ne doit pas les habituer à compter sur l'État ou à espérer vivre au crochet des grosses compagnies. On est en train, dit-il de monter la jeunesse contre l'autorité civile. Quand on aura assez monté la jeunesse et qu'elle se sera attaqué à l'autorité civile, elle s'attaquera ensuite à l'autorité religieuse. (Applaudissements à droite)

Le député de Kamouraska, continue le journaliste, s'attaque au gouvernement Bennett. Il parle ensuite de colonisation... Il affirme que l'octroi de \$300. aux fils de cultivateurs a été distribué sans esprit politique aux bleus comme aux rouges. (rires à gauche; applaudissements à droite) S'il y a un gouvernement qui a donné aux cultivateurs, c'est le gouvernement libéral...

L'orateur parle de drainage. Il demande que l'on réduise les indemnités que paient les cultivateurs. Il affirme ensuite que la base de L'Union Nationale s'effrite dans la Province. (A ce moment, on entend des «miaou» à gauche).

Le député de Kamouraska dit que comme le ministre du Travail, il s'est présenté comme indépendant en 1927, mais qu'il était rouge. La gauche l'applaudit; ensuite, quand il dit qu'un cultivateur de son comté lui a déclaré que le discours du premier ministre était mieux que Laurier.

(267) L'Action, 18 août 1931.

Il dit à M. Duplessis qu'il avait juré fidélité à son parti, mais qu'il a abjuré. Il reproche à des journaux d'avoir dit que le Bas du Fleuve avait donné un mauvais vote le 25 novembre. Il affirme que la population est avec le parti libéral...» (268)

Eh! Bien! Pour un discours électoral en Chambre, c'en est un! Ceci préparait bien la campagne à venir; c'était en avril, et les élections étaient annoncé pour le mois d'août. Mais, en même temps, c'était une sorte de testament politique, puisque M. Gagnon allait finalement être battu. Cependant, le discours eut ses échos à Rivière-Ouelle: des protestations ont plu; il y en eut de toutes les paroisses; L'Action cite deux lettres, l'une le 6 avril de Rivière-du-Loup; l'autre de Rivière-Ouelle le 17 avril:

«Rivière-Ouelle, 11 avril 1936:

Les Nationaux de Rivière-Ouelle sont heureux et se font un devoir de répondre au sieur Pierre Gagnon, député de Kamouraska, qui a parlé à l'Assemblée Législative, le 1^{er} avril.

Ce personnage considérable, en mal d'attirer l'attention sur son importance s'est permis des insinuations de mauvais goût, sur une institution vénérable qu'il eut mieux fait de fréquenter plus souvent, pour bien apprendre à la bien connaître, et surtout à la respecter!!!

Quant à ses autres avancés moins diffamants, parce que risibles, il sait pourtant mieux que personne, le pauvre, à quoi s'en tenir en matière de marchandage électoral, d'intempérance et de tentative d'intimidation!

En tout cas, lorsqu'on habite un château de verre «frangeluché» qu'il soit d'apparence, il est toujours prudent, lorsqu'on sort son arbalète, et que l'on est mauvais tireur, de suivre la trajectoire des traits qu'on lance à tout hasard sur les lieux fréquentés d'ordinaire par de paisibles piétons.

Aussi, nous, les Nationaux de la paroisse qui est également la sienne, protestons de toutes nos forces contre les imputations méchantes et maladroites de ce député. A tout événement, il fera bien à l'avenir de peser un peu ses mots...

A bon entendeur, salut,

Les Nationaux de Riv.-O.»

«Déclaration assermentée de Alfred Martin, organisateur du parti National de Rivière-Ouelle:

«Je, soussigné Alfred Martin de Rivière-Ouelle, déclare par affidavit, qu'aucune boisson n'a été donnée ou distribuée du côté des Nationaux durant les élections provinciales du 25 novembre dernier...

Nous nous sommes faits un devoir et un honneur de remplir les engagements que nous avons pris en signant l'engagement de la Ligue de Moralité Publique.

Alfred Martin,

(268) L'Action, jeudi, 2 avril 1936.

«assermenté devant moi, à Riv.-Ouelle, 12 avril 1931,

Émile Lévesque, sec.-trésorier.» (269)

Le journal ajoutait: «Nous avons reçu un bon nombre de lettres, en réponse aux attaques déplacées de M. le député Gagnon contre une partie du clergé de son comté. Nous ne publierons pas les autres, nous contentant de les résumer toutes dans notre propre protestation contre des paroles lancées à la légère par un homme public au grand mécontentement de ses électeurs...»

Aux élections de 1939, un autre enfant de la paroisse de Rivière-Ouelle se présentait pour représenter le comté de Kamouraska: c'était M. LÉON CASGRAIN, qui fut élu par une large majorité; il devint plus tard juge. Il résidait à Rivière-du-Loup. A cette élection, il s'était produit des incidents que nous résumons ici:

Le Parlement en session a fait un remaniement de comtés; le premier ministre Duplessis, pour se débarrasser de son terrible adversaire René Chalout, réunit le comté de Kamouraska à celui de Rivière-du-Loup. On aurait pu s'attendre que M. Thomas Chapais proteste contre cette «irrégularité» à la démocratie; il ne fit que demander que le nom de Kamouraska fut placé devant celui de Rivière-du-Loup. M. Chalout fut élu indépendant dans le comté de Lotbinière; et dans Kamouraska, ce fut quand même un Libéral, M. Casgrain. A la session de 1944, le gouvernement Godbout rétablit le comté comme il était auparavant.

On connaît le député ADÉLARD D'ANJOU de St-Pascal, comme étant un fils de la paroisse; il détenait un commerce à Rivière-Ouelle qui fut incendié en 1930. La perte se montait à quelque \$15,000. Ce magasin était situé entre l'hôtel Mac's Inn et la propriété de M. Athanase Pelletier.

Il s'établit ensuite à St-Pascal, où il s'est monté une entreprise de transport florissante. Il fut élu en 1966.

Il y a aussi M. J.-ALPHONSE BEAULIEU; né à Rivière-Ouelle, le 29 décembre 1891 de Ludger Hudon et Eulalie Gagnon, M. Beaulieu a épousé M.-Louise Boucher avant d'ouvrir un commerce à Rivière-Bleue. Il fut député au Provincial de 1935 à 1936 et de 1939 à 1944.

D'autres enfants de la paroisse se sont aussi illustrés dans les affaires publiques:

Nous avons déjà mentionné M. PHILIPPE-BABY CASGRAIN; né le 30 décembre 1826 à Rivière-Ouelle, marié à Mathilde Perrault, il fut avocat et député de L'Islet à Québec. C'est lui qui a écrit le «*Mémorial des Familles Perrault, Casgrain et Baby*», ainsi que «*Luc Letellier et son temps*».

M. PIERRE D'AUTEUIL, né le 2 avril 1857 à Rivière-Ouelle de Louis D'Auteuil et Justine Caron; il fut avocat; épousa en premières noces, Adèle Dumas, puis, en secondes noces, Adéline Forget (Veuve Ph. Laferrière). Il demeura à La Malbaie, à Québec, puis à Roberval. Il fut député

(269) L'Action, vendredi, 17 avril 1936.

du comté de Charlevoix, et finalement nommé juge de la Cour Supérieure de Québec, le 3 mars 1921.

Le DR. PANTALÉON PELLETIER, né le 27 juillet 1860 à Rivière-Ouelle de Joseph Pelletier et Henriette Martin, épouse Marie Hudon. Il pratique la médecine à Sherbrooke; il fut député du comté de Sherbrooke à Québec, et choisi Orateur de la Chambre d'Assemblée.

M. JEAN-MARIE MORIN, né à Rivière-Ouelle, le 19 février 1929, il épouse Pauline Turcotte; professeur au Collège de Lévis, il fut élu député du comté de Lévis à Québec, le 5 juin 1966; il fut nommé ensuite secrétaire parlementaire du premier ministre; en juillet 1967, il représente le gouvernement de Québec aux jeux pan-américains de Winnipeg; en novembre 1967, il dirige une mission québécoise de la jeunesse à Paris; nommé ministre d'état à l'éducation en 1968, il devint ensuite ministre d'état aux Affaires intergouvernementales et ministre responsable de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse.

Cette même année 1968, il signa à Paris le Protocole créant l'office franco-québécois pour la Jeunesse; il représenta le Québec aux Jeux Olympiques de Grenoble et de Mexico. En 1969, il dirigea la Délégation canadienne à la Conférence des ministres de l'Éducation des États d'Afrique au Congo, puis ensuite à Paris et en Mauritanie.



M. Pierre Gagnon, maire et député.
(Photo M. Pierre Gagnon).



M. Adélarde D'anjou, député.
(Photo M. Adélarde D'anjou).

Depuis juin 1970, M. Jean-Marie Morin est directeur général des Opérations au bureau du Commissaire aux langues officielles.

Pendant l'exercice de ses multiples fonctions, M. Jean-Marie Morin eut l'insigne honneur de rencontrer des personnalités politiques nombreuses internationales; c'est ainsi qu'au cours de l'année 1967, année de l'Exposition Universelle de Montréal, M. Morin fut pendant quelques jours l'hôte de Sa Majesté l'Empereur Haïlé Sélassié d'Éthiopie et de leurs Majestés le Roi et la Reine de Thaïlande; il rencontra le général de Gaulle, président de la France, à Grenoble, en février 1968.

Enfin, la galerie des grands hommes politiques issus de Rivière-Ouelle n'est sans doute pas fermée; peut-être que la liste ici détaillée n'est pas complète; nous prions d'excuser les erreurs et oublis.

Quelles conclusions tirer de ce vaste chapitre?

Les observations qui suivent nous ont paru être des caractéristiques de la vie politique de Rivière-Ouelle:

1 — Le conflit politique se transporte dans toutes les sphères de l'activité paroissiale: au manoir seigneurial, à la mairie, à la Commission Scolaire, dans la pêche à marsouins, dans la Cie de la Plaine, jusque dans le «*banc d'œuvre*», au chœur de chant, dans le Couvent et les bancs d'école.

Réciproquement, le maire, le curé, les marguilliers, les échevins ont un parti pris; de telle sorte que, si l'élection de Letellier est une affaire qui regarde le curé, la reconstruction du couvent est une affaire qui regarde les «*rouges*», et le déménagement de la Fabrique, une qui regarde les «*bleus*». Il y a jusque dans les familles où la politique crée des divisions.

2 — Il y a des périodes mortes et des saisons chaudes; ainsi, de 1792 à 1850, le climat électoral est plutôt froid, et laisse les gens indifférents. De 1851 à 1872, la compétition devient extrêmement tendue avec deux sommets de violence: 1854 et 1867. A cette période, le comté de Kamouraska atteint une renommée nationale pour l'excellence de sa corruption politique. Les deux centres nerveux du comté sont: Rivière-Ouelle et St-Denis; Kamouraska, le chef-lieu du comté est aussi témoin de quelques échaffourées.

De 1872 à 1950, la pression diminue graduellement. Une soupape a laissé sortir la vapeur, lorsque le clergé a cessé d'être partisan. Enfin de 1950 à aujourd'hui, le croira-t-on, la température est descendue presque au point de congélation. Il ne se fait plus d'Assemblées contradictoires, même plus d'assemblées tout court. Les candidats se font rares, et à peine se dérange-t-on pour déposer son bulletin de vote.

3 — La corruption n'est pas le monopole d'un seul parti, mais appartient aussi bien à l'un qu'à l'autre. Chaque parti, et souvent les chefs, essaient de mettre de côté tous les atouts; les puissances financières (seigneurs, marchands, industriels, compagnies...) les puissances sociales (curé, notaire, médecin, maire, notables du lieu, journaux...) et l'appui du gouvernement. A ce titre, Chapais et Letellier nous sont apparus des champions dans

l'organisation d'une élection, et laissent loin derrière les Pelletier, Routhier et Gagnon.

Le peuple, lui, se donne au plus offrant, penche vers celui qui crie plus fort, tire profit des deux clans, revient du côté où penche la balance, écoute son curé, prête l'oreille au candidat, étouffe sa conscience, et vote finalement pour celui qui lui rapporte le plus.

4 — Les candidats, au début, paraissent suivre une idéologie, un programme politique, poursuivre un idéal. En effet, ils se greffent sur l'une ou l'autre des tendances politiques existantes, en ajustant aux besoins locaux le programme officiel. De pensée originale, de doctrines neuves, de réalisations spectaculaires, ils n'en ont que peu et même pas. Ils se situent entre le sommet du parti, les chefs, et le peuple; ils essaient de se conformer aux premiers, en flattant ce dernier.

L'électeur, lui, se soucie peu des hautes considérations philosophiques; il se foute des programmes, et n'a que peu d'égards pour les conséquences de son vote. Ce qui l'intéresse est l'enjeu, la compétition, le côté *«sportif»* de la loterie électorale. Gagner son élection est le véritable but; que son candidat (au début, celui de sa paroisse, ensuite celui de son parti) triomphe, et que ce soit une sombre humiliation pour l'autre clan! Voilà l'enjeu. Bien sur, il y a les partisans fanatiques qui ne jurent que par leur parti, le seul, l'unique, le bon, le meilleur. Ça devient presque une religion que d'être Conservateur ou Libéral.

En somme, c'est une bien piètre démocratie; on prétend voter pour le meilleur homme, ou le meilleur parti, mais c'est faux, on vote pour soi, pour ne pas être humilié d'une défaite, pour ne pas *«perdre son vote»*!! Je crois qu'on a dit fort à propos que *«le canadien-anglais sert la démocratie, et que le canadien-français se sert de la démocratie!!»*

5 — Les élections fréquentes, le nombre restreint de voteurs, les majorités fort minces, excitent au début le feu des passions politiques. Lorsque le nombre des voteurs augmentera, par suite de l'élargissement du droit de vote, mais aussi par la création de paroisses neuves dans la profondeur des terres, il deviendra de plus en plus difficile d'*«arranger»* une élection. Il nous paraît que tout récemment même, il se dégage un esprit plus indépendant vis-à-vis du vote; on a même vu surgir un tiers parti, et son candidat, recevoir une large majorité.

Dans une étude des mœurs de la population de l'Île Verte, M. Marcel Rioux, sociologue observait des détails qui, je le crois, peuvent se dire aussi bien des gens de Rivière-Ouelle:

«La politique fédérale est loin de susciter autant d'enthousiasme que les élections provinciales, écrit-il; sans vouloir affirmer que le niveau de celles-là soit plus élevé que celui de celles-ci, on peut affirmer que les élections fédérales ont l'air plus sérieuses, que les problèmes et les hommes en cause à Ottawa étant plus lointains et moins bien connus peut-être, il s'y mêle un je ne sais quoi de plus solennel et de moins familier... Il est à remarquer que les discussions entre partisans opposés ont trait presque invariablement



M. Jean-Marie Morin, député et ministre.

(Photo J.M. Morin).

aux chances que chaque parti a de remporter la victoire; chacun s'intéresse à cette partie colossale qui doit se jouer et suppute les chances de chacun; on appelle cela faire la vérification des listes électorales; on examine le cas de chaque personne et on essaie de juger pour quel candidat elle votera.

Le dimanche qui précède l'élection, le curé lit le mandement des évêques sur les élections et enjoint à chacun de donner un vote libre et honnête. Jusqu'au dernier moment, quelques personnes font mine d'être incertaines, disent qu'elles ne voteront pas, qu'elles sont mécontentes de l'organisation et attendent qu'on leur donne satisfaction; des gens acceptent de l'argent et font un peu comme ils l'entendent...

D'ailleurs, comme nous l'avons dit, personne ne s'intéresse réellement à la politique... les politiciens eux-mêmes ne se donnent pas beaucoup la peine de leur expliquer ce qui sépare les partis en présence...» (270)

(270) Rioux Marcel, LA CULTURE DE L'ILE VERTE, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1965, p. 43 à 45 (Cette étude fut faite en 1948.)

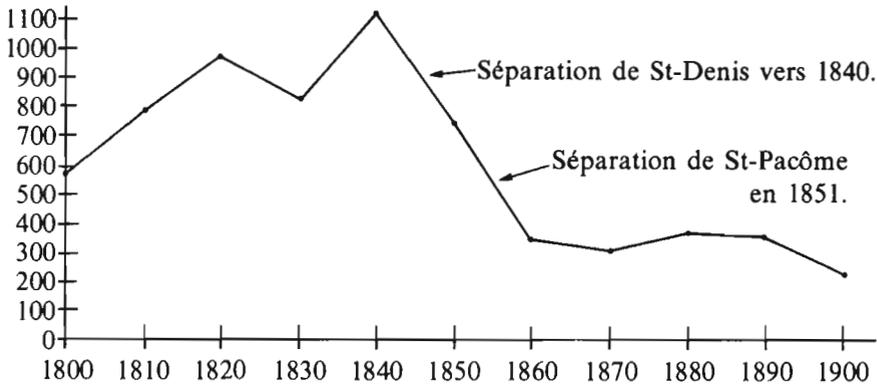
VIE ÉCONOMIQUE:

Évolution de la population au XIX^{ème} siècle:

A partir des données des registres paroissiaux, nous avons étudié l'évolution des naissances et des décès entre les années 1800 et 1900; comme il aurait été trop long de donner les statistiques pour chaque année, nous avons additionné les groupes de dix ans; voici ces données:

Années	Naissances	Décès	Excédent	Variation en %
1800-1810	1274	484	790	+37%
1810-1820	1654	682	972	+23%
1820-1830	1764	927	837	-13%
1830-1840	1840	737	1103	+31%
1840-1850	1331	584	747	-32%
1850-1860	772	423	349	-53%
1860-1870	687	380	307	-12%
1870-1880	727	363	364	+18%
1880-1890	674	316	358	-1%
1890-1900	682	449	233	-35%

Accroissement ou excédent de la population



Comme on le constatera sur le graphique, l'accroissement (Naissances-décès) de la population à Rivière-Ouelle a suivi des hausses et des baisses:

- 1 - De 1730 à 1840, il y a un accroissement positif à long terme de la population; les recensements nous indiquent que cette population a effectivement passé de 302 habitants en 1739 à 3,784 en 1831; il y eut dans ce siècle cependant deux décennies où l'accroissement fut moindre que la décennie précédente: c'est 1791 à 1800 et 1820 à 1830.
- 2 - Puis, de 1840 à aujourd'hui, la population de Rivière-Ouelle s'est accrue de moins en moins vite. (Voir le tableau pour les années 1900 à 1970). Les 20 premières années voient une chute très prononcée de l'excédent de population. C'est que deux paroisses sont créées aux dépens de Rivière-Ouelle: St-Denis et St-Pacôme. Finalement, la création

de St-Philippe, en 1870 et de Mont-Carmel, en 1867 achèvent de soustraire aux registres de la paroisse plusieurs naissances et décès. Une fois ces démembrements finis, le mouvement à la baisse se fait plus lent, et entrecoupé de quelques hausses.

A notre avis, ces mouvements de baisse sont dus à deux grandes causes:

- 1 — L'Exode rural: à partir de 1820, la jeunesse de Rivière-Ouelle quitte la région vers la Gaspésie, le Lac St-Jean, les paroisses intérieures du comté, St-Gabriel, Mont-Carmel, St-Philippe, voire même vers le Témiscouata; on quitte aussi pour les États-Unis, les centres urbains du Canada, l'Ouest Canadien, etc... Cet exode des jeunes fait qu'on assiste à un vieillissement graduel de la population.
- 2 — Une diminution persistante de la natalité: par exemple: il y a une moyenne annuelle de 68 naissances pour 1860-70, alors qu'on a une moyenne de 24 seulement pour 1960-70, pour une population substantiellement égale; heureusement, que dans le même temps, le nombre de décès a aussi diminué! Comment expliquer cette baisse du taux de fécondité? C'est une question à laquelle on ne peut donner de réponse simple, à cause de la complexité d'une telle situation, qui déborde d'ailleurs le cadre de la paroisse, et même du pays; c'est un problème de civilisation, puisque toute l'Europe et l'Amérique du Nord souffrent de ce problème.

Il resterait une étude intéressante, mais fort difficile et dispendieuse à faire cependant: celle de faire une évaluation la plus précise possible de l'émigration locale vers les États-Unis, par exemple, ou vers le Lac St-Jean... Combien de gens de Rivière-Ouelle se sont retrouvés dans l'Illinois, en compagnie de Chiniquy? Combien des nôtres habitent les villes du Maine, du Vermont, du Connecticut? Combien des nôtres, parmi les groupes minoritaires francophones du Manitoba ou de la Saskatchewan?

Agriculture:

Au XIX^{ème} siècle, les vieilles traditions agricoles sont solidement implantées; mêmes techniques, mêmes instruments, même méthode et même culture qu'au siècle précédent, ou à peu de choses près, ce sont les mêmes mœurs agricoles que les ancêtres avaient déjà vécu. Cependant, ce siècle voit des efforts nombreux en vue d'améliorer le rendement des terres, diversifier les récoltes, multiplier les procédés. Une première tentative, en ce sens, est faite dès le 6 avril 1789, alors que le gouverneur du temps, Lord Dorchester (Guy Carleton) invite des notables de la province à fonder une société d'agriculture; on trouve à cette première société, qui ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès, des personnalités comme: M. Panet, curé de Rivière-Ouelle, Pierre Florence, marchand de Rivière-Ouelle, Jacques Perrault dit l'aîné, procureur du seigneur de La Bouteillerie, de même que Mgr. l'évêque de Québec, Aubert de Gaspé, au total, une soixantaine de personnes venant tant du clergé, de la magistrature, du commerce, du gouvernement, des «*professions*», etc... (271)

(271) Lemoyne, J. M. : ÉTUDES HISTORIQUES, Québec 1885, p. 21.

Une seconde tentative, plus locale, fut organisée par Mgr. Panet, curé de Rivière-Ouelle, de concert avec le curé de Ste-Anne, en 1827, afin d'instruire le peuple sur les méthodes nouvelles de culture et encourager la production agricole. On l'a vu. Des prix furent décernés, des concours organisés. Le gouvernement désirait également contribuer à l'essor agricole; la création des «townships» devait permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer sur des fermes; ainsi le canton de Ixworth (St-Onésime) fut ouvert à la jeunesse de Ste-Anne et de Rivière-Ouelle qui désirait demeurer près du clocher; mais les habitants de ces deux paroisses sont réticents à s'installer dans un canton «anglais et protestant». Une lettre de M. Painchaud, curé de Ste-Anne de la Pocatière, en date du 26 février 1821, traduit l'hésitation des habitants: «*Il ne va aucun des habitans s'établir dans les Townships concédés en franc et commun soccage. Le Township d'Ixworth dont on a concédé quelques lots, est cependant tout à la portée de nos cultivateurs surnuméraires de Ste-Anne et de la Rivière-Ouelle,... mais il n'y a que deux ou trois petites maisons, qui ont été abandonnées successivement depuis 6 ou 7 ans...*» C'est que, écrit-il, «*les gens de nos campagnes qui n'aiment point le mélange, sont intimement persuadés que les Townships ne sont point destinés aux Canadiens...*» «*Nous serions des fous, disent-ils, d'aller défricher des terres pour des Protestants...*» «*...On ne donne rien pour rien!!*.» «*Où pourrions-nous y bâtir nos églises?*» (272)

Ainsi, le siècle qui s'ouvre est témoin de deux problèmes cuisants: le surpeuplement des seigneuries; et le rendement faible des terres.

Le géographe Raoul Blanchard a très bien décrit la situation: «*A une époque, écrit-il, où l'agriculture était médiocre et très routinière, incapable de procurer indéfiniment des ressources nouvelles, où la natalité était plus forte encore qu'aujourd'hui, les plus anciennes paroisses n'allaient pourtant pas tarder à craquer et à avoir besoin d'un exutoire. Or, les colons étaient peu attirés vers l'intérieur, au-delà de l'escarpement des failles, parce que le sol y était moins aisé à travailler, le relief plus défavorable, et qu'enfin on y manquait complètement de voies de communication. Les routes étaient alors des plus médiocres, et il n'y avait guère depuis le début de la colonisation qu'un bon moyen de transport, l'estuaire. C'est donc le long du St-Laurent, vers les terres vides de l'aval, que se porta le trop-plein de la population. Alors commence cette migration qui installe des gens de Montmagny,... Cap St-Ignace, L'Islet, St-Jean, Ste-Anne au-delà de Matane, sur la Côte nord de la Gaspésie, jusqu'aux abords du Cap Santé, tandis que ceux de Rivière-Ouelle, Kamouraska,... faisaient tache d'huile vers l'Est...*» (273)

A Rivière-Ouelle, les seigneurs commencent à concéder les 3ème, 4ème et 5ème rangs vers 1780 jusqu'en 1814 et au-delà; c'est-à-dire que, avant d'émigrer vers l'Est, on a poussé un peu vers l'intérieur des terres; Saint-Pacôme, la Côte des Beaux-Biens (St-Philippe) voire même St-Gabriel

(272) Frégault' et Trudel, HISTOIRE DU CANADA PAR LES TEXTES, Tome I, page 180, 181.

(273) Blanchard, Raoul: L'EST DU CANADA FRANÇAIS, 143 et 153.

ont commencé à être «habités» vers le tournant du siècle. Puis, on a vu que Saint-Denis, formé pour une bonne part de gens de Rivière-Ouelle, se sépare en 1840. St-Pascal était créé en 1827; Ste-Hélène le sera en 1846; la colonisation du Lac St-Jean, dont une société régionale avait assuré le succès, commença à drainer vers le milieu du siècle, les jeunes en mal de cultiver. En même temps, les États-Unis entraînaient dans ses manufactures une grande part de la main-d'œuvre locale.

Quant aux rendements du sol, un assolement mal organisé, le manque des habitants à engraisser leurs champs, peut-être même une irrigation insuffisante ont à la longue «épuisé les sols, qui par ailleurs manquent de chaux sur ces terres de schistes.» (273) «Les produits de cette agriculture, continue Blanchard, étaient donc peu variés, peu abondants et mal adaptés aux possibilités. En tête figurait la culture traditionnelle du paysan français, le blé, qui ne semble pourtant guère à sa place dans une contrée peu ensoleillée, à étés humides, à printemps tardifs... Ce blé était destiné non seulement à la consommation en pain de la population, mais à la vente; il était la récolte payante, celle qui procure un peu d'argent. Des voiliers anglais venaient le chercher aux petits quais aménagés sur l'estuaire, et il était, avec le sucre d'érable, le bois et un peu de poisson et de beurre, le principal article d'exportation. C'est avec cette culture répétée du blé qu'on a ruiné les bonnes terres. Les autres céréales pourtant plus robustes et mieux adaptées, étaient négligées, parce qu'on ne pouvait les vendre; elles entraient dans la composition du pain ou étaient destinées au bétail...» (274)



Scène de moisson. La moissonneuse-lieuse a laissé place à la moissonneuse-batteuse.

(274) Blanchard, op. cité, p. 154.

Le recensement de 1831 nous donne des chiffres plus précis pour Rivière-Ouelle:

Agriculteurs:	379	
Arpents de terre concédés:	35,156	
Arpents de terre en culture:	17,041	
Récolte de 1830:		
Blé	47,246	minots
Avoine	21,246	"
Patates	23,864	"
Orge	9,329	"
Pois	1,601	"
Seigle	837	"
Bêtes à cornes:	2,555	
Chevaux	935	
Moutons	5,020	
Cochons	2,547	

Parmi les nouveautés, que les recensements précédents ne révélèrent pas, nous trouvons la pomme de terre; en outre le nombre de bêtes à cornes par agriculteurs a augmenté; chacun en possède maintenant en moyenne 6.7; cependant il y a toujours 2 à 3 chevaux par famille comme auparavant. Nous remarquons aussi qu'il n'y a encore que la moitié des terres concédées mise en culture.

Tandis que Montmagny expédiait du blé en ville, il semble que Rivière-Ouelle exportait déjà à cette époque, sur les navires de 25 tonneaux qui pénétraient dans la rivière, un peu de beurre, du bois et des volailles. C'est du moins ce que laisse entendre Joseph Bouchette dans son rapport, qui ajoutait: «... les paroisses sont très populeuses, les fermes en bon état de culture, le sol généralement excellent dans ses variétés et les habitants,... à l'aise et confortable. Les routes sont en général gardées en bon état, et les ponts sur les rivières sont satisfaisants. A Rivière-Ouelle et à Rivière-du-Loup, des droits de péages sont exigés pour le passage du pont; ils sont modérés à cette dernière place, mais considérés trop élevés à la première.

Rivière-Ouelle et Kamouraska sont les villages les plus populeux en bas de Ste-Anne; les deux contiennent plusieurs maisons cossues, résidences des principaux notables des places respectives; il y a quelques «shops», et deux ou trois bonnes (!) tavernes...» (p. 216 et 526.)

En somme, Rivière-Ouelle et les autres paroisses du Bas-Canada pratiquent un type de culture que l'ouverture de l'Ouest Canadien va bientôt lui faire abandonner. Lentement, très lentement, on délaissera la culture pour l'industrie laitière; le blé du Manitoba étouffera le blé du Québec; on produira du lait, du beurre, du fromage; on fera de l'élevage.

C'est là la grande mutation agricole de toute l'histoire de Rivière-Ouelle; et ces changements n'iront pas sans difficultés; jusqu'au régime seigneurial qui en subira des contre-coups, car les habitants qui produisent moins, le trouvent maintenant lourd à porter; les rentes sont onéreuses; le droit de mouture encore plus; le droit de péage sur le pont également. Il y aura aussi la dîme qui s'en ressentira, à tel point qu'on la modifiera en «capi-

tation». De plus, pour l'habitant habitué à une longue tradition routinière, passer d'un type de culture à l'autre, équivaut à changer radicalement de système, de méthode, d'instruments; il y a jusqu'à la grange qu'il faut agrandir pour mieux garder le troupeau et le nourrir, etc....

Il nous paraît que la région de Rivière-Ouelle a pu mieux que d'autres régions résorber le coup dur de cette mutation, et absorber en douce les difficultés dues à la baisse des rendements agricoles; pendant que les famines et disettes des années 1830 débouchaient en émeutes (Troubles de 1837) dans la région de Montréal, à Rivière-Ouelle, les habitants demeurent dans «*des dispositions loyales et paisibles*» (275) Nous croyons que ceci était dû aux facilités que possède quand même la paroisse de pratiquer la pêche (ça peut nourrir à défaut d'enrichir) et de «*faire du bois*». Il se pratiquait déjà un commerce de bois à cette date.

La révolution agricole va s'accroître dans la région à partir du moment où une École d'Agriculture est créée, en 1859 à Ste-Anne; cette école est l'une, sinon la plus ancienne de l'Amérique. Le Dr. Ludger Têtu de Rivière-Ouelle y donna des cours pendant plusieurs années.

L'agriculture à Rivière-Ouelle au XXème siècle:

Où en est l'agriculture aujourd'hui à Rivière-Ouelle? Le secteur de l'agriculture où il y a le plus de changement est sans contexte l'outillage; rares sont les fermes de Rivière-Ouelle qui depuis le début du siècle ne se sont pas équipées d'instruments mécaniques; le début du siècle a vu apparaître les faucheuses, les moissonneuses, les herses, les charrues, d'abord tirées par des chevaux, puis par des tracteurs, de plus en plus puissants, de plus en plus gros; aujourd'hui les cultivateurs les plus progressistes ont jusqu'à 2 ou même 3 tracteurs, sans compter une automobile ou une camionnette pour les besoins familiaux. La moissonneuse s'est transformée en moissonneuse-batteuse; la faucheuse s'est adaptée au tracteur, et avec elle nombre d'autres instruments, les râteliers, herses à disques, pelle mécanique, souffleuse à neige, etc... forment de plus en plus des nécessités agricoles. Un français, Raoul Blanchard, s'étonnait de cette mécanisation des paysans: «*Il y a dans cette toquade des paysans canadiens pour la machine, un sentiment voisin de celui qui leur fait acheter à crédit de belles voitures automobiles pour se rendre à la messe le dimanche. Il faut qu'il y ait dans l'air de cette Amérique du Nord un élément bien vif et subtil pour avoir transformé d'économistes paysans de souche française en prodiges amateurs du dernier progrès mécanique!*» (276)

En plus de la mécanisation, les techniques se sont améliorées; on utilise la chaux pour enrichir ces «*vieux sols fatigués*», on varie les semences, passant du navet aux fourrages verts, aux céréales (avoine, maïs), aux pâturages, et foin. On cherche à améliorer le bétail, en sélectionnant les

(275) Journal «*Le Canadien*», lundi 4 décembre 1837.

(276) Blanchard, R. L'EST DU CANADA-FRANÇAIS, p. 158.

meilleurs produits de bovins; les reproducteurs «enregistrés» sont recherchés; certains concours, lors d'Exposition agricole à St-Pascal et concours de chevaux à Ste-Anne voyaient des cultivateurs de Rivière-Ouelle faire très belle figure avec des animaux de qualité. C'est qu'on a en même temps travaillé à améliorer la nourriture du bétail; on donne souvent aux troupeaux des fourrages verts, certains légumes, des moulées, etc... toutes choses qui améliorent la qualité de l'animal en même temps que son rendement.

L'industrie laitière est la principale activité agricole de la paroisse. Après avoir vendu soit le lait en nature, soit la crème (beaucoup de cultivateurs possédaient un «séparateur» individuel) à la beurrerie coopérative locale, située au village, ils vendent aujourd'hui le lait en nature à la coopérative régionale, située à St-Alexandre de Kamouraska.

Environ, tous les deux jours, un camion-citerne recueille le lait que les cultivateurs conservent dans des réfrigérateurs spécialement aménagés. Mais tous les cultivateurs ne possèdent pas encore cet équipement dispendieux, que le gouvernement tend à exiger de plus en plus.

Ceux qui ont le désavantage de détenir des propriétés moins vastes, un troupeau plus réduit ou des équipements moins efficaces, pratiquent une culture forcément moins rentable. On rencontre encore à Rivière-Ouelle, à côté d'une culture hautement mécanisée et destinée au commerce, opérant sur des domaines qui ont tendance à s'agrandir de plus en plus, une agriculture plus traditionnelle, peu commerciale, destinée surtout à la subsistance familiale. Lentement une agriculture industrielle supprime les cultures artisanales. Là aussi, le moderne chasse petit à petit la tradition; et, après avoir vécu une subdivision des terres, on assiste actuellement à un regroupement des mêmes terres: car, des cultivateurs plus démunis se voient un jour obligés d'abandonner une terre qui ne fait plus vivre son homme; le voisin, plus entreprenant s'en empare, augmente son troupeau, multiplie ses revenus (et son travail aussi, il va sans dire!!!).

Outre les revenus de l'industrie laitière, il y a ceux produits par la vente d'animaux de boucherie, veaux, bœufs, porc, volailles; quoique, il me semble n'exister à Rivière-Ouelle aucune entreprise spécialisée dans l'élevage seul. Ces revenus sont des revenus d'appoint, de surplus, qui s'ajoutent aux produits laitiers. Ainsi un cultivateur, qui possède un troupeau moyen de 20 à 30 vaches pourra vendre, parmi les 20 à 30 veaux de son croît annuel, la plus grande part, soit peut-être les $\frac{1}{3}$. Il gardera quelques génisses pour renouveler des vaches plus âgées ou augmenter son troupeau; il mettra à part un «petit bœuf à engraisser», pour ses besoins en viande, parfois 2 si la famille est plus nombreuse; il tuera aussi une vache pour hiverner, et quelques porcs.

On ne voit plus d'élevage de moutons à Rivière-Ouelle; quant aux volailles, rares sont les habitants qui en gardent; et, quand cela est, c'est pour leur usage domestique, et non à des fins commerciales. Le porc nous semble en voie de disparition, dû sans doute aux trop grandes fluctuations de ses prix. Quant aux chevaux, c'est du folklore! On s'étonne de voir ces

«*bêtes rares*» passer quelquefois dans les rangs. Quelques habitants en gardent encore un, plus pour la nostalgie et par gratitude inavouée que pour ses besoins.

En somme, l'agriculture est en transition, en révolution; elle est difficile cette révolution! Sachez que pendant au moins 200 années les traditions agricoles avaient façonné la routine, le style de vie de l'agriculteur, sa mentalité. Voilà que maintenant, il faut bouleverser ces coutumes, il faut s'adapter au monde moderne, qui tourne au rythme des fusées interplanétaires; la génération des adultes aujourd'hui, c'est-à-dire des personnes, nées avec le siècle, n'a connu tout au long de sa vie que changement perpétuel; Rivière-Ouelle, en 1900, je crois qu'il n'est pas exagéré de le dire, était un peu la Rivière-Ouelle de 1700; on grattait encore son bout de chemin, on faisait son pont, on ramassait le foin dans de minuscules charrettes à deux roues, etc...

Il y eut plus de changement dans la vie agricole depuis 1900 que les 200 années précédentes; pensez que la moissonneuse-batteuse fait paraître le vieux fléau (prononcez: «*flô*») comme un instrument de la préhistoire; et, pourtant, on s'en servait encore au tournant du siècle; et quelles étapes n'a-t-on pas franchies pour arriver à cette machine: la batteuse, actionnée avec des chevaux, (M. Raymond Lévesque de Rivière-Ouelle en possédait encore une en 1970, qu'il exposait à la curiosité des «*antiquaires*» en diverses circonstances!) la batteuse actionnée par le moteur à gaz, puis celle actionnée par le tracteur, etc... C'est la même chose pour les moissonneuses: on est parti de la faucille!



(Photo J.-Guy Mignault).

Tracteur aux roues de fer et grange typique d'une certaine époque appartenant à M. Athanase Pelletier.

L'habitation:

L'habitat du cultivateur aussi s'est transformé, c'est bien évident; en 1970, la plupart des maisons de Rivière-Ouelle remontent à plus de 25 ans. On construit peu à Rivière-Ouelle; on rénove, on refait à neuf. Beaucoup de résidences datent de 50, 100 et même 150 ans. Pourtant, chaque maison comporte tout le confort et le modernisme de n'importe laquelle maison bourgeoise des banlieus cossues!

Les résidences de Rivière-Ouelle sont de style «canadien», c'est-à-dire de forme rectangulaire, avec une couverture en pointe; quelques-unes ont des pignons caractéristiques ou des lucarnes. D'autres maisons sont de forme carrée; quelques-unes sont de type «moderne américain», et sont de construction plus récente.

Elles sont de façon générale grandes et confortables; ceci est dû au fait que, aux années d'antan, les familles nombreuses et les réceptions de parenté nécessitaient des locaux vastes, des salles spacieuses. On ne trouve plus de construction de pierre, les dernières ayant été détruites par le tremblement de terre de 1925. Toutes les maisons sont de bois et peinturées ou recouvertes de «papier sablé», de tuiles d'amiante ou d'autres.

Elles comprennent le plus souvent une cuisine très vaste, qui sert de salle à dîner aussi bien que de salle de séjour; souvent cette cuisine forme comme une annexe au corps principal de la maison; elle est comme une rallonge au logis. Autrefois, les familles possédaient même une cuisine d'été, où l'on déménageait vers le mois de mai jusqu'en septembre ou octobre. Cette pratique d'utiliser deux cuisines est aujourd'hui disparue. La cuisine est la pièce principale de la maison. C'est là que l'on passe le plus long de son temps. Le salon est réservé à la réception spéciale de parents «rares» ou de gens de marque, telle le curé dans sa visite... Mais de plus en plus, ces «traditions» se perdent...

On trouve dans les maisons de Rivière-Ouelle toutes les commodités que les années présentes offrent aux gens: électricité, avec tous les appareils qui s'y rattachent: réfrigérateur, congélateur, radio, télévision (souvent en couleur), poêle, bouilloire, fer à repasser, etc... Outre l'éclairage, l'électricité fournit aussi dans certaines familles le chauffage et le pompage de l'eau; d'autres continuent le chauffage traditionnel au bois ou à l'huile. L'équipement de la ferme est aussi électrifié: trapeuses électriques, systèmes de pompe, refroidisseurs à lait, et divers moteurs...

Les maisons ont la plupart deux étages; le second plancher étant occupé par des chambres. Rares sont les maisons où le 2ème étage est utilisé comme loyer; il existe quelques «logements en location» au village. Généralement une maison abrite une seule famille, c'est-à-dire père, mère et enfants; mais il arrive très souvent que le grand-père et (ou) la grand-mère habitent chez leur fils ou leur fille, à qui l'on a réservé certaines pièces pour leur usage exclusif. Beaucoup de familles gardent parfois un frère ou une sœur célibataire.

Ailleurs, il arrive que le fils de la famille à qui doit échoir la ferme, se loge une maison neuve à proximité de la demeure familiale, où il se retire lors de son mariage, de sorte que parfois la même terre est occupée par deux résidences, l'une plus récente qui supplantera lentement les «*vieilles maisons traditionnelles*».

La Grande Plaine:

C'est sans aucun doute en vue de retenir les jeunes dans la paroisse que l'on songe un certain temps à exploiter la Grande Plaine.

Tout le monde sait que la grande plaine est une sorte de savane, occupant une dépression entre les paroisses de Rivière-Ouelle, St-Denis, St-Philippe et St-Pacôme. Elle couvre entre 5,000 et 6,000 acres de terre inculte et mal égouttée. C'est une terre de vieille formation géologique: il y a des millions d'années, pense-t-on, la région fut envahie par des glaciers gigantesques, qui, par suite du réchauffement du climat, fondirent et laissèrent une véritable mer appelée par les géologues: Mer Champlain. «*La Tourbière de Rivière-Ouelle n'est en somme que le dernier vestige de cette mer Champlain emprisonnée plus longtemps qu'ailleurs dans une cuvette naturelle.*» (277) (A ce propos, ceci explique-t-il pourquoi autour de la plaine, c'est-à-dire depuis Ste-Anne jusqu'à Kamouraska on puise de l'eau salée???)

Dès 1750, des concessions de terre étaient faites en bordure de la plaine; la concession d'Augustin Dubé avait sa profondeur dans la plaine; en date du 17 juillet 1751, un arpenteur «*mesure les terres pour une route dans le second rang au dessus de la plaine...*» (278) On trouve alors les habitants suivants: allant au nord-est: Pierre Bérubé, 4 arpents de large, Pierre Boucher, 8 arpents, Pierre-Charles Dupéré, 4 arpents, Bernard et Jean-Baptiste Beaulieu, 6, Jean Blouin, 4, Pierre Boucher, 4; Joseph Lavoie, 4; Jean Lebel, 4; Charles Lévesque, 4; Jean De Lavoie, 4; Augustin Lavoie, 4; Jacques Colin, 4; François et Maurice Beaulieu, 8; Jean Dubé, 4; Joseph Boucher, 4; le sieur Lalancette, 4; le sieur Kerverzo, 4.

Il y eut même un certain Dr. James O'Leary qui se fit concéder par le seigneur des parcelles de terre dans la plaine; curieux personnage que ce Dr. O'Leary, qui habitait chez Majorique Deschênes, au nord-est du pont du Haut de la Rivière actuel. L'abbé Alphonse Casgrain en trace un portrait pour le moins mystérieux: «*Qu'y faisait donc là ce Docteur O'Leary, sur le pont, sur l'île ou à l'église? Quelqu'un en a-t-il jamais su le mystère? Pour sur moi, j'en ai jamais rien su, et j'ignore encore ce qui s'est passé!!! De la médecine, rien que de la médecine? Toujours est-il qu'un beau jour on trouve une jeune fille de la Rivière-Ouelle mariée avec un O'Leary, sur le pont...*

«*Ce pont qu'on appelait le Pont Rouge, ce pont était magnifique; au milieu de la rivière, il y a une petite île, le pont y descendait; on traversait l'île sur terre, et le pont s'élevait encore ici pour ce bras de la rivière. Il y avait passage pour voitures, et à côté, sur une jolie passerelle, le passage pour les*

(277) abbé Hubert Lévesque, HISTOIRE DE ST-PHILIPPE DE NÉRI, p. 3.

(278) arpenteur Kerverzo, greffe de Rivière-du-Loup, 17 juillet 1751.

piétons. Cette passerelle ne descendait pas sur l'île, elle se continuait d'un bord à l'autre à la hauteur des deux ponts; c'était tout à fait poétique cette passerelle sur toute la rivière, au milieu des arbustes, des fleurs, dont elle était parsemée, cette petite île. Elle en a fait rêver bien des cerveaux. Aussi y en a-t-il eu des histoires d'amour conçues, déçues, manquées dont les débris, les piliers du pont et de la passerelle pourraient nous dévoiler les secrets...»

«C'était le pont des rêveries, le pont des amours; qui aurait jamais cru cela? Pas possible: l'abbé Raymond (Casgrain) n'en connaissait rien, car il aurait brodé sur ce sujet. C'est curieux tout de même que sa Jongleuse n'avait pas mis le nez, là, sur ce pont, ou sous le pont!!!...» (279)

Mais revenons à La Plaine: au dire de l'abbé Casgrain toujours, il semble que le seigneur Pierre-Thomas Casgrain, son père, aurait songé à en tirer profit: «*Mon père nous a dit un jour qu'un Américain lui avait offert \$20,000, et qu'il avait fait la folie de refuser cette belle somme, espérant toujours arriver à avoir les moyens de l'exploiter lui-même pour son propre compte. Si notre frère François, qui était comme mon père, plein de talents, n'avait pas été enlevé si tôt par la mort si soudaine, on pense qu'il se serait mis à l'œuvre, à cette exploration (sic) de la plaine.*

C'est une vaste étendue de 20,000 acres (Hum! Il exagère quand même trop!!!) en superficie, du moins à l'origine. Elle a été l'objet de bien des disputes, à cause de sa tourbe, et aussi à cause des concessions de terrain dont elle était susceptible comme les autres terres de la Seigneurie. Assurément qu'exploitée, c'est-à-dire soumise à des opérations chimiques spéciales, elle aurait été la source de nouveaux revenus considérables, pour le combustible que l'on en aurait tiré. Si une société se fut formée dans ce but, elle aurait certainement obtenu des résultats payants. Ensuite la plaine contribua, par les concessions que mon père en a faites à augmenter l'indemnité seigneuriale. Ces terrains ne pouvaient être habités. Le milieu de la plaine est un gouffre presque sans fond. (Hum! Mais il doit bien y avoir un fond quelque part???) Les bords ont été plus ou moins cultivés, après des travaux considérables, par des fosses immenses que l'on pratiquait autour d'un certain nombre d'acres pour les égoutter, dans la terre noire spongieuse qu'on en retirait. La terre noire, ainsi exposée au soleil, l'été, séchait et alors on y mettait le feu. Ce carré de terre, ainsi couverte de la terre extraite des grands fossés, brûlée sur le terrain même qu'on voulait cultiver après, produisait de très belles récoltes. Cette cuite fertilisait la terre. Il y a des habitants le long de la plaine, qui ont ainsi agrandi leurs terres, en empruntant sans aucun droit sur le terrain même du seigneur...» (280)

D'autres personnes que le seigneur songèrent aussi à en tirer des bénéfices: nul autre que le cousin Philippe-Baby Casgrain. «...c'est alors que ce cousin voulut nous démontrer comment il prenait les intérêts de mon père, en venant bêtement proposer à mon père, de lui concéder la plaine, pour lui procurer une indemnité plus considérable... Il s'agissait alors pour le gouver-

(279) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 278.

(280) Abbé A. Casg. MÉMOIRES, p. 271.



Une école rurale vers 1940; l'école No 3 à la Petite-Anse.

(Photo M. Guy D'Auteuil).



(Photo: M. Guy D'Auteuil).

Ecole de la Petite-Anse. A l'arrière, la pompe à eau, au mur, une inscription: «Cracher à terre, c'est attenter à la vie d'autrui!!!» et des tableaux montrant le jeu des fractions.

nement d'abolir les droits seigneuriaux et de l'indemnité qu'on devrait payer aux seigneurs. Et, pour en arriver à ce résultat, il fallait connaître l'étendue des seigneuries. Une commission fut faite alors chargée par le gouvernement de faire les cadastres de toutes les seigneuries... Je le vois arriver auprès de mon père, avec son air de bienfaiteur, puisqu'il venait le premier aviser mon père de la bonne fortune qu'il lui apportait.

Heureusement, mon père avait été mis en garde par des amis le seigneur de Ste-Anne, le seigneur de Kamouraska, M. Taché, et par d'autres encore, comme l'avocat, M. Bossé, un M. Tessier et monsieur l'avocat Lelièvre, un des commissaires de la commission du gouvernement chargée de faire les cadastres des seigneuries. Grand désenchantement de Philippe-Baby Casgrain, quand mon père lui apprit que tout cela avait été prévu, et que la dite commission de la plaine était faite et enregistrée en bonne et due forme! Il s'en retourna penaud, jurant bien de se venger. Ses plans étaient déjoués. Voici que mon père avait appris de ses bons et véritables amis, que maître Philippe voulait tout simplement se faire concéder à lui-même la plaine, avec l'intention bien arrêtée de s'approprier l'indemnité qui devait rapporter cinq ou six cents piastres...» (281)

Mais il faut attendre 1882, avant qu'une compagnie ne soit créée dans le but «d'acheter la savane ou Grande Plaine de la Rivière-Ouelle, pour la restaurer et l'améliorer, en la drainant, l'asséchant, la mettant en état d'être cultivée, et pour la vente pour fins agricoles ou autres, en la subdivisant, et aussi pour extraire et manufacturer la tourbe qui recouvre la dite savane, manufacturer des engrais agricoles et cultiver et exploiter la dite savane même en tout ou en partie.» (282)

Cette compagnie portait le nom de: Cie de colonisation de Rivière-Ouelle. «Un capital de \$30,000., divisé en 300 actions de \$100. courant chacune, est considérée suffisant pour les fins de la compagnie; les actions étant payables en 5 ans, au terme de 20% par an, le cinquième du capital versé annuellement est à peu près le montant qui peut être utilement dépensé dans la courte saison des sécheresses.

Cette vaste étendue de terre, la propriété de l'Honorable Sénateur C. Alphonse-Pantaléon Pelletier, est cédée à la compagnie pour le prix de \$7,500. payables en parts acquittées. Cette compagnie qui doit rendre un si grand service à la colonisation surtout dans le district de Kamouraska, reçoit tout l'encouragement que ses promoteurs peuvent désirer.

Voici quels sont les premiers directeurs de la compagnie: L'Honorable C.A. Pantaléon Pelletier, sénateur, avocat de Québec, l'Honorable Charles-Eugène Panel, député ministre de la milice et de la défense de la cité d'Ottawa, Geo. W. Stephens, député provincial, avocat de Montréal, Charles-A.-Ernest Gagnon, notaire public de la Rivière-Ouelle, Joseph Archer, junior, marchand de bois de la cité de Québec.» (283)

(281) Abbé A. Casgrain, MÉMOIRES, p. 41.

(282) Lettres Patentes de la Cie, extrait du Dossier 97, Soc. Hist. de la Côte du Sud.

(283) Gazette des Campagnes, le 22 juin 1882.

Le 8 juin de la même année, 1882, la Commission Scolaire, dont le président incidemment est Ernest Gagnon, décide d'exempter la compagnie du paiement de ses taxes scolaires. La résolution se lisait ainsi: *«Attendu que une compagnie, dans le but de assécher, drainer et coloniser et exploiter la Grande Plaine de la Rivière-Ouelle est en voie de s'organiser en corps politique, et incorporé par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province, sous l'autorité de L'Acte 31, Victoria, Cap. 25,*

Vu les immenses avantages qui résulteraient de l'exploitation de la dite plaine, en faveur de la Corporation.

Vu l'aide que donnerait à la formation de cette compagnie la commutation des taxes scolaires,

Vu que le Conseil Municipal de la paroisse a aussi accordé à la dite Compagnie l'exemption de taxes et licences municipales pour une période de 25 ans...»

L'exemption des taxes fut accordée sur les bâtisses, les terrains et propriétés possédés et occupés par la compagnie pour l'espace de 10 années, moyennant cependant le paiement de 25 cents annuellement... (284)

Les Lettres Patentes d'incorporation sont obtenues le premier août 1882. *«La somme de \$15,000. a été souscrite, et \$1,500. payés.»* (285) Il y eut un nombre impossible à préciser de transactions réelles et fictives, effectuées en rapport avec la création de cette compagnie. On sait qu'en 1870, après que la seigneurie eut été vendue, le 1^{er} février de la même année, par Charles-Clément Casgrain à Charles Letellier, (286) la plaine fut vendue par le seigneur à Charles-Eugène Panet. Puis Panet la vend à l'Honorable C.A.P. Pelletier pour \$5,000. Pelletier à son tour figure une vente officielle au nom de Ernest Casgrain, marchand de Rivière-Ouelle, *«de toute cette étendue de terre connue sous le nom de plaine de Rivière-Ouelle, contenant 3,332 arpents, pour le prix de \$7,500. L'acquéreur Casgrain déclare qu'il acquiert la propriété pour la transmettre aux mêmes conditions à une compagnie en voie d'incorporation... pour exploiter la dite plaine.»* Plus tard, la plaine est revenue à Charles-Eugène Panet, puisque celui-ci la revend au Dr. A. Guy, en 1927, pour \$6,000. (287)

En tout état de cause, la Cie de la Plaine nous apparaît comme une affaire de famille et de députés. Pelletier et Gagnon sont parents, Panet est apparenté aux Casgrain et Archer sera parent avec le fils de Pelletier. Nous n'avons malheureusement pas eu la possibilité de vérifier ces transactions, ni de rechercher quelles personnes se portèrent acquéreurs des actions vendues. Combien de gens de Rivière-Ouelle souscrivirent à cette compagnie? Qu'advint-il de cette compagnie?

(284) Notaire E. Gagnon, 8 juin 1882, Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dos. 97.

(285) Lettres Patentes, Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 97.

(286) Notaire J. Bte Martin, 1^{er} fév. 1870, min. 1213.

(287) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 97.

Il est bien certain que avant de faire des profits, cette Cie de colonisation devait d'abord investir dans certains équipements et travaux. Il fallait drainer, assécher, extraire la tourbe et la «*manufacturer*»; ensuite, seulement, on amasserait les profits, d'une part, en vendant le terrain par parcelles, et d'autre part, en mettant sur le marché «*la tourbe manufacturée en engrais agricoles*». Combien de terres a-t-on ainsi vendu? Quant à la tourbe, on ignore s'il en eut une exploitation réelle.

En 1927-28, la question de la plaine revint à l'honneur, alors que M. A. Guy achetait ce terrain et le revendait, \$12,000. à M. F.X. Lambert de Ste-Anne. Celui-ci commença l'irrigation en 1928. Deux articles du journal L'Action Catholique, parues en 1929, nous communiquent des détails intéressants sur cette exploitation: l'un est titré ainsi: «*6,000 acres de bonne terre surgiront des marécages de Rivière-Ouelle en 1930: les travaux d'assainissement des terres basses et marécageuses de la Rivière-Ouelle se poursuivent avec une grande rapidité. Commencés au cours de l'automne de 1928, ils ont fait de grands progrès l'été dernier, et il est possible qu'ils soient terminés vers la fin de 1930. Il s'agit d'une très vaste entreprise qui occasionnera une dépense de quelque centaines de mille dollars. Le projet fut lancé par M. l'abbé Bois et M. Pierre Gagnon, député de Kamouraska à la Législature Provinciale, fut un de ceux qui ont le plus activement contribué à sa mise à exécution...*

A l'heure actuelle, les travaux de drainage sont terminés sur une étendue de 45 arpents. Il a fallu creuser à une profondeur de 8 à 10 pieds pour assurer l'égouttement du sol, mais il y a des endroits où il faudra faire des tranchées plus profondes.

La machinerie nécessaire pour ces travaux d'assainissement est très coûteuse. Elle est fournie par le ministère de l'Agriculture, et le coût de l'entreprise est payé par les citoyens intéressés au drainage.

Comme l'exécution du projet exigera une dépense très considérable, le gouvernement devra sans doute venir en aide aux citoyens de la Rivière-Ouelle, pour la mener à bonne fin...» (288)

L'autre article, trouvé aux Archives de la Société Historique de la Côte du Sud, sans date précise, parlait d'une «*Belle Démonstration à la Rivière-Ouelle. — Bénédiction d'une puissante machine à creuser les cours d'eau:*

La paroisse de Rivière-Ouelle a été le théâtre d'une imposante cérémonie: le vicaire forain, M. Geo. Guy, curé de St-Louis de Kamouraska, a béni solennellement une puissante machine, que le Ministère de l'Agriculture a mis à la disposition des promoteurs de la mise en valeur de la grande plaine de la Rivière-Ouelle. Une foule de plus de 2,000 personnes... assistait à cette démonstration...

Après la bénédiction, plusieurs discours furent prononcés. M. l'abbé S. Théberge, curé de la paroisse, fut le premier orateur; il rappela brièvement

(288) Soc. Historique de la Côte du Sud, Dossier 97.
Action catholique, 14 novembre 1929.

que ce projet d'assainissement de la Grande Plaine était à l'étude depuis longtemps, et qu'enfin il allait devenir une réalité, grâce aux généreux concours de l'Honorable Jos.-Ed. Caron, ministre de l'Agriculture et à l'esprit d'initiative de trois hommes bien connus dans le district, le Dr. J.-A. Guy, M. F.X. Lambert, entrepreneur, et M. l'abbé Bois, ex-professeur de l'École d'Agriculture de Ste-Anne.

M. le curé dit que le succès de l'entreprise est assuré, parce qu'elle est inaugurée sous les heureux auspices des bénédictions de l'église, et parce que les promoteurs sont des hommes qui ont fait leur preuve. Notre curé termina son allocution en disant que ce projet aura une influence considérable sur le développement de la paroisse et même des paroisses voisines... M. Bois ajouta que le creusage de cette tranchée de six milles de longueur à travers les marécages de la plaine est un travail long et périlleux, qui n'a pas été entrepris pour des fins de spéculation, mais dans un but patriotique, afin d'étendre davantage notre patrimoine agricole et d'assurer de beaux établissements à une cinquantaine de jeunes gens qui autrement, seraient forcés de s'éloigner pour gagner leur vie.» (289)

Chose certaine, le développement de la Plaine n'a pas su retenir les 50 jeunes familles que l'abbé Bois avait prévu. Sans doute la crise économique qui éclate au cours de ces années a retardé les projets d'expansion. Aujourd'hui, La Tourbière est exploitée par M. Richard Lambert, fils de F.X. Lambert, qui a, en outre, acheté la «Petite Plaine» de la Petite-Anse. Il nous semble qu'on a renoncé à faire de la plaine une terre propre à la culture, pour n'en exploiter que la tourbe.

Une étude publiée par le Ministère des Mines de la Province de Québec en 1957 parle ainsi de l'industrie de la tourbe:

«Les ventes de mousse de tourbe se sont élevées en 1955 à 32,383 tonnes évaluées à \$638,696. Vingt exploitants ont fait rapport. La production des tourbières de la province est en grande partie exportée aux États-Unis où elle sert de conditionnement des sols, et comme litière dans les poulaillers et les étables. L'industrie de la tourbe, développée durant les années difficiles de la dernière guerre mondiale a maintenant un avenir assuré...

Pour survivre, un producteur doit expédier un minimum de 30,000 ballots. La mousse de tourbe est un produit volumineux et il n'existe qu'une très faible marge de profit. La façon économique de faire sécher la mousse de tourbe en blocs est de l'empiler en plein air. La tourbe doit être coupée un an à l'avance pour emballage et expédition.

Les tourbières doivent être situées à proximité des moyens de transport. La plupart des tourbières exploitées dans la province sont situées entre la Rivière-Ouelle et Matane. Il existe là des dépôts de mousse de tourbe estimés à plus de 9,000,000 de tonnes qui sont près des réseaux ferroviaires.

(289) Soc. Hist. de la Côte du Sud: Dossier 97.

L'exploitation scientifique des tourbières contribue à l'accroissement de la superficie arable de la province. Le sol ainsi réhabilité est très propice à la culture maraîchère...» (290)

Autres activités économiques:

Parmi les activités économiques à Rivière-Ouelle, il faut mentionner la création d'une FROMAGERIE en 1885, par Joseph Pelletier, surnommé «*Le Centenaire*»; M. Pelletier était originaire de Ste-Louise; il installa sa fromagerie au sud de la terre de Joseph Casgrain.

En 1886, M. Pelletier acheta la propriété qui avait appartenu au Dr. Têtu, et il transporta sa fromagerie près de chez lui, c'est-à-dire sur la propriété actuelle de M. Louis-Philippe Hudon, où elle demeura jusqu'en 1902, année de la naissance de la fromagerie coopérative. Les fabricants furent L. J. Roy, de 1885 à 1887; Mme Jos. Pelletier, de 1887 à 1897 et J. Pelletier, fils, jusqu'en 1902. (291)

La même année, soit 1887, M. Pelletier se construisit un moulin à scie, voisin de sa fromagerie. En 1893, il enleva la machinerie pour s'en construire un à Notre-Dame du Mont-Carmel. (292)

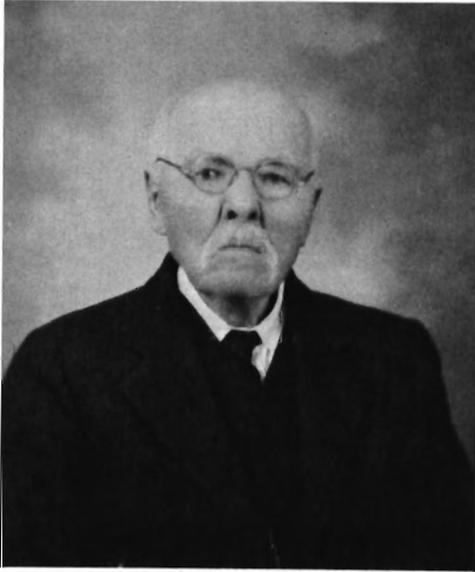
L'abbé Alphonse Casgrain, dans ses Mémoires, cite quelques propriétaires de moulin qu'il connut, en outre de Charles Letellier, dont nous avons déjà parlé: «*Dans les temps passés, les seigneurs avaient le droit exclusif de bâtir des moulins à moudre et à scier... Après les dernières lois sur les droits seigneuriaux, toute personne avait le droit d'en bâtir. On en essaya à Rivière-Ouelle comme ailleurs. Il y avait un nommé Germain Dionne, assez riche habitant, qui en voulait à mon père, je ne sais pourquoi, qui vendit sa terre pour bâtir un moulin, en opposition de mon père. Il réussit à bâtir en s'endettant. Ses dettes l'inquiétaient, lui qui avait toujours vécu sans dettes. Il ne s'en cachait pas. Alors mon père pensa lui jouer un tour: il connaissait un jeune ami de la famille, M. Edmond Talbot, qu'il mit dans le secret, d'acheter son moulin. M. Germain Dionne ne demandait pas mieux. Le marché fut conclu: Tant comptant, le reste dans un an avec intérêt. Imagine la mine de maître Germain, quand il voit arriver mon père, un matin en compagnie de M. Talbot pour en prendre possession. Il lui en a tenu rancune toute sa vie...*

Les gros moulins à scie des Messieurs King ont fait tort aux moulins à farine situés plus bas; mais les difficultés ont toujours été réglés à l'amiable...

(290) L'INDUSTRIE MINIÈRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1955, Imprimeur de la Reine, Québec, 1957, p. 58, 59, 60.

(291) Ces détails nous ont été fournis par M. et Mme Philippe Hudon (Lucienne Pelletier). Voir aussi Soc. Historique... Doss. 30.

(292) Lévesque, Ulric, NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL, p. 104. Une tradition orale rapporte que M. Joseph Pelletier serait le pionnier de cette industrie dans la région. Il mourut âgé de 101 ans à Riv.-Ouelle. Il aurait aussi imaginé un système d'aqueduc passant sous la rivière. Son plan, trop audacieux, fut rejeté; et pourtant, aujourd'hui, il existe. Riv.-Ouelle compte aussi une autre personne décédée centenaire: Mme. Clovis-Edouard Ouellet.



M. Joseph Pelletier, dit «le centenaire», décédé à Riv-Ouelle à l'âge de 101 ans, le jour de son anniversaire.

(Photo M. Philippe Hudon).

Les moulins font peu de bénéfices aujourd'hui; on ne se sert presque plus de blé, depuis qu'on a toutes ces fromageries; on moud encore des menus grains, comme avoine, orge, mais du blé très peu. Jusqu'aux curés qui s'en plaignaient; la dîme en certaines paroisses est presque nulle, il faut avoir recours à d'autres moyens de subsistance pour le soutien du prêtre...» (293)

Un M. Didier Hudon (Beaulieu) demeurant à la limite de St-Pacôme et de Rivière-Ouelle, non loin du futur terrain de golf, posséda également, pendant un certain temps, un moulin qui eut peu de succès. Aujourd'hui, en 1970, il n'y a plus de moulin à farine à Rivière-Ouelle. La population, qui désire faire moudre, est desservie à ce titre par M. Gendron de Ste-Anne, qui opère le vieux moulin banal des seigneurs Dionne. Parfois, vers les années 1950, on allait encore au moulin de Saint-Denis; mais celui-ci aussi est disparu! Fini le temps des «*Maitres Pierre*» et des «*jolies meunières*»!

Quant aux moulins à scie, c'est la même chose; M. Gérard Michaud, qui en possédait un sur les Côteaux, le perdit dans un incendie, et décida d'abandonner ce service. On fait scier son bois aujourd'hui à Ste-Anne. Même le «*gros moulin*» des King et des Power à St-Pacôme qui menace ruine, et leurs résidences cossues, dans ce site admirable, près de la Rivière-Ouelle, également abandonnées!!! Mais, à bien y penser, qui demain va encore se servir de «*deux-par-quatre*», de madriers, de lambourdes, de poutres (prononcer: «*poudre*»), à l'époque du contre-plaqué, des produits

(293) Abbé A. Casgrain. MÉMOIRES, p. 255 et 256.

d'acier, d'amiante, d'aluminium et du synthétique,... Également, ne chauffe-t-on pas de plus en plus à l'huile et à l'électricité? L'ère du bois va-t-elle disparaître comme l'ère du blé???

Dans les années 1960-70, deux industries étaient en opération à Rivière-Ouelle: les «*Cèdres du Québec*», propriété de M. Irénée Plourde, qui emploie dans la préparation du bois (genre décoratif) environ 35 hommes. Cette industrie est située dans le Haut-de-la-Rivière; «*La Tourbière*», propriété de M. Richard Lambert, qui lui, emploie, pour opérer une machinerie moderne, une cinquantaine d'hommes; on y fait l'extraction et le pressage de la tourbe. Est-il exagéré de dire que la production de ces deux industries est acheminée pour la plus grande partie aux États-Unis?

Pauvreté et assistance sociale:

La pauvreté a évidemment été une caractéristique de tous les siècles. Le XIX^{ème} siècle et le XX^{ème} on eu leur part de misère.

Les lettres de Mgr. Panet vers 1820-30 nous apprennent le nombre effarant des miséreux: celle de M. Painchaud, déjà citée, mentionne qu'on devait, pour se chauffer l'hiver, brûler ses clôtures de pieux. A la fin du XIX^{ème} siècle, il y en a encore: L'abbé Dion, au prône de janvier et septembre 1879, le déplore. Le seigneur-abbé, Alphonse Casgrain voit la pauvreté sous un œil bien particulier:

«Il y en avait chez nous de ces gens à rien, qui ne pouvaient jamais répondre si on en avait besoin pour des travaux de ferme ou autre. Ils ne savaient rien faire. Que mon père haïssait donc cela, quand il leur offrait de l'ouvrage: «Venez travailler, leur disait-il, je vais vous nourrir, et vous bien payer votre journée...» Et ils refusaient, pour une raison ou pour une autre. Des fainéants, quoi! Aussi étaient-ils toujours pauvres, pauvres gens! Pauvres malheureux!...»

Les pauvres gens qui voulaient s'en donner la peine, continue l'abbé Casgrain, trouvaient une bonne aubaine de ce combustible, en ramassant à la marée haute les bois (le bois de grève), grosses branches d'arbre, lattes, billots, et même des longues pièces de bois échappés des moulins de la côte du Nord, et du Sud du fleuve. On s'en faisait une provision pour l'hiver; mais il arrivait que ces pauvres se voyaient volés par des habitants même...» (294)

La Grande Crise de 1929, dont les gens d'âge mûr se souviennent encore fut une période de pauvreté généralisée «*On allait dans le bois pour \$5.00 ou \$6.00 par mois... L'argent était rare; les chômeurs nombreux et les quêteux aussi, car il n'y avait pas d'assistance sociale...» (295)* Qui à Rivière-Ouelle ne se souvient pas de ces quêteux de grands chemins qui demandaient poliment à chaque porte «*la charité pour l'amour du bon Dieu!!!*»

(294) Abbé A. Casgrain, MÉMOIRES, p. 270 et 283.

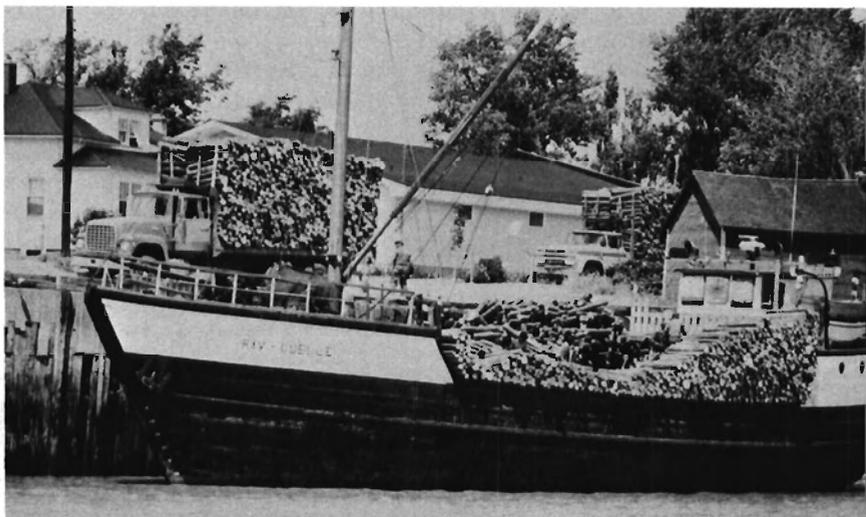
(295) Témoignage de M. Amédée Richard.

Mon père me racontait avoir vu souvent dans son enfance des miséreux courir nu-pieds sur les grèves pour y ramasser des herbes salées; il paraît qu'on se nourrissait de ces herbages. L'indigence n'est pas totalement disparu de la paroisse; tous connaissent des cantons où les logements insalubres pleuvent; cependant, le quêtage de porte en porte est disparu pour être remplacé par l'assistance sociale. En Appendice, l'on trouvera des chiffres sur le nombre et le pourcentage des «*assistés sociaux*» à Rivière-Ouelle, ainsi qu'une comparaison avec les autres paroisses du comté.

Améliorations et services nouveaux:

Le XIX et le XXème siècle ont vu des services nouveaux s'installer dans la paroisse:

D'abord, dans le domaine des voies de communication, en 1890, le «*pont Gagnon*» était construit. C'était un pont sans péage, construit plus à l'est que le précédent, face à l'église; il avait une charpente d'acier; long de 236 pieds, large de 16 pieds, ce pont pour lequel les entrepreneurs M. Jos. Soucy et M. C.G. Beaulieu firent venir l'acier d'Europe, plus précisément de «*La Métallurgie de Bruxelles*» (coût: \$11,300.), avait été soumissionné pour la somme de \$2,204. Mais les fondations qui nécessitèrent la mise en place de pilotis de 76 pieds de profond, pour atteindre le roc, élevèrent le coût à \$16,000. (296) Il fut détruit vers 1955, lorsque le pont actuel fut construit près du site du premier «*pont Casgrain*».



Goélette «Le Rivière-Ouelle», lors du chargement au quai de la rivière. (Photo J. Guy Mignault).

(296) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 27.

Ensuite, ce fut la construction du chemin de fer, qui atteignait Rivière-Ouelle en 1859; ce fut l'amélioration récente des chemins, leur élargissement, leur redressement et leur pavage, toutes des améliorations qui se firent graduellement avec l'apparition de l'automobile; les plus âgés se souviennent du temps où ils devaient eux-mêmes charroyer la pierraille en «*tombereaux*» pour réparer les chemins. Aujourd'hui c'est le gouvernement et la municipalité qui défraient le coût de ces entretiens, et l'habitant n'a qu'à payer!!! Ainsi le chemin de fer a tué graduellement la navigation; puis le réseau routier a éliminé le chemin de fer; actuellement l'on travaille à la construction de l'autoroute «*trans-Canadienne*» qui passera au Haut de la Rivière, près de la voie ferrée. Est-ce que cette amélioration nuira au commerce et au tourisme? Les hôteliers, les propriétaires de station-service, les garagistes, les marchands de toutes sortes en subiront probablement un contre-coup, (qu'ils appréhendent).

Toujours dans le domaine des communications, le téléphone, (le premier fut installé, chez M. Alfred Lizotte, des Côteaux, et le second chez M. Luc Bélanger de la Petite-Anse...) la radio et la télévision ont pénétré dans tous les foyers de la Rivière-Ouelle; quelques rares familles ne possèdent pas le téléphone, en 1970, mais ce sont des exceptions. (297) Quant à la télévision, qui ne se souvient des premières émissions, tel le «*Hockey télévisé*» qui rassemblait tous les amateurs du rang chez l'unique détenteur du poste. M. Alexandre Martin des Côteaux fut l'un des premiers à posséder un appareil de télévision. Tous ces services étaient devenus possibles, depuis que l'électricité avait pénétré dans les paroisses au cours des années 1935 à 1945, (à la faveur des élections, diront les railleurs!!!)

Un autre service d'un nouveau genre alors, à apparaître dans la paroisse, fut la création d'une succursale bancaire. La Banque «*Canadienne Nationale*» installa un bureau, afin de ramasser les épargnes des habitants. La première tenancière fut Mlle Thérèse Gagnon, du village, en 1918.

Plus tard, une succursale des Caisses Populaires fut fondée par des gens de Rivière-Ouelle; c'était le 23 septembre 1934; elle fut établie chez M. Amédée Richard; le premier Conseil d'Administration était formé ainsi: Président: M. Louis Dubé, Secrétaire-Gérant: M. Amédée Richard; directeurs: Mm. Paul Ouellet, Louis D'Auteuil, Honorius Bérubé, Maxime Lavoie. Il y eut au départ 158 parts. Comme c'était au temps de la Grande Crise, «*l'argent était rare, les prêts difficiles, et on ne prêtait que sur hypothèque et sur caution...*» (298)

Faisant suite au commerce de M. Jean-Baptiste Plourde, une coopérative fut créée, du nom de «*La Riveraine*», qui opéra un magasin sur le site

(297) La première automobile fut acquise en 1923 par M. Alfred Lizotte et portait la marque «*Baby Grand*».

(298) Témoignage de M. Amédée Richard, qui géra cette banque pendant 34 ans. L'actif au début qui était de \$4,764.00 est passé en 1971 à \$810,435.00. Les 831 membres de la Caisse totalisaient en 1971 un chiffre de roulement de près de \$4,000,000. Ces chiffres nous été fournis par M. Rolland Royer, actuel secrétaire.

même du vieux magasin de M. Plourde. Vers 1960, il fut rénové pour lui donner l'apparence toute moderne des magasins à rayon des villes. Parmi les directeurs de la coop., il faut mentionner M. Amédée Gagnon, fils du député Pierre Gagnon. Le gérant actuel est M. Adolphe Michaud.

Pourquoi attend-on au XX^e siècle pour voir se développer chez nous l'idée des corporations et du syndicalisme? Cent quarante ans après la Conquête? Quelle explication donner à ce retard? Ne serait-ce pas que, las d'attendre des pouvoirs publics des secours qui ne viennent pas, les gens de Rivière-Ouelle, comme les autres Canadiens-français, ont décidé de «prendre leurs affaires en mains»? Ou bien, comme des orphelins ou des enfants abandonnés, ils ont senti le besoin de se serrer les coudes?

Effectivement, c'est en 1901 que l'on voit se former le premier syndicat «de beurrerie». Il faut dire que déjà les autres paroisses possédaient leur «beurrerie» et leur «beurrier». Il est loin déjà à cette époque le temps où, à la fin de l'automne, le cultivateur portait à Québec ses «tinettes» de beurre salé, produit de la saison estivale. Il s'agit d'une coopérative, propriété des actionnaires-cultivateurs de la paroisse. On s'installe dans la fromagerie de M. Pelletier, on organise la collecte du lait de porte en porte, qui se fait parfois par rotation, parfois au moyen d'un employé rémunéré. On engage un fabricant diplômé; on modernise de temps à autres l'équipement... Ce système dure jusqu'à 1935. A partir de cette date, la beurrerie ne collecte surtout que la crème, car beaucoup de cultivateurs s'étaient procuré une «écremeuse» (un séparateur). Enfin, la coopérative de beurrerie locale disparut vers 1960, alors que le ministère de l'Agriculture encourageait la régionalisation de la production laitière. Les beurreries paroissiales disparurent l'une après l'autre, au profit de l'immense fabrique coopérative de la «Côte du Sud».

Vers 1925, les cultivateurs s'unissent dans un organisme encouragé par le gouvernement, qu'on appelle: Cercle Agricole. Son but est l'amélioration des systèmes de culture par de nouvelles méthodes d'égouttement, l'utilisation d'engrais chimiques, de machineries plus modernes, de semences certifiées, de sélection du cheptel, d'expositions de comté, etc... Ce mouvement fit place en 1935 à l'U.C.C. (L'Union Catholique des Cultivateurs) actuelle, qui compte dans la paroisse une soixantaine de membres. Cette période marque le début d'une amélioration de l'agriculture dans la région. Tous les agriculteurs n'étaient pas favorables à cette union, certains la croyant inutile et sans avenir. L'éternel conflit du progrès vs. la tradition.

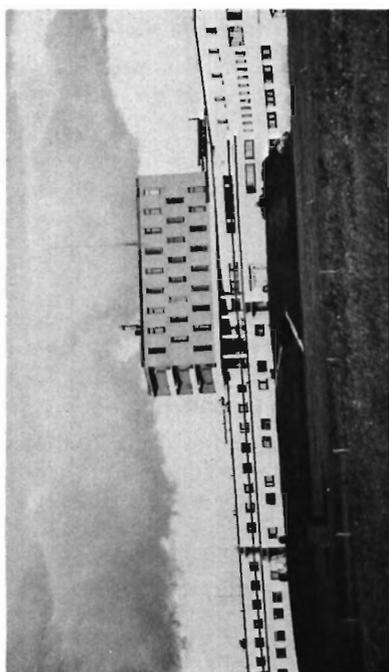
Il faut avouer que l'amélioration de la production agricole paraît jouer contre les cultivateurs eux-mêmes. Trop de produits sur le marché provoque la baisse des prix; ces prix étant bas, des cultivateurs font faillite, abandonnent la ferme, et vendent (quand ils peuvent) à des prix dérisoires le bien ancestral, pour aller grossir le nombre de chômeurs urbains. Mais est-ce que le problème n'est pas plutôt dans le fait que le fermier ne contrôle pas la mise en marché de son produit? S'il arrivait à être assez solidaire, uni, pour déterminer lui-même, en coopération avec son gouvernement, le prix de sa production, sa situation à long terme s'améliorerait. En réalité, l'ennemi du cultivateur, c'est lui-même; c'est sa propre désunion.



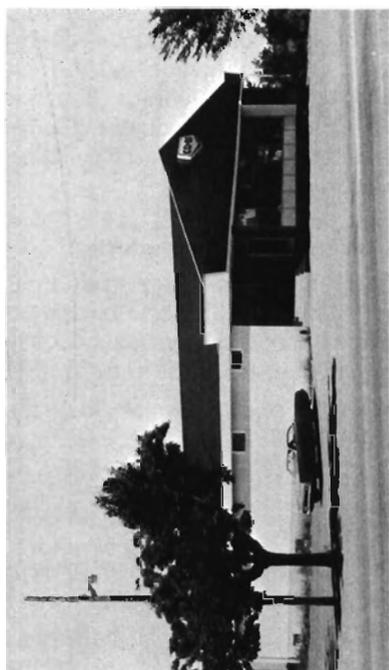
Le Bureau de Poste, 1970. (Photo J. G. Mignault).



La Caisse Populaire, 1970. (Photo J. G. Mignault).



Foyer Thérèse-Martin, 1970. (Photo J. G. Mignault).



Le magasin coopératif, 1970. (Photo J. G. Mignault).

En 1922, on voit se former un «*Cercle de Fermières*», qui vise à améliorer la situation économique en développant l'artisanat local, le tissage, la couture et la confection. Ici, on veut améliorer l'économie en pratiquant l'économie!!! M. Georges Bouchard, agronome et député fut l'un des pionniers de ce mouvement. Ce cercle comptant au début une trentaine de membres, en compte aujourd'hui soixante, et continue l'enthousiasme des premières années.

Industrie de vaisselle de terre:

La tradition me rapportait qu'il avait existé dans le «*Cotillon*» une petite industrie qui fabriquait de la vaisselle de terre. Or, justement, nous trouvons aux Archives de la Société Historique de la Côte du Sud, un document qui confirme cette tradition:

«Jérémie (Géré) Lizotte fut le seul qui fabriqua de la poterie à Rivière-Ouelle de 1840 à 1887.

Jérémie Lizotte naquit à la Rivière-Ouelle, le 5 novembre 1823 de Honoré Lizotte et de Louise Maurais. Il épousa à Rivière-Ouelle, le 14 février 1854, Adèle Lamarre.

En 1840, âgé de 19 ans (?), Jérémie Lizotte alla apprendre cette industrie de vaisselle de terre chez Charles Joubert, qui manufacturait à St-Denis.

Après une année d'apprentissage, le jeune Lizotte revint chez lui où il se bâtit un fourneau pour la confection de cette vaisselle. Il demeurait environ à 15 arpents de St-Denis, chez Alain Lévesque aujourd'hui. Le fourneau était à l'endroit même de la maison d'Alain Lévesque.

N'ayant pas la terre voulue à Rivière-Ouelle, il allait la chercher à St-Denis, chez Alexandre Dionne et François Gagnon, aujourd'hui.

Comme les Joubert, il faisait les terrines, pots à fleurs, plateaux, bols, assiettes, cruches, enfin tous les ustensiles pour la cuisine. Son travail cependant n'était pas aussi fini que ceux des Joubert, qui étaient réellement artistes.» (299)

La Pêche:

Tout au cours du XIX^{ème} siècle, la pêche n'a pas cessé d'intéresser les résidents de Rivière-Ouelle... On a même vu que des gens de Sainte-Anne venaient tendre leur filet dans l'Anse aux Iroquois, à cause de la grande quantité de poissons qu'on y prenait.

Quant aux pêches à marsouins, il ne semble pas qu'il y ait eu relâche, ou qu'on ait abandonné de la tendre. Joseph Bouchette dans son rapport, en 1832, disait qu'à Rivière-Ouelle «*est établie à la sortie de la rivière une très productive pêche aux marsouins, détenue en société par plusieurs individus...*» (p. 316). On a même vu que David Têtu a cherché des trucs nouveaux et plus efficaces pour capturer le marsouin. On croit même qu'en

(299) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 29.

outre de la pêche de la Pointe, il s'est fait des essais de pêche aux marsouins, près du quai à la pointe aux Orignaux.

On est sûr, pour le moins de l'existence de deux pêches; l'une aux petits poissons: saumon, loche, sardine, éperlan, esturgeon, etc..., à la pointe du nord-est de la Petite-Anse, dont on a déjà fait l'historique; et la Grande Pêche aux marsouins de la Pointe. De plus la tradition rapporte l'existence de pêches également célèbres: la pêche à Chapais, la pêche chez Jalbert... l'une située sur le front de la terre de M. Athanase Pelletier actuel; l'autre, dans la Petite-Anse, sur la devanture de la terre de M. Antonio Hudon. Il existe même une certaine légende au sujet de ce Jalbert, du type de la Corriveau: on rapporte que ce M. Jalbert, un employé de la famille Gagnon-Belzile aurait profité des absences au champ du maître de la maison pour flirter avec la femme esseulée, et que les deux auraient organisé la mort lente par empoisonnement du mari cocu!!! (A preuve que dans des filets, on ne prend pas que des poissons!!!)

On a aussi vu que la pêche à marsouins, la vieille pêche des gendres de Dancosse et Gauvin, s'est transmise par héritage aux fils et aux arrière-petits-fils, en subdivisant à l'infini les parts de chacun. Ainsi les 6 grandes parts du début se sont subdivisées, pour ne citer qu'un exemple d'un des dizaines de détenteurs, en 1/44ème d'un 1/4, d'une 1/2 d'un 1/6 pour tel individu... Les seigneurs ont réussi à accumuler plusieurs parts de même que les marchands de Rivière-Ouelle, comme Charles Têtu. On trouve même des parts appartenant à des résidents de Sainte-Anne et de Saint-Roch.

Autour des années 1868, les parts de la pêche valaient environ \$1.00; comme les parts au total sont au nombre de 7,200, nous savons à peu près la valeur de cette pêche. Le 14 avril, Louis Gagnon vend au Dr. Ludger Têtu «1/12ème d'un 1/6, ou une grande part dans la part connue sous le nom de la part des Lizotte, appartenant au vendeur par don de sa mère Eulalie Aubut, veuve de Olivier Gagnon... prix: \$11.00» La même année, 1868, le Dr. Têtu vend à Charles Letellier, «1/4 d'un 1/6ème ou d'une grande part, ...pour \$300.00» (300)

Devant le fouillis créé par ces successions, ces dons et ces ventes, il devenait nécessaire que la vieille société soit redéfinie. Certains revendiquaient des droits et des parts qu'ils n'avaient pas, surtout quand la pêche était bonne; d'autres par contre refusaient de fournir leur part de travail ou de perche, prétextant ne plus détenir de parts; les seigneurs Pierre et Pierre-Thomas Casgrain étaient décédés; Charles Têtu avait fait faillite et on avait saisi ses parts.

C'est pourquoi, le 9 novembre 1870, on recrée non plus une société cette fois, mais une véritable compagnie: on fixe le nombre de parts à 7,200, chacune représentant autant de perches à fournir pour la pêche. Ainsi celui qui détenait une part fournissait une perche, 300 parts, 300 perches, etc...

(300) Notaire B. Martin, le 14 avril et le 24 novembre 1868.

La pêche était divisée en 6 grandes parts (1,200 perches); de plus, les actionnaires étaient aussi détenteurs pour leur quote-part de la terre de la Pointe, qui faisait partie intégrante de la pêche.

Devant le notaire B. Martin, le 9 novembre 1870, les membres de la Cie faisaient les déclarations suivantes: «*Luc Letellier, sénateur, Dr. Ludger Têtu, Charles Letellier, Charles-Clément Casgrain, Clément Gagnon, Philippe Gagnon, Luc Richard, Charles Lévesque, Joseph Pelletier, Joseph Lévesque, Michel Dionne, Maurice Dionne, Octave Dionne de Rivière-Ouelle; Eulalie Aubut, veuve Olivier Gagnon, François Caron, Alexandre Dionne de Sainte-Anne; Charles Lévesque de Saint-Pacôme; Honoré Saint-Onge de Saint-Pascal; Dr. Th. Michaud de Kamouraska,*

Wantant constater les parts indivises leur appartenant avec tous les copropriétaires d'un terrain appelé «Pointe de la Rivière-Ouelle», de 147 arpents de superficie... avec droits de pêche et chasse...» (déclarent que:)

1 – 1/6 de la propriété est considéré comme une grande part; donc le tout est de 6 grandes parts.

2 – A cause des mutations opérées, on divise une grande part; 1/6 de la dite pêche est représenté par la fraction 1,200/7,200. Cette fraction correspond au nombre de perches que chaque grande part fournit pour tendre la pêche annuellement, à savoir 1,200 perches par 1/6, donne un total de 7,200 perches.

3 – Les personnes ci-après sont propriétaires:

1 – CLÉMENT GAGNON de Rivière-Ouelle, comme acquéreur d'Aristobule Bérubé de Rivière-Ouelle: 972/7,200.



Pêches à anguilles, chez M. Jos Lizotte, 1970.

(Studio Boutet).

2 – *GEORGIANNA MORRISSON, veuve de François Casgrain, comme tutrice des enfants, de 300/7,200, et provenant aux enfants par don de Pierre-Thomas Casgrain, aïeul, qui avait acquis cette portion d'Hilaire Bérubé, formant environ 1,200/7,200, donc 1/6, ou une grande part.*

3 – *PHILIPPE GAGNON, comme donataire de J. Gagnon, père, provenant de Louis Gagnon, son aïeul et des héritiers de Jean-Baptiste Bonenfant, 630/7,200.*

4 – *EULALIE AUBUT, veuve Olivier Gagnon, légataire de son époux, donataire de Louis Gagnon, son père, de 450/7,200.*

5 – *VEUVE BÉNONI DANCOSSE, légataire de son mari, 120/7,200.*

6 – *LUCLETELLIER, CHARLES LETELLIER et DR. LUDGER TÊTU, chacun pour trois cents, soixante-douze centièmes (300/7,200) représentant feu Charles-Hilaire Têtu, de Rivière-Ouelle, négociant, sur succession vacante duquel les dites parts furent judiciairement adjugées par shérif à Ludger Têtu, pour lui et Luc et Charles Letellier de Saint-Just; en tout: 900/7,200.*

7 – *BENJAMIN DIONNE et DR. TH. MICHAUD, légataires chacun pour 1/2 de feu Simon Fraser de 300/7,200, et en tout 1,200/7,200, c'est-à-dire une grande part.*

8 – *CHARLES-CLÉMENT CASGRAIN représentant l'abbé Alphonse Casgrain pour encore 300/7,200 par une cession qu'il lui en a fait, et pour une autre part ci-dessus et appartenant au dit abbé comme représentant de feu Pierre Casgrain, son aïeul, et M.-Marguerite Bonenfant, et aussi comme donataire de Pierre-Thomas Casgrain, qui en jouit toute sa vie.*

9 – *CHARLES-CLÉMENT CASGRAIN représentant abbé Alphonse Casgrain 1,200 parts, c'est à dire une grande part.*

10 – *LUDGER TÊTU comme adjudicataire d'une part de feu François Têtu et de Charlotte Bonenfant, ses père et mère, vendue par shérif de Kamouraska à la poursuite du collège de Sainte-Anne contre Thomas Lebel, et comme acquéreur de Michel Lebel, Thomas et Florian Lebel et Jean-Baptiste Martin, Louis Gagnon, Auguste Casgrain, Philippe Gagnon, Charles Casgrain, de 500/7,200.*

11 – *FRANÇOIS CARON, par vente de ses père et mère, 85/7,200.*

12 – *LUC RICHARD par diverses acquisitions d'Eusèbe Moreau et d'autres, de 135/7,200.*

13 – *JOSEPH DIONNE comme donataire d'Honoré Dionne, son père, de 85/7,200.*

14 – *ANTOINE DIONNE, donataire d'Honoré Dionne de 42/7,200.*

15 – *CHARLES LÉVESQUE, donataire de ses parents, 42/7,200.*

16 – *JOSEPH PELLETIER, comme acquéreur de Clément Lévesque et de feu Marcel Lévesque, de 42/7,200.*

17 – *Le dit THOMAS LÉVESQUE, donataire de ses parents de 42/7,200.*

18 – *JOSEPH LÉVESQUE, donataire de ses parents de 42/7,200.*

19 – *OCTAVE DIONNE, légataire de ses parents, 42/7,200.*

20 – *MICHEL DIONNE, donataire de ses parents, 21/7,200.*

21 – *ALEXANDRE DIONNE, hérite de sa mère pour 12/7,200.*

22 – *MAURICE DIONNE hérite de sa mère pour 9/7,200.*

23 – *HONORÉ SAINT-ONGE, acquéreur des représentants de Pascal Martin,*

Antoine Blondeau, Bénoni et Pierre Pelletier, Moïse Beaulieu, P. et J.-Marie St-Onge, Jean Lebel, pour 225/7,200.

24 – *FRANÇOIS PELLETIER de Saint-Roch, donataire d'Esther Pelletier, pour 28/7,200.*

Faisant ensemble: 6,457/7,200.

En plus, JOSEPH ET ALEXIS PELLETIER de Saint-Roch, propriétaires et ayant droit dans la part connue sous le nom de part «Pelletier et Gagnon et autres», consistant la dite part en 400/7,200;

Et veuve FRANÇOIS LIZOTTE de Saint-Roch, propriétaire d'une part connue sous le nom de «part des Lizotte et autres», de 343/7,200; formant ces deux dernières: 743/7,200, qui avec les 6,457/7,200 font au total: 7,200/7,200.

Luc Letellier, Charles-Eugène Panet de Québec représentant les acquéreurs et ayant droit de feu Dame Louise-Geneviève de Ramesay, veuve de Louis-Henri Deschamps de Boishébert, seigneur, ont droit annuellement au dixième des huiles provenant des huiles des dites pêches à marsouins, suivant les titres.

4 – *Voulant jouir paisiblement, ils s'incorporent et demandent à l'honorable Luc Letellier d'obtenir un «Acte d'incorporation» devant le Parlement.*

Conseil d'administration:

Président: Luc Letellier.

Directeurs: Dr. Têtu, Charles-Clément Casgrain, Clément Gagnon, Philippe Gagnon, Luc Richard.» (301)

Les principaux actionnaires sont donc, on l'a vu, les héritiers du seigneur Casgrain, qui totalisent 2,700 parts, soit le plus grand nombre pour une même famille; ensuite, le groupe des Gagnon, pour un total de 2,052 parts; le docteur Têtu, pour 800; la famille Dionne pour 811; Charles et Luc Letellier avec 600, mais ceux-ci étant, l'un l'acquéreur de la seigneurie et l'autre, semble-t-il son fondé de pouvoir, retirent le 1/10 des revenus.

Cette compagnie durera jusqu'en 1910, année où M. Lizotte commence à acheter les parts une à une; ce rachat sera terminé en 1917. Entre autres parts rachetées par M. Lizotte (Joseph) nous trouvons celles de Luc Dupuis, frère du notaire Dupuis, de Saint-Roch, 1,028 perches; Mme veuve Antoine-Ernest Gagnon, 300 perches, Louis Deschênes, 900 perches; veuve François Pelletier de Sainte-Anne, 1,200 perches; Alfred Lebrun, 600 perches; et d'autres, tels: Anthime Roy, Damien Lévesque, Eugène Gagnon, Thadée Richard, Georges Lévesque, Léon Lévesque, Joseph Dionne, Honorius Dionne, Maurice Dionne, Thomas Lévesque, Charles Letellier, etc... (302)

M. Joseph Lizotte a tendu la pêche pour la première fois en avril 1916; cette année-là, elle rapporta entre \$400.00 et \$500.00. On tendit ensuite assez régulièrement, mais il semble que les profits n'étaient que fort rares,

(301) Acte d'incorporation: Statuts de la Prov. de Qué. 1870, chap. 44 page 220.

Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 28.

(302) Ces renseignements nous ont aimablement été fournis par M. Emile Lizotte, père de Georges Lizotte, actuel propriétaire de la «Pointe» et des droits de pêche.

dû aux prises justement fort réduites. Une seule année, et même en une seule nuit, on prit 107 marsouins; c'était le 21 mai 1929. Mais ce fut une exception. La moyenne annuelle semble se situer à l'époque autour d'une dizaine de ces bêtes. (Le colonel Oscar Pelletier dit dans ses «*Mémoires...*» qu'en 1934, on n'en prit que 9.) Comme le travail nécessitait la collaboration d'environ 36 hommes et une douzaine de chevaux, travaillant en 4 marées consécutives, dans les «*basses mers*», ces prises ne défrayaient pas l'investissement. (302) On cessa de tendre la pêche à marsouins en 1935, en dépit des encouragements (octroi de \$15.00 par marsouin pris) du gouvernement. Elle ne fut plus jamais retendue depuis cette date. (302)

La pêche à marsouins avait fait vivre 8 générations environ de «*Rivière-ouellois*». Elle avait existé quelque 230 ans. Il n'en reste aujourd'hui qu'un souvenir «*folklorique*» dans l'esprit des plus âgés de la paroisse. Ce poisson avait-il fui le fleuve? Pourquoi ne venait-il plus dans nos parages? Parce qu'il ne trouvait plus sa nourriture de petits poissons à la sortie de la rivière? Parce que ce petit poisson avait été chassé par la pollution de la rivière? Serait-ce que l'espèce était en voie de disparition?

L'huile de ce poisson avait toujours produit un liquide malodorant et visqueux, impropre à la consommation, mais excellent pour huiler les roues des locomotives; et ainsi, cette pêche acquit du succès du moment où les premiers trains du Grand-Tronc commencèrent à se répandre dans le Bas-Canada; à cette époque la pêche accuse un regain de vie. L'usage du pétrole et de l'huile, son dérivé, va éliminer définitivement l'huile à marsouins. Quant à la peau, on en faisait des sacoches, des lacets et des traits pour les attelages d'une excellente qualité; mais il appert que ce second produit fut davantage artisanal qu'industriel.

Une excellente étude sur ce poisson a été publiée par M. Vadim Vladykov, sous le titre de: «*CHASSE ET BIOLOGIE DU MARSOUIN BLANC,*» département des Pêcheries, Québec, 1944.

Il nous est apparu que le marsouin pour Rivière-Ouelle joua le même rôle que le castor jadis, pour la Nouvelle-France. L'un et l'autre, objet des convoitises, au temps de son abondance, furent ensuite abandonnés, lorsqu'ils se firent rares, et que d'autres produits plus «*à la mode*» les eussent supplantés. Le marsouin méritait de figurer sur les blasons de la paroisse au même titre que le castor règne en place d'honneur sur les armoiries du Québec.

Une note conservée aux Archives de la Société Historique de la Côte du Sud nous apprend que dès 1874, la Rivière-Ouelle souffrait du départ du saumon; il n'en venait plus, et le département des Pêcheries de la Province aurait désiré en «*semer*». «*En 1874, le Département des Pêcheries, d'après un rapport spécial de M. Samuel Wilmot, officier des Pêcheries, a pensé d'établir dans la Rivière-Ouelle une pisciculture, et... peupler de saumon cette rivière.*

Les habitants, continue la note, des paroisses de la Rivière-Ouelle et de St-Pacôme s'y refusèrent, parce qu'il aurait fallu enlever les moulins à scie, principalement celui de M. King, parce que le bois et les sciures de bois qui

étaient jetés à l'eau, étaient très mauvais pour le poisson. La mauvaise volonté des habitants était commandée par les grands avantages que ces moulins apportèrent à ces paroisses et aux paroisses environnantes.» (303)

Il a donc fallu attendre quelque 90 ans pour voir le saumon revenir dans notre rivière. En effet, tout récemment, on décidait de ressemer ce poisson dans la Rivière-Ouelle; il paraît que le produit fut bon; mais, seulement le cours des années nous dira si la pollution fut plus forte que la faune, si le saumon décide de s'y fixer à demeure.

Une question que l'on se pose: Serait-ce justement cette absence de poisson dans la rivière qui aurait chassé le marsouin? Bien savant celui qui pourrait nous prouver avec certitude que tel est le cas.

A peu près à la même époque où la pêche aux marsouins était abandonnée, un autre type de pêche allait prendre son essor: la pêche aux anguilles.

En réalité, l'anguille devait constituer une source de revenus appréciables à partir des années -50 jusqu'en 1970. Si le nombre des prises ne paraît pas avoir augmenté dans ces années, par contre le nombre de pêcheurs s'est multiplié, attirés par le prix à la hausse de ce poisson.

Au début des années -50, quelques rares pêcheurs tendaient des pêches à anguilles; les plus importants étaient: M. Émile Lizotte à la Pointe, M. René Hudon, au quai, M. Adalbert Bélanger, à la Pointe du Nord-Est et à la Pointe à Vaillancourt. Dans la rivière, M. Léon Gagnon.

C'est la hausse de la valeur de ce poisson qui a attiré plusieurs dizaines de pêcheurs, au point que toute la grève était concédée en «*permis*» de pêche dès 1960. A cette date, entre les limites de Saint-Denis et de Sainte-Anne, on pouvait dénombrer près d'une trentaine de pêches. Nous n'avons pas, hélas! de statistiques précises sur le chiffre des captures et la variation des prix à Rivière-Ouelle, mais nous citerons ceux donnés dans l'Annuaire de Québec pour les années 1950 à 1965; le premier chiffre indique la quantité d'anguilles prise en milliers de quintaux dans la province; le deuxième, indique la valeur en milliers de dollars du même poisson; ainsi nous aurons une petite idée de l'importance de cette pêche, pour Rivière-Ouelle:

	Quantité	Valeur		Quantité	Valeur
1950	5.6	42.9	1955	7.3	127.6
1951	6.5	69.7	1956	6.8	126.6
1952	7.4	82.3	1957	10.2	206.6
1953	7.5	88.2	1958	7.5	136.1
1954	4.1	93.6	1959	6.3	114.7
1960	5.6	115.3	1963	6.0	159.2
1961	4.8	112.9	1964	5.5	153.9
1962	4.4	96.2	1965	6.5	227.6

Nous voulons mettre en évidence seulement les années 1951 et 1965, où le même nombre de captures a été fait, alors que le prix, lui, a plus que

(303) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 21.

(Photo J. Guy Mignault).



Coffres, «bourolles» et «ensillons», servant à la pêche à anguilles.



Une prise d'anguille.

(Photo J. G. Mignault).



Les «claires» de la pêche à anguilles.

(Photo J. G. Mignault).

triplé. L'année 1957 fut une excellente année pour les captures; mais, quant aux profits, l'année 1965 bat tous les records.

Au dire des pêcheurs eux-mêmes, «*l'industrie*» de l'anguille à Rivière-Ouelle pouvait rapporter, bon an mal an, entre \$100,000 et \$200,000 dans la paroisse. De cette somme, bien sûr, il faut soustraire les coûts d'installation et d'opération, brochets, rets, heures de travail, etc... Cette évaluation est très approximative, et ne tient pas compte des déclarations statistiques officielles.

De nouveau la pollution s'acharne sur Rivière-Ouelle et lui fait perdre une mine précieuse de revenus: en effet, en 1970, le gouvernement du Québec interdisait l'exploitation de l'anguille dans le fleuve Saint-Laurent, par suite de la teneur en mercure des eaux et de la contamination du poisson. Comme à Rivière-Ouelle les pêcheurs avaient déjà tendu leur pêche, le gouvernement les dédommagea pour une somme équivalant à environ 70% à 80% de leurs prises annuelles moyennes. Et, depuis cette année, la pêche à anguilles est, elle aussi, en voie de passer aux Archives et à l'histoire. Le fleuve Saint-Laurent après avoir servi et nourri longtemps ses riverains, devenu aujourd'hui le «*grand égout*» de l'Amérique du Nord, est en passe de devenir une «*mer morte*».

L'abbé Alphonse Casgrain, qui fut un certain temps seigneur de Rivière-Ouelle a raconté ainsi ses souvenirs concernant l'industrie de la pêche:

«Tous les printemps, les jeunes gens et même des gens mariés quittaient la paroisse, pour aller gagner un peu d'argent en allant faire la pêche à la morue dans les baies de Gaspé et à Percé, pour le compte des Lebouthillier et des Robins; c'était des navigateurs de Rivière-Ouelle qui les y conduisaient en chaloupe ou en berges (sic), espèces de chaloupes pointues des deux bouts. Un de ces pêcheurs, du nom de Ouellet, fut tué un jour, par un nommé Poitras, qui fut pendu à La Malbaie pour l'expiation de son crime.» (A ce propos, un article paru dans un récent numéro du journal «*Le Confident de Charlevoix*», au cours de l'été 1969, mercredi, 20 août, racontait les péripéties de ce crime et du procès qui s'en suivit... Ce meurtre eut lieu en l'été 1869...)

«La pêche au saumon à la pointe vis-à-vis de St-Denis a été très fructueuse pendant nombre d'années. Mon père y a pris, une année, 1200 saumons à \$1.00 chaque, (sic) petits comme gros. Et il y a eu bien (sic) des dîners au saumon frais dans cet endroit, auxquels mon père invitait ses amis et leurs dames.

A propos des gens qui allaient en pêche, on raconte bien (sic) des histoires. C'était ordinairement des journaliers pauvres qui avaient besoin pour le soutien de leur famille, et le payement de dettes. Alors pour se faire avancer des provisions pour le voyage, il leur fallait faire sonner bien fort leur voyage projeté; ils disaient solennellement et bien fort en présence des marchands auxquels ils s'adressaient pour avoir crédit: «On va en pêche!» de leur ton le plus fort, et avec cela on leur avançait, comptant bien sur leur retour de la pêche pour être payé.

On revenait de la pêche à l'automne, on ne se montrait pas aussitôt qu'on arrivait; les marchands s'inquiétaient, s'enquéraient du fruit de leur pêche; mais on changeait de ton, qui n'était pas si fier qu'à leur départ du printemps, et à peine les entendait-on dire piteusement, et non plus du même ton arrogant du départ précédent: « On revient de la pêche! », mais si bas qu'on apercevait bien que leurs recettes avaient été petites ou dépensées. Il y en avait parmi eux qui avaient trop bamboché (sic), leur bourse était vidée avant d'arriver. L'année suivante, on voulait recommencer la même chanson, mais les marchands étaient devenus sourds; ils ne leur avançaient plus; ce qui fit que la pêche à Gaspé finit par se passer de mode; on n'y allait plus faute de moyens... » (304)

Parlant de l'éperlan, l'abbé Alphonse Casgrain ajoutait: «...on l'employait à engraisser les sillons dans lesquels on plantait les germes des patates. Mais ces pommes de terre en prenaient mauvais goût. A certain temps, ce poisson était si abondant au bord de la mer, poursuivi au large par les gros poissons, comme le marsouin surtout, qu'on le prenait mort à pleins tombereaux, avec de grandes pelles de bois... » (304)

Quant à la pêche aux marsouins, voici ce qu'il en dit: «...Presqu'aussitôt après le départ des glaces de la rivière et du fleuve, on commence à tendre la pêche. On se figure ces vigoureux hommes, dans l'eau froide, glacée du printemps, passant cinq heures mouillés jusqu'à la ceinture. Cependant on n'en a pas vu mourir de froid. Il y a des imprudents quelquefois; de pauvres malheureux ont bien souffert, mais jamais de mortalité.

Mais il y avait des soins à prendre. Dans la maison de la Pointe, on tenait toujours un bon feu. Dans un gros coffre, on renfermait toutes sortes de médicaments, de remèdes quelconques, confiés à un vieux membre de la société des six. Il y avait du bon thé, du vin de choix, des meilleures liqueurs fortes et maintes autres choses, en cas d'accidents.

Le bon curé, M. Bégin, s'informait de ses pieux amis de la Pointe, s'il y avait des abus, car malheureusement, pauvres, nos bonnes gens de la pointe et d'ailleurs, plus d'un aimait la goutte. Cette vigilance particulière du bon curé était provoquée par les rapports, trop souvent exagérés de ses confidents, qui jubilaient le dimanche, quand M. le curé citait leurs rapports souvent faux. Une petite fredaine de rien arrivait à la pointe, presque inconnue, se répandait dans toute la paroisse, par la publication qu'en faisait le curé, du haut de la chaire.

Des malins jouaient des tours à ces rapporteurs. Aussi plusieurs jeunes hommes s'entendaient pour faire connaître aux gens du presbytère une histoire toute fausse. On s'adressait à Salomon, à Mathilde-la-bossue, à Charlotte, la cuisinière, à Christine, la sacristine. Tous étaient très scandalisés, et mon Dieu! vite au curé! quel scandale à la Pointe! Quand on pense! On a dansé chez M. B..., chez M. M..., chez M. G.L.... Le dimanche suivant, toute la paroisse apprenait qu'on dansait dans ce bout de la paroisse; et cette nouvelle avait été inventée de toutes pièces... » (305)

(304) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES... p. 267, 268, 283.

(305) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 298.

Le tourisme:

C'est sans aucun doute la construction du quai à Rivière-Ouelle qui va créer une nouvelle «industrie» dans la paroisse, dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle: le tourisme.

C'est un peu avant l'Union, semble-t-il, c'est-à-dire avant 1840, qu'une première jetée aurait été construite sur la Pointe aux Orignaux, pour devenir plus tard le quai de Rivière-Ouelle. Peut-être était-ce l'œuvre d'un des propriétaires de cette pointe, qui trouvait un avantage de posséder là un quai de bois pour sa propre utilité?

On a vu que Charles-Eusèbe Casgrain en 1846-48 était nommé Commissaire des Travaux Publics, et, comme tel, c'est lui qui dut fixer définitivement le site d'un quai plus long et plus accessible que celui de la rivière; il devait permettre à de plus gros navires de se charger de blé, de bois, et surtout éliminerait la nécessité de les haler au large avec des chevaux (à cordelle!), comme on le faisait sur la rivière. Enfin, il est bien évident que la Pointe aux Orignaux constituait un site naturel plus abordable; tout autour l'Anse St-Denis et l'Anse Ste-Anne laissaient, à marée basse, une large plage vaseuse, qui en interdit l'usage.

Mais c'est au temps de Jean-Charles Chapais que les travaux débutent et que le quai est complété: le 1^{er} mars 1852, on a commencé à construire; et on terminait vers la fin de 1855; il a coûté \$225,229.87. Plus tard, il sera agrandi pour atteindre les dimensions suivantes: longueur: 1,218 pieds dans le fleuve; largeur: 34 pieds, sauf les 50 pieds à l'extrémité, où sa largeur est de 114 pieds. A marée basse, la tête de la jetée est à 15 pieds d'eau. (306)

En 1875, on y érige un phare, au coût de \$5,389.13. Il subit des réparations nombreuses; entre autres en 1864, en 1879, puis tous les ans entre 1882 et 1887 et entre 1903 et 1925; c'est M. Chapais qui dut lui donner le nom de «quai de Saint-Denis» (nom qui fut corrigé par la suite) afin de narguer les gens de Rivière-Ouelle, croit-on. En 1903, lors de l'embranchement du chemin de fer, ce nom de St-Denis causa bien des désagréments. Ainsi, par exemple, beaucoup de marchandises destinées à des gens de St-Denis étaient descendues au quai, plutôt qu'à la gare de St-Philippe, où leur destinataire les attendait. La petite vengeance de Chapais retombait sur les gens de St-Denis!!!

Ce quai n'avait pas été construit pour les touristes, mais pour le commerce; et, dès son ouverture, le quai de Rivière-Ouelle vit arriver des navires réguliers qui prenaient charge du commerce local pour le mener à Québec ou sur la Côte Nord. Ainsi, on sait que les Chapais disposaient près du quai d'un entrepôt pour leurs marchandises (au Havre St-Denis, disent les documents). (307) Ceux-ci expédiaient en 1843, «800 minots d'orge, 150 minots de graine de lin, du beurre, un chargement d'avoine, etc...»

(306) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 27.

HISTOIRE DU COLLÈGE DE STE-ANNE, Tome I, p. 397.

MÉMOIRES CHAPAIS, Tome II, p. 147.

(307) MÉMOIRES CHAPAIS, Tome I, p. 240 à 246.

Si les quais de la rivière drainaient tout le commerce de Sainte-Anne et des Petites-Côtes, voire même de St-Pacôme, il est bien évident que le quai de la pointe aux Orignaux, pour sa part, tirait vers lui, les marchandises de la Petite-Anse, des Côteaux, de Saint-Denis et St-Philippe, voire même de Mont-Carmel; est-ce vers cette époque que l'on traça vraisemblablement la route de raccourci connue sous le nom de «*Route du Côteau de Pins*», pour relier la Petite-Anse à St-Denis?

On connaît les noms de plusieurs navires à vapeur qui faisaient escale à Rivière-Ouelle, avant que ne s'établisse un service de traversier entre Rivière-Ouelle et La Malbaie:

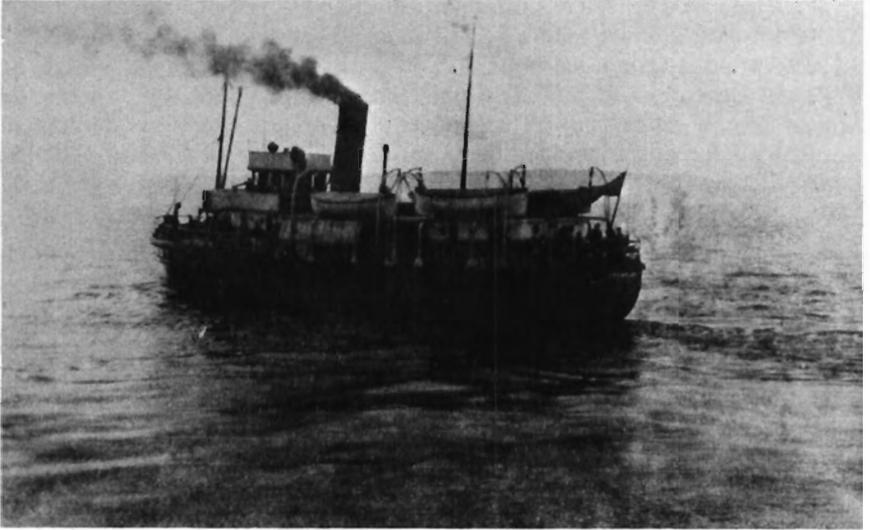
- LE SAGUENAY, voyage entre Québec, L'Islet, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup, La Malbaie, Tadoussac, St-Alphonse, Chicoutimi; 2 voyages par semaine; de 1856 à 1876; capitaine Trefflé Simard.
- LE VOYAGEUR, voyage entre Québec, Berthier, L'Islet, Rivière-Ouelle et Kamouraska; 2 voyages par semaine; de 1856 à 1876; capitaine Michel Lecours.
- LE CLYDE, voyage entre Québec, Berthier, Ile-aux-Grues, Grosse-Isle, L'Islet, St-Jean-Port-Joli, Rivière-Ouelle, Kamouraska, St-André, Rivière-du-Loup, Tadoussac, La Malbaie, Les Éboulements, Baie St-Paul; 2 voyages par semaine; de 1876 à 1880; capitaines, P. Turgeon, jusqu'en 1878 et L. Aug. Bernier.
- LE MAYFLOWER, voyage entre Québec, L'Islet, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup, Tadoussac, St-Alphonse, Chicoutimi; 2 voyages par semaine; de 1876 à 1880; capitaine Louis-Bruno Bernier.

C'est en 1880 apparemment que commence le service de traversier entre Rivière-Ouelle et La Malbaie; les divers navires à faire ce trajet furent:

- LE RIVAL, voyage: 2 par jour; de 1880 à 1895; capitaine G. E. Humphrey. (En 1877, Arthur Buies mentionne ce navire, comme étant le traversier alors utilisé...)
- L'AMIRAL, 2 voyages par jour; de 1895 à 1898; capitaine Elzéar Tremblay.
- LE FOLGER, 2 voyages par jour, de 1898 à 1902; capitaine, Charles McLean.
- LE LÉVIS, 2 voyages par jour, de 1902 à 1904, capt.: Alfred Lessard.
- LE CHAMPLAIN, 2 voyages par jour; de 1904 à 1920; capitaines: L.H. Lapierre, 1904; Edgar Pelletier, 1904-05; H.J. McGough, 1905-08; René Pelletier, 1908-17; Cyprien Bossé, 1917; A.P. Ross, 1918; Ed. N. Cloutier, 1919; Edgar Pelletier, 1919; René Pelletier, 1919; Hon. Carbonneau, 1919-20. (308)

(308) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 27

«*Le Confident*», mercredi 18-2-1970. Des photos du «*Champlain*» et de l'«*Amiral*» sont en montre au musée «*Laure-Conan*» à La Malbaie, propriété de M. Roland Gagné.



Le traversier brise-glace. «Le Champlain».

(Photo: M. Mercier)

Cette liste n'est pas forcément complète, mais il est bien certain qu'après 1920, il n'y eut plus de traversier au quai de Rivière-Ouelle, et que la jetée, délaissée, vit un jour disparaître près du tiers de sa longueur, emporté par les glaces et la force du courant.

La construction du chemin de fer porta un certain temps un dur coup à l'activité portuaire de Rivière-Ouelle: c'est surtout le quai de la Pointe aux Orignaux qui dut en souffrir le plus, puisque désormais le Grand-Tronc allait garder pour lui les chargements de beurre et des récoltes, à destination de la capitale. Ainsi le commerce tournait le dos au fleuve pour se replier autour de la voie ferrée; les gares de Saint-Philippe, Rivière-Ouelle, St-Pacôme, Ste-Anne ramassaient désormais et les voyageurs et les marchandises. Conséquences logiques: des paroisses comme St-Pacôme, et St-Philippe allaient désormais progresser rapidement au détriment des paroisses riveraines (Rivière-Ouelle et St-Denis), qui allaient décliner.

Arthur Buies, journaliste et secrétaire du célèbre curé Labelle, qui a visité la région, a décrit le site de la Pointe aux Orignaux et son activité en ces termes:

«... C'est le quai de Saint-Denis, ou quai de Rivière-Ouelle, comme bon vous semblera, car il porte les deux noms, étant placé à égale distance entre les deux paroisses, et n'ayant absolument de préférence pour aucune... C'est un de ces quais gigantesques, variant de sept à douze arpents en longueur, et qu'avait fait construire, il y a 23 ans, M. François Baby, le plus grand, le plus intelligent et le plus fin jobbiste public qu'on ait encore vu au Canada...

C'est là que «Le Rival» arrive tous les matins à 9 heures et d'où part immédiatement une diligence qui emporte la malle et les passagers à la station du Grand-Tronc, 8 milles plus loin... La pointe à l'Original (Sic!) peut être regardée comme le site le plus désert, le plus sauvage, mais en même temps le plus pittoresque, le plus dégagé... Il y a là trois cottages seulement, un hôtel, qui n'a pas changé depuis quinze ans, et un hangar où l'on prépare l'anguille, qui abonde dans les pêches avoisinantes.

Le propriétaire de cet hôtel est un vieux Kalmouk (sic!), une vraie tête bretonne, aussi obstinée qu'un clou poussé jusqu'à la tête dans du bois humide. Depuis 15 ans, son hôtel regorge de monde; sans se lasser, les mêmes familles y reviennent; on s'est évertué à lui faire comprendre qu'il avait une petite fortune à réaliser en agrandissant sa maison et en lui donnant tout le confort moderne, on lui a démontré que deux ou trois cottages de plus ne seraient pas de trop... il n'entend rien. Renfermé dans la pêche à anguilles, à laquelle il donne tous ses soins, il ne voit rien en dehors de cela... il ne voit et n'entend que marée et salaison.

On se désole à voir aux mains d'une macaque obstiné le plus beau site peut-être de toute la rive sud, celui d'où la vue embrasse la plus vaste étendue et le plus grandiose spectacle...

Élevez en effet sur la Pointe à l'Original un hôtel qui puisse contenir au moins cent personnes... mettez des voitures à leur disposition et des jeux de quilles, de balle ou de croquet... et vous formez tout de suite une clientèle assurée de villégiateurs, qui ne manqueront pas de revenir tous les ans passer leurs vacances à la Pointe... Tous les jours, ils peuvent aller à La Malbaie en une heure, ou bien deux fois par semaine, prendre le «Clyde», qui les conduira soit à Kamouraska, soit à St-Jean-Port-Joli ou à L'Islet, s'ils veulent faire de petites excursions...

...et quels repas pour 25 à 30 convives bourdonnant, piétinant, chantant, dansant, sans cesse altérés, sans cesse se désaltérant. Mme Fraser préparait alors! On allait quérir mouton, veau, et bœufs à deux et trois milles, et la volaille et le gibier et les entassements de tartes et les jarres bondées de confitures, et quels arrosesments... surtout cela!!!... Quels torrents d'ale, de porter, de gin, de vieux Hennessy répandus sur cette masse de victuailles pour les obliger à se frayer un passage dans l'estomac indocile et irrité...» (309)

Il y eut cependant un certain regain d'activité au quai de Rivière-Ouelle le jour où on établit un service quotidien de vapeur entre La Malbaie et la Rive Sud, et surtout dès le moment où un embranchement du chemin de fer fut construit de la gare jusqu'au quai.

Vers 1900, les députés d'alors, nuls autres que les célèbres George Carroll, député de Kamouraska, qui deviendra lieutenant-gouverneur, et Ernest Lapointe, également député, futur ministre du gouvernement de Louis St-Laurent, ces députés réussirent à obtenir un prolongement du chemin de

(309) Buies, Arthur: PETITES CHRONIQUES, Québec, 1878, Imprimerie C. Darveau, p. 90 à 95.

fer jusqu'au quai. Cet embranchement (en plus de pouvoir amener M. le député Lapointe à sa résidence d'été, au quai de Rivière-Ouelle, diraient les malins!!!) devait permettre d'augmenter le commerce entre les deux rives, par l'intermédiaire du traversier d'alors, «*Le Champlain*». En réalité, c'est davantage les gens de la Côte Nord qui profitaient de ce service nouveau, puisque c'était pour eux le seul moyen d'utiliser les chemins de fer.

Il faut dire que, en 1900, les Libéraux étaient au pouvoir à la fois à Québec et à Ottawa, que le traversier appartenait (sauf erreur) à la Cie Price, bien connue pour ses allégeances politiques, que la Rivière-Ouelle avait une belle (!) tradition libérale; tous ces nobles (!) efforts conjugués ont amené la création de cette ligne qu'on a dû détruire après que M. Forget eut construit sur la rive Nord la ligne Québec-La Malbaie, en 1918.

Plus précisément, commencés en juillet 1902 par les contracteurs Patrick Percel et Patrick Lawry, les travaux sont terminés un an plus tard; le 23 juin 1903, le premier train de passager, conduit par Louis Marchand et l'ingénieur Gaudias Côté, ouvre la voie jusqu'à la gare du quai. Les divers chefs de gare seront: J.A. Gagné, 1903-04; J.E. Lesage de 1904 à 1912; J.A. Gamache, de 1912 à 1919; J.R. Noël, 1919-1920. La station fermera définitivement le 6 janvier 1920, et les rails seront enlevés en 1923. (310)

On voyait grand à cette époque, tel que nous l'apprend une requête présentée au député de Kamouraska, vers 1910: certaines gens envisageaient la construction d'un chemin de fer reliant Rivière-Ouelle à... nulle autre que la ville de New-York. Voyons le texte de cette drôle de requête, sans date, ni signature:

«Buts et avantages du chemin de fer «Kamouraska-L'Islet»: Le Kamouraska-L'Islet a son point de départ au quai de la Rivière-Ouelle, qui est déjà un port d'hiver, lequel avec un peu d'aménagements accostera les transatlantiques 9 mois par année.

A 5 milles de distance est la magnifique Pointe; 250 acres de terre couverte d'une mousse naturelle (?) et plantée d'érables canadiennes (sic!) qui est appelé à faire un des plus beaux ressort d'été, entouré du Fleuve et de la rivière Ouelle, qui ont peu dire un nouveau Venise, (Humm!!!) avec un peu de travail artistique sera la place idéale pour les touristes. (sic)

Les passagers qui partiront de New-York à 6 heures du soir seront sur les bords du Fleuve St-Laurent à 7 heures le lendemain; un trajet de 490 milles, fait à une vitesse moyenne de 38 milles à l'heure. (Du quai de la Rivière-Ouelle à New-York par le Kamouraska-L'Islet Railway, via Portland et Boston, 213 milles plus court que les voies ferrées actuelles).

Commerce: La coupe du bois qui est considérable sur les frontières, est flotté et débité en partie aux États-Unis, faute de voies ferrées; ce qui empêche le Canada de tirer profit de tous les revenus de ses forêts, et est une entrave au développement de l'industrie.

(310) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossiers 27 et 36.

Il fera raccordement avec un chemin de fer du Maine qui conduit aux ports de Portland, Maine, Boston, New-York et avec l'Intercolonial, le Grand Trunk Pacific et le Québec Central; qui sont des ressources d'alimentation de commerce; à part les nombreuses paroisses qu'il traverse, encouragera la colonisation en donnant aux cultivateurs de cette région un moyen économique et facile de visiter l'École d'Agriculture et la Ferme Expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière, qui fera du haut des Comtés de Kamouraska et de L'Islet des régions prospères à la colonisation.

Le «Kamouraska-L'Islet»: Son trajet plus court que tout autre ligne en destination des États-Unis, sera une économie de temps aux voyageurs, aux malles et aux freight de première classe venant des États du Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut, New-Jersey, Rhode-Island et New-York, en destination pour l'est de la Province de Québec et du Nord du Nouveau-Brunswick, et surtout Européens, par l'entrée du Fleuve St-Laurent; les mêmes avantages existant pour se diriger dans les États plus haut mentionnés.

Colonisation: il ouvrira une des plus belles vallées à la colonisation, en bonne terre cultivable, qui est actuellement déboisé de bois marchand et qui attend des colons, d'après une revue d'ensemble nous pouvons dire que c'est le bien général du Pays...» (311)

Cette requête, issue du rêve de quelques individus, a le mérite de ne pas manquer d'ambition, mais le défaut d'être bourrée de fautes de français et de style. Elle restera, on le devine, sur les tablettes des députés!!!

Ainsi le chemin de fer et le traversier vont compléter leur activité et multiplier les échanges de marchandises et passagers à la Pointe aux Orignaux. Ils vont amener l'établissement de quelques résidents en permanence, dont, entre autres, les familles Mercier, ainsi que M. Ludger Hudon. Un bureau de poste y sera établi, connu sous le nom de «*bureau de poste du quai*», dont les tenanciers seront: M. D. Guy 1906-1908; M. Ant. Guy, 1908-1910; M. Gilbert Mercier, 1910-1920. Ce bureau de poste fut fermé le 27 septembre 1910, puis réouvert le 15 octobre de la même année, et fermé définitivement le 17 juin 1920. Un autre bureau de poste, connu sous le nom de «*bureau de la Pointe aux Orignaux*» exista de 1877 à 1935 (ou environ); les «*postillons*» furent Jean-Baptiste Hudon, 1877 à 1906; François Martin de 1906 à 1928; puis M. Didace Bélanger, à partir de 1928, jusqu'à une date que je ne peux préciser. Un troisième bureau de poste était en opération vers la même époque et s'appelait bureau «*de St-Just*»; il fut ouvert le premier mars 1912 et dura jusqu'au 5 juin 1920. Les deux tenanciers furent Ludger Hudon 1912-1914 et Joseph Pelletier, 1914-1920. Il était situé sur les «*Côteaux*», quelque part autour de l'actuel hôtel de M. Gérard Michaud. Ces trois bureaux de poste étaient comme des filiales du bureau de poste central situé au village. (312)

(311) Soc. Hist. de la Côte du sud, Dossier 599.

(312) Soc. Hist. de la côte du sud, Dossier 36.

En plus de ces établissements du quai, il y a le célèbre «*hôtel Laurentides*», qui a dû être érigé vers 1854-57, et n'a pas cessé d'attirer les villégiateurs jusqu'aux années récentes, surtout les années où le propriétaire réussissait à obtenir un permis de vente de boissons alcooliques. Cet hôtel, passablement défraîchi aujourd'hui, contient environ 25 à 30 chambres, rarement utilisées par des villégiateurs, à cause de l'insalubrité des lieux; il fut longtemps le souffre-douleur des curés de Rivière-Ouelle, car, semblait-il, la jeunesse locale et celle des paroisses voisines ne manquaient pas d'y consacrer à Bacchus certains samedis soirs allégoriques.

Il était aussi, comme le raconte Mgr. Lebon, le point de rencontre des finissants du Collège de Sainte-Anne qui ne manquaient pas à la tradition d'y venir pique-niquer, chaque printemps.

De plus, qui n'a pas entendu parler du célèbre Georges Lévesque, dont Louis Fréchette a tracé un portrait humoristique dans une de ses œuvres:

«Un jour, il y a de cela 35 ans, le hasard nous avait amenés mon frère et moi, à la Pointe aux Orignaux. Naturellement, nous logions à l'hôtel de Georges Lévesque. Il y avait joyeuse compagnie et nous passâmes une assez agréable soirée à écouter les histoires merveilleuses et les périodes ronflantes de notre amphytrion; il en résulta pour nous une nuit fort courte; car, comme on nous avait dit que la marée du matin serait bonne pour la pêche à l'éperlan, dès l'aube nous étions sur la jetée, la ligne à la main. Quelle pêche, mes amis! Des éperlans longs de 10 pouces, par centaines, par milliers! Nous en tirions, trois, quatre, cinq à la fois; quelquefois deux accrochés au même hameçon... Le même appât servait pour dix, vingt, trente. Il n'y avait qu'à lancer la ligne à l'eau. C'était une rage, une poussée, une pléthore, une foison... Enfin, une pêche miraculeuse!

Nous étions sur le quai de St-Denis, un quai qui porte le nom de St-Denis, parce qu'il a fallu le construire dans la paroisse voisine, c'est-à-dire la Rivière-Ouelle, et nous attendions le bateau de Kamouraska, qui devait nous transporter à Québec...

Si le quai de St-Denis n'était pas à sa place à Rivière-Ouelle, Georges Lévesque, au contraire, était bien chez lui sur le quai de St-Denis. Il en avait fait son domaine privé. C'était sa promenade du matin, du midi et du soir. C'était son cadre, presque son piédestal. Il faut ajouter que c'était aussi son gagne-pain.

Georges Lévesque y était venu établir un hôtel, qu'il appelait sa chaumière, et où, s'il n'a pas précisément fait fortune, il a du moins trouvé moyen de vivre à son aise jusqu'à l'année dernière... Il est bon de constater qu'il était célibataire, ce qui lui permettait de simplifier considérablement son budget... Georges Lévesque était célèbre dans tout le bas du fleuve...

On ne concevait plus la Rivière-Ouelle sans Georges Lévesque que Georges Lévesque sans la Rivière-Ouelle. C'étaient deux choses inséparables...; quand il partait, il ne restait plus rien... la pointe de Rivière-Ouelle n'existait plus...

Il était dans tous les coins, voyait tout, savait tout, avait l'air de tout conduire... Il est bon d'ajouter qu'il ne faisait jamais rien, absolument rien...



(Photo Société Historique de la Côte du Sud).

Pique-nique des finissants du Collège de Ste-Anne, devant la résidence actuelle de Mme Georges Bouchard, au quai de Rivière-Ouelle en 1899.

A 4 heures du matin, on le voyait sur le quai, à inspecter le fleuve... il connaissait le nom de toutes les goélettes du golfe, de toutes les remorques de Lévis, de tous les caboteurs du Saguenay. Il comptait tous les voiliers et signalait tous les teamsters. On aurait dit que ces derniers lui devaient un droit de passage.

Dieu seul compterait les milliers de jurons que j'ai entendus tomber de la bouche de Georges Lévesque. Il en soupoudrait sa conversation; il en bourrait ses phrases; son langage en était farci... ses «batêches», ses «bateaux», «crime», «mardi», «virgini», «torrieux»... Et cependant je ne l'ai jamais vu seulement de mauvaise humeur... ses jurements n'étaient là que pour la sonorité de la phraséologie, pour la couleur! C'était comme des fleurs de rhétorique dont il aurait parsemé son style...

Toujours le gousset au service de ses amis; jamais l'oreille fermée à l'appel des malheureux!... Il y avait un crédit ouvert à son hôtel pour tous les passants décaqués...

Il y avait toujours une bonne assiette de soupe et une tranche de jambon à la cuisine pour toute cette vermine de vagabonds sans la cope, «cré nom! qui viennent embêter le monde respectable, t'entends bien! pour vivre alorsse! aux dépens du public, mardi!... et qu'on devait écarter, mardi! chasser, batêche! à coups de fusil, torrieux! indubitablement!»

Puis quand l'individu était bien rassasié, Georges Lévesque ajoutait le pousse-café...

C'est un peu sans doute grâce à cette générosité intarissable que George Lévesque est mort pauvre. Mais, s'il n'a pas légué de grands biens à ses héritiers, on peut dire en revanche qu'il les a un peu comblés de son vivant, et qu'il laisse au moins derrière lui une réputation sans tache, un nom sympathique et des souvenirs dont la gaiété n'altère en rien le côté cordial et quelque fois attendrissant...» (313)

La Pointe aux Orignaux a même vu un camp militaire établi sur son site; l'endroit précis nous semble être au nord-est de la route, en bas de la côte, derrière la rangée de maisons et de chalets, sur la propriété actuelle de M. René Hudon; justement M. Hudon trouvait un jour dans ce champ un boulet qui semble être celui d'un canon de petit calibre, qu'il conserve chez lui.

Un article de journal, sans date, ni indication de sa provenance, se trouve aux Archives de la Société Historique de la Côte du Sud, qui nous parle justement de ce camp; il est intitulé: «*Le camp à la Rivière-Ouelle*» (Au crayon, est inscrite une date, 1850, qui nous paraît erronée...): (314)

«Le camp de brigade au quai de la Rivière-Ouelle, formé du 9ème bataillon des Voltigeurs de Québec, et des bataillons de Kamouraska, Témiscouata et Rimouski, a été levé définitivement hier matin.

Le 9ème bataillon, après avoir été passé en revue jeudi matin, s'est embarqué à bord de «L'Union» jeudi soir et débarquait à Québec hier matin sur les 6 heures, sous le commandement du Col. Vohl.

Les autres bataillons s'en retournaient dans leurs foyers respectifs.

Étant donné la multiplicité des choses à étudier et le court espace de douze jours pour voir toutes les branches de l'exercice militaire concernant l'infanterie, il est juste de dire que le résultat est encore surprenant.

Le Col. Duchesnay a commandé le camp avec distinction et a ajouté un fleuron à la popularité dont il jouit parmi les officiers et les soldats de la milice volontaire. Il a été parfaitement aidé par le capitaine Duchesnay, de la Batterie B, major de brigade, et les autres officiers de l'état-major.

Les bataillons ruraux ont fait excellente figure.

Le 9ème bataillon comprenant 305 hommes a maintenant sa bonne réputation. La brigade était composé de 842 hommes.

Dimanche, il y eut messe au camp. Le prêtre officiant était M. l'abbé Têtu, de l'archevêché, et le prédicateur, M. l'abbé Casgrain, aumônier du 9ème bataillon.

La position du camp de brigade au quai de la Rivière-Ouelle était l'une des plus magnifiques que l'on puisse imaginer. Au nord, à l'est et à l'ouest,

(313) Fréchette, Louis: ORIGINALS ET DÉTRAQUÉS, Beauchemin, Mtl. 1943, page 329 à la fin.

Sur la FAILLITE de Georges Lévesque, voir les journaux de Québec, du 5 au 10 avril 1892.

(314) Ce camp dura du 7 au 16 août 1874: SOC. HIST. DE LA CÔTE DU SUD: Dossier 90.

les Laurentides dans toute leur sublime beauté, et le majestueux St-Laurent. Sur la pointe, se trouve un quai considérable et tout neuf, et à quelques pas, l'Hôtel Fraser et ses dépendances. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les touristes ne se rendent pas en plus grand nombre au quai de la Rivière-Ouelle, pendant la belle saison. Les amusements n'y manquent pas pourtant: la pêche, les bains, les danses et les pique-niques à droite et à gauche. Les endroits où l'on peut prendre des bains sont on ne peut plus enviables: le pied du baigneur ne rencontre partout qu'un fond de sable uni, moelleux (!). Le climat y est généralement moins froid qu'aux autres places d'eaux, et la chaleur y est tempérée par l'air tiède de la mer, parfumé des odeurs du varec (!).

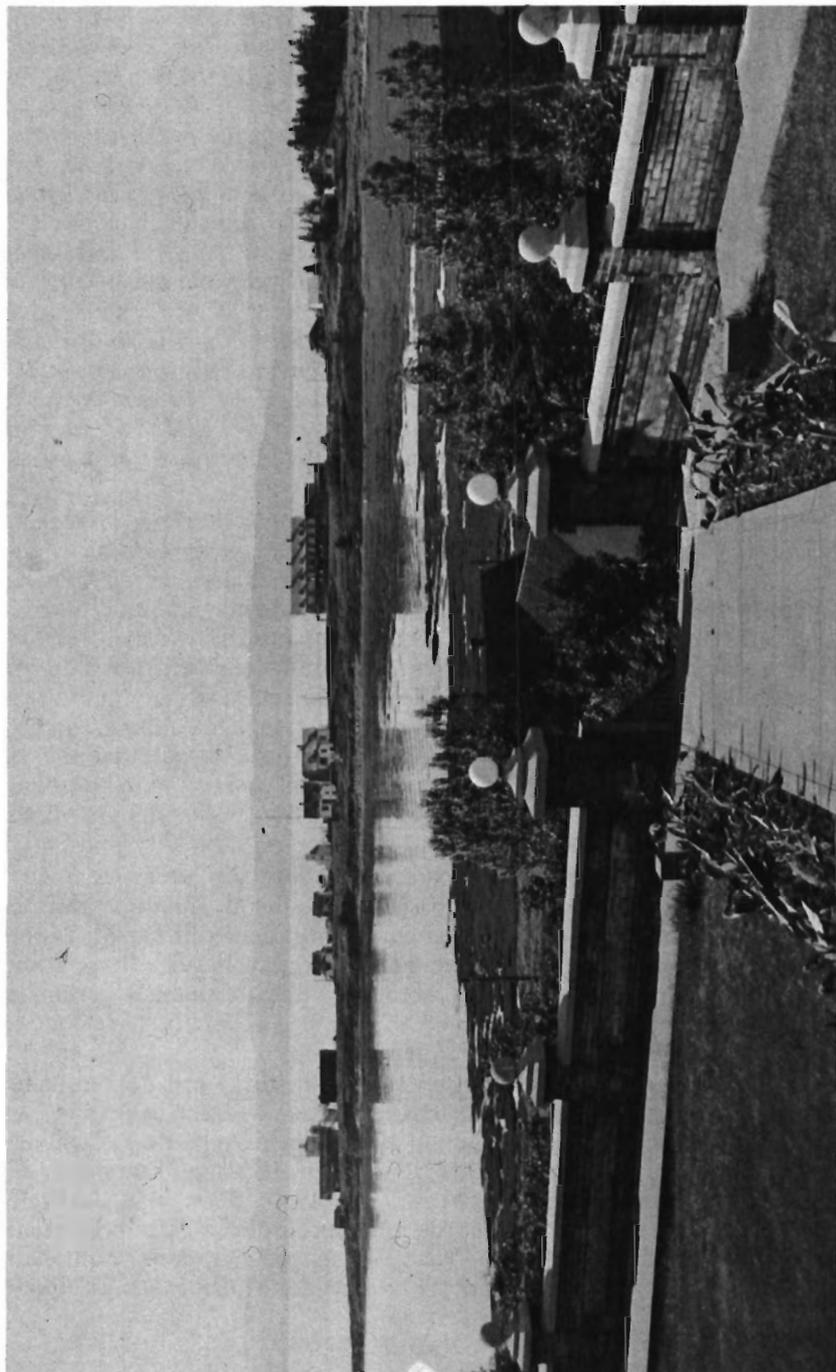
Le terrain de la Pointe appartient, dit-on, à deux propriétaires à l'aise. On se demande pourquoi ces braves gens ne divisent pas ce terrain en emplacements pour des maisons privées et deux grands hôtels. Ils exploiteraient ainsi leurs terrains à grand profit. Le faubourg neuf de La Malbaie ne s'est pas créé autrement. Ce serait tout bénéfique pour les propriétaires et le public voyageur.» (315)

On a vu aussi qu'une chapelle fut construite pour desservir la région, au tournant du siècle. Lentement des touristes vont venir s'y fixer à demeure, c'est-à-dire pour la saison estivale: les Pères Jésuites de Québec se logent légèrement au nord-est de l'hôtel, dans une magnifique résidence qui existe encore; Ernest Lapointe, député, puis ministre, se construit un chalet sur une hauteur, près de l'entrée conduisant à l'ex-résidence de M. Louis Beaulieu. Également, le député Georges Bouchard se loge presque en face de l'hôtel, une résidence qui existe encore. M. le juge Antoine Taschereau, frère du premier ministre du même nom, pour sa part habitait la grande maison, voisine du côté sud-ouest de l'hôtel, maison qui appartient aujourd'hui, à M. Albert Plourde de Mont-Carmel, frère de l'ex-député Alfred Plourde.

Ainsi lentement des chalets se construisent; un des premiers à être érigé du côté sud-ouest de la route sera celui de M. Charles-François Dionne, sur le petit cap au nord du chemin; il fut construit par M. l'abbé Gérard Hudon, ex-curé de Notre-Dame du Portage, vers 1920; il appartient par la suite à M. François Dionne, agronome de Ste-Anne; il portait le nom de «*Beau-Lieu*», sans doute pour honorer à la fois le nom du fondateur, et souligner le site très pittoresque.

C'est surtout à partir de 1940 que l'essor touristique prit de l'ampleur au sud-ouest du quai, alors que les chalets Nadeau furent construits par l'abbé Maurice Proulx; celui-ci, bientôt suivi par des gens de St-Pacôme, de St-Philippe, de Ste-Anne et de Rivière-Ouelle, acquit nombre de terrains des résidents de la Petite-Anse; vers 1960-65, on peut dire que toute la façade fluviale est truffée de résidences d'été. Plus récemment encore, vers 1960, un nouvel hôtel s'est ajouté au premier, dans ce qui était la maison du «*curé Lemieux*», et porte le nom de: «*Villa Fleur des Bois*».

(315) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossier 84.



Vue du quai, prise de la «Villa fleur des Bois». On y distingue le vieux hôtel de Georges Lévesque, le quai avec son aile en «T».

(Photo abbé Armand Dubé).

M. l'abbé Alphonse Casgrain a sa façon bien à lui de raconter ses souvenirs de l'activité touristique à Rivière-Ouelle:

«Autrefois, on trouvait toujours des goélettes, des chaloupes, des barges à louer; il n'y en a plus. Même M. Aristobule Gagnon, ancien gardien du pont à péage, construisait des canots de bois, très bien faits, des chaloupes renommées pour leur solidité et leur vitesse, tant elles étaient bien proportionnées... Qui ne se rappelle, parmi les vieux, cette petite flotte ancrée en haut du port; les canots, les chaloupes de M. Gagnon. Aussi les quais de Rivière-Ouelle si fréquentés autrefois... les quais de M. Têtu du côté sud, près de la batture aux alouettes, où tant de foin et de grain était envoyé au Saguenay... A Rivière-Ouelle, plus de cabotage, il n'y a plus qu'une goélette qui voyage à Québec...»

Du tourisme, il passe au commerce, et raconte: *«...Plus tard, les Messieurs King achetèrent toutes ces propriétés, firent paver des chemins dans les endroits un peu trop bas, afin de charroyer plus commodément leurs bois sciés, aux quais, afin de les expédier en Europe, au moyen de gros vaisseaux, qui traversaient l'océan de Liverpool, à la Pointe de Rivière-Ouelle où on les chargeait de madriers de pin de toute dimension, avec des bateaux qui allaient du quai aux vaisseaux ancrés au large de la pointe; ça prenait une semaine, deux semaines des fois pour les charger, selon leur capacité, leur grosseur.*

Cela faisait bien l'affaire des journaliers qui possédaient des chevaux et des voitures pour faire le transport de ces madriers du moulin à scie de St-Pacôme au quai d'où ils étaient mis à bord...» (316)

Quant à la Pointe proprement dite, c'est plutôt vers les années 1955-1965 que la rive s'est remplie à son tour de chalets. Il y a même un vaste terrain de camping pour roulotte; c'est là également que les prêtres du Collège de Ste-Anne ont leur résidence d'été, située précisément face à la petite pointe où l'on voit les célèbres *«pistes de raquettes»*.

Enfin, tout récemment, à l'autre extrémité de la paroisse sur la pointe du Nord-Est se trouve la résidence des pères Oblats, responsables de la maison de Retraites-Fermées de Ste-Anne.

Il est presque impossible de mesurer l'importance économique de cette industrie touristique pour Rivière-Ouelle: l'apport de taxes foncières, l'achat des produits de la ferme, l'utilisation de la main-d'œuvre locale, tel: garagistes, électriciens, plombiers, menuisiers, etc... introduisent de l'argent dans le circuit économique local (*Ça crée de l'emploi*, comme diraient les politiciens!) En somme, ses résultats sont invisibles, mais ne peuvent être que positifs et méritent d'être poursuivis.

(316) Abbé Alphonse Casgrain, MÉMOIRES, p. 268.

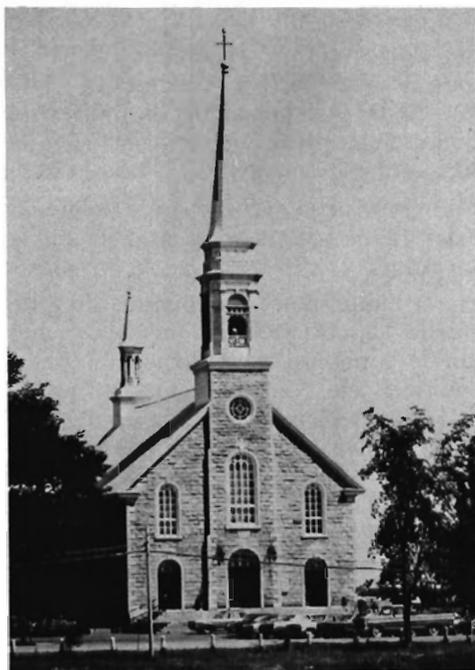
VIE PARROISSIALE AU XX^{ème} SIÈCLE

Si le XIX^{ème} siècle avait été caractérisé par un parti pris des curés dans le domaine politique, le XX^{ème} siècle, lui, sera davantage neutre et pacifique; on avait construit deux églises et deux presbytères dans ce siècle; au suivant, on ne ferait que réparer les vieux édifices.

M. Louis-Philippe Delisle, 1902-1925:

La plupart des personnes plus âgées vivant encore à Rivière-Ouelle se souviennent de M. Delisle. On me l'a décrit comme un curé très terre-à-terre, «*sans cérémonie*», plein de franchise et de bonhomie. Un curé jovial, amateur de bons chevaux et de courses. Mon grand-père aimait à raconter l'anecdote suivante, qui, si elle est peut-être un peu dorée sur les bords, n'en manque pas moins de pittoresque: Alors qu'il était au confessionnal, en train de débiter le flot de ses gros et petits péchés, au plus fort donc de l'action, M. Delisle l'interrompt subitement et lui demande à brûle-pourpoint: «*A propos, as-tu encore ta vieille jument noire?*»

Le même M. Delisle aurait répondu au curé de Saint-Pacôme qui se plaignait d'un endroit mal famé, que fréquentaient ses paroissiens, c'est-à-dire l'hôtel du quai, en lui disant: «*Delisle, quand vas-tu te décider à faire fermer ta porcherie du quai?*» La réponse fusa directe et mordante: «*Lorsque tu garderas tes cochons chez toi!!!*» L'histoire ne dit pas si le «*curé des*



Eglise en 1972.
(Photo Jean-Guy Mignault).

épinettes) (L'expression est de l'abbé Alphonse Casgrain!) réussit à clôturer assez étanchément pour garder son «*troupeau*».

Né à Lévis en 1857, ordonné en 1886, M. Delisle fut vicaire à Saint-Roch de Québec, et à Lévis, puis curé à Stadacona, avant de venir à Rivière-Ouelle.

En 1905, il faisait des réparations au clocher afin d'y installer le nouveau carillon de 4 cloches que la Fabrique venait d'acheter. Ces cloches importées d'Annecy par Émile Morissette, entrepreneur de Québec, coûtèrent, installées dans le clocher neuf, \$2,506.19. Au total, ces 4 cloches pèsent 7,521 livres. C'est un des plus beaux carillons de la région; la richesse et la netteté du son sont des plus agréables à l'oreille. Tous les habitants de Rivière-Ouelle se souviennent que, pour marquer à Saint-Anne l'arrivée du premier évêque du diocèse de Sainte-Anne de la Pocatière, on avait enregistré le son des cloches de Rivière-Ouelle; et à Sainte-Anne, le soir de l'événement, on entendit à la place du frêle grelot de la paroisse, le son «*céleste*» du clocher de Rivière-Ouelle. (Hum!) Ces cloches avaient été bénites par son Éminence le Cardinal Bégin.

La même année, il fit repeindre et dorer l'intérieur de l'église pour le prix de \$2,036. dollars. M. Têtu affirme qu'il fit installer le chauffage à eau chaude dans le presbytère; il fit aussi construire la véranda autour du même presbytère. Sous son initiative fut construite l'école modèle du village, sur le site de la Caisse Populaire actuelle. Maintenant détruite, cette école n'en a pas moins donné l'instruction à plusieurs des habitants actuels de la paroisse. Il aimait les belles choses, les beaux meubles, les beaux casiers de bibliothèques remplis de volumes bien reliés et qui se conservaient bien dans un repos que personne ne venait troubler. Il collectionnait les horloges et cadrans de toutes sortes; on peut encore admirer une pièce de cette collection originale dans le parloir du collège de Sainte-Anne, maintenant devenu le CEGEP. Décidemment les grelots et les carillons l'avaient charmé!

M. Delisle avait 68 ans, lorsqu'une catastrophe en 1925 vint décourager ce curé usé par la maladie (angine de poitrine) et l'âge. C'est le tremblement de terre du 28 février 1925.

Dès novembre 1924, de légères secousses à 6 heures le matin avaient annoncé le «*grand coup*» que les vieux nous racontent encore avec précision. «*Fortes secousses à 9 heures et 20 minutes, puis faibles secousses le reste de la nuit et les 30 jours suivants. La base des murs est lézardée considérablement; il faudra reconstruire. Lourds dégâts au presbytère et au couvent. La vieille maison en pierre du notaire François Letellier, père de l'honorable Luc Letellier, complètement brisée.* (Cette maison se trouvait à l'endroit où résida ensuite M. Louis Dubé, son fils M. Albert Dubé, et aujourd'hui, M. Raymond Dubé!) *Cheminées tombées. De la casse partout. Les magasins ont beaucoup souffert. Dégâts considérables...*» Les archives du couvent disent que le tremblement a rendu «*la maison inhabitable et a suspendu les classes trois semaines durant...*» (317)

(317) Soc. Hist. de la Côte du Sud, Dossiers 86 et 254.

Sur la propriété de M. Joseph Landry, il y avait une maison de pierres qui subit également beaucoup de dommages. Les épitaphes du cimetière étaient tombés pour les $\frac{3}{4}$; dans l'église, l'orgue s'était renversé et une cloche se serait détachée du clocher. (318) Pour un curé usé comme M. Delisle, c'était trop. Il démissionna; puis il décéda un an plus tard. Son successeur sera M. Stanislas Théberge. De M. Delisle à M. Théberge, il y a tout un monde. Autant la bonhomie de l'un en faisait un pasteur fort populaire, un curé-maquignon, près de ses ouailles, autant l'autre était réservé, digne, distant. Sans se plaindre de lui cependant, les habitants de Rivière-Ouelle trouvaient M. Théberge un peu trop aristocrate.

M. Joseph-Stanislas Théberge: 1925-1956.

C'était un «*Prince de l'Église*», disait-on. Durant son ministère, il fut aidé par plusieurs vicaires ou assistants. Faute de place, nous ne pouvons les nommer tous. La plupart sont aujourd'hui curés des paroisses environnantes. Retenons cependant l'abbé Philius Ménard, décédé lors de la tragédie de l'Obiou en 1950, au retour d'un pèlerinage à Rome. Puis M. l'abbé Louis Pelletier, maintenant curé à St-François de Montmagny.

C'est bien à M. Pelletier, architecte à ses heures qu'on doit la chapelle du Quai, construite presque totalement de ses mains et de ses deniers... et qui fait l'admiration des touristes.

M. Théberge est né à Saint-François de Montmagny, le 13 février 1879. Il fut ordonné en 1907, puis alla comme vicaire au Cap Saint-Ignace de 1907 à 1917. Curé de Ste-Apolline de 1917 à 1925, il fut ensuite envoyé à Rivière-Ouelle, où il demeura curé de la paroisse, jusqu'en 1956. Cette année-là, il se retira en faveur de M. Léon Bernier. Il décéda à Rivière-Ouelle, le 9 août 1957, âgé de 78 ans.

En 1948, M. Théberge était nommé chanoine honoraire de Québec, et le 13 février 1955, chanoine titulaire du diocèse de Ste-Anne. En 1951, il recevait le titre de Vicaire Général du diocèse de Ste-Anne et Prélat Domestique, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort.

Sa première œuvre fut de réparer l'église ébranlée par le tremblement de terre de 1925:

Réparations de l'église: 1925.

Les archives du presbytère contiennent des tas de papiers concernant les réparations de l'église; des reçus, des factures, des lettres, des contrats, des estimations, des cotisations, etc... Toutes ces pièces justificatives ayant été soigneusement conservées par M. Théberge. Nous ne reproduirons ici que les documents ayant un caractère plus général, et respecterons ainsi la susceptibilité de personnes encore vivantes.

(318) Témoignage de M. Amédée Richard.

Le 14 mai 1925, le rapport de l'expertise est publié. Cet expertise avait été faite par M. Charles Dumais, architecte: «*Tous les gros murs en général, tant de la sacristie que de l'église sont considérablement endommagés; et il faudra en démolir au moins les trois-quarts... Il y a des lézardes dans les transepts... Il faudra raser le mur du côté de l'épître jusqu'à la hauteur des appuis des fenêtres... Le portail est la partie la moins affectée. La lanterne et la flèche du grand clocher, le petit clocher et les toits sont indemnes... Une bonne partie du fini intérieur est à refaire, cependant le parvis, la voûte, les lambris du chœur et les jubés peuvent être conservés...*»

Un mois plus tard, une requête demandant des réparations signée par 156 tenanciers (sur 210) de Rivière-Ouelle est envoyée à l'évêché. A cette date, la Fabrique a une dette de \$1,200.; à la caisse, une maigre somme de \$48.00; cependant les recettes normales ordinaires de la Fabrique s'élèvent à environ \$3,000. Quant aux dépenses ordinaires, elles totalisent une somme d'environ \$1,600.; ce qui laisse un surplus annuel de 1,400 dollars. C'est dans cette situation assez pénible que M. Théberge commence son ministère à Rivière-Ouelle.

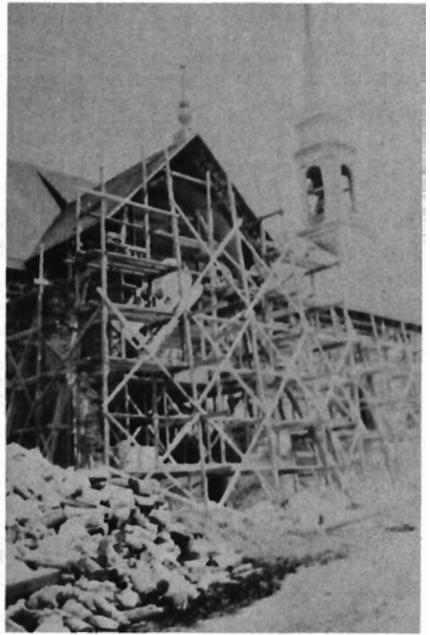
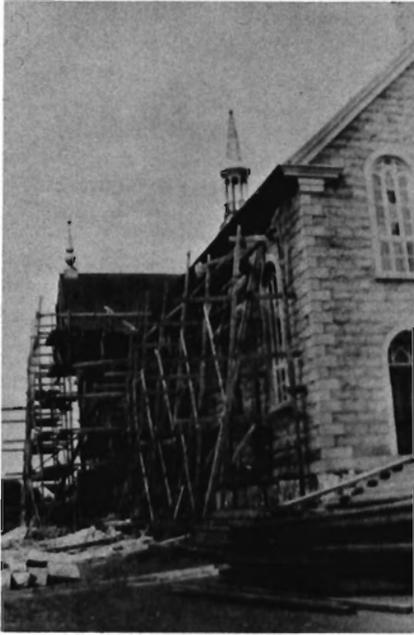
Au dire des contemporains, il ne se plaint pas de la situation qu'il y trouve, ni des gens. Au contraire, il aurait souvent, en chaire, manifesté sa satisfaction, trouvant à Rivière-Ouelle des fidèles dociles, polis et pratiquants; il semble que son expérience à Sainte-Apolline fut plus dure et même désespérante; toute la différence vient qu'il passa d'une paroisse de colonisation à une vieille paroisse traditionnelle; autant l'une est effervescente, jeune, rebelle, autant l'autre est rassise, enracinée et devenue (c'est étrange!) pacifique.

Après avoir envisagé diverses possibilités quant à l'église, les habitants de Rivière-Ouelle, à la fin de 1925, se sont finalement entendus pour les plans suivants: on réparera; l'architecte sera M. Charles Dumais; l'entrepreneur, M. F.X. Lambert de Sainte-Anne. «*Les marguilliers ont décidé de faire les travaux aux dépens de la Fabrique, pour le coût s'élevant à environ \$42,000.00 dollars. La Fabrique payera \$7,000.00; le coût de la cotisation se montera à \$35,000.00, qui peut être reporté sur 10 ans...*» (Lettre du 18 décembre 1925 à M. Charles Smith, commissaire pour l'érection civile des paroisses).

En février et mars, l'avis de cotisation est publié, et les travaux débutent. Il ne semble pas s'être élevé de difficultés majeures à cette occasion. En aurait-il été ainsi au temps de M. Bégin?

Après ces réparations, l'église s'est transmise sans modification majeure jusqu'à nos jours. Il y eut bien sûr l'entretien normal, tel peinture intérieure et changement des bancs; et à ce propos, on a enlevé une allée de bancs et la marche d'environ 6 pouces qui soulevaient ces bancs; aussi, depuis les récentes modifications liturgiques, on a ajouté un autel simple et dégarni, qui fait face aux fidèles.

En 1927, on achète l'orgue actuel, au coût de \$4,000. Le 3 novembre 1929, l'électricité est installé dans l'église et coûta \$1,200.00. En 1930 et



Eglise en réparation au lendemain du tremblement de terre de 1925.

1931, M. Théberge de concert avec la Fabrique fit reconstruire la salle publique et la maison du bedeau y attenant; ces travaux s'élevèrent à \$3,000.

En 1933, en plein cœur de la Grande Crise économique, les marguilliers adoptent la résolution suivante: *«Les francs-tenanciers qui ont déjà payé 8 versements pour la réparation de l'église ont a souffrir de la crise économique et ne pourront que très difficilement acquitter le neuvième et dernier versement, qui sera dû au mois de novembre prochain.*

C'est pourquoi, les syndics proposent à Mm. les marguilliers de faire gagner par travaux au bénéfice de la Fabrique le montant dû par chaque contribuable... A savoir:

- drainage du cimetière, nettoyage des lots et allées.
- gravelage des alentours de l'église et de la salle publique.
- reconstruction du hangar du curé à 2 étages, 28 pieds par 32 et couverture en bardeau.

Et ainsi sera remis le montant de \$4,500.00»

Un petit incident survint cependant le 11 octobre 1930, alors que des voleurs ont pillé les tronc de l'église; les auteurs du sacrilège furent dénoncés par M. Joseph Lavoie, chauffeur d'automobile, qui les avait amenés.

En 1934, le couvent célèbre avec éclat le 125ème anniversaire de sa fondation, auquel participe dignement M. Théberge, celui-ci n'avait pas eu

l'idée d'imiter son illustre ancêtre, M. Bégin, qui, on s'en souvient, avait préféré se cloîtrer dans son presbytère lors de l'inauguration de 1859.

En 1939, une retraite prêchée par les pères Séguin et Dubé, rédemptoristes, pour la tempérance, avait eu un succès tel que pas moins de 675 personnes s'étaient enrolés dans la société de tempérance, le Cercle Lacordaire. Hum! Que sont devenus ces prohibitionnistes, ces adeptes du « régime sec », en 1970? (319)

En 1947, une résolution de la Fabrique décida que la chapelle du quai, devenue trop exigüe et défraîchie, devait être rebâtie; en 1948, l'abbé Louis Pelletier, vicaire à Rivière-Ouelle entreprenait de diriger les travaux de reconstruction. (319)

Dans un domaine plus civil que religieux, M. Théberge encouragea la formation de la Caisse Populaire de Rivière-Ouelle en 1934; il collabora aussi à la formation d'un cercle de l'A.C.J.C.: ce cercle fondé le 10 juillet 1934 avait pour aumônier M. Théberge; le président était M. Léo Lévesque; le secrétaire, M. Lucien Ouellet. S'agissait-il du mouvement connu sous le nom de Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, sorte de mouvement d'Action Catholique, à forte teinte nationaliste? Ou bien d'une cellule du mouvement secret (?) appelé Ordre de Jacques-Cartier, qui existait encore vers 1950-60? On en sait peu de choses; on présume qu'il a du végéter péniblement quelques temps, puis disparaître.

M. l'abbé LÉON BERNIER, originaire de Montmagny, vint prêter main forte à Mgr. Théberge durant les derniers mois de son ministère; puis il prit la succession de celui-ci. Autant Mgr. Théberge brillait par sa distinction, autant M. Bernier brillait par son humilité et sa grande bonté. On ne peut sans émotion, évoquer le souvenir de ce prêtre bon, qui, sans faire de bruit, sut toucher le cœur de ses paroissiens, et obtint d'eux sans aucune difficulté tout ce qui s'imposait en réparation: peinture intérieure de l'église, réparation du clocher, nouveau système de chauffage, solidification des murs et des planchers, des bancs neufs, cimetière remis à neuf, etc... Administrateur sans pareil, tous ces développements se firent sans entamer les « biens de la Fabrique ». Décédé après une longue maladie le 28 août 1966, son souvenir est encore très vivant dans notre mémoire.

M. ROBERT CAMPAGNA prit la relève. Son séjour parmi nous fut de courte durée; un an à peine. Ce prêtre de haut savoir, habitué au ministère collégial ne put s'adapter à la mentalité simple de nos ruraux. Il fut remplacé par M. le chanoine ROBERT HUDON, curé actuel. M. Hudon, d'origine rurale (St-Pascal) est le vrai type du « curé de campagne ». Il impose par sa forte personnalité, et tend à atteindre, comme ses prédécesseurs, jusqu'au sommet le renouveau liturgique. C'est lui qui donna le coup de pouce qui lança l'organisation des fêtes du Tricentenaire en 1969...

La communauté religieuse paroissiale de Rivière-Ouelle est comme ailleurs, à l'âge de la liturgie nouvelle, de la francisation des offices, des

(319) Société Hist. de la Côte du Sud, Dossier 90, et 592.

rites nouveaux, etc... «*On nous change la religion*», disent les plus âgés. «*Il faut que ça change*», répondent les jeunes. Toujours l'éternel problème de la tradition ou du changement. L'ancien système ou l'ordre nouveau. Ce qu'on croyait être des valeurs éternelles, immuables, est devenu muable, transformable. Le choc du changement fut brutal pour quelques-uns... mais on s'y habitua.

Dans l'ordre des faits religieux énumérés dans ce chapitre, nous pouvons citer les noms de quelques sacristains de Rivière-Ouelle: (320)

Gagnon, Pierre	1781
Dubé, Joseph	1781-1798
Grenet, J.-Baptiste	1798-1807
Dubé, Abraham	1807-1845
Dubé, Tiburce	1845-1869
Gagnon, David	1869-1871
Laboissonnière, Magloire	1871-1903
Laboissonnière, Joseph	1903-1925
Leclerc, Omer	1925-1927
Laboissonnière, Louis-Philippe	1927-1944
Pelletier, Gilbert	1944-

Les comptes de la Fabrique nous apprennent que le bedeau en 1925 gagnait un misérable salaire de \$100.00 par an.

Les reliques que possède l'église de Notre-Dame de Liesse sont celles de la Vraie Croix, de Sainte-Anne et de Saint-François-Xavier. (320)

Voilà un siècle d'événements religieux qui se ferme; de 1781, année de l'arrivée de Mgr. Panet, à 1972, Rivière-Ouelle a vu construire 2 églises neuves, 3 presbytères; elle a vu le cimetière changer d'endroit, pour revenir à son premier site.

Ce siècle est marqué par une alternance de périodes agitées et de périodes calmes; le temps du curé Bégin, par exemple, est une de ces saisons chaudes, où l'on voit des contestations politico-religieuses, bien sûr, mais aussi une intense pratique religieuse; on n'a qu'à penser aux succès des prédications d'un Chiniqy ou d'un abbé Quartier.

Ce siècle est enfin marqué par la main-mise de plus en plus prononcée du clergé sur toutes les sphères de l'activité sociale: l'éducation, la diffusion des idées, la politique sont, de près ou de loin, étroitement surveillées par l'Église. Avec ce siècle, on entre dans une période d'unanimité et d'uniformité: il y a une idéologie, une forme de vie, un seul patriotisme (qui est religieux); c'est, en d'autres termes, la période où se forme le «*crédo*» du canadien-français: l'idée que le Canada-français a une vocation agricole, qu'il n'y a de meilleur vie que la vie des campagnes, que la ville, la vie

(320) Société Hist. de la côte du Sud, Dossier 88.



Intérieur de l'église vers 1920. Remarquez les vieux bancs, l'absence de vitraux dans le chœur, l'absence de la rangée de bancs centrale.



Intérieur de l'église vers 1950.

(Photo abbé Armand Dubé).

des affaires est pour les autres, c'est-à-dire les Anglais; le «*crédo*» du Canada-français, à venir jusqu'à la Révolution Tranquille des années 1960, était conservateur; il visait au respect et au maintien de l'ordre établi; il tendait à faire croire que les hommes sont faits pour les institutions, et non les institutions pour servir l'homme. Donc, il fallait les conserver intactes. N'est-ce pas ce qui explique les difficultés des réformes religieuses, issues du Concile Vatican II, à s'implanter dans les mœurs paroissiales?

Foyer Thérèse Martin:

Parmi les réalisations que l'on peut placer sous le titre des œuvres religieuses, ou charitables (certains diront des services sociaux), il faut mentionner le foyer pour personnes retraitées, bâtie sur les «*Côteaux*», grâce à l'initiative des religieuses du Perpétuel Secours. (321)

En fait, ces religieuses avaient auparavant organisé un orphelinat. Sur le Côteau, près de la route qui conduit à la Petite-Anse, dans une propriété achetée de M. Arthur Danjou, sera érigée en 1952, l'orphelinat St-Martin. La famille Alfred Martin remit cette même année sa ferme ancestrale entre les mains des religieuses.

La résidence Danjou fut aménagée de sorte qu'elle reçut chaque année une vingtaine d'orphelins recrutés par le Service de la Sauvegarde de l'Enfance de Québec. Quatre religieuses assurent l'éducation de ces enfants et ne délaissent pas la ferme, précieux moyen de subsistance pour le personnel de l'Orphelinat. L'une de ces pionnières est encore en fonction à la Direction des Finances de l'actuel Foyer: S. St-Raymond (Marie-Jeanne Bergeron).

En 1962, on annonce qu'on érigera un Foyer à Rivière-Ouelle. Les plans sont immédiatement commandés à l'architecte M. Jean-Marie Roy et le 30 octobre 1962, les travaux débutent sous l'entrepreneur M. Louis Fecteau et du Surintendant M. Armand Roy, frère de Jean-Marie... Après un an et demi, l'immeuble est dressé, les religieuses passent de l'Orphelinat au Foyer et réservent désormais leur dévouement aux personnes âgées. Les premiers pensionnaires sont: M. François Dubé, Mlle Marie-Anna Boucher, M. Joseph Roussel et Madame Joseph Guérette. En décembre 1964, 40 personnes sont déjà chez eux.

Avec ses 6 étages et le service d'un ascenseur, le Foyer distribue à ses hôtes tous les soins nécessaires à leur âge et à leur état de santé. En 1971, 125 personnes se partagent les huit départements. Depuis sa fondation, le Foyer a reçu 320 pensionnaires. M. l'abbé Dominique Gosselin agit comme pasteur-aumônier. Aimé de tous pour sa bonne humeur et son dévouement, M. l'abbé Gosselin entreprenait en 1971 de fonder une association de «*l'Âge d'Or*». Les gens de Rivière-Ouelle maintenant ha-

(321) Ces informations nous ont généreusement été fournies par S. Marie-Anna L. secrétaire du Foyer.

bitués à voir dans le décor l'imposante architecture de ce Foyer, sont aussi fort heureux d'accueillir dans la paroisse ces nouveaux paroissiens.

Les religieuses du Perpétuel-Secours, présentement au nombre de 20 s'occupent de la direction du foyer et partagent les tâches avec une trentaine de laïcs dont les deux-tiers sont à plein temps: infirmières licenciées, gardiens et gardiennes de nuit dans les infirmeries, aides masculins et féminins pour les aliments, le lavage, le chauffage, l'éclairage, l'entretien et la réparation du linge, les soins médicaux et les médicaments, etc...

Avec un budget d'environ \$200,000. par an, S. Marie-Anne Fecteau, supérieure, Ss. Emma Carrier et M.-Anne Létourneau, secrétaires et S. Marie-Jeanne Bergeron font des prodiges d'économie et de dévouement pour que les périodes difficiles demeurent quand même des journées ensoleillées.

La moyenne d'âge des pensionnaires en 1971 était de 76.3 ans, répartie entre 40 et 96 ans. «*Mais, écrivait S. Létourneau, ces gens ont bon pied et bon œil, et ils chantent encore...*»

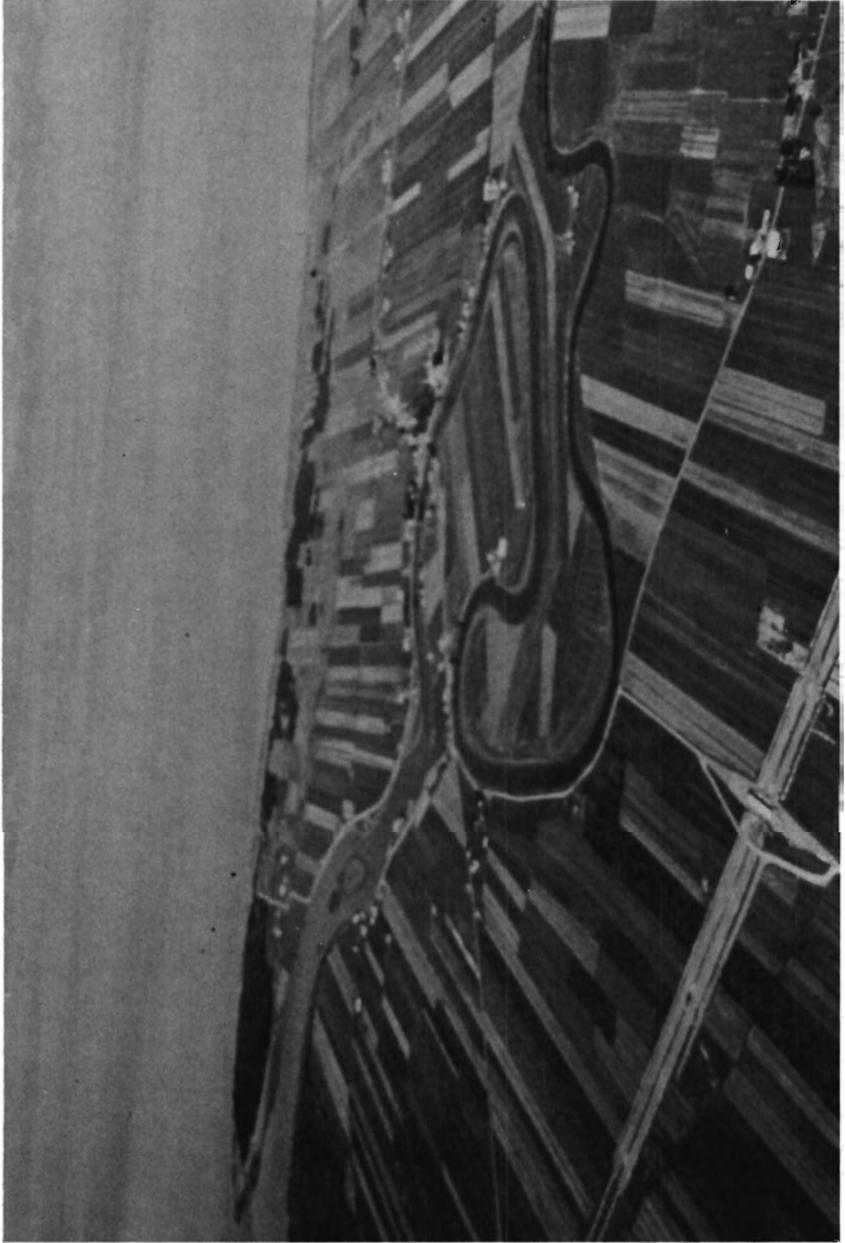
Guerres et épidémies:

Les deux guerres mondiales n'ont pas passé inaperçues dans la Rivière-Ouelle de l'époque. Même si cette petite communauté paisible, sans beaucoup de relation avec le monde extérieur, paraît à l'écart des grandes crises mondiales, elle a vu partir pour le front quelques-uns de ses fils. La loi de la conscription appelant sous les drapeaux les fils de famille aptes à être conscrits, deux au moins que nous connaissons ont laissé leur vie sur le sol de France: c'est M. Henri Dionne, parti en 1915 et décédé en août 1918 à la bataille de Vimy; M. Valère Mercier, fils de Gilbert, décédé également en 1918.

A la deuxième guerre, nous connaissons les noms de M. Philippe Bélanger, fils de Didace, mort au combat. M. Wilbrod Dubé fut blessé à la même guerre.

La conséquence la plus importante de ces conscriptions fut surtout politique; il en résulta une accentuation de l'esprit de parti. Les chefs de gouvernement furent jugés tout simplement «*responsables*» de cette tragédie. C'est beaucoup plus tard, après que la partisanerie fanatique fut un peu refroidie, qu'on l'on comprit les raisons beaucoup plus profondes de l'enrégimentation des jeunes Canadiens.

Après le retour au pays des soldats, une épidémie contagieuse universelle (la grippe espagnole) étendit ses tentacules jusqu'à Rivière-Ouelle. Les plus âgés se souviennent encore de ces moments de panique... les endroits publics furent fermés, voire même des églises. Les funérailles se tenaient sans les cerceuil; sitôt la mort survenue, on enterrait le cadavre... Ce fut, il faut le dire, la dernière des grandes épidémies à survenir à Rivière-Ouelle, si l'on oublie les 3 ou 4 victimes de dypthtérie signalées vers les années 1940.



(Photo M. Léopold Bérubé, et son neveu, M. Marius Bérubé, de Compton).

Vue aérienne de Rivière-Ouelle en 1972; les méandres de la rivière; la nouvelle route trans-canadienne; une «terre» est laissée en friche.

Conclusion

A soixante ans... (322)

Deux fois trente hivers ont blanchi ma tête.
Je ne suis plus jeune et je chante encore.
Dans mon temps passé, comme aux jours de fête,
De mes doux refrains, j'ouvrais le trésor.
Qu'importe ma voix, qu'importe mon âge!
On dit toujours bien ce qui sort de l'âme
Sous un ciel d'azur, tant que j'entendrai
Chanter les oiseaux, oh! moi je chanterai!
Tant que j'entendrai les cloches à l'église
Tinter l'Angélus au déclin du jour,
Tant que j'entendrai murmurer la brise,
Des longs soirs d'hiver, à l'aube du jour,
Tant que je verrai du ciel la lumière,
De la nuit les étoiles, percer les mystères
Sous un ciel...
Chanter les oiseaux...

Tant que l'harmonie et la bienfaisance
Pour venir en aide à la pauvreté
Se réuniront, je promets d'avance
Un concours déjà tant de fois prêté.
Tant que je pourrai faire naître un sourire
A l'enfant qui pleure, au vieux qui soupire,
Oui, par mes chansons, tant que je pourrai
Faire sécher des larmes, oh! moi je chanterai!

(VIEILLE CHANSON, image de Rivière-Ouelle
de demain et d'aujourd'hui!)

L'abbé Henri-Raymond Casgrain résumait ainsi l'œuvre des pionniers de Rivière-Ouelle et des dix générations de leurs descendants établis autour de la rivière; il écrivait:

«*SI VOUS CHERCHEZ LEURS MONUMENTS, REGARDEZ AUTOUR DE VOUS*».

(322) Mon arrière-grand-père maternel chantait ce refrain bien connu de Saint-Jean-Port-Joli.

CONCLUSION

Est-ce que l'histoire de Rivière-Ouelle est terminée? Non! Seulement une étape a été franchie, et seulement une esquisse en a été tracée ici; demain l'histoire se poursuivra, et demain d'autres rééditeront une meilleure histoire de Rivière-Ouelle.

Le cours des années amènera la découverte d'autres documents, la publication d'autres archives, une vision différente du monde et des faits; ainsi il restera toujours à faire une étude de l'histoire municipale qui n'a pu avoir sa place dans ce manuel, des biographies sérieuses de Letellier et de Pelletier, une histoire de la Commission Scolaire..., etc...

Ce volume n'avait d'autres prétentions que celle de faire un inventaire du patrimoine historique qu'offre la paroisse: archives, pièces d'art, vieilles maisons, vieilles terres, publications, etc... Ce volume désirait scruter le caractère de l'homme qui fut jadis notre ancêtre, pour comprendre mieux notre être et notre agir actuels.

Il voulait aussi situer la paroisse parmi ses voisines, la poser sur la carte québécoise pour l'évaluer à la lumière de ses semblables. Il voulait être plus qu'une histoire de famille ou de notables (curés, seigneurs ou maires...) mais une histoire de la population. Il voulait enfin aller au-delà de l'archive froide et morte, pour regarder vivre le passé. «*Il y a un monde vivant des choses non écrites*» (Michelet), un monde que la tradition, la légende, de vieux souvenirs seuls rapportent, un monde que nous avons tenté de découvrir entre les lignes des documents... Quels documents nous raconteront demain la vie d'aujourd'hui? Il y aura l'archive officielle, bien sûr; mais espérons qu'il y aura aussi les souvenirs, les «*mémoires*» de famille; espérons qu'il y aura la photographie, le film, les bandes sonores, etc... Mais qui aura la sagesse de nous les conserver? Ah! si nos premiers ancêtres nous avaient légué des souvenirs, des mémoires de leur vie, l'histoire en serait d'autant plus charmante aujourd'hui! Qui demain, au lieu de détruire, pensera à conserver nos témoins de l'époque?

En tout cas, l'histoire de Rivière-Ouelle nous est apparue marquée par trois grandes étapes:

1 — Celle au cours de laquelle de robustes défricheurs français ont déblayé à la hache et à la charrue le domaine rural, et ont édifié une société. La société est de type aristocratique; l'habitant se modèle sur le seigneur, le curé; le rang et les rares communications créent un type individualiste, en même temps que sociable. L'activité est agraire et maritime; l'industrie est rare.

Deux types d'individus nous apparaissent alors: le type fermier, stable, hiérarchisé, simple et pauvre; conservateur et d'ambition aristocrate. L'autre est le type du coureur de bois, aventurier, progressiste, ambitieux; le type de l'anti-conformiste, du révolutionnaire, désireux du changement, du mouvement; c'est le type du commerçant, du pêcheur, de celui qui se sent à l'étroit sur sa terre.

2 – Celle au cours de laquelle le domaine défriché est devenu trop étroit pour contenir les fils de familles nombreuses, et où le sol s'appauvrit par des méthodes de cultures moins efficaces. C'est la fin du défrichement, le début de l'émigration; la création d'un village et d'une bourgeoisie professionnelle. C'est la période de transition, d'ajustement, de l'équilibre à trouver entre l'ancien et le moderne, entre rester et partir, entre changer ou demeurer tel; les troubles de 1837, et les manifestations électorales des années 1850 sont les indices de ces mutations. Un début d'industrie (bois) apparaît, en même temps que la paroisse s'ouvre sur l'extérieur; elle cesse d'être le «*bout du monde*» pour devenir une paroisse de transit, entre la Gaspésie ou le Nouveau-Brunswick et Québec. Le chemin de fer, les routes, les ponts, les traversiers et le quai, l'immigration d'étrangers et l'émigration de bûcherons, de pêcheurs vers les 4 horizons de l'Amérique...

La mentalité de l'habitant subit donc elle aussi l'effet de ces mutations; c'est le type «*coureur*» de bois, aventurier qui quitte, laissant la place au cultivateur; c'est le jeune qui laisse les vieux; la mentalité devient donc conservatrice; le «*progressisme*» a quitté avec la jeunesse; on devient routinier, conformiste, traditionaliste; on s'ancre dans les habitudes et les traditions; on glorifie le passé, le «*bon vieux temps*» des ancêtres héroïques; débute le patriotisme tourné vers le passé et visant à glorifier l'ordre établi.

3 – Enfin, l'époque toute récente du bouleversement industriel; il n'y a pas d'industrie à Rivière-Ouelle, mais l'industrie y a prolongé ses effets; la mécanisation, le rapprochement inévitable, provoqué par les communications plus étroites, la diversité des méthodes, des techniques conduit lentement à une diversité des idées; les routes, aussi bien que la radio et la télévision ont amené la multiplicité des expériences; mais elles ont aussi contribué à l'exode vers la ville. Ainsi la mentalité reste foncièrement conservatrice.

La mentalité est aussi individualiste, de telle sorte que toute entreprise collective en 1970 se voit encore aussi difficile à réaliser que dans les siècles précédents.

Malgré le foisonnement des idées, il persiste cependant une idéologie, une tendance, un parti (si l'on transpose sur le plan politique); c'est le conservatisme, inhérent à une paroisse vieille; et cette paroisse est vieille par sa durée, mais aussi par la moyenne d'âge de ses habitants. A preuve, il n'y a qu'à voir le taux de natalité des dix dernières années.

Enfin, pour dorer le blason populaire, il est agréable d'y constater la persistance d'un esprit d'honnêteté, de camaraderie, de saine sociabilité, enfin d'une rare intégrité sociale et morale. Si la paroisse de Rivière-Ouelle ne brille pas par la quantité de ses réalisations, elle excelle cependant par sa qualité de vie.

Paul-Henri Hudon.
Montréal, juin 1971.

APPENDICES

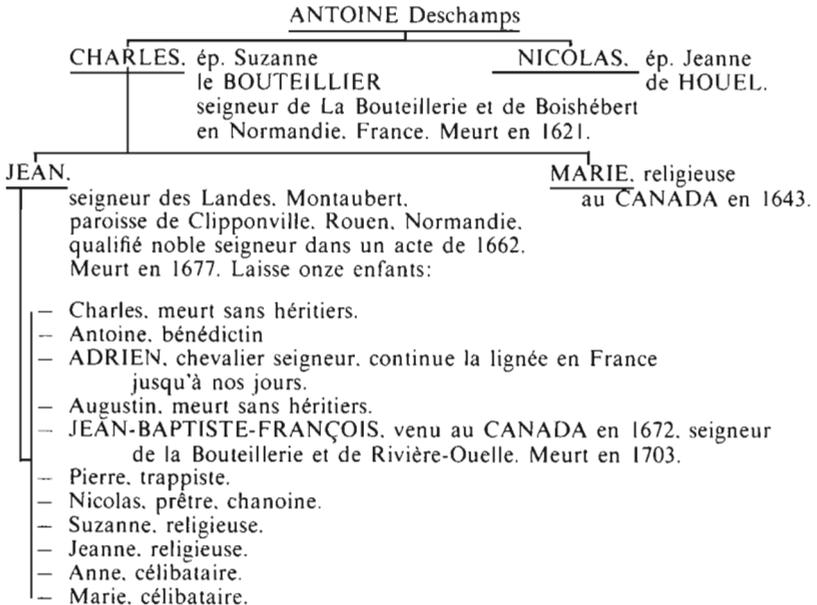
EXTRAIT DES ARCHIVES DE DIEPPE (FRANCE): 1671-1672:

«Le vaisseau dit «*Le St-Jean-Baptiste*», de 300 tonneaux dont nous avons parlé l'année précédente, partit encore de Dieppe en celle-cy. sur la fin du mois du juin pour Québec, qui est une des habitations de Canada. Il porta le sieur de la Bouteillerie, jeune gentilhomme du pays de Caux, lequel avait deux charpentiers, deux maçons, et quatre manœuvres pour défricher les terres que le Roy lui avait données jusqu'à la concurrence de mille arpents, situées entre les Trois-Rivières et Montréal. Il porta aussi en ce pays-là cent hommes et vingt-six filles, qui furent amenées de Paris, dix ânes et anesses, cinquante moutons et brebis, des draperies, des merceries, des couvertures et beaucoup d'autres choses commodes à ceux de la Nouvelle-France et propres pour la traite de ce vaisseau, lequel en rapporta à Dieppe, le 10 janvier de l'année 1672, dix mille livres de peaux de castor, à 4 francs et demie la livre, quatre cents peaux d'original, des pierres, du bois, de la poix, et beaucoup d'autres choses rares, entre lesquelles il y avait un original vivant, et âgé d'environ six mois, un renard et douze grandes outardes, que le sieur Lusson vint présenter au Roy».

(Les Antiquités et Chroniques de la ville de Dieppe, par David Asseline, prêtre, 1874, Paris-Rouen, Tome II, p. 359-360.) (323)

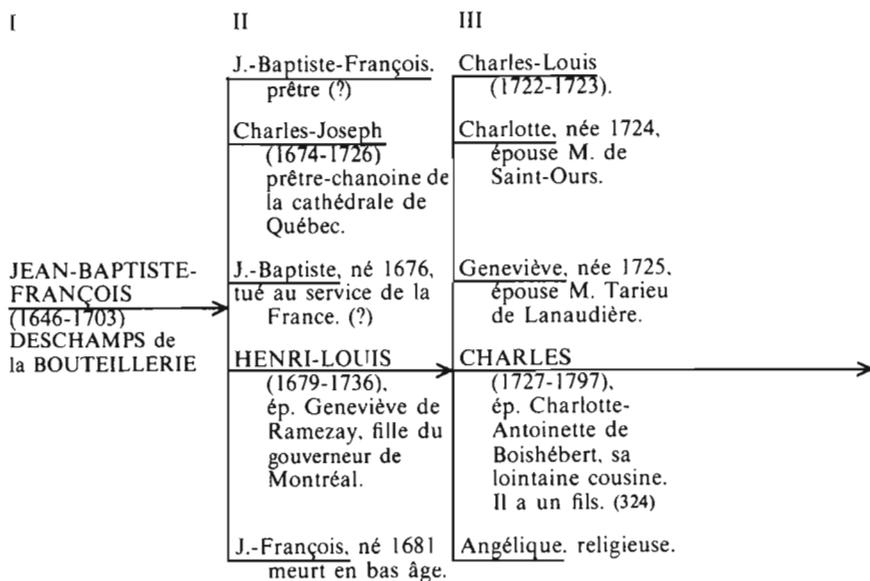
«Il y a en France un endroit appelé «*Houel*», dans la Manche. C'est un hameau de 110 habitants, de la commune de Flamanville département de la Manche; et 2 châteaux portant le nom de «*La Bouteillerie*»: un dans la commune de Combourg (Ile et Vilaine), l'autre dans la commune de Brain-sur-l'Authion (Maine et Loire). (323)

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DESCHAMPS DE BOISHÉBERT. concernant le Canada.

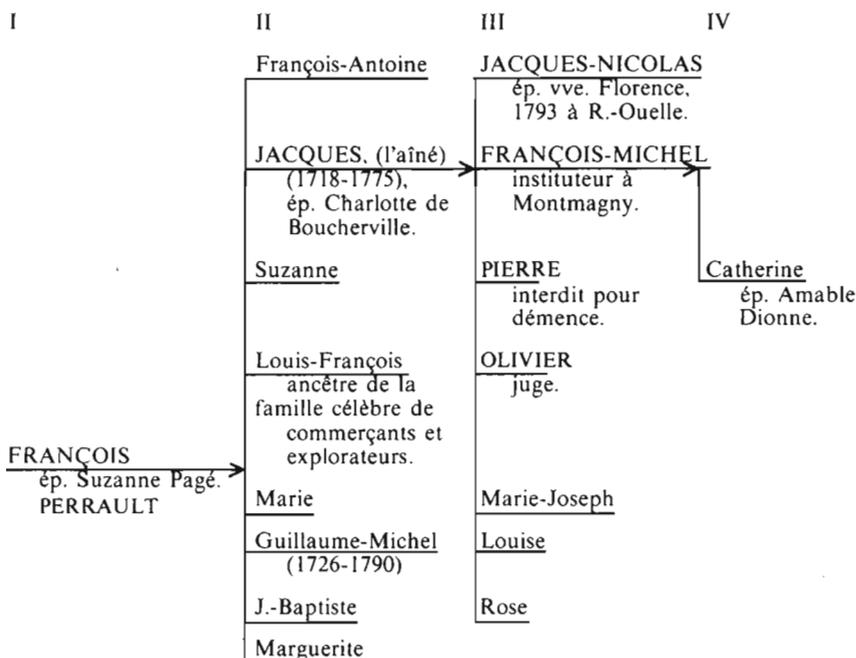


(323) Société Historique de la Côte du Sud, Dossier 98.

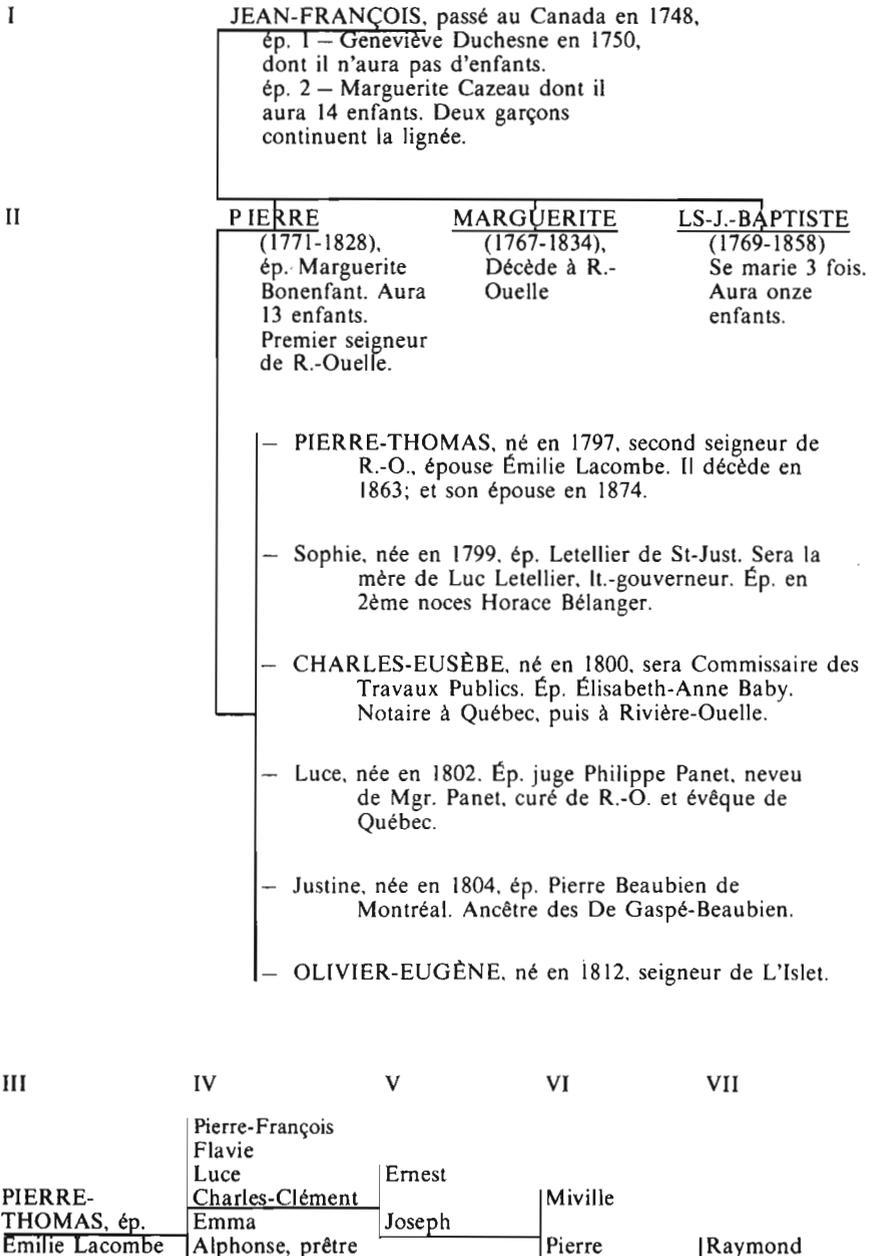
(324) Ce fils se nomme Roch-Charles Gabriel, qui mourra sans héritiers.



GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SEIGNEURIALE PERRAULT, concernant Rivière-Ouelle.



GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DES SEIGNEURS CASGRAIN
concernant Rivière-Ouelle.



CHARLES- EUSÈBE, ép. Anne Baby.	Charles-Eusèbe, sénateur	Thomas-Chase, min.-député
	Philippe-Baby, député	
	Auguste-Eugène	Louis
		Raymond
	Henri-Raymond, prêtre-historien	
	René-Édouard, prêtre	
	Joseph-Alfred	
	Herménégilde	
	Suzanne, ép. Pantaléon Pelletier, lt.-gouv.	
	Élisabeth, religieuse	
	Virginie, religieuse	
	Rosalie, ép. de Martigny	
Amélie, religieuse		

OLIVIER- EUGÈNE, ép. Hortense Dionne, fille de Amable Dionne	Eugène
	Georges, prêtre
	Arthur, auteur de « <i>Grande Tronciade</i> »
	Edmond
	Adolphe
	Gustave
	Léonce
	Jules

RECENSEMENT DE 1681 DE RIVIÈRE-OUELLE

Noms	Âge	Métier	Armes, fusils	Bestiaux à cornes	Terre en valeur.
J.-Bte Deschamps	37	seigneur	3	12	15
Cath.-G. Macard	24				
Charles	7				
Jean	5				
Ls-Henri	3				
François (domestique)	15				
Robert Lévesque	40	charpentier	4	11	10
Jeanne Chevalier	36				
Nicolas	9				
Charles	7				
François	2				

Noms	Âge	Métier	Armes, fusils	Bestiaux à cornes	Terre en valeur.
Damien Bérubé	30	maçon	1	6	10
Jeanne Sauvenier	34				
Anne	10				
Pierre	9				
Marie	7				
Guillaume	6				
Jeanne	1				
Pierre Hudon (325)	32	maçon	2	2	10
Marie Gobeil	23				
Marie	4				
Pierre	2				
Marguerite	1				
Jacques Miville	46	maçon	2	7	8
Catherine Baillon	36				
Catherine	12				
Charles	11				
Jean	9				
Charles	5				
J.-Galleran Boucher	39	charron	2	15	6
Marie Leclerc	40				
Pierre	17				
Philippe	15				
Madeleine	12				
Gertrude	9				
Marie	7				
François	5				
Michel Bouchard	41	2	14	9
Marie Trotin	40				
Étienne	18				
Charles	14				
François	12				
Pierre	10				
Marguerite	8				
Gabriel	5				
Pierre	3				
Pierre Dancosse	40				
Madeleine Bouchard	16				
Marie	1				
Jacques Thiboutot	29	boulangier	1	10	7
Marie Boucher	20				
Adrien	3				

(325) A Québec en 1665, il est recensé parmi les «volontaires», et il se dit boulangier.

Noms	Âge	Métier	Armes, fusils	Bestiaux à cornes	Terre en valeur.
Marie Cloutier (326)	45	3	2
Louis	19				
Marie	11				
Charlotte	9				
Joseph Renaud	34	14	16	50
Marie Lehoux	19				
Guillaume Foquenet,	40				
(domestique).					
François Jouineau,	19				
(domestique).					
Madeleine Lehoux	12				
(servante).					
TOTAL:	11 familles 62 habitants.	31 fusils, 104 bêtes à cornes 134 arpents mis en valeur.			

INVENTAIRE DES PROCÈS-VERBAUX DES GRANDS VOYERS.

Rapport qui «*RÈGLE LE GRAND CHEMIN ROYAL DE LA SEIGNEURIE DE RIVIÈRE-OUELLE*». 10-14 août 1713. Par Robineau de Bécancour, grand-voyer du Roi en ce pays.

«L'an 1713, le 10 et 14 août... nous, Pierre Robineau de Bécancour... nous sommes transportés dans la côte et seigneurie de Rivière-Ouelle... et là, du consentement et avis des sieurs Étienne Jeanneau, lieutenant de milice de la dite côte, et de celui de Labrie (Mignot?), sergent de la dite compagnie, de Louis Dubé, Pierre Bérubé, Prisque Boucher, François Lévesque, avons réglé le grand chemin royal de la dite seigneurie de 2 lieues de long et de 24 pieds de large;

A prendre en descendant à la ligne de la paroisse, suivant toujours le chemin tracé le long de la «*levée*» de la veuve Lafrance, suivant toujours ainsi la même route jusqu'à la rivière. De là, où l'on passe à gué, (-restant possible d'y faire un pont-) la dite rivière passée, il continuera droit au moulin, du moulin, à l'église; et, comme il est nécessaire d'aller retrouver le fleuve, nous avons choisi la route ci-devant pratiquée; et l'on passera en dehors des «*pieux*» au sud-ouest du presbytère et enfilera la route que l'on suivra toujours jusque vis-à-vis de la prairie de la veuve Beaulieu (Hudon); et l'on prendra la route du sud-ouest pour se rendre au fleuve, où, étant arrivés, reculeront leurs clôtures et feront passer le dit chemin à travers, mais dans le bas de leurs prairies; et, comme ce chemin passe tant «*sur*» la veuve Brisson (?) que «*sur*» la veuve Beaulieu (Hudon) et Jean-Baptiste Beaulieu, et que c'est eux qui fournissent tout ce terrain, nous jugeons à propos qu'ils soient exemptés de travailler à la dite route, et feront seulement leur front sur la mer.

Et, de la dite prairie, ils pourront se rendre à la levée du sieur Jacques (Bois?), et suivront ainsi jusque chez Labrie (Mignot) à son fossé de ligne, puis passera derrière son four, de là suivra la ... (illisible)... jusque aux rochers, passera à droite, et descendra à la ligne d'entre Louis Dubé et lui (Jean Mignot-Labrie), ligne que l'on suivra jusqu'aux piquets plantés dans la prairie, qui est l'endroit où sera le chemin de sortie

(326) Marie Cloutier est la veuve en secondes noces de Jean Mignot dit Châtillon, qui, avant de s'établir à Rivière-Ouelle, avait demeuré à Sainte-Anne de la Pocatière. Elle se remariera à Jean Mataux de Château-Richer.

de Jean Gagnon, Jean-François Pelletier, Pierre Hémon pour venir sur la grève, qui en revanche seront obligés d'aider à Louis Dubé à faire le bout de chemin depuis le ruisseau jusqu'à la Pointe aux Iroquois, laquelle passée, (le chemin) passera entre deux rochers, et suivra dans le bois jusqu'au bout de la seigneurie ...(illisible)... et prendre comme l'a promis Labrie, de le tracer depuis l'Anse St-Denis à venir tomber chez lui.

Reprenant à l'église, il suivra toujours le chemin tracé jusqu'à l'orée du bois de François Lévesque, viendra se rendre au bout de la clôture de Prisque Boucher, descendra le long du ...(illisible)... et ira en ...(illisible)... le rendre à la rivière; La quelle (rivière) passée à gué ou en canot, (le chemin) ira en droiture le long de la côte pour joindre le chemin fait dans le bois, et de là, se rendre chez Bérubé, et suivra ainsi tout le long de la seigneurie.

Chacun en droit soi rendra le chemin praticable, en reculant les clôtures, faisant des fossés, «*efrédochant*», essouchant, coupant les arbres, otant les pierres et cailloux, emplissant les cahots, abattant les buttes, feront en tout leur possible pour rendre les chemins praticables et propres à rouler; referont tous les ponts, hors celui de la veuve Beaulieu, qui auront aussi 12 pieds de large avec 5 bonnes lambourdes, le tout propre à soutenir le poids et pesanteur des charrois.

J'enjoins par le même règlement... au dit sieur Jeanneau, ...de faire faire les chemins, ponts et levées à tous les habitants par corvée...»

signé, Jeanneau, de Bécancour.

PROCÈS VERBAL DU GRAND VOYER, LANOUILIER DE BOIS-CLERC POUR MARQUER LE GRAND CHEMIN ROYAL SUR LES CÔTEAUX DE 24 PIEDS DE LARGE ENTRE KAMOURASKA ET RIVIÈRE-OUELLE. 11 août 1738.

«Par suite des plaintes faites par le sieur Auclair et Duchouquet, curé de St-Louis et de Notre-Dame de Liesse... que l'on a négligé de rendre praticable les chemins royaux dans l'étendue des deux dites seigneuries, dont une partie n'est pas encore concédée, que même entre les dites seigneuries, il y a un fief appelé St-Denis d'environ une lieue de front sur lequel il n'y a qu'un habitant, ce qui fait un espace de terrain d'environ 3 lieues sur lesquels il n'y a aucun chemin marqué ni pratiqué ailleurs que sur les grèves à marée basse, on court le risque de se perdre dans des trous très profonds qui sont pleins de vase, si liquide qu'on ne peut s'en servir qu'à grande peine, de sorte qu'il n'est pas possible aux habitants des deux seigneuries de se communiquer et de rendre aucune de leurs denrées par terre, ce qui est contraire au bien public.

Nous en revenant de l'habitation de François Bouchard (dernier habitant de Kamouraska) à la Rivière-Ouelle, avons marqué un chemin royal par-dessus les Costeaux de 24 pieds de large... qui sera fait par tous les habitants des dites deux seigneuries... au prorata des terres que chaque habitant possède... (le chemin) suivra du côté du sud le second coteau et les côteaux de pierres à chaux dans les terres non concédées... jusqu'à la terre de Jean-Baptiste Gagnon, passera sur la terre des représentants de feu Labrie (Mignot), puis suivra les piquets que nous avons planté de lieu à autre derrière la maison de Pierre Boucher, puis derrière la grange de Joseph Boucher, traversera dans le taillis, les terres de Pierre Dancosse, Jean-Baptiste Dupéré et de Louis Morais, suivra les piquets plantés derrière la grange de Jean-Bernard Beaulieu, traversera la terre de Pierre Beaulieu, ira derrière la maison de Jean-Baptiste Beaulieu où est le chemin de la petite anse qui sera entretenu par les habitants de la dite petite anse et par les dénommés et ceux qui ont des terres à faire, puis descendra et suivra comme il est usité jusqu'au chemin qui est du côté nord de la rivière Ouelle, lequel conduit le long de la dite rivière à l'église et au moulin...

CHEMIN DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE — 10 AOÛT 1738.

...Pierre Bérubé livrera et entretiendra sur le travers de sa terre un chemin de 24 pieds de large, suivant les piquets que nous avons plantés au-dessous de son four, lequel fera un pont avec Pierre Saucier, puis passera au nord de la grange du dit Saucier, de là ira au sud de la grange et de la maison de Jean Lévesque, fils de Joachim, passera derrière la maison de Joachim, sur la terre duquel se trouve un ruisseau naturel où il sera fait un pont par tous les habitants du troisième rang:

le ruisseau passé, le chemin suivra les plaques que nous avons faits dans le bois debout pour traverser les terres de Jean Lévesque, fils de François, de Pierre Bérubé, Joseph Deschênes, Pierre Plourde et domestique (?) Lévesque jusque derrière la maison où est le chemin du Roi; et, tous, fils et gendre du dit François Robert Lévesque, sur la terre desquels il se trouve deux ponts qui seront faits par tous les habitants du troisième rang.

PROCÈS VERBAL POUR REDRESSER LES COUDES ET RECOUDES DES CHEMINS DE RIVIÈRE-OUELLE. 10 AOÛT 1738.

En remontant la dite rivière du côté du nord depuis l'endroit où est le gué à marée basse jusqu'à la terre de François-Robert Lévesque où est un endroit qui est guéable en tout temps pour aller du côté du sud de la dite rivière en redescendant jusqu'au bord du fleuve; en remontant jusqu'au Grand Ruisseau qui est la ligne qui sépare la dite seigneurie de celle de la Pocatière, avons marqué le chemin royal, ainsi qu'il s'en suit:

que les ayant-cause de feu Lafrance (Pinel) livreront et entretiendront le long de la dite rivière un chemin de 24 pieds de large, puis continuera sur la terre de Jacques Gagnon, Nicolas Beaulieu (Hudon) et Joseph Lavoie, où il sera établi un passage pour passer les allants et venants qui se présenteront sur les bords de la rivière. En lui donnant salaire, le passager sera établi sur la terre de Joseph Lavoie... du côté nord et sur la terre de Verbois (Blondeau); tant du côté du nord que du côté du sud pour l'embarquement et débarquement, les côtes seront battues par les habitants de chaque côté d'icelle;

puis traversera les terres de Joseph Deschênes, celle de M. le curé, puis ira, suivant les plaques faites aux bouleaux, dans le jardin de Louis Beaulieu sur la terre duquel se trouve un grand pont qui sera fait par le public et un autre pont qui sera fait avec François Lévesque, ensuite traversera, pour redresser les coudes, la terre du dit Lévesque, le Domaine, les terres de Bernard Beaulieu et de la veuve Duplessis (Sirois), passera derrière la maison de Dancosse, qui fera un pont avec Pierre Boucher; Pierre Boucher fera un fossé jusqu'à la ligne d'Augustin Dubé.

suivant les plaques, (le chemin) ira jusqu'à la ligne de François Lévesque et le chemin continuera sur la terre du dit Lévesque jusqu'à la rivière dans l'endroit où nous avons marqué le gué pour passer au sud de la dite rivière.

La dite rivière passée, (le chemin) passera sur le côteau, la terre de François Deschênes, puis traversera la terre du sieur Perrau (?) qui fera seul un pont et où l'on quitte le chemin anciennement usité, tant pour éviter les eaux qui lèvent les ponts et noyent les chemins pendant les «Grosses Eaux» du printemps, que pour redresser les coudes de chemin en le rendant plus court; ensuite traversera dans le désert, les terres d'Alexandre Dubé, de François Bérubé, de Pierre Plourde, d'Augustin Plourde et de Mathurin Bérubé, puis passera la terre de la veuve Bérubé, ira entre la maison et la grange de Joseph Lévesque, passera au coin de l'étable du côté nord de la veuve Bérubé, ira en droiteure du coin du nord de la maison du dit Joachim Lévesque au sud de la grange de Étienne Gauvin; de là ira, suivant les piquets que nous avons

plantés, au nord de la maison de Maurice Blondeau (Verbois), puis traversera dans le taillis la terre de Joseph Lévesque;

le taillis passé, ira au nord de la maison et la grange de Jean-Baptiste Maisonneuve, qui les reculera (?) lorsqu'il les fera rétablir, otera ses barrières; de là suivra le long de la clôture de François Gauvin, où il sera fait une fourche de chemin, l'une pour aller gagner chez Verbois, l'endroit de passage, et le chemin passera entre la maison du sieur Jean Gagnon, commandant, et sa grange, puis (l'autre) continuera derrière la maison du dit François Gauvin et ira passer derrière la maison des héritiers Jeanneot (Jeanneau), puis prendra le chemin marqué par feu sieur de Bécancour, depuis et compris la terre de Jean-Baptiste Maisonneuve, jusqu'à et compris celle de Joseph Aultain, habitants du côté d'en haut de la seigneurie».

PROCÈS VERBAL DU 23 MARS 1746 DU GRAND VOYER AFIN DE: 1 – POURVOIR AU RÉTABLISSEMENT DES PONTS QUI SONT MAUVAIS.

2 – CHANGER LE PASSAGE SUR LA RIVIÈRE.

3 – NOMMER VERBOIS POUR ÊTRE SEUL «PASSAGER».

«L'an 1746, le 23 mars, nous, Jean-Eustache Lanouillier de Boisclerc, grand voyer de la Nouvelle-France, étant du devoir de notre charge de prendre connaissance des ponts qui sont sur les grands chemins le long du fleuve Saint-Laurent du côté du sud et sur les deux bords de la rivière Ouelle, afin de pourvoir au rétablissement de ceux qui sont mauvais et à la construction de nouveaux, si aucun sont nécessaires à faire pour le bien, sûreté et utilité publiques;

attendu que nous sommes dans la saison la plus convenable pour tirer des bois sur la neige, bois nécessaire et propre pour la construction et réparation d'iceux:

Nous nous sommes à cet effet transporté en la côte de la seigneurie de la rivière Ouelle, paroisse Notre-Dame de Liesse appartenant à Mme. de Boishébert, où, étant, nous avons fait venir par devant nous les sieurs, Jean Gagnon dit BelleIsle (Belzile), Barthélémy Perrault, Nicolas Beaulieu (Hudon), François Gagnon, Capitaine, Major, Lieutenant et Enseigne de milice, et les nommés François Deschênes, Jean-Baptiste Maisonneuve, Jean Dupéré, tous habitants de la Rivière-Ouelle...

Ils nous ont unanimement dit que tous les ponts sont en partie bons, étant de pièces équarries faites depuis 2 ans à neuf, excepté les ponts des dénommés qui seront reconstruits à neuf avec de bonnes pièces: à savoir:

Le long du grand chemin sur le bord du fleuve, un pont sur la décharge des Bérubé, un autre pont sur celle des Lafrance (Pinel) qui doivent être faits par les habitants qui se servent des dites décharges pour assécher leurs terres, et le nommé Joachim Lévesque.

Plus à rétablir le pont du Grand Ruisseau, qui sera rétabli par les trois premiers habitants de la Seigneurie de la Pocatière et par les trois habitants voisins de l'anse:

Que dans le chemin des Côteaux, le nommé Louis Beaulieu (Hudon) fera le pont sur sa ligne; Joseph Boucher fera la même chose; aussi bien que Pierre Boucher, Bernard Beaulieu que André Bérubé...

Que du côté du nord de la rivière Ouelle, les nommés Louis Beaulieu (Hudon) et François Lévesque fassent une ligne et une décharge avec un pont dessus... que Pierre Dancosse et François Bérubé feroient un pont sur leurs décharges, que Pierre Boucher fera un pont à neuf sur la cavée (?) qu'il a sur sa terre, que Augustin Dubé fera un pont sur la décharge; que Joachim et Jean Lévesque feroient un pont sur le ruisseau... avec le nommé Dupéré, Jean-Baptiste Lévesque, Grégoire Ouellet (?) Pierre Bérubé et François Deschênes.

Que du côté du sud de la rivière, il y a plusieurs mauvais ponts qui seront raccommodés et à faire à neuf: François Bérubé et Pierre Plourde feront un pont sur leurs décharges, que la veuve Mathurin Bérubé et son voisin feront un pont sur leur décharge, que Joseph Lévesque fera seul un pont, que les nommés Bérubé feront un fossé au-dessus du Chemin avec une décharge et un pont dessus, que Joachim Lévesque, père, fera un pont sur sa borne avec Dominique Lévesque, qu'il faut faire un pont à neuf avec une ligne sur la terre du sieur Dupéré qui le fera seul.

Qu'il serait nécessaire de changer le PASSAGE qui est sur les terres de Joseph Lavoie et de Verbois (Blondeau), suivant notre procès-verbal du 12 août 1738, à cause qu'il y a trop de vase et une batture à marée basse, et le mettre sur le terrain du sieur Jeanneau, le terrain étant plus sec, plus praticable et plus facile à faire des commodités...

Le Grand Chemin serait toujours impraticable, ce qui fait courir de grands risques aux passants et voyageurs, empêche que les ordres de Messieurs le Gouverneur et Intendant ne soient portés et rendus avec toute la célérité et la diligence possible, comme le temps présent le demande, met les malades en risque d'être privés des secours spirituels de leurs pasteurs, empêche les enfants d'aller aux instructions pastorales et les habitants de la dite côte de vaquer librement à leurs affaires...»

Que les ponts et décharges seront faits et parfaits sitôt et après la fonte des neiges de cette présente année, ...par les propriétaires ou fermiers des dites terres avec des pièces de 15 pieds de long de bois de cèdre, pruche ou épinette rouge équarris sur les 4 faces pour 4 bonnes lambourdes... qui seront placées 2 pieds au-dessus des plus grandes mers... et aussi les dites pièces qui pourrissent, les dits ponts auront 10 pouces de large et 6 pouces d'épais.

à peine contre les contrevenants de 10 Livres d'amende applicable à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Liesse, dont les marguilliers en charge s'en chargeront...

déclarons que le dit temps passé, il sera mis aux frais et dépens des refusants, des journaliers à raison de 30 sols par jour, et pour les harnois, le conducteur d'iceux qui charroieront les dites pièces de lambourdes, à raison de 3 Livres aussi par jour.

Et pour ce qui est de l'endroit où doit être établi le passage de la dite rivière Ouelle, nous l'avons fixé et marqué à l'endroit où il a déjà passé sur la terre du sieur Jeanneau, ...et avons commis le nommé Verbois (Blondeau) pour être le seul PASSAGER, à condition qu'il y bâtira dès le printemps prochain... deux grands canots pour passer les voyageurs, lesquels payeront leur passage...»

AVEU ET DÉNOMBREMENT DE LA SEIGNEURIE DE LA BOUTEILLERIE OU RIVIÈRE-OUELLE, 2 mai 1725.

En procédant à la confection du terrier est comparu en notre hôtel Louis Deschamps, écuyer, sieur de Boishébert, lieutenant d'une compagnie de détachement de la marine en ce pais et aide major de cette ville, tant en son nom comme héritier de feu Jean-Baptiste-François Deschamps, écuyer, sieur de la Bouteillerie, son père, que comme ayant les droits cédés de messire Charles Deschamps, prêtre chanoine de l'église cathédrale de cette ville, son frère aîné, et en cette qualité propriétaire du fief vulgairement nommé de la Bouteillerie ou Rivière-Ouelle ci-après déclaré: lequel a déclaré et avoué tenir de Sa Majesté le dit fief de la Bouteillerie situé au sud du fleuve Saint-Laurent, contenant deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant du côté du nord-est aux fiefs appartenant aux héritiers et représentants de feu sieur de St-Denis, et du côté du sud-ouest au fief de la Pocatière, appartenant au sieur D'auteuil, à titre de fief, seigneurie et justice, à la charge de foy et hommage à rendre et porter au Château St-Louis de Québec, du quel dit fief à un droit et redevances acoutumés suivant la Coutume de Paris et aux autres charges et clauses et conditions portés aux titres énoncés en l'acte de foy et hommage que le dit sieur comparant en a rendu entre vos mains le vingt avril,

sur lequel fief le dit comparant a un domaine établi au nord de la Rivière-Ouelle contenant environ quatre cent arpents de terre en superficie, le dit domaine étant sur une pointe formée par la dite rivière-Ouelle, sur lequel il y a une maison de pièces sur pièces de trente pieds de long sur vingt-deux pieds de large, une grange de charpente close de planches, de cinquante pieds de long sur vingt-cinq pieds de large, vingt-quatre arpents de terre labourables et douze arpents de prairie.

Que dans la censive du fief, à commencer au nord-est sur le bord du fleuve St-Laurent, sont les habitants qui suivent, à savoir:

AUGUSTIN HÉMON, qui possède 4 arpents de front sur 42 de profondeur, chargés de 20 sols et un chapon de rente, et un sol de cens par arpent de front, lequel n'y réside point et n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est le nommé MAISONNEUVE, qui possède 3 arpent de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est le nommé AUGER (?) qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est JOSEPH HÉMON qui possède 4 arpents de front sur la dite profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est MICHEL MIGNOT DIT LABRIE, fils, qui possède 3 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point, n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est PIERRE HÉMON qui possède 3 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et a seulement 4 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus est ALEXIS LAVOIE, qui possède un arpent et demie de front sur la profondeur, chargé des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et a seulement 2 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus est JEAN LANGLOIS qui possède 2½ arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et a seulement 3 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus est JEAN-FRANÇOIS PELLETIER, qui possède 3 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'y réside point et a quatre arpents de terre labourable et un arpent de prairie.

Qu'au dessus est le nommé GAGNON-BELZILE, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 6 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est LOUIS DUBÉ, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 7 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JEAN MIGNOT DIT LABRIE, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 32 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie.

Qu'au dessus sont la VEUVE ET LES HÉRITIERS HÉMON, qui possèdent 3 arpents, 4 perches de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lesquels ont maison, grange, étable, 9 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE DANCOSSE qui possède 3 arpents de front sur la profondeur chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 15 arpents de terre labourable et 5 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE BOUCHER, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 18 arpents de terre labourable et 7 arpents de prairie.

Qu'au dessus sont la VEUVE ET HÉRITIERS LEBEL, qui possèdent 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lesquels ont maison, grange, étable, 20 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JACQUES BOIS, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 22 arpents de terre labourable et 5 arpents de prairie.

Qu'en montant dans la dite Rivière-Ouelle, du côté du nord-est d'icelle, sont les habitants qui suivent, savoir:

La VEUVE ET LES HÉRITIERS DE FRANÇOIS GAUVIN, qui possèdent la pointe du nord-est de la rivière, contenant environ 30 arpents en superficie, chargés de 40 sols de rente et 2 sols de cens, lesquels n'ont qu'une maison et 2 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus sont la VEUVE ET HÉRITIERS LAFRANCE, qui possèdent 2½ arpents de front sur la profondeur, qui se trouve depuis la dite rivière jusqu'au bord du fleuve St-Laurent, chargés de 25 sols et un chapon de rente, et d'un sol et 6 deniers de cens, lesquels n'ont aucun bâtiment, mais seulement 2 arpents de terre labourable et un arpent de prairie.

Qu'au dessus est ÉTIENNE BOUCHARD qui possède 3½ arpents de front sur la profondeur, chargés de 35 sols, un chapon et ¾ de rente, et trois sols et 6 deniers de cens, lequel n'a aucun bâtiment, mais 4 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JACQUES GAGNON, qui possède 6 arpents de front sur la profondeur, chargés de 3 livres, 3 chapons de rente et 6 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 20 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est ÉTIENNE BOUCHARD, qui possède 5 arpents de front sur la profondeur, chargés de 50 sols, 2 chapons et ½ de rente et 5 sols de cens, lequel a maison, grange, étables, 40 arpents de terre labourable et 5 arpents de prairie, sur laquelle terre le sieur comparant a un arpent de terre en superficie sur lequel est construit le moulin à vent banal du dit fief.

Qu'au dessus est FRANÇOIS GAUVIN qui possède 1 arpent de front sur la profondeur, chargé de 10 sols, ½ chapon de rente, et 1 sol de cens, lequel n'y réside point et a seulement 10 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus sont la veuve et héritiers de JEAN DE LAVOIE qui possèdent 5 arpents de front sur la profondeur, chargés de 50 sols, 2 chapons et ½ de rente et 5 sols de cens, lesquels ont maison, grange, étable, 25 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie.

Qu'au dessus est une terre de 8 arpents de front sur 2 de profondeur, donnée gratuitement par le dit comparant à la Fabrique de l'église paroissiale de dit fief, sur laquelle est construite en pierre la dite église et un presbytère.

Qu'au dessus est JOSEPH DESCHÊNES, qui possède 3 arpents de front sur la profondeur jusqu'au fleuve St-Laurent, chargés de 3 livres, 3 chapons de rente et 3 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 6 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JEAN-BAPTISTE HUDON, qui possède 6 arpents de front sur la profondeur, chargés de 6 livres et 2 chapons de rente et 6 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 12 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est la VEUVE HUDON, qui possède 14 arpents de front sur la profondeur, chargés de 7 livres et 7 chapons de rente et 14 sols de cens, laquelle a maison, grange, étable, 45 arpents de terre labourable et 7 arpents de prairie; la dite

veuve possède en outre une portion de terre de 8 arpents en superficie, chargés de 8 sols de rente et 3 deniers de cens, lesquels sont en terre labourable.

Qu'au dessus est FRANÇOIS DUPLESSIS (Sirois) qui possède 6 arpents de front sur 42 de profond, chargés de 3 livres et 3 chapons de rente et 6 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 25 arpents de terre labourable et 8 arpents de prairie.

Qu'au dessus est FRANÇOIS BOUCHER, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés de 2 livres et 2 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel n'a qu'une grange, 3 arpents de terre labourable et un arpent de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE BOUCHER qui possède 4 arpents de front sur la dite profondeur, chargés de 4 livres et 4 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 8 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est AUGUSTIN DUBÉ, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 12 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie; le dit Dubé possède en outre une portion de terre de 14 arpents en superficie, chargés de 3 sols de rente et 3 sols de cens, sur lesquels il n'y a aucun défrichement.

Qu'au dessus est FRANÇOIS ROBERT (Lévesque) qui possède 14 arpents sur 42 arpents de profondeur, chargés de 7 livres, 7 chapons de rente et 14 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 43 arpents de terre labourable et 9 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JOACHIM ROBERT (Lévesque) qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés de 2 livres, 2 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel n'a qu'une grange, 15 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie.

Qu'au dessus est FRANÇOIS DESCHÈNES qui possède 4 arpents de front sur la profondeur chargés de 4 livres et 4 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est LOUIS BEAULIEU (Hudon) qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'a aucun établissement ni défrichement.

Qu'au dessus est JEAN-BERNARD BEAULIEU (Hudon) qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'a aucun défrichement ni bâtiment.

Qu'en montant dans la rivière Ouelle du côté du sud-ouest sont les habitants qui suivent, savoir:

Le sieur JEANNEAU, notaire, qui possède 3 arpents de front sur 42 de profondeur, chargés de 30 sols et 1½ chapon de rente et 3 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 28 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie; le dit Jeanneau possède en outre une portion de terre pour laquelle il paye 20 sols de rente et 1 sol de cens, sur laquelle il y a un arpent de terre labourable.

Qu'au dessus est FRANÇOIS GAUVIN, qui possède 4 arpents de front, traversant une pointe formée par la rivière-Ouelle, chargés de 30 sols, 1 chapon et ½ de rente et 3 sols de cens, lequel a maison, grange, étable et 37 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus est JEAN GAGNON qui possède une pointe de terre formée par la dite rivière Ouelle, pour laquelle il paye 41 livres et 2 chapons de rente et 7 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 41 arpents de terre labourable et 1 arpent de prairie.

Qu'au dessus sont la VEUVE ET LES HÉRITIERS MAISONNEUVE qui possèdent 8 arpents de front sur 42 arpents de profondeur, chargés de 4 livres, 4 chapons de rente et 8 sols de cens; lesquels ont maison, grange, étable, 35 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie.

Qu'au dessus sont les HÉRITIERS DE JEAN BOUCHER, qui possèdent 4 arpent de front sur la profondeur, chargés de 4 livres, 4 chapons de rente et 4 sols de cens, lesquels n'ont aucun bâtiment, mais seulement 3 arpents de terre labourable.

Qu'au dessus est JOSEPH ROBERT (Lévesque) qui possède 8 arpents de front sur la profondeur chargés seulement de 4 chapons de rente, 8 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 35 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie.

Qu'au dessus est JOACHIM ROBERT (Lévesque) qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés seulement de 2 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 38 arpents de terre labourable et 7 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE BÉRUBÉ qui possède 3 arpents de front sur la profondeur, chargés de 50 sols et 2½ chapons de rente et 3 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 25 arpents de terre labourable et 5 arpents de prairie.

Qu'au dessus est la VEUVE DE PHILIPPE BOUCHER, qui possède 2 arpents de front sur la profondeur, chargés de 30 sols et 6 chapons et ½ de rente et 2 sols de cens, laquelle n'a qu'une grange, onze arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE BÉRUBÉ, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés de 40 sols, 2 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 28 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie.

Qu'au dessus est MATHURIN BÉRUBÉ qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 19 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE PLOURDE, qui possède 4 arpents de front sur la profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, 14 arpents de terre labourable et 2 arpents de prairie.

Qu'au dessus est la VEUVE MIVILLE, qui possède 3 arpents de front sur la profondeur, chargés de 30 sols, 1½ chapon de rente et 3 sols de cens, laquelle a maison, grange, étable, 8 arpents de terre labourable et 3 arpents de prairie.

Qu'au dessus est le NOMMÉ PERRAU (?) qui possède 5 arpents de front sur la profondeur chargés de 50 sols, 2 chapons ½ de rente et 5 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 12 arpents de terre labourable et 4 arpents de prairie.

Qu'au dessus et au sud-ouest de la rivière Ouelle sont les habitants qui suivent, savoir:

La VEUVE ET HÉRITIERS DE MAISONNEUVE, qui possèdent 13 arpents de front sur 42 de profondeur, chargés de 6 livres, 10 sols, 6 chapons et ¼ de rente, et 13 sols de cens, lesquels n'ont aucun bâtiment, mais seulement 15 arpents de terre labourable et 12 arpents de prairie.

Qu'au dessus est PIERRE BÉRUBÉ qui possède 4 arpents, 7 perches de front sur la profondeur, chargés de 4 livres, 4 chapons de rente et 4 sols de cens, lequel a maison, grange, étable, 10 arpents de terre labourable et 16 arpents de prairie.

Qu'au dessus sont la VEUVE ET LES HÉRITIERS LAFRANCE (Pinel) qui possèdent 6 arpents de front sur la profondeur, chargés de 3 livres, 3 chapons de rente et 6 sols de cens, lesquels n'ont aucun bâtiment, mais seulement 4 arpents de terre labourable et 5 arpents de prairie.

Lequel aveu et dénombrement, le dit sieur comparant a déclaré contenir vérité, et a signé.

De Boishébert.

Dans: *AVEU ET DÉNOMBREMENT, cahier 4, folio 233, Archives de Québec.*

**VENTE DE LA SEIGNEURIE DE LA BOUTEILLERIE
PAR M. DE BOISHÉBERT À M. MICHEL PERRAULT.
9 MARS 1774.**

«Fut présent M. Jacques Perrault, négociant de cette ville, au nom et comme fondé de procuration de Messire Charles Deschamps, chevalier, seigneur de Boishébert, de la Bouteillerie et autres lieux... la dite procuration confirmée par mon dit sieur de Boishébert par sa lettre de lui signée et certifiée véritable par monsieur Perrault, la dite lettre datée du château de Clipponville du 9 février 1772, par laquelle il autorise Monsieur Perrault de vendre tous ses droits dans la seigneurie de la Bouteillerie...

En vertu de la susdite procuration, le sieur Perrault a par ces présentes volontairement vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé dès maintenant et à toujours, la jouissance de tous les profits, fruits, revenus et autres droits quelconques de la seigneurie ci-après désignée... avec promesse de garantir de tous troubles, dons, douaires, hypothèques, évictions, aliénations et autres empêchements quelconques, et notamment des procès actuellement pendants... tant avec M. Duchesnay, seigneur de Beauport, que le sieur Florence, lesquels (procès) le dit sieur procureur prend à tout événement pour le risque et compte de M. de Boishébert, sans que l'acquéreur n'y soit tenu, à Monsieur MICHEL PERRAULT, à présent à Saint Domingue... pour les biens ci-après déclarés jouir par le sieur Michel Perrault, ses hoirs, ayans cause, ses successeurs et administrateurs en toute propriété et à perpétuité, c'est à savoir:

A – Les $\frac{3}{4}$ appartenant à M. de Boishébert dans la seigneurie de la Bouteillerie, vulgairement appelée Rivière-Ouelle, tant dans les cens, rentes seigneuriales, domaine, droit du moulin, ainsi qu'il sera ci-après expliqué, bac et autres droits attachés à la dite seigneurie, comme droits honorifiques, manoir, préciput... avec les garanties susdites et qui seront ci-après expliquées:

Comme le moulin de la dite seigneurie a été donné au sieur Bonenfant par Madame de Ramezay de Boishébert, pour 7 années qui ont commencé au 1 mai 1769 pour jouir des profits d'icelui pendant le dit temps, à la charge de le faire construire à ses frais et dépens... le dit acquereur nous a déclaré que quoique le dit moulin ne soit point encore en état, il accepte les conventions susdites, sans pouvoir prétendre, pour raison de ce, aucun dédommagement envers M. de Boishébert...

Suivant le papier-terrier qui nous a été présenté par M. Perrault de l'année 1771, il appert que les cens et rentes seigneuriales montent à la somme de 589 Livres, 12 sols, que les autres droits actuels consistent en une somme de 50 livres de rente pour la pêche à saumon et en 150 Livres pour 50 minots de blé pour la ferme du Domaine, contenant en totalité 94 arpents en superficie suivant le procès-verbal de Kerverno, arpenteur, en date du 3 juillet 1749.

Les dits $\frac{3}{4}$ dans la seigneurie ci-vendus appartenant à M. de Boishébert comme seul fils aîné de feu M. de Boishébert, son père, et seul héritier d'une de ses sœurs décédée après son père.

B – Cède en outre le dit vendeur (Boishébert) au dit sieur acquereur (Perrault) les $\frac{1}{4}$ qu'il a dans le 1/10 des pêches à marsouin établies par les habitants sur la dite seigneurie...

Cette présente vente faite à la charge des droits dont la dite seigneurie est tenue envers le Domaine de Sa Majesté... et en outre pour le prix et somme de 24,000 Livres Tournois ...payable ainsi qu'il suit: 20,000 Livres en une traite... en date de ce jour... et les 4,000 Livres restant pour parfait paiement... aussitôt que les procès pendants entre M. Duchesnay et Florence seront jugés, cette condition faite sans intérêt à cause de la non-jouissance du moulin, défaut de paiement de rentes par les habitants qui sont sur la portion en litige, et autres souffrances.

Comme il est constant que la seigneurie de la Bouteillerie ou Rivière-Ouelle est de deux lieues de front sur le fleuve St-Laurent sur trois lieues et demie de profondeur, et qu'elle est vendue sur cette étendue suivant les deux brevets de concession dûment

confirmés, dont le premier est de M. Talon, alors intendant en Canada, en date du 29 octobre 1672, et la seconde concession par M. La Jonquière et M. Bigot, gouverneur et intendant du 24 juin 1751. la dite seigneurie bornée suivant les procès-verbaux de M. Olide Kerverzo, juré arpenteur, en date des 27 septembre 1754 et 15 avril 1755.

et que M. Duchesnay, seigneur voisin a intenté un procès contre les héritiers de Boishébert au sujet des lignes de la dite seigneurie, par lequel il prétend que l'on a anticipé sur lui de $\frac{1}{4}$ de lieues de front, lequel procès est actuellement pendant... sans aucun jugement définitif... il a été convenu entre les parties... que dans le cas où par le jugement... la dite seigneurie serait diminuée à moins de deux lieues de front, le dit vendeur s'oblige à rembourser à l'acquéreur les $\frac{3}{4}$ de 214 Livres, 5 sols. 9 deniers par chaque arpent qui se manquera des dites deux lieues de front... Le dit arpent de front ci-dessus évaluée à 214 Livres suivant et au prorata de la somme de 36.000 Livres. prix total de l'estimation de la dite seigneurie...

Le dit vendeur (de Boishébert) s'oblige en outre de poursuivre aux frais et dépens du dit sieur de Boishébert, la résiliation de la concession faite par feu Mme., sa mère, au nommé Jean Florence, d'une pêche dans la rivière Ouelle, ainsi que du droit de bac et passage à perpétuité...»

Signé, Panet, notaire.

INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SEIGNEUR JACQUES-NICOLAS PERRAULT.

Dictionnaire de Droit, 2 vols.
Coutume de Paris, 2 vols.
Table Analytique et raisonnée du Dictionnaire des Sciences, 2 v.
Nouveau Maréchal, 2 vols.
Atlas
L'art de la Lingerie
Un livre blanc.
L'Esprit des Loix de Montesquieu
Traité des Droits sur les... (Prudhom).
Grand Dictionnaire
Dictionnaire de Bayer
Dictionnaire de l'Académie Française, 2 vols.
Le Livre des Négociants
Lettres Persannes
Traité d'Arithmétique
Journaux de l'Assemblée (Chambre d'Assemblée) 6 vols.
Lois du Canada, 3 vols.
Édits et Ordonnances, 2 vols.
Projet de Code Civil Français
Dictionnaire des Arts et des Sciences
12 volumes de vieux livres classiques.
Selecta e Profanis Scriptoribus Historiae
Magazine de Québec, 4 vols.
Young Experimental Philosophy, 3 vols.
Méthode pour Apprendre l'Anglais
New History of England (Cooper)
British American Register
Manuel de Controverse (Young)
Books Gazetters
British Parliament
Petite mais Rustique, 2 vols.
Le Parlementaria

(INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE, suite...)

Art of Cookery
Maison Rustique
New Geographical Grammar
Le Jardinier Fleuriste
Histoire Philosophique et Politique (abbé Raynald) 2 vols.
Histoire de Russie, 2 vols.
Les Commentaires de Blackstone, 4 vols.
Décadence de l'Empire Romain, 3 vols.
The History of Russian Empire, 2 vols. (Voltaire)
Traité de Philosophie, 4 vols.
The Justice of the Peace (Richard Burns) 4 vols.
Les Épithètes françaises
Pensées de Pascal
Le Petit Chansonnier Français

ORDRE DES BANCS DANS

AUTEL

BANCS DE LA CHAPELLE

1 – Jean Bérubé Aumont

2 – Liveright Piuze

1ère RANGÉE, côté de
l'Évangile, le long du
mur.

François Boucher (Jos.)
François Bérubé
Jos Boucher (Jos.)
Louis Beaulieu
Pascal Dubé
Benoit Lévesque
Nicolas Hudon, p.
Vve J. Beaulieu, dit l'ermite
Joseph Chamberland, p.
François Bérubé
Paul Saint-Laurent
Bazile Gagnon
Julien Hudon
J.-Baptiste Bonenfant, p.
Pierre Bérubé (Frs.)
J.-Baptiste Gagnon
Jean Terriault (sic)
Jérémie Beaulieu
François Lévesque, p.
Vve Antoine Blondeau
Pierre Émond
père Lévesque, navigateur
Étienne Beaulieu, p.

2ème RANGÉE

François Gagnon, p.
Vve. André Bérubé
Joseph Boucher
Pascal Beaulieu
Régis Beaulieu
Pierre Lévesque
Joseph Plourde
Jean Lévesque
Louis Dupéré
Ignace Boucher
Vve Antoine Beaulieu
Vve Joseph Deschènes
Jean Plourde
Charles Lévesque
Jean Morais
Germain Gagnon
Pierre Plourde
Pierre Saint-Pierre
Jacques Paradis
Jean Lévesque
Jean Sérien
Prosper Gagnon

3ème RANGÉE

Pierre Casgrain, f.
François Ouellet
Ls. Gagnon, chantre
Jos Montreuil
Clément Lévesque
Jean Lévesque
Dominique Lévesque
Vve Pierre Boucher
Vve Baptiste Gagnon
M. Perrault, seigneur
Michel Brisson
Ls. Alexandre, p.
Jean Paradis, p.
Baptiste Lévesque, (Frs.)
Jean Moyen
Jos.-Marie Beaulieu
Jos Dancosse, p.
Jean Simon, p.
Pierre Lavoie, p.
Louis Leclerc
François Boucher (Frs.)
Ignace Lavoie

(INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE, suite...)

Histoire de Don Quichotte
Bible (Descarrières) 3 vols.
L'histoire Ancienne par Rollin. 14 vols.
Œuvres de Voltaire, 4 vols.
Principes de Littérature, 5 vols.
Essai Historique sur Paris, 7 vols.
Questions sur le commerce des Français au Levant
Extraits des Anciens
Livres de Dévotion, 3 vols.
Théâtre de Société
Lexique et Grammaire
Manuel Historique des Négociants
Chef-d'œuvre (Byron) 2 vols.
Lettres du président Montesquieu

LA NOUVELLE ÉGLISE,
le 25 mars 1795.

4ème RANGÉE

Amant Beaulieu
Joseph Dionne
Mathurin Bérubé
François Bérubé
François Perrault
Augustin Bérubé
Abraham Beaulieu
Noël Morel
Élie Lévesque
Bénoni Blier
François Lebel
André Plourde
Louis Beaulieu
Vincen Dumais
Augustin Plourde
Paul Lévesque
François Lavoie
Maurice Dubé
Jean Deschesnes
Pierre Lévesque, navi.
Joseph Dumais
Baptiste Michaux.

5ème RANGÉE

Banc du Capitaine
Jos. Lévesque (Ti-Jean)
Vincent Boucher
Antoine Besançon
Pascal Langlois
Joseph Dionne, p.
J.-Fr. Lévesque (Domi.)
Jean-Gagnon Boucher, f.
Jean Lévesque (fils récolet)
Maurice Beaulieu
Antoine Lévesque
Pierre Bacelet
J.-Bérubé Aumont
Nicolas Lebel
François Têtu
Aristobule Garon
Augustin Pelletier
Jean Deschesnes
Jean Lizotte
Ignace Lévesque
Louis Bérubé

BANCS DE LA CHAPELLE

1 – Charles Beaupré
2 – Bernard Panet, curé.

RANGÉE DU CÔTÉ

de l'Épître le long du mur.

Banc du SEIGNEUR.
Banc des MARGUILLIERS
Romain Bérubé
Augustin Dubé, p.
Louis Dubé, p.
Jean-Gagnon Boucher, p.
Denis Plourde, p.
Joseph Gagnon (Jos.)
Jean-Baptiste Boucher
Louis Dubé (Augustin)
Vve Gabriel Beaulieu
Aristobule Beaulieu
Joseph Gagnon (Pierre)
François Boucher
Pierre Louis
Vve Grand-Jean Lévesque
François Lévesque
Michel Aumont
Jean Bérubé, l'orphelin
Charles Chapais
Barthélemy Bélanger

N.B.: La lettre f. veut dire: fils; la lettre p., père.

Entre parenthèse, c'est le nom du père de l'individu.

Ce document se trouve aux archives du presbytère.

(INVENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE, suite...)

Éléments d'Euclide
Lettres Choisies, 2 vols.
Les Œuvres de Boileau, 5 vols.
Synonymes français
Géographie Universelle
Rhétorique Française, 2 vols.
Œuvres de Thomas, 4 vols.
Révolution d'Angleterre, 4 vols.
Abrégé d'Histoire de France, 2 vols.
Dictionnaire Historique, 6 vols.
Histoire Universelle (Bossuet), 2 vols.
Almanach des Muses, 22 vols.
Discours Publics, 3 vols.
Traité des Délits et des Peines, 2 vols.
Manière de bien penser
Abrégé d'histoire Ecclésiastique, 3 vols.
Recueil de Chansons, 2 vols.
Œuvres de Rabelais, 3 vols.
Œuvres de Molière, 8 vols.
Essais de Montaigne, 10 vols.
Magasins des Enfants et Adolescents, 6 vols.
Les Américains, 6 vols.
Œuvres de J.-Baptiste Rousseau
La Nouvelle Clarisse, 2 vols.
Lettres de Mme Dumontier
Lettres d'Émerence à Lucie
Fables de Lafontaine
Candide
Conspiration des Espagnols contre Venise (abbé Réal)
Pluralité des Mondes (Fontenelle)
Essai sur l'âme des bêtes
Génie (Buffon)
(un lot de vieux livres...)
etc...

(n.b.) Lorsqu'aucun chiffre n'est indiqué, l'œuvre en question n'a qu'un volume.

VENTE DE LA SEIGNEURIE DE LA BOUTEILLERIE
PAR OLIVIER PERRAULT À PIERRE CASGRAIN
31 mai 1813.

Furent présents, l'Honorable Olivier Perrault, écuyer, l'un des membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté et l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi pour ce district, et dame Marie-Louise Taschereau, son épouse, demeurant en la Haute-Ville de Québec, lesquels ont reconnu avoir vendu, cédé, quitté transporté et abandonné dès maintenant et à toujours à Pierre Casgrain, écuyer, négociant, demeurant en la paroisse de Notre-Dame de Liesse de la Rivière-Ouelle,

le $\frac{1}{3}$ indivis dans le fief et seigneurie de la Bouteillerie, sis et situé dans le comté de Cornwallis, au lieu nommé vulgairement la Rivière-Ouelle... avec ensemble ses moulins, banaux, bacs, cens et rentes tant en volailles qu'en argent, ses droits et profité dépendants du dit tiers indivis, tels droits de pêche et tous les droits honorifiques, tel que le tout est actuellement sans du tout en rien réserver,

appartenant au dit vendeur comme héritier pour $\frac{1}{3}$ en la succession nobiliaire et immobilière de feu l'Honorable Jacques Nicolas Perrault, son frère, en son vivant seigneur du dit fief et seigneurie de la Bouteillerie,

à la charge de payer la somme de 4,000 Livres, cours du Bas-Canada, savoir: 3,000 Livres comme étant la vraie et juste valeur du dit tiers indivis et 1,000 Livres comme étant le prix d'affection qu'ont les dits sieurs et dame vendeurs... en considération de la renonciation qu'ils font par ces présentes du droit de retrait lignager, qu'ils auraient le droit d'exercer contre le dit acquéreur pour raison de la donation que lui aurait fait Mons. Michel Perrault du tiers indivis du fief de la Bouteillerie, par acte passé devant Mre. Pierre Garon à la Rivière-Ouelle en date du 16 octobre 1812, et pour raison de retrait lignager que les dits vendeurs auraient le droit d'exercer sur toutes les acquisitions qu'en aurait fait le sieur acquéreur de Mons. Pierre Perrault son frère, propriétaire de l'autre tiers,

sur acompte de laquelle dite somme de 4,000 Livres, les dits vendeurs reconnaissent avoir reçu du dit acquéreur la somme de 500 Livres, dont quittance... (le reste du paiement devant se faire selon diverses modalités)

fait et passé à Québec, le 31 mai 1813, en l'étude de Mre. Lelièvre.

**DONATION À TITRE D'USUFRUIT PAR MGR. PANET,
ÉVÊQUE COADJUTEUR DE MGR. PLESSIS,
ET CURÉ DE RIVIÈRE-OUELLE AUX SŒURS
DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME. 13 juillet 1809.**

«... Mgr. Panet... ayant fait bâtir avec l'aide des habitants de la susdite paroisse et d'autres personnes notables et zélées pour l'avancement de l'instruction publique des jeunes filles de cette paroisse et des voisins une maison de 56 pieds de longueur sur 43 de largeur propre à une école qui sera tenue par les sœurs de la Congrégation Notre-Dame,... a reconnu et confessé avoir donné à titre d'usufruit et pour en jouir tant que la dite congrégation y entretiendra une école, à la Rév. Sœur de la Nativité, supérieure, ...la dite maison... près de l'église, bâtie sur le terrain donné par le seigneur Deschamps à feu Bernard Requeleyne...

donne aussi pour en jouir une portion de terre... (environ dix pieds au sud-ouest et dix pieds au nord de la maison, allant au nord-est jusqu'à la terre de André Ouellet, et jusqu'au chemin...) à l'exception d'un demi arpent de large sur 8 perches le long du chemin de la rivière où Mgr. a fait bâtir une maison d'école pour garçons qu'il se réserve, aussi bien que 30 pieds au bout sud de la dite ligne où est bâtie une chapelle pour les processions... Fait en présence de J.-Nicolas Perrault, seigneur, John Johnston, maître d'école, Pierre Casgrain...

R. Piuze, n.p.

**DIVERSES CONCESSIONS DE LOTS FAITS PAR LES SEIGNEURS
DE RIVIÈRE-OUELLE, AUX 3^e, 4^e ET 5^e RANGS.
DE 1780 À 1814.**

(Dossier 21 de la Soc. Historique Côte Sud)

Notaire	Date	Seigneur	Censitaire	Dimensions	Lieu
L. Cazes	17- 2-1780	Michel Perrault	J. Dionne	2×42	4 ^e
"	"	"	Jean Paradis	2×42	4 ^e
"	"	"	Jacques Paradis	2×42	4 ^e
"	18- 2-1780	"	Augustin Pelletier	2×42	4 ^e
"	8- 3-1780	"	curé J.L.L. Parent	4×42	3 ^e
"	"	"	J.-Baptiste Bérubé	3×42	4 ^e

Notaire	Date	Seigneur	Censitaire	Dimensions	Lieu
"	21- 4-1780	"	Bernard Santerre	2×42	4°
"	18- 5-1780	"	Antoine Lévesque	4×42	3°
"	"	"	Joseph Deschènes	3×42	3°
"	19- 5-1780	"	Louis Alexandre	1½×42	3°
"	24- 4-1782	"	Maurice Beaulieu	4×42	3°
"	"	"	J.-Baptiste Lévesque	4×42	3°
"	27- 4-1782	"	Charles Lavoie	3×42	3°
"	"	"	Germain Lamarre	3×42	3°
"	29- 4-1782	"	Augustin Lamarre	3×42	3°
"	"	"	Jean Plourde	6×42	3°
"	30- 4-1782	"	P. Bérubé	1½×42	3°
"	15- 5-1782	"	Louis Lévesque	4×42	3°
"	18- 5-1782	"	Lambert Hudon	3×42	3°
"	"	"	Antoine Hudon	3×42	3.
"	"	"	Louis Lévesque	3×42	3.
"	"	"	Charles Lévesque	3×42	3.
"	"	"	Pierre Boucher	3×42	3.
"	3- 4-1786	"	François Ouellet	6×42	3°
"	4- 5-1786	"	J.-Baptiste Gagnon	4×42	2°
"	"	"	Alexis Morais	2×42	2°
"	"	"	Pierre Rouleau	2×42	3°
"	"	"	J. Leclerc	4×42	3°
"	16- 7-1789	"	Vve Augustin Lavoie	4×11	2°
"	1- 9-1791	J.N. Perrault	Denis Plourde	4×42	4°
"	11- 8-1796	"	Louis Deschesnes	2×42	4°
A. Dionne	4- 4-1798	"	Jean Dancosse	(circuit)	1 ^{er}
"	23-12-1799	"	Louis Bérubé	4×42	4°
"	24- 2-1800	"	Dom. Lévesque	1×21	4°
"	"	"	André Plourde	2×23	4°
"	"	"	Chs.-Félix Bérubé	2½×...	2°
"	"	"	J.-François Plourde	5×42	4°
"	16- 3-1800	"	J.-Baptiste Lévesque	1½×42	4°
"	24- 3-1800	"	Louis Gagnon	(circuit)	4°
"	27- 3-1800	"	André Plourde	1×42	2°
"	"	"	Jean Lévesque	1½×42	2°
"	18- 3-1801	"	Augustin Bérubé	1½×42	2°
"	8- 4-1801	"	Pascal Hudon	2×42	2°
"	12- 4-1801	"	Jean Plourde	6×42	2°
"	19- 4-1801	"	Joseph Plourde	2×42	4°
"	14-11-1801	"	Aug. Bérubé	3×42	2°
"	"	"	Med. Massé	2×42	2°
"	16-11-1801	"	Maurice Hudon	2×42	2°
"	"	"	Ambroise-Ant. Hudon	2×42	2°
"	25-11-1801	"	Augustin Gagnon	1½×42	5°
"	"	"	Pierre Thériault	1½×42	5°
"	27-11-1801	"	Ambroise Bérubé	1×42	5°
"	"	"	J.-B. Guy	1½×42	5°
"	"	"	Paul St-Laurent	1×42	5°
"	"	"	Ambroise Brun	1×42	5°
"	28-11-1801	"	Jean Lévesque	1×42	5°
"	"	"	Charles Lévêque	2×42	5°
"	28- 7-1804	"	Prisque Lévêque	1×42	5°
"	28-12-1805	"	Vincent Morais	1½×42	2°
"	28-12-1805	"	Alexandre Gagnon	1½×42	2°
"	22- 4-1809	"	André Eschenbach	4×... (Côte	
"	9- 2-1811	"	Ignace Boucher	16 arp. en superf.	

Notaire	Date	Seigneur	Censitaire	Dimensions	Lieu
"	13- 2-1811	"	André Eschenbach	72 arp.	en superf.
"	1- 2-1812	"	Jean-Roch Lavoie	3 × 42	(Côte Beaubien)
"	4- 5-1812	"	Pierre Beaupré	2 × 42	2°
"	"	"	Gabriel Lévesque	1½ × 42	2°
"	9-12-1812	Michel Perrault	P. Lévesque	(circuit)	
"	"	"	J. Chartier	"	
"	"	"	M. Anne Laferrière	"	
"	18- 8-1813	Pierre Casgrain	P. Lévêque	(circuit)	
"	"	"	J. Chartier	(circuit)	
"	7- 6-1814	"	Joseph Jean	1 × 20	(Plaine)
T. Casault	8- 1-1814	"	P. Caron	5 × 42	5°
P. Caron	18- 9-1826	"	Dr. James O'Leary	2 × 20	(Plaine)

(n.b.): Cette liste n'est pas complète et peut comporter des erreurs.

LISTES DE QUELQUES PERSONNES AYANT OCCUPÉ DES FONCTIONS OFFICIELLES À RIVIÈRE-OUELLE:

MAIRES:

Pierre-Thomas Casgrain	1855-1858
Charles Letellier	1858-1862
Dr. Ludger Têtu	1862-1864
Charles Letellier	1864-1883
J.-Bte Richard	1883-1888
Dominique Lévesque	1888-1900
François Gagnon	1900
Dominique Lévesque	1901-1905
Joseph Bérubé	1905
Louis Letellier	1905-1910
Joseph Richard	1910-1913
J.-Baptiste Plourde	1913-1921
Venant Dionne	1921-1925
Louis Dubé	1925-1937
Pierre Gagnon	1937-1961
Émile Gagnon	1961-1967
Gérard Michaud	1967...

MAITRES DE POSTE:

Charles D'Auteuil	1787-1791
François Boucher	1791-1816
François Letellier	1816-1827
André Boucher	1827-1832
Michel St-Jorre	1832-1837
Nazaire Têtu	1837-1842
Charles-H. Têtu	1842-1864
Louis Frenette	1864-1871
J.-Bte Belleau	1871-1879
Mlle Charlotte Antil	1879-1881
Mlle Clémentine Antil	1881-1887
Mme veuve Antil	1887-1896
François Richard	1896-1916
Mme M.D. Michaud	1916-1918
Mlle Thérèse Gagnon	1918
Alfred Lebrun	1918-1929
Amédée Richard	1929-1964
Mme Wilfrid Gagnon	1964-

JUGES DE PAIX:

Pierre Casgrain	1800	Fred Wyss	1823
Jacques-Nic. Perrault	1802	Charles Casgrain	1823
François Letellier	1820	Pierre-Ths Casgrain	1836
Charles Chapais, fils	1821	Vincent Dubé	1836

N.B.: Les noms transcrits ici et dans les pages qui suivent, sont recopiés tels que donnés et compilés aux Dossiers 36, 27 et 91 de la Société Historique de la côte du Sud; ces dossiers contiennent nombre d'autres listes, tels: les religieuses du couvent, les institutrices et instituteurs, les cordonniers, les marguilliers (au complet de (1743 à 1943!)) et plusieurs autres, nous n'avons pas cru bon de transmettre ces listes interminables; nous nous en sommes tenus à l'essentiel.

JUGES DE PAIX (suite):

Charles-H. Têtu	1836	Majorique Deschenes	1887
Dr. Ludger Têtu	1851	J.-Bte Hudon	1887
Luc Letellier	1863	J.-Bte Richard, fils	1887
Charles Letellier	1869	Charles Dionne	1893
Louis Frenette	1869	Bruno Desjardins	1893
Auguste Casgrain	1869	Jos. Destroimaisons	1897
Médard Boucher	1864	Louis Letellier	1897
Louis D'Auteuil	1864	Antoine Guy	1897
Bruno Desjardins	1871	Joseph Lévesque	1897
Louis D'Auteuil	1871	Dominique Lévesque	1897
Bruno Hudon	1878	J.G. Richard	1897
J.-Bte Richard	1878	Louis Letellier	1898
François Deschênes	1878	Joseph Hudon	1898
Joseph Lévesque	1887	François Gagnon	1903
Raymond Casgrain	1887	Joseph Casgrain	1903

CORONERS:

Dr. Th.-Alfred Panet	
Dr. Ludger Têtu	1853-1879

COMMISSAIRES POUR PRENDRE
ET RECEVOIR DES AFFIDAVITS
CONCERNANT TOUTE CAUSE
PENDANTE DEVANT LE COUR DU
BANC DU ROI:

COMMISSAIRES POUR LA
DÉCISION SOMMAIRE
DES PETITES CAUSES:

J.X. Boucher	1830
Charles Chapais	1830
Charles-H. Têtu	1853
Louis Frenette	1855
Henri Garon	1855
Cyprien Dionne	1855

François Letellier	1820
Pierre Casgrain	1820
Pierre Garon	1820
F.X. Boucher	1828
A. Bélanger, notaire	1835
Jean-Charles Chapais	1835
Ch.-Eusèbe Casgrain	1835
Charles Têtu	1835
Fred Wyss	1835

PRÉFETS DE COMTÉ:

Vincent Dubé	1856-1858
Charles Letellier	1874-1875
Dominique Lévesque	1896-1897
Dominique Lévesque	1904-1905

GARDIENS DU PHARE ET DU
QUAI DE RIVIÈRE-OUELLE

Joseph Hudon	
dit Beaulieu	1875-1903
Dominique Lévesque	1903-1913
Joseph Lévesque	1913-1922
Joseph Mercier	1922-.....
William Bossé	
Cyprien Lévesque	
Wilfrid Mercier	
Edmond Mercier	
Napoléon Mercier	

COMMISSAIRES NOMMÉS LE
21-12-1837 POUR FAIRE PRÊTER
SERMENT D'ALLÉGEANCE:

Charles-Eusèbe Casgrain
Vincent Dubé

CHEFS DE GARE:

Frs-David Aubut	1858-1866
J.-Bte Benoit	1866-1873
Alexandre Lebel	1873-1880
Jules Bélanger	1880-1883
Antoine Dionne	1883-1885
Arthur Deschesnes	1885-1890
Narcisse Fortin	1890-1904
Désiré Paré	1904-1914
Joseph Paradis	1914-1931
Clermont Plourde	1931-
Philippe Hudon	

J. Alcide Martineau	1902-1912 (nuit)
Horace Lévesque	1912-1916 "
Dominique St-Pierre	1916-1919 "

ZOUAVE PONTIFICAL:

Isaac Roussel	1870
Émile Têtu	1869

VÉTÉRANS:

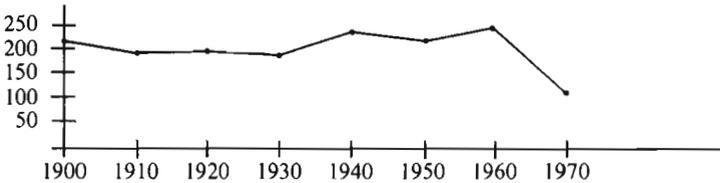
JOS. BONENFANT, fils de Jean et Marie Dionne, volontaire, Soulèvement des Métis en 1870.
Henri Dionne, guerre 1914
Joseph Dubé, " "
Valère Mercier " "
Philippe Bélanger, guerre 1939

(Détails fournis par M. Amédée Richard ou inscrits aux Dossiers de la Société Historique.)

MOUVEMENTS DE LA POPULATION AU XXÈME SIÈCLE:

Les registres paroissiaux nous ont fourni certaines statistiques sur les naissances et les décès survenus à Rivière-Ouelle au cours de la première moitié du XXème siècle:

ANNÉES	NAISSANCES	DÉCÈS	EXCÉDENT	VARIATION EN %
1900-1910	524	333	191	- 13%
1910-1920	496	299	197	+ 3%
1920-1930	438	248	190	- 3%
1930-1940	456	221	235	+ 23%
1940-1950	417	199	218	- 7%
1950-1960	404	162	242	+ 11%
1960-1969	240	137	103	-57% (327)



TREMBLEMENTS DE TERRE À RIVIÈRE-OUELLE:

«...maintes personnes ont l'impression que l'ensemble du Québec constitue une zone dangereuse pour les tremblements de terre... Selon le père Buist, directeur de l'Observatoire du Collège Jean de Brébeuf à Montréal, séismologue bien connu, il ne faut rien exagérer. Il précise à ce sujet qu'une faible partie du territoire québécois est située sur ce que les géologues appellent «la faille de Logan», qui va de l'île d'Anticosti jusqu'aux États-Unis, en passant sous la vallée du St-Laurent. La RIVIÈRE-OUELLE, Trois-Rivières et Cornwall (Ontario) se trouvent au dessus de cette faille...» (La Presse, samedi 22 mai 1971)

(327) Cette dernière donnée ne contient que les neuf dernières années, et, par tant, la comparaison avec les années précédentes est légèrement faussée.

**POPULATION DE RIVIÈRE-OUELLE, ET DES PAROISSES
ENVIRONNANTES ET NOMBRE D'ASSISTÉS SOCIAUX,
EN FÉVRIER 1970.**

LOCALITÉ	TOTAL DES ASSISTÉS	POPULATION ASSISTÉE (assistés et dépendants)	POPULATION	% DE LA POP. ASSISTÉE
Rivière-Ouelle	30	143	1,333 (1,593)	10.73%
St-Pascal	56	267	3,458 (3,560)	7.72%
St-Joseph	10	48	608 (583)	7.88%
St-Alexandre	35	167	1,902 (1,942)	8.78%
Ste-Anne de la P.	95	452	4,970 (5,158)	9.09%
Kamouraska	17	81	847 (957)	9.56%
St-André	18	86	868 (965)	9.90%
Ste-Hélène	31	148	1,473 (1,393)	10.04%
St-Germain	12	57	445 (467)	12.81%
St-Pacôme	50	238	1,672 (1,830)	14.23%
St-Philippe	37	176	1,102 (1,106)	15.97%
Mont-Carmel	60	286	1,780 (1,780)	16.06%
St-Onésime	24	114	668 (655)	17.06%
St-Eleuthère	63	300	1,605 (1,605)	18.69%
St-Denis	25	119	616 (610)	19.32%
St-Gabriel	58	276	1,150 (1,240)	24.00%
St-Bruno	45	214	740 (780)	28.92%
St-Athanase	44	209	581 (581)	35.97%
Cité Kamouraska:	710	3,381	25,818 (26,851)	13.09%

Ces chiffres ont été fournis par le Ministère de la Famille et du Bien-Être social, en février 1970; ils ne comprennent pas l'assistance aux mères nécessiteuses, mais comprennent l'assistance chômage, assistance-maladie et assistance-salaire. Ces chiffres ont été publiés dans «LE PEUPLE», édition du 25 juin 70.

Le chiffre entre parenthèses indique la population telle que fournie par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, en date du premier juin 1969; ces chiffres sont publiés dans «LE RÉPERTOIRE DES MUNICIPALITÉS», paru en 1970.

**DÉPUTÉS DE KAMOURASKA À OTTAWA ET QUÉBEC.
DE 1792 À 1970.**

- 27- 6-1792, P.S. Panet et Jean Digé, cultivateur de Sainte-Anne.
- 20- 7-1796, Pascal Sirois, cultivateur de Saint-André et Alex. Menut, commerçant de Québec.
- 2- 4-1798, Pascal Taché, seigneur de Kamouraska, remplace Sirois qui s'est retiré.
- 28- 7-1800, Alex. Menut et JOSEPH BOUCHER, capitaine de milice et cultivateur de Rivière-Ouelle.
- 6- 8-1804, JACQUES-NICOLAS PERRAULT, seigneur de Rivière-Ouelle et Alex. Roy, cultivateur de Kamouraska.
- 11- 6-1808, J.-Levasseur-Borgia, avocat de Québec et Joseph Robitaille, cultivateur de Kamouraska.
- 12-10-1809, (les mêmes...)
- 4- 4-1810, (les mêmes...)

- 13- 5-1814. (les mêmes...)
- 25- 4-1816. (les mêmes...)
- 11- 4-1820. Jean-Baptiste Taché, notaire de Kamouraska et Jos. Robitaille, cultivateur de Kamouraska.
- 25- 5-1820. Jean-Baptiste Taché, notaire de Kamouraska et Joseph Robitaille, élus contre Jos. Levasseur-Borgia et FRANÇOIS LETELLIER DE SAINT-JUST.
- 28- 8-1824. Jos. Levasseur-Borgia et Joseph Robitaille, élus contre Jean-Baptiste Taché, notaire.
- 5- 7-1827. (les mêmes...)
- (n.b.): Jusqu'en 1841, le comté de Kamouraska, qui porte le nom de Cornwallis, délègue deux députés à la Chambre d'Assemblée.
- 30- 9-1830. AMABLE DIONNE, marchand de Kamouraska et CHARLES-EUSÈBE CASGRAIN, avocat de Rivière-Ouelle, élus contre Pierre-Canac Marquis, marchand de Saint-André et Elzéar Bédard, avocat de Québec.
- 22-11-1834. AMABLE DIONNE et Pierre-Canac Marquis.
- 16- 6-1835. Alex. Fraser, notaire de Saint-André, élu par acclamation pour remplacer Amable Dionne, qui résigne, parce qu'il est nommé au Conseil Législatif. (En 1837 et 1838, la constitution est suspendue à cause des troubles et remplacée par le Conseil Spécial du 2-4-1838 au 10-2-1841. AMABLE DIONNE et CHARLES-EUSÈBE CASGRAIN ont fait partie de ce Conseil Spécial.)

PÉRIODE DE L'UNION.

- 15- 2-1841. Amable Berthelot, élu par acclamation.
- 23- 9-1844. (le même...)
- 6-12-1847. Pierre-Canac Marquis, élu par acclamation pour remplacer Berthelot, décédé.
- 1- 2-1851. LUC LETELLIER DE SAINT-JUST, notaire de Rivière-Ouelle, libéral, élu par 59 voix, contre JEAN-CHARLES CHAPAIS marchand de Saint-Denis, conservateur. Remplace P.-Canac Marquis, décédé.
- 6-12-1851. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 51 voix, contre LUC LETELLIER. Contestation pour corruption. Reste élu.
- 4- 8-1854. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 368 voix, contre LUC LETELLIER. Contestation pour corruption. Élection annulée. Majorité de 51 voix.
- 26- 1-1855. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 30 voix contre LUC LETELLIER.
- 5-12-1957. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 34 voix, contre LUC LETELLIER.
- 13- 7-1861. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 511 voix, contre Pierre Dessaint de Saint-Pierre, marchand de Kamouraska.
- 18- 7-1863. JEAN-CHARLES CHAPAIS, élu par 350 voix, contre CHARLES LETELLIER DE SAINT-JUST, marchand de Rivière-Ouelle.

CONFÉDÉRATION OTTAWA

- 24- 9-1867. (Défranchissement du comté. Pas d'élection!)
- 13- 2-1869. ALPHONSE-PANTALÉON PELLETIER, libéral, avocat de Rivière-Ouelle, élu par 54 voix contre A. Basile Routhier, avocat de Kamouraska, conservateur.

- 5- 8-1872, ALPHONSE-P. PELLETIER, élu par 98 voix, contre Basile Routhier.
- 19- 2-1874, ALPHONSE PELLETIER, élu par acclamation.
- 19- 2-1877, Charles Roy, arpenteur de Sainte-Anne, conservateur, élu par 40 voix contre Zéphirin Perrault, libéral, avocat de Kamouraska.
- 17- 9-1878, Joseph Dumont, marchand de Saint-André, libéral, élu par 9 voix, contre Charles Roy.
- 20- 6-1882, Charles Blondeau, conservateur, marchand de Saint-Pascal, élu par 18 voix, contre Georges Bouchard, boucher de Québec.
- 22- 2-1887, Alexis Dessaint, avocat de Kamouraska, libéral, élu par 257 voix contre Charles Blondeau.
- 5- 3-1891, Henri-George Carroll, avocat de Rivière-du-Loup, libéral, élu par 95 voix contre Thomas Chapais, conservateur, avocat de Saint-Denis.
- 23- 6-1896, Henri-G. Carroll, élu par 11 voix contre L. Taschereau, conservateur, avocat de Saint-Joseph de Beauce.
- 7-11-1900, Henri-G. Carroll, élu par 181 voix contre L. Taschereau.
- 3-11-1904, ERNEST LAPOINTE, (329) avocat de Rivière-du-Loup, libéral, élu par 216 voix, contre Jules Langlais, conservateur, avocat de Rivière-du-Loup.
- 26-10-1908, ERNEST LAPOINTE, élu par 314 voix contre Adélarde Potvin, conservateur, avocat de Rivière-du-Loup.
- 21- 9-1911, ERNEST LAPOINTE, élu par 86 voix contre Adélarde Potvin.
- 17-12-1917, ERNEST LAPOINTE, élu par 3,316 voix contre Samuel Rioux, avocat de Rivière-du-Loup, conservateur.
- 31- 3-1920, Adolphe Stein, avocat de Rivière-du-Loup, libéral, élu par acclamation, en remplacement de Ernest Lapointe, élu député de Québec-Est.
- 22-11-1921, Adolphe Stein, élu par 2,500 voix contre Jules Langlais.
- 15- 5-1922, GEORGES BOUCHARD, (329) agronome de Sainte-Anne, libéral, élu par acclamation, en remplacement de A. Stein, nommé juge.
- 29-10-1925, GEORGES BOUCHARD, libéral, élu par 1,543 voix contre Maurice Dupré, avocat de Québec, conservateur.
- 14- 9-1926, GEORGES BOUCHARD, élu par 1,770 voix, contre F.X. Pelletier, conservateur, voyageur de commerce de Sainte-Anne.
- 28- 7-1930, GEORGES BOUCHARD, élu par 425 voix contre Pierre Audet, avocat de Québec, conservateur.
- 14-10-1935, GEORGES BOUCHARD, élu par 3,526 voix contre Charles Richard, dentiste de Sainte-Anne, conservateur, et 6,643 voix contre J. Eleuthère Rousseau de Saint-Eleuthère, Restauration Sociale.
- 26- 3-1940, Louis-Philippe Lizotte, avocat de Rivière-du-Loup, libéral, élu par 4,866 contre le Docteur Thomas Michaud de Saint-Pacôme, conservateur.
- 11- 6-1945, Eugène Marquis, libéral élu par 2,830 voix de maj.
- 27- 6-1949, Eugène Marquis, libéral, par 6,096 voix.
- 1949, Arthur Massé, libéral-indépendant, arpenteur de Kamouraska, élu par 803 voix.
- 10- 8-1953, Arthur Massé, libéral-indépendant, élu par 531 voix.
- 10- 6-1957, Benoit Chabot, de St-Antonin, indépendant, par 501 voix.
- 31- 3- 1958, Charles Richard, dentiste de Ste-Anne, conservateur, élu par 844 voix de majorité.

(329) E. Lapointe et G. Bouchard avaient des résidences au quai de Riv.-Ouelle.

- 18- 6-1962, Charles-E. Dionne, agriculteur de St-Pascal, élu par 385 voix de majorité. Crédit Social.
- 8- 4-1963, Charles-E. Dionne, Crédit Social, 627 voix de majorité.
- 8-11-1965, Charles-E. Dionne, Ralliment des Créditistes, 488 voix.
- 25- 6-1968, Charles-E. Dionne, Ralliement des Créditistes.

CONFÉDÉRATION QUÉBEC

- 24- 9-1867, (défranchissement du comté. Pas d'élection!)
- 13- 2-1869, Charles Roy, arpenteur de Sainte-Anne, conservateur, élu par 38 voix contre LUC LETELLIER, libéral.
- 14- 7-1871, Charles Roy, élu par acclamation.
- 7- 7-1875, Charles Roy, élu par 68 voix contre Frs. Alfred Sirois, shérif de Saint-Pascal, libéral.
- 22- 2-1877, Joseph Dumont, libéral, marchand de Saint-André, élu par 3 voix contre Pascal Taché, seigneur de Kamouraska. Contestation soutenue.
- 1- 5-1878, ANTOINE-ERNEST GAGNON, notaire de Rivière-Ouelle, libéral, élu par 25 voix contre Pascal Taché.
- 2-12-1881, ERNEST GAGNON, élu par 1 voix contre Georges Richard, de St-Pascal. Contestation soutenue.
- 1- 1-1883, ERNEST GAGNON, élu par 61 voix contre Georges Bouchard, conservateur.
- 14-10-1886, ERNEST GAGNON, élu par 63 voix contre Charles-Alfred Desjardins, industriel de Saint-André, conservateur.
- 17- 6-1890, Chs-Alfred Desjardins, élu par 30 voix contre Auguste Martin, notaire de Saint-Pascal, libéral.
- 8- 3-1892, Chs-Alfred Desjardins, élu par acclamation.
- 11- 5-1897, Rodolphe Roy, libéral, avocat de Québec, élu par 49 voix, contre Napoléon Ennis, industriel de Sainte-Hélène, conservateur.
- 7-12-1900, Rodolphe Roy, élu par 219 voix contre Nap. Ennis.
- 18-11-1904, Rodolphe Roy, élu par acclamation.
- 23- 3-1905, Rodolphe Roy, élu par acclamation.
- 8- 6-1908, Rodolphe Roy, élu par 370 voix, contre François Richard, arpenteur de Sainte-Anne, conservateur.
- 1-12-1909, LOUIS DUPUIS, notaire de Sainte-Anne, libéral, élu par acclamation en remplacement de Rodolphe Roy, nommé juge.
- 15- 5-1912, Adolphe Stein, libéral, avocat de Rivière-du-Loup, élu par 108 voix contre Jules Langlais, avocat de Rivière-du-Loup, conservateur.
- 22- 5-1916, Adolphe Stein, élu par 973 voix contre Louis-M. Castanguay, cultivateur de Sainte-Hélène, conservateur.
- 23- 6-1919, Adolphe Stein, élu par acclamation.
- 18-10-1920, Nérée Morin, libéral-indépendant, cultivateur de Sainte-Hélène, élu par 224 voix, contre LOUIS DUPUIS, notaire de Sainte-Anne, qui remplaçait Adolphe Stein, élu au fédéral.
- 5- 2-1923, Nérée Morin, libéral, élu par 661 voix contre Léo Bérubé, avocat de Rivière-du-Loup, conservateur.
- 16- 5-1927, Nérée Morin, élu par 1.755 voix, contre Damase Robitaille, conservateur, cultivateur et commerçant de Saint-Pascal.

- 30-10-1927, PIERRE GAGNON, libéral-indépendant, cultivateur de Rivière-Ouelle, élu par 285 voix contre Eugène Marquis, libéral, avocat de Québec.
- 24- 8-1931, PIERRE GAGNON, élu par 835 voix contre LOUIS LÉVESQUE, cultivateur de Rivière-Ouelle, conservateur.
- 25-11-1935, PIERRE GAGNON, élu par 741 voix, contre Ernest Soucy, marchand de bois de Saint-Alexandre, conservateur et de l'Action Libérale Nationale.
- 17- 8-1936, René Chalout, Union Nationale, avocat de Québec, élu par 125 voix contre PIERRE GAGNON, de Rivière-Ouelle, libéral.

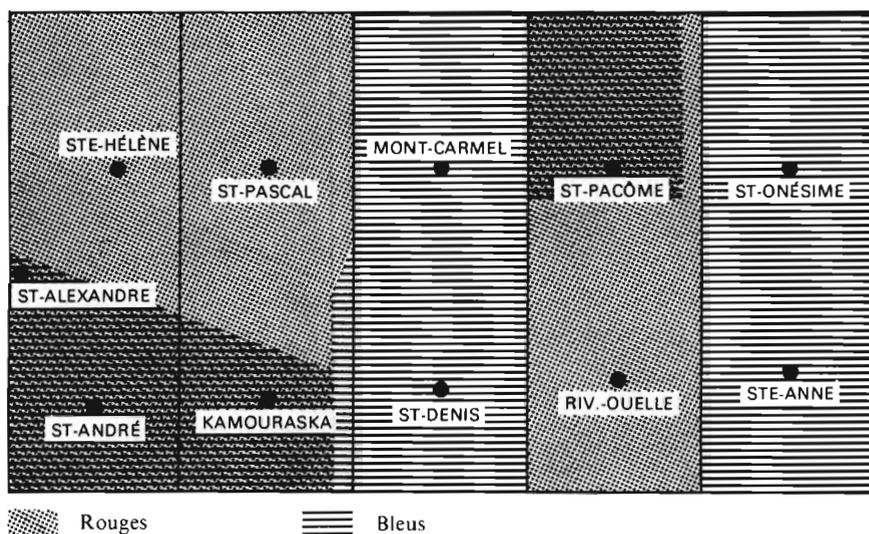
(Comté de Kamouraska et de Rivière-du-Loup, réunis en un seul:)

- 25-10-1939, LÉON CASGRAIN, libéral, avocat de Rivière-du-Loup, élu par 2,423 voix contre le docteur Antonio Paradis, maire de Rivière-du-Loup pour l'Union Nationale, et Eleuthère Rousseau, cultivateur de Ste-Eleuthère, de l'Action Libérale Nationale.)
- 8- 8-1944, Louis-Philippe Lizotte, avocat de Rivière-du-Loup, libéral, élu par 727 voix, contre Noël Dorion, avocat de Québec, pour l'Union Nationale, et Horace Roy, manufacturier de Québec, pour le Bloc Populaire.
- 28- 7-1948, Alfred Plourde, industriel de Mont-Carmel, Union Nationale, élu par 454 voix de majorité.
- 16- 7-1952, Alfred Plourde, Union Nationale, élu par 2,175 voix de majorité.
- 20- 6-1956, Alfred Plourde, Union Nationale, élu par 1,847 voix de majorité.
- 22- 6-1960, Alfred Plourde, Union Nationale, élu par 864 voix de majorité.
- 14-11-1962, Gérard Dallaire, médecin de Ste-Anne, libéral, élu par 41 voix de majorité.
- 5- 6-1966, ADÉLARD D'ANJOU, industriel de St-Pascal, Union Nationale, élu par 1,406 voix de majorité.
- 25- 4-1970, Jean-Marie Pelletier, aviculteur de St-Philippe, libéral.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS PAR PAROISSE ET TABLEAU MONTRANT LA RÉPARTITION DES MAJORITÉS «BLEUES» OU «ROUGES» DANS LE COMTÉ.

	1851		1855		1857		1861	
	«b»	«r»	«b»	«r»	«b»	«r»	«b»	«r»
Sainte-Anne	262	94	327	135	389	146	306	18
St-Onésime			70	23	98	21	110	1
Rivière-Ouelle	107	251	66	233	54	213	54	103
St-Pacôme			123	210	126	225	121	47
St-Denis	229	10	297	18	268	26	195	4
Mont-Carmel			118	1	120	4	87	0
Kamouraska	86	120	175	212	127	191	116	112
St-Pascal	70	216	112	345	95	312	96	268
St-André	197	159	142	138	137	147	119	86
Ste-Hélène	14	113	34	194	38	187	32	132
St-Alexandre			156	81	191	106	114	39
Total	988	1047	1620	1590	1654	1635	1350	810

(n.b.): Ces chiffres sont extraits des «Mémoires Chapais», tome II, p. 52, 117, 161 et 209.



RÉSULTATS DU REFERENDUM SUR LA CONSCRIPTION 28 avril 1942

	Oui	Non		Oui	Non
Ste-Anne	54	1415	Kamouraska	9	379
St-Onésime	4	227	St-André	15	467
St-Pacôme	33	658	St-Germain	1	176
St-Gabriel	3	376	St-Bruno	7	364
Rivière-Ouelle	39	519	St-Athanase	3	206
St-Denis	5	300	Mont-Carmel +		
St-Philippe	27	359	N.D. du Portage	8	179
St-Pascal	49	1021	St-Roch	23	400
Ste-Hélène	31	460	Ste-Louise	4	339
St-Alexandre	21	727	St-Damase	1	312
St-Joseph	1	209	Tourville	10	347
St-Eleuthère	18	513	Ste-Perpétue	41	811

Total: OUI: 458 NON: 11,400. (Cf: Action Catholique, 28 avril 1942.)

VIEILLES MAISONS DE RIVIÈRE-OUELLE EN 1970: (328)

— Maison de Joseph Beaulieu (surnommé Brulé); bâtie par J.B. Bonenfant en 1765; appartient successivement à J. Bonenfant, François Têtu, Pierre Casgrain, Louis Ouellet, Joseph Ouellet, André Ouellet, Pierre-Thomas Casgrain, Charles-Clément Casgrain, Charles Letellier, Nathanael Dubé, Fridolin Dubé, veuve Alice Dubé, Joseph Beaulieu depuis 1929...

(328) Les contrats de donations ou de vente de ces maisons ont été compilés au Dossier 25 de la Soc. Hist. de la Côte du Sud.

— Maison de Louis-Philippe Lévesque, du Haut de la Rivière: bâtie avant 1819; appartient à Régis Hudon, Édouard Hudon, à veuve Françoise Bélanger, Octave Lévesque, Joseph Lévesque, veuve Anna Lévesque, aux enfants de veuve Anna (Joseph) Lévesque en 1927; à Louis-Philippe Lévesque en 1928...

— Maison de Jean-Yves Hudon, de la Petite-Anse: bâtie par Julien Hudon avant 1813; appartient successivement à Julien Hudon, à Joseph Hudon (Joson), Bruno Hudon, veuve Bruno Hudon, Jean-Baptiste Hudon, frère de Bruno, Joseph Hudon, fils de Bruno, Charles-Henri Hudon, Jean-Yves Hudon depuis 1964...

— Maison des héritiers de Napoléon Gagnon au village; bâtie par Rémi Langlais en 1823; appartient à Modeste Langlais, Henri-A. Garon, Dr. Pantaléon Brassard, Dr. Ludger Têtu, abbé Henri Têtu, Joseph Pelletier, Jean-Baptiste Pelletier, Joseph Bérubé, Napoléon Gagnon depuis 1918...

— Maison de Pierre Casgrain (Manoir Casgrain) au village: bâtie par le seigneur Pierre-Thomas Casgrain en 1833; appartient à Pierre-Ths Casgrain, Charles-Clément Casgrain, Ernest Casgrain, à Joseph Casgrain, frère de Joseph, à Pierre Casgrain depuis 1927...

— Maison de Ludger Hudon du Haut de la Rivière: bâtie par Paul Hudon en 1830; à Michel Hudon, J. Arthur Hudon, à Ludger Hudon depuis 1929...

LES FÊTES DU TRICENTENAIRE

En 1970 était formé un Comité chargé d'organiser pour l'an 1972 des fêtes d'une existence trois fois centenaire.

M. Raymond Lévesque, agissant comme président, s'adjoignait deux vices-présidents: M. Roger Martin et Mme Wilfrid Gagnon. Le secrétariat était confié à M. André Lachance et la trésorerie à M. Adolphe Michaud. De nombreux conseillers, directeurs de divers sous-comités œuvraient avec le Comité Exécutif; ce sont M. Rodrigue Richard, M. Léopold Bérubé, M. Benoit Guignard, MM. les abbés Noël-Émile Lizotte et Dominique Gosselin, Mme Charles-Henri Hudon, Roger Richard et d'autres qui s'allièrent ou se désallièrent du groupe au cours de ses travaux.

La besogne était difficile. On n'avait pas de modèles. Il fallait improviser. Faire bien et souvent faire vite. Respecter les volontés et goûts différents, mais tirer un consensus commun. Les projets étaient multiples; les moyens financiers maigres. Des tonnes de bonne volonté, ici; un fier enthousiasme, là-bas; un brin d'indifférence, ailleurs; quelquefois, une impatience non contrôlée.

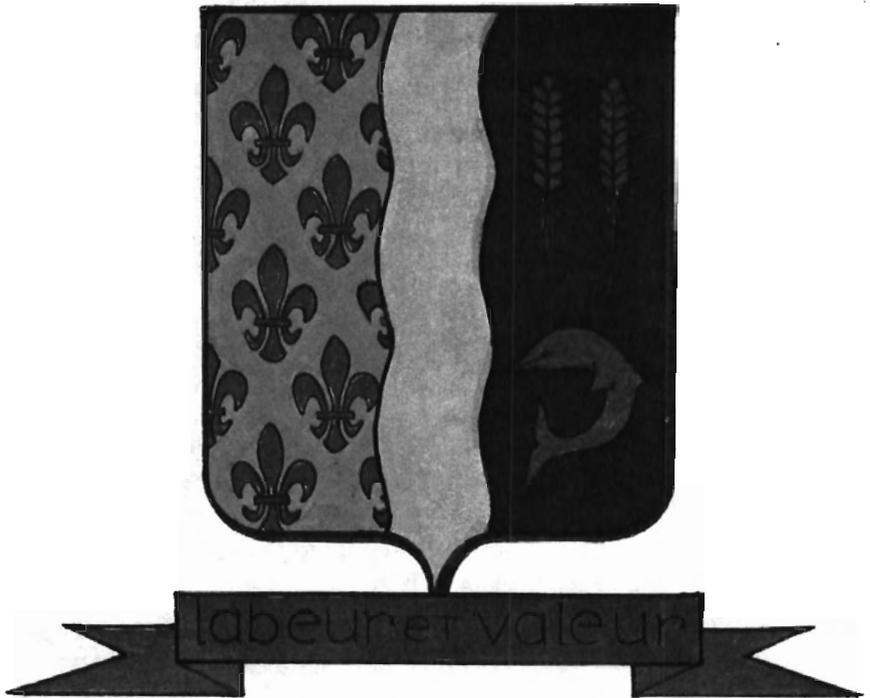
Puis le Comité abattit une tâche immense: érection d'une salle publique, aménagement du terrain du Tricentenaire; publication du manuel du Tricentenaire; travaux de décoration, d'embellissement, d'artisanat, de voirie; choix d'emblèmes, d'armoiries, de slogans, de chants, d'hôtesse, maîtres de cérémonie...; organisation des spectacles, divertissements, concours... tels que un Dog-Derby, un Rodéo, récitals de chant, parties de cartes: Bar-B-Qs; organisation des souscriptions; planification de la publicité; rencontres avec les divers députés et ministres des deux gouvernements; sollicitations auprès des compagnies; préparation de la semaine du Tricentenaire avec ses réceptions, congrès, spectacles, musées, expositions, kiosques de vente, de réception et d'information, des parades; cérémonies d'ouverture et de fermeture, et j'en oublie...

Grâce à un président fort dynamique, qui ne ménagea point ses pas, à un trésorier consciencieux, autant que discret et de toute une équipe engagée avec entrain, Rivière-Quelle connaîtra des fêtes exceptionnelles.

DIVERS CANTONS ET PAROISSES TIRANT LEUR ORIGINE
DE RIVIÈRE-OUELLE OU D'UN DE SES FILS: (329)

- 1 — Ste-Anne de la Pocatière, paroisse religieuse séparée de Rivière-Ouelle en 1731.
- 2 — St-Denis de la Bouteillerie, séparée vers 1830-40.
- 3 — St-Pacome, séparée en 1851.
- 4 — Une partie de St-Philippe de Néri, de Mont-Carmel, de St-Onésime, et St-Gabriel.
- 5 — Canton de Boishébert (Baie des Moutons) érigé le 22 janvier 1908, dans le Comté de Saguenay. Rappelle la mémoire de Ls-Henri de Boishébert.
- 6 — Canton Casgrain, érigé le 1 décembre 1863 dans le Comté de L'Islet, à la mémoire de M. Eugène Casgrain, seigneur de L'Islet (St-Adalbert)
- 7 — St-Eugène de L'Islet, sous patronage de St-Eugène, en souvenir de Eugène Casgrain, seigneur de L'Islet.
- 8 — Canton Chapais, nommé en honneur de Sir Jean-Charles Chapais, dans la région du Lac St-Jean, au nord du parc Chibougamau.
- 9 — St-Alphonse de Thetford rappelle la mémoire de l'abbé Alphonse D'Auteuil (né le 15 oct. 1844), fils de Georges et de Thècle Lebel.
- 10 — Canton Letellier, érigé le 8 octobre 1866, comté de Saguenay (Moisie)
- 11 — Canton Panet, érigé le 3 octobre 1868, comté de Montmagny.
- 12 — St-Bernard de Dorchester et St-Bernard de Lacolle, nommés en l'honneur de Mgr. Panet, curé de Rivière-Ouelle, 12ème évêque de Québec.
- 13 — Canton Pelletier, érigé le 4 mai 1904, Comté de Lac St-Jean, rappelle la mémoire de Sir Alphonse Pelletier. Il y a aussi Pelletier-Station près de St-Eleuthère, comté de Kamouraska; et un canton Pelletier près de Ste-Louise, comté de l'Islet.
- 14 — Ste-Hélène de Kamouraska, en honneur de Hélène Taché, fille de Pascal Taché, épouse de Nazaire Têtu.
- 15 — St-Ludger de Frontenac; Mgr. Têtu la baptisa ainsi, en mémoire de l'abbé Ludger Têtu, noyé accidentellement.

(329) Compilation faite par l'abbé Dominique Gosselin, d'après le «*Dictionnaire Historique et Géographique des Paroisses, Missions et Municipalités de la Province de Québec*», Hormidas Magnan, 1925.



ARMOIRIES DE RIVIÈRE-OUELLE

BLASON: Parti: *«Au 1^{er}, d'azur semé de fleurs de lys d'or; Au 2^{ème}, de gueules à deux épis de blé d'or, accompagnés en pointe d'un marsouin du même; Sur le tout, un pal ondé d'argent».*

DEVISE: *«Labeur et Valeur».*

Explication symbolique des armes et de la devise:

- 1 – Les trois couleurs bleu, blanc, rouge, soulignent le fait français de Rivière-Ouelle.

Le fond bleu couvert de lys rappelle *l'origine française* du pays et de cette partie du pays que constitue Rivière-Ouelle. Le fond bleu rappelle aussi le *caractère pacifique* des nôtres et du milieu lui-même; Symbole de l'élément *tradition*.

- 2 – Les lys sur fond bleu veulent symboliser tous les *anciens* de Rivière-Ouelle qui se sont illustrés dans la magistrature, la politique, les lettres, l'Église, etc... tels:
 - a) – Henri-Louis Deschamps de Boishébert, dont les armoiries familiales figurent à *«l'Armorial du Canada-Français»*.
 - b) – Luc Letellier de St-Just, qui affiche des armoiries personnelles, en tant que vice-roi de la Province de Québec.

- c) – Sir C.A. Pantaléon Pelletier, également vice-roi, qui affiche des armoiries personnelles.
- d) – Mgr. Bernard-Antoine Panet, qui, en tant qu'évêque de Québec, porte ses armoiries religieuses.
- e) – Tous ceux enfin dont l'histoire a retenu le mérite...

3 – Le fond rouge indique l'autre période historique du pays: celle de la *domination anglaise*.

Le rouge symbolise *l'amour, le courage*; il indique aussi un élément de transformation, de progrès, voire de révolution.

Symbole du *changement*.

4 – Le pal blanc marque d'une façon éclatante la paroisse de Rivière-Ouelle, qui est fortement caractérisée par une *rivière* qui la traverse et la divise.

Il symbolise également le trait d'union, *l'élément créateur* de la paroisse, la synthèse obtenue à la rencontre des valeurs de tradition et de celles du changement. Si le bleu et le rouge symbolisent le passé, le blanc (l'argent), ici, est *l'élément du présent*. C'est la durée, la permanence. C'est l'actif par rapport au passif.

5 – Les blés indiquent que l'agriculture a été et demeure l'activité essentielle de la paroisse de Rivière-Ouelle.

6 – Le poisson: La pêche, particulièrement celle du marsouin, fut, après l'agriculture, et demeure encore, une occupation primordiale. La terre et la mer, qui ont nourri l'habitant, sont marquées sur fond rouge pour souligner le combat pour la vie, parfois laborieux, parfois violent.

La *devise* résume à la fois le passé et le présent, le travail et le repos, l'effort et le succès, l'actif et le passif, la jeunesse entreprenante et la vieillesse sage.

Du labeur des labours séculaires a germé une patrie d'hommes de valeur!



Société de
Généalogie de
Drummondville

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE. QC J2B 1J6

N.B.: Les armoiries de Rivière-Ouelle ont été réalisées par l'abbé Lucien Godbout, du Séminaire de Québec, à la suite d'une initiative du Comité du Tricentenaire de Rivière-Ouelle, 1972.



Lithographié au Canada par:
ATELIERS DES SOURDS (Montréal) Inc.
85 ouest, rue DeCASTELNAU - MONTRÉAL 3 27







